

futuribles

NOVEMBRE

- *Dossier spécial :
Les marchés
financiers en 2001*
- *L'avenir de la Turquie*
- *Le concile du Caire*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France

Tél. (33 1) 42 22 63 10 + Téléfax (33 1) 42 22 65 54

Minitel : 3615 SJ*Futuribles

comité d'orientation

Ismail S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Michel Crozier, Clare Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

comité de rédaction

Anne de Beer, Jean-Yves Boulin, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Michel Drancourt, Charles du Granrut, Bernard Legendre, Alain Michel, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Michel Schiray, Jacques Theys.

directeur Hugues de Jouvenel

rédaction Clarisse Fabre, Christine de Guébriant, Bernard Ollivier

assistante Annie Palmantier

abonnements-diffusion Corinne Roëls, Fabrice Colin

Un an	France	620,00 FF
	Etranger/DOM-TOM	670,00 FF
	Par avion	770,00 FF
	Etudiants : tarif spécial sur demande	
Le numéro	France	67 FF (port inclus)
	Etranger/DOM-TOM	72 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles.
Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays

© *Futuribles Sarl 1994*

Publiée avec le concours du Centre national du livre

Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X

Imprimerie Bialec s.a., Nancy - Dépôt légal n° 41357 - Novembre 1994

Hugues de Jouvenel	3	<i>Les marchés financiers en 2001</i>
Christian de Boissieu	5	<i>Le destin de la bulle financière</i>
Albert Bressand, Catherine Distler	21	<i>Le « village global » financier. Technologies d'information et marchés-réseaux</i>
Luc De Brabandère	39	<i>Finance-fiction. Le jour où Reuters devint une banque</i>
Jean-Claude Trichet	45	<i>La stabilité des marchés de l'argent. Le rôle des banques centrales</i>
Tommaso Padoa-Schioppa	63	<i>La régulation des marchés. L'avenir de la régulation face à l'expansion de la liberté des marchés</i>
Pierre Richard	73	<i>Le petit porteur et le capitaliste</i>
Jean Saint-Geours	81	<i>La revanche de l'éthique</i>
Pierre-André Carpentier	97	<i>La Turquie, pays de tous les défis</i>
Fabienne Goux-Baudiment	117	<i>Le GAP : projet Anatolie du Sud-Est</i>

Forum

Michel Louis Lévy	121	<i>Le concile du Caire</i>
-------------------	-----	----------------------------

Actualités prospectives

| 127 |

Journal électronique. Les Français et leur travail. Le re-engineering en question. La politique européenne. Les aléas des paradis virtuels. Le revenu minimum d'insertion. 12,6 milliards d'habitants en 2100. Les défis de l'environnement en Asie. Quel avenir pour les marques ? Les qualifications des jeunes en France. Economie française : la reprise est-elle durable ?

Bibliographie

| 141 | *Analyses critiques*

E. Meichelbeck, *Un avenir possible*. G. Burgel, *La ville aujourd'hui*. GEMDEV, *L'Intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures*. International Institute for Strategic Studies, *Military Balance and Strategic Survey*. INSEE, *Les étrangers en France*. P. Krugman, *Peddling Prosperity. Economic Sense and Nonsense in the Age of Diminished Expectations*.

| 156 | *Comptes rendus*

Les marchés financiers en 2001

Futuribles n'est pas une revue d'analyse financière mais ceux qui s'intéressent aux grandes mutations du monde contemporain ne peuvent guère faire l'économie d'une réflexion sur l'étrange univers de la finance. A maints égards, celui-ci illustre, peut-être mieux que tout autre, ce dont on parle lorsqu'on évoque la globalisation des marchés, sous l'effet notamment des technologies de l'information et de la communication.

Trois phénomènes en particulier frappent l'observateur. D'abord, la déconnexion de la sphère financière de la sphère de l'économie réelle. Nous assistons en effet à une excoisance de « la bulle financière » au regard de la production réelle de biens et de services, à une extraordinaire accélération des échanges de valeurs bien supérieure à celle des transactions commerciales réelles.

Tout se passe comme si l'univers de la finance était désormais dissocié de celui de l'économie, non sans que son

évolution, particulièrement erratique, entraîne mais également menace celle-ci : au niveau macro-économique, au travers par exemple des taux de change ; au niveau micro-économique, au travers par exemple de la fluctuation des valeurs boursières de plus en plus indépendante des performances des entreprises concernées.

Ainsi est-on frappé par un second phénomène : l'imprévisibilité, au moins apparente, des marchés résultant à l'évidence tout autant, sinon davantage, des anticipations plus ou moins rationnelles des opérateurs que de l'état de santé réel de l'économie. Avec des fluctuations aussi fortes que soudaines qui, amplifiées par une rapide circulation de l'information, suscitent alternativement — sans qu'il soit toujours justifié — un climat de panique ou d'euphorie qui, lui-même, induit des comportements moutonniers des acteurs qui, à leur tour, accentuent lesdites fluctuations ¹.

1. Certains diront alors que les marchés déraillent : d'autres, plus sereins, soutiendront que, sur longue période, ils ne font que préfigurer l'évolution de l'économie réelle, voir qu'ils nous permettent de l'anticiper.

S'ajoute enfin sur ces marchés financiers, qui génèrent de retentissantes faillites et de non moins spectaculaires fortunes, le jeu d'opérateurs qui font la une de nos journaux, tant la cupidité qui parfois les anime et les délits que d'aucuns commettent, sont un outrage à l'éthique des affaires, voire une menace à l'encontre de la confiance qu'exige le bon fonctionnement du marché et de la démocratie. Cet univers de la finance, au sein duquel se développe une innovation de produits intense, en exploitant toutes les technologies les plus modernes de l'information, constitue aujourd'hui un véritable village planétaire au profit trop souvent de spéculateurs peu scrupuleux et au détriment d'épargnants peu avertis ! D'où l'utilité de comprendre comment fonctionnent ces marchés. D'où la nécessité également d'examiner comment on pourrait en assurer la régulation et le contrôle de sorte que leur vitalité entraîne, plutôt que de

menacer, celle de l'économie réelle, qu'elle stimule l'esprit d'entreprise plutôt que la spéculation ?

A l'occasion des « Entretiens de la COB » qui porteront cette année sur « Les marchés financiers en 2001 », il nous est apparu utile d'élaborer, avec le soutien de la Commission des Opérations de Bourse, ce numéro spécial qui n'entend certes pas décrire ce que seront les marchés financiers dans sept ans mais vise à expliciter les tendances lourdes actuellement observables et les défis qui y sont liés.

Je tiens à remercier Monsieur Jean Saint-Geours, Président de la COB, ainsi que Madame Anne-Lise Bapst et Madame Marie-Claude Robert, pour l'appui qu'ils ont apporté à l'élaboration de ce numéro spécial portant sur un sujet qui peut, a priori, paraître austère mais qui, traité avec talent, devient vite captivant.

Hugues de Jouvenel

Le destin de la bulle financière

Christian de Boissieu ¹

On parle fréquemment aujourd'hui de la déconnexion de la sphère financière de la sphère de l'économie réelle, de l'hypertrophie des marchés financiers (la fameuse « bulle financière ») au regard de la valeur réelle de la production et des menaces résultant de leur fonctionnement erratique...

Christian de Boissieu, reconnaissant lui-même cet écart, montre d'abord comment il peut être évalué à l'aide de différents indicateurs qui, malgré leurs imperfections, effectivement en révèlent l'existence.

Il nous explique ensuite quelles sont les raisons principales de ce phénomène : essor des technologies de la communication, innovation de produits financiers, désintermédiation, déréglementation... qui ont engendré une mobilité internationale « presque parfaite » du capital, une globalisation financière.

Ce phénomène est-il irréversible, se demande l'auteur, qui répond positivement au moins pour les cinq-dix prochaines années. Il explique à ce propos les raisons de cette excroissance de la bulle financière et les raisons que l'on a de craindre que se reproduisent des fluctuations fort importantes sur les marchés, sans que l'on soit du même coup capable de prévoir l'évolution à moyen et à long terme des taux d'intérêt...

La bulle financière ne peut pas durer éternellement, nous dit C. de Boissieu, mais il est probable que nous irons de crise en crise (les krachs servant au fond de force de rappel, constituant un moyen de « reconnecter » la sphère financière à l'économie réelle) du fait de l'instabilité des marchés, induite par une concurrence exacerbée et de la fragilité des institutions financières, notamment dans le cadre étroit de l'Etat-Nation.

La globalisation financière, qui comporte de multiples avantages, nécessite — souligne-t-il — l'élaboration de nouveaux mécanismes de coordination internationale adaptés.

H.J.

1. Professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

Il ne se passe guère de semaine sans que soient évoqués les thèmes de la « déconnexion » (ou du « découplage ») des marchés financiers par rapport à la sphère de la production et de l'emploi, de la spéculation sans limite sur les marchés de change et les différents compartiments du marché des capitaux, de l'instabilité financière multiforme. L'objet de cet article est de traiter de ce phénomène de déconnexion mais surtout d'en dégager quelques composantes essentielles en prospective. Faire de la prospective, cela consiste non pas à s'essayer coûte que coûte à des prévisions d'autant plus audacieuses qu'elles se voudraient précises, mais à dégager les grandes tendances susceptibles de prévaloir jusqu'à un certain horizon temporel. Ici, l'horizon privilégié sera celui des cinq à dix prochaines années. Il doit cependant être clair que notre capacité à dégager les forces en action et surtout leurs résultantes n'est pas la même pour les différents sujets. Par exemple, autant l'on peut poser que la concurrence va, à moyen-long terme, continuer à se renforcer sur le marché des services bancaires et financiers, autant il serait audacieux de prétendre aujourd'hui deviner le niveau des taux d'intérêt et l'allure de la courbe des taux en 2001.

L'ampleur du phénomène de bulle financière

Dans un sens technique, la bulle correspond à un écart, qui s'amplifie au cours du temps, entre la valeur courante d'un actif (qui peut correspondre à une devise, à la bourse en général ou à une action en particulier...) et sa valeur « fondamentale ». Une partie de la difficulté consiste à définir cette valeur fondamentale. Par exemple, pour un taux de change, il est fréquent de se référer à la valeur d'équilibre fournie par la parité des pouvoirs d'achat (le même panier de biens et services doit avoir, d'après la loi du « prix unique », le même prix dans les deux pays considérés). Donc, l'idée de bulle évoque un décrochage grandissant de la valeur d'un actif financier, qui devient complètement découplée des éléments de fond qui déterminent en principe cette valeur (les « fondamentaux »). L'analyse économique des bulles spéculatives a, depuis dix ans, dégagé les conditions de leur existence et de leur déroulement.

Dans un sens plus général, privilégié dans cet article et compatible avec le sens déjà évoqué, la bulle se réfère à l'hypertrophie de la sphère financière en comparaison de ce que l'on appelle, par commodité, le secteur réel, qui désigne en fait tout ce qui concerne la production, l'investissement, l'emploi, la croissance, etc.

Quand peut-on parler d'hypertrophie ? Il existe différents indicateurs qui la suggèrent, plus qu'ils ne la démontrent. L'un d'entre eux est fourni, pour les actions émises par une entreprise, par le rapport entre le cours de l'action

et le profit par action (PER, pour « price-earning ratio »). Un PER de 50 signifie que le cours capitalise cinquante fois les bénéfices annuels de l'entreprise. Existe-t-il une valeur fondamentale (ou d'équilibre de long terme) pour les PER ? Peut-être, mais elle est extrêmement difficile à déterminer et elle est conditionnée par de nombreux éléments. En pratique, un PER de 2 fait clairement ressortir une sous-évaluation en bourse d'une entreprise (qui apparaît comme excessivement bon marché et de ce fait digne d'intérêt pour les investisseurs), alors qu'un PER supérieur à 50 ou 60 suggère un phénomène de surévaluation et de bulle sur les actions en question. L'analyse est en la matière forcément imprécise. Si la comparaison à travers le temps des PER sur une même place financière peut fournir des informations intéressantes, les comparaisons internationales méritent, elles, beaucoup plus de précautions. Compte tenu des divergences dans la définition des concepts utilisés et des systèmes comptables appliqués, cela n'a pas grand sens de comparer un PER de 50 à Tokyo, de 10 à Paris, de 20 à New-York (les chiffres avancés sont pris à titre d'exemple, sans prétendre refléter la réalité à tel ou tel moment).

En dehors des PER, il existe bien d'autres indicateurs d'une éventuelle déconnexion de la sphère financière par rapport à l'économie réelle. Un groupe de travail mis en place dans le cadre du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) a, en 1992, privilégié trois indicateurs : le rapport entre le flux des créances des agents non financiers (ménages, entreprises) et le PIB ; le ratio entre le patrimoine financier des agents non financiers et le PIB ; le rapport entre le patrimoine financier et le patrimoine total des agents non financiers. Pour la période 1978-1990, en France, le même groupe de travail a montré que ces différents ratios ont eu tendance à augmenter, surtout depuis 1984². Des résultats similaires sont obtenus pour la plupart de nos principaux partenaires (Allemagne, Etats-Unis...). Ceci ne démontre pas l'existence d'une bulle financière sur l'ensemble de la période, mais suggère une croissance nettement plus rapide de la sphère financière que de la base réelle de l'économie.

Last but not least, le développement exponentiel des instruments dérivés³ (contrats à terme, options, swaps...), spécialement pour le compartiment correspondant à des opérations de gré à gré, illustre l'essor des marchés finan-

2. « Dichotomie entre sphère réelle et sphère financière », rapport du groupe de travail animé par Jacques Pecha et Jacques Bourmay, Conseil National de l'Information Statistique, février 1992.

3. Selon le rapport du Comité technique de l'Organisation Internationale des Commissions de valeurs mobilières, les produits dérivés sont les instruments financiers dont la valeur est fonction de la variation de prix de l'actif sous-jacent (action, obligation, matières premières, devise, indice). Ils facilitent l'isolement et le transfert du risque et on peut s'en servir aussi bien pour transférer le risque que pour faire des placements. Ils jouent donc un rôle précieux pour les utilisateurs du marché. Toutefois, ils peuvent également augmenter le risque.

Ils peuvent être négociés sur un marché par des contrats standardisés ou négociés de gré à gré par des contrats sur mesure. NDLR.

ciers. Il a été catalysé par l'essor des risques de marché (risques de change, de taux d'intérêt...), certains essayant de s'en protéger grâce à des opérations de couverture, d'autres voulant en profiter en prenant des positions spéculatives. Avant d'évoquer potentiellement un débat éthique, la spéculation est l'expression technique d'un comportement, celui qui consiste à prendre délibérément une position ouverte sur un marché (de taux d'intérêt, de change...). Une certaine dose de spéculation est indispensable pour permettre à certains de se couvrir et au marché de fonctionner. Au-delà de cette dose, le nécessaire est susceptible de se transformer en nuisible, car la spéculation nourrit la bulle financière et le phénomène de déconnexion. Dans tous les grands pays, les marchés dérivés ont crû, durant ces dernières années, beaucoup plus vite que les marchés de capitaux au comptant qui leur fournissent les indispensables « gisements » de titres financiers. La volatilité des taux d'intérêt et des taux de change (au plan mondial) va rester élevée dans l'avenir. Il faut donc s'attendre à ce que les instruments dérivés continuent à se développer rapidement, même si, à partir d'un certain stade, leur progression devrait se ralentir et leur essor pourrait céder la place à une stabilisation des encours (rapportés à l'activité des marchés au comptant ou au montant du PIB pris comme indicateur de la sphère réelle).

Pour résumer le thème de la déconnexion entre sphère financière et sphère réelle, il est souvent fait référence à des « multiples » qui viennent compléter ceux fournis par les PER. Et de citer le rapport entre les flux financiers et les transactions commerciales réelles, estimé selon les études compris entre 50 et 100. Par delà l'incertitude à la fois méthodologique et statistique, il faut bien reconnaître que, par comparaison aux années 1960 et 1970, nous sommes entrés depuis quelques années dans un monde où les réserves de change des banques centrales constituent une proportion infime des mouvements de capitaux privés. Il y a là un autre « multiple » qui résume bien quelques aspects du nouveau rapport de force entre les autorités et les marchés.

Une libéralisation financière irréversible

L'essor des marchés de capitaux s'est produit dans tous les pays, mais avec des décalages temporels. Les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada) ont montré la voie, suivis au cours des années 80 par le Japon, la France, l'Italie, etc. puis plus récemment par l'Allemagne.

Cette libéralisation a eu plusieurs composantes, toutes convergentes :

1) L'incorporation accélérée de nouvelles technologies bancaires et financières, permettant des opérations en temps réel, réduisant sensiblement les

coûts de transaction, assurant une connexion accrue des marchés et des places financières.

2) L'accélération de l'innovation de produit dans la sphère financière (multiplication des nouveaux instruments...)

3) Le développement de la désintermédiation (financements de marché) et de la titrisation (une formule qui rend négociables sur des marchés secondaires des créances qui, au départ, ne l'étaient pas).

La titrisation

La titrisation est une technique née aux Etats-Unis sous le nom de « securitization » dans les années 70, plus récemment transposée en Grande-Bretagne. Elle consiste à transformer un bloc de prêts à la clientèle consenti par un établissement de crédit en titres de créances négociables cédés à des investisseurs.

Concrètement, la banque cède à un intermédiaire — le Fonds commun de créances créé par la loi du 23 décembre 1988 — des créances non négociables et récupère, en échange, des liquidités, ou des avoirs facilement transformables en liquidités. L'intermédiaire, quant à lui, se substitue comme créancier (les crédits

sont inscrits à son actif) et émet en contrepartie des titres négociables (passif).

La titrisation permet donc de renforcer la liquidité des banques, grâce au jeu du marché ; la liquidité traduit l'aptitude d'une banque à convertir ses créances en monnaie. De façon plus générale, l'importance accrue des titres négociables dans les ressources comme dans les emplois des banques se manifeste dans les bilans bancaires. Il en résulte une interdépendance croissante entre les différents types de financement et, au niveau des coûts, une influence du marché sur les conditions bancaires.

futuribles

Source : Faugère, Jean-Pierre ; Voisin, Colette. — Le système financier français. Crises et mutations. — Paris : Nathan, 1994, 223 pages.

4) La déréglementation des taux d'intérêt, la suppression du contrôle des changes et de l'encadrement du crédit là où ils existaient encore.

Au bout du compte, toutes ces transformations ont engendré une mobilité presque parfaite du capital, dans l'ordre interne comme au plan international, et la globalisation financière. Il s'agit d'une situation nouvelle, si l'on prend comme référence l'après Deuxième Guerre mondiale. Le système de Bretton-Woods, disparu en 1971-1973, n'avait connu que sur sa fin l'amorce de la libéralisation financière et il n'y a guère résisté.

La transformation structurelle constatée est-elle irréversible ? Si l'on se projette à l'horizon des cinq ou dix prochaines années, il faudrait qu'interviennent des chocs majeurs — nouvelle guerre mondiale, dislocation de l'économie mondiale, etc. — pour que la libéralisation financière soit remise

en cause. On n'imagine pas la France revenant au contrôle des changes ou à l'encadrement du crédit ! Ce qui était déjà d'efficacité réduite il y a dix-quinze ans dans un contexte de réglementation contraignante le serait a fortiori dans la configuration créée par les nouvelles technologies bancaires et financières. Les engagements réciproques pris dans le cadre du GATT et du marché unique européen ne paraissent pas devoir être remis en cause. Pour des raisons à la fois techniques et économiques, le protectionnisme menace moins la sphère financière que les échanges commerciaux.

Diverses propositions ont été avancées pour mettre « un grain de sable dans les rouages de la finance internationale » et, ce faisant, réduire l'ampleur

Une taxe sur les transactions internationales en devises

Les capitaux franchissent toujours plus librement les frontières, sous la forme d'investissements directs réalisés par les entreprises ou d'achats et ventes d'actifs financiers. Les mouvements de capitaux peuvent certainement bénéficier aux pays directement concernés et à l'ensemble de l'économie mondiale, à condition d'orienter l'épargne mondiale vers des projets à forte productivité, où qu'ils se trouvent. Les épargnants des pays à forte intensité capitaliste trouvent souvent des possibilités d'investissements plus rentables dans des régions pauvres en capital.

Toutefois, les mouvements de capitaux nécessaires pour parvenir à une affectation efficace de l'épargne mondiale ne représentent aujourd'hui qu'une fraction minuscule des transactions réalisées sur les marchés monétaires internationaux, dont le montant est estimé à 1 000 milliards de dollars par jour. Grâce aux moyens modernes de communication et à l'informatique, ces transactions sont aisées et peu onéreuses. Le soleil ne se couche jamais sur les places financières, de Hong Kong à Francfort, Londres, New York ou Tokyo. Les pays industrialisés avancés ont abandonné depuis longtemps le contrôle des changes, et beaucoup de pays en développement assouplissent leur réglementation.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres aspects de la vie des hommes sur

cette planète, les institutions politiques et sociales ont été débordées par la technologie. L'essentiel de ces milliards de transactions en devises correspond à des opérations spéculatives et à des arbitrages : le but est de gagner de l'argent rapidement en jouant sur les fluctuations des taux de change et les différentiels internationaux des taux d'intérêt. Ces transactions ne contribuent guère à une affectation rationnelle de l'investissement à long terme. Les taux de change obéissent au doigt et à l'œil de spéculateurs privés qui jonglent avec des sommes énormes. Leurs activités introduisent des distorsions dans les signaux que les marchés des changes émettent pour orienter les investissements à long terme et les échanges commerciaux. Les arbitrages entre taux d'intérêt empêchent les banques centrales nationales de mener une politique monétaire indépendante de celle des grandes banques centrales étrangères.

La mobilité des flux financiers entre devises pose problème, que les taux de change flottent librement sur les marchés ou qu'ils soient liés les uns aux autres par des accords entre Etats. Les affres de l'économie mondiale, depuis 1973, ont inspiré des sentiments nostalgiques pour l'époque de Bretton Woods ou un système d'étalon-or plus ancien et plus simple. Cependant, aucun système dans lequel les parités peuvent être ajustées occasionnel-

lement n'élimine la possibilité de mouvements spéculatifs ou les inhibitions qui bloquent les politiques monétaires nationales. Les récentes crises du mécanisme de change européen ont montré que les banques centrales ne disposent pas, individuellement ou collectivement, de réserves suffisantes pour résister aux pressions concertées de spéculateurs qui parient sur la dévaluation de monnaies faibles.

Une monnaie unique permanente, comme celle qui existe dans les 50 Etats de l'Union américaine, éviterait ces troubles. L'exemple des Etats-Unis montre qu'une union monétaire fonctionne bien quand elle est soutenue non seulement par des autorités monétaires centralisées mais aussi par d'autres institutions communes. En l'absence de telles institutions, il faudra des décennies avant qu'une monnaie mondiale unique ne soit mise en place de façon irrévocable.

En 1978, j'ai proposé une deuxième option, plus réaliste. Une taxe internationale uniforme serait prélevée sur les transactions en devises au comptant (y compris sur les livraisons au titre de contrats et options à terme). Cette proposition était dictée par deux grandes motivations. La première est d'accroître le poids que les intervenants sur le marché accordent aux données fondamentales du long terme par rapport aux possibilités immédiates de spéculation. La seconde est de renforcer l'autonomie des politiques monétaires nationales, en permettant de plus larges écarts de taux d'intérêt à court terme entre les différentes monnaies.

Une taxe de 0,5 % sur les opérations de change équivaut à une différence de 4 % dans les taux d'intérêt annuels des effets à trois mois. Ce serait un facteur extrêmement dissuasif pour ceux qui envisageraient un aller-retour rapide entre deux monnaies. L'intention est de freiner les mouvements de capitaux spéculatifs. Le montant de cette taxe serait trop faible pour décourager les opérations commerciales ou les mouvements de capitaux

internationaux non spéculatifs. Les recettes potentielles seraient considérables : une taxe de 0,5 % rapporterait plus de 1 500 milliards de dollars par an. En 1936, J. M. Keynes soulignait qu'une taxe sur les transactions pourrait renforcer le poids des données fondamentales du long terme dans la fixation des cours boursiers en contrant les conjectures des spéculateurs sur le comportement à court terme des autres spéculateurs. Il en va de même pour les marchés des changes.

Cette taxe devrait s'appliquer à l'échelle mondiale, avec un taux identique dans tous les pays. Sinon, on pourrait y échapper en réalisant des transactions dans des zones où la taxe serait inexistante ou plus faible. Le respect de cette mesure serait assuré par les institutions bancaires et les organismes de régulation des marchés dans lesquels est réalisé l'essentiel des opérations de change. La taxe sur les transactions vise à rendre les marchés monétaires internationaux compatibles avec une autonomie, certes modeste, des politiques monétaires et macro-économiques nationales. Cependant, elle ne permettrait certainement pas aux gouvernements ou aux banques centrales d'ignorer les répercussions internationales de leurs politiques. Le G-7 devrait continuer d'assurer la coordination de celles-ci. Les mesures qu'il prendrait continueraient d'influer fortement sur les autres économies et de leur imposer des contraintes considérables.

Il convient que les recettes d'une taxe internationale soient affectées à des fins internationales et mises à la disposition d'institutions internationales. C'est ce que je suggérais en 1978. Bien que la collecte de ressources à des fins internationales ne fût par le principal motif de ma proposition, cette préoccupation a largement inspiré le récent regain d'intérêt qu'elle a suscité.

James Tobin
Prix Nobel d'Economie en 1981
futuribles

des bulles, en particulier sur le marché des changes. La plus connue est celle du Nobel américain James Tobin (1978), remise à l'honneur lors de la crise du Système monétaire européen de juillet-août 1993. Elle consiste à taxer les opérations de change (ou dans des versions proches, à imposer aux banques de constituer des réserves non rémunérées proportionnées à leur position de change ouverte), pour décourager les aller-et-retour sur les devises à finalité purement spéculative. La proposition de Tobin est séduisante pour contenir la déconnexion de la finance par rapport à l'économie réelle. Elle ne semble pas devoir être prise en considération par les politiques économiques pour plusieurs raisons :

1) il faudrait qu'elle soit d'application générale, au plan mondial, pour être efficace (sans cela, elle se contente de déplacer les opérations vers les places les plus attractives) ;

2) le dispositif implique de séparer, dans l'ensemble des opérations de change, celles de nature commerciale et celles à caractère financier. Facile à dire, difficile à faire, d'autant plus que les opérations de nature financière ne sont pas condamnables en elles-mêmes. On retrouve ici, sous un autre angle, la frontière entre la spéculation nécessaire et la spéculation nuisible parce que fortement déstabilisante ;

3) l'application concrète d'une taxe à la Tobin soulèverait de nombreuses difficultés concrètes.

Il serait bien présomptueux de prétendre que la tendance à la libéralisation financière va se prolonger et se renforcer durant le prochain siècle. L'histoire ne nous enseigne-t-elle, dans le cas de la France (généralisable à d'autres exemples), que les marchés de capitaux ont eu un rôle plus important dans le financement de l'économie à certaines périodes du XIX^e siècle qu'entre 1950 et 1980 ? Autrement dit, l'extrapolation de la révolution financière intervenue depuis dix ans ne peut-être poussée trop loin. Mais nous allons continuer à vivre, pendant au moins cinq à dix ans — sans préjuger de la suite — dans un monde de quasi parfaite mobilité du capital, les capitaux étant beaucoup plus mobiles que les biens, eux-mêmes plus mobiles que le facteur travail.

Quelle évolution pour le contexte économique financier ?

Plusieurs facteurs ont poussé à l'essor des marchés financiers et au gonflement de la bulle. Parmi eux, trois doivent être évoqués.

1) *Les déficits à financer.* Qu'il s'agisse des déséquilibres des balances de paiements ou des déficits publics, il y a eu dans les deux cas nécessité de

Les grands épisodes de la spéculation financière

Dans sa *Brève histoire de l'euphorie financière*, J.K. Galbraith¹ dresse un inventaire des grands épisodes spéculatifs des trois derniers siècles.

La Tulipomanie des années 1620 à 1637 en Hollande

« Le rush pour investir engloutit la Hollande toute entière. Aucun individu doué d'un minimum d'ouverture d'esprit ne jugea pouvoir se permettre de rester hors course. Les prix étaient extravagants ; en 1636, un bulbe jusque-là « sans valeur intrinsèque » pouvait s'échanger contre « un carrosse neuf, deux chevaux gris et leurs harnais »... »

... La spéculation se fit de plus en plus intense. Un bulbe pouvait maintenant changer de mains plusieurs fois à des prix en forte hausse et merveilleusement gratifiants alors qu'il était encore sous terre et que personne ne l'avait vu. L'effondrement des prix en 1637 appauvrit pour de longues années l'économie hollandaise ».

La création par John Law à Paris de la Banque Royale (1716-1720)

« Le 2 mai 1716, il reçut le droit d'ouvrir une banque, qui devint finalement la Banque royale, au capital de six millions de livres. On l'autorisait ainsi à émettre des billets, qui furent alors utilisés par la banque pour payer les dépenses courantes de l'Etat et prendre en charge la dette publique. Ces billets, en principe librement échangeables contre des pièces, furent bien accueillis. Les premiers étant bien accueillis, on en émit davantage... »

... Le grand besoin, évidemment, c'était une source de revenus en pièces qui apporterait de quoi soutenir l'émission des billets. On y pourvut en théorie, par la création de la Compagnie du Mississippi (ou Compagnie d'Occident) — et plus tard, avec des privilèges commerciaux encore plus grands, de la Compagnie des Indes — chargée d'exploiter les gisements

aurifères dont on présumait l'existence dans le vaste territoire nord-américain de Louisiane. Il n'y avait aucune preuve tangible de l'or, mais, comme toujours dans ces épisodes, l'heure n'était pas aux sceptiques ni au scepticisme. Des actions de la compagnie furent proposées au public, et la réaction fut sensationnelle...

... Le produit de la vente des actions de la Compagnie du Mississippi n'alla pas financer la recherche de l'or, que l'on n'avait toujours pas découvert, mais rembourser les dettes de l'Etat. Le billet sortis pour payer ces dettes revinrent pour acheter plus d'actions. On émit donc plus d'actions, afin de satisfaire une plus forte part de la demande intense qui faisait grimper le cours, tant des anciennes que des nouvelles émissions, à des altitudes toujours plus extravagantes. Tous les billets, dans cette circulation au sens remarquablement littéral du terme, étaient, présumait-on, garantis par des pièces d'or à la Banque royale, mais le montant des pièces qui soutenaient ainsi les billets fut bientôt minuscule par rapport au volume du papier. C'était le levier, sous une forme particulièrement miraculeuse. En 1720, ce fut la fin... « Certains furent soudain saisis par l'idée que l'or valait peut-être mieux que les billets ».

La spéculation sur les sociétés en commandite dans le Londres du début du XVII^e

« La Compagnie des Mers du Sud — South Sea Company — naquit en 1711 à l'instigation ou, pour être plus exact, comme inspiration subite de Robert Harley, comte d'Oxford, qui fut rejoint, dans les premières années de l'entreprise, par un certain John Blunt, secrétaire de son état, rompu à la copie des documents juridiques et non moins à la connaissance de leur contenu... »

... Elle ressemblait beaucoup, par ses origines, à la Banque royale et à la Compa-

1. Galbraith, J.K. — *Brève histoire de l'euphorie financière*. — Paris : Le Seuil, 1992, 115 p.

gnie du Mississippi : elle apportait dans le même esprit une solution apparente et incontestablement bienvenue au problème de la dette publique, aussi urgente que flottante², qui, comme en France, avait été contractée dans les années précédentes pendant la guerre de Succession d'Espagne. En échange de sa charte, la Compagnie des Mers du Sud prit en charge et consolida cette dette publique hétéroclite. L'Etat lui payait 6 % d'intérêt et, en retour, elle recevait le droit d'émettre des actions et d'avoir « le seul et unique commerce et trafic, à commencer au 1^{er} août 1711, au sein, en direction, et en provenance des Royaumes, Terres, etc., de l'Amérique, de la rive Est du fleuve Aranoca jusqu'à l'extrême Sud de la terre de Feu... ». S'y ajoutait tout le commerce sur la Côte Ouest des Amériques...

... Ce qu'on passait prudemment sous silence, c'était que l'Espagne revendiquait le monopole du transport et du commerce avec cette vaste région du monde, bien qu'il y ait eu un espoir éloigné que les traités alors en négociation puissent assurer à la Grande-Bretagne quelque accès aux fabuleuses richesses minières du Mexique, du Pérou et d'ailleurs. Il y aurait aussi de l'argent à faire dans le commerce d'esclaves, pour lequel les professionnels britanniques s'estimaient particulièrement compétents...

... Mais, comme à Paris, l'heure n'était pas aux discussions. En échange de la prise en charge de nouvelles dettes de l'Etat, de nouvelles émissions d'actions furent autorisées et proposées au public, et, au début de 1720, la compagnie avait endossé l'ensemble de l'endettement public...

... En 1720, le public britannique, ou plutôt la fraction de ce public qui pouvait penser à s'enrichir en bourse, répondit

avec enthousiasme à l'apparente aubaine qu'était la Compagnie des Mers du Sud, et plus encore à l'ascension de ses actions et au désir de prendre part aux gains...

... L'action de la Compagnie, qui valait environ 128 livres en janvier 1720, grimpa à 330 livres en mars, 550 livres en mai, 890 livres en juin et près de 1 000 livres pendant l'été ».

Bulle de la dette aux Etats-Unis (1800-1837)

« Nous voici, apparemment, devant un instrument financier innovateur et merveilleux — et en fait, une fois de plus, devant la merveille bien spéciale du « levier ». C'était une dette sous forme de papier-monnaie garanti par beaucoup moins de vrais actifs — les pièces sonnantes et rébuchantes — qu'il n'en faudrait si tous les billets étaient présentés en même temps à l'encaissement...

... Le miracle se répandit dans les autres colonies ; les billets furent imprimés en abondance, et même avec abandon. Rhode Island fut un cas extrême. Là comme ailleurs, quand il fallut payer l'addition, les billets perdirent toute valeur, ou à peu près ».

L'expérience des banques du Michigan en 1850

« Mais, avant, s'était produite une expérience de « levier » qui eût laissé bouche bée T. Boone Pickens³ ou même Michael Milken et sa maison autrefois si puissante Drexel Burnham Lambert. La réglementation des Etats contraignit les banques à détenir des réserves de pièces en garantie de leurs billets remboursables. On entendait ainsi limiter le levier à une longueur raisonnable. Des inspecteurs de banques assuraient le respect de cette obligation, mais c'était un type de respect comparable à celui qu'on a pu constater récemment en matière de réglementation des caisses

2. C'est-à-dire variable en fonction des besoins du trésor, et non consolidée. La consolider, cela signifie essentiellement en rééchelonner une partie pour éviter de devoir faire face à trop de remboursement dans l'immédiat. Telle était la tâche de la Compagnie des Mers du Sud.

3. T. Boone Pickens, président de Mesa Petroleum, est l'un des principaux *raiders*, connu en particulier pour son raid extrêmement lucratif contre la Gulf Oil début 1984.

d'épargne⁴. A l'extrémité la plus souple de l'application de la loi, un groupe de banques du Michigan s'entendit pour partager la propriété des mêmes réserves. Elles étaient transférées d'un établissement à l'autre juste avant l'arrivée de l'inspecteur quand il faisait ses rondes. Et, à cette occasion ou à d'autres, on fit une économie supplémentaire : la hauteur de la couche supérieure de pièces d'or dans un coffre est plus impressionnante lorsqu'on prévoit au-dessous une couche plus épaisse de clous de 10 pennies. Mais, en matière de levier, tous les excès n'étaient pas dans l'Ouest. Au cours de ces mêmes années, dans les enceintes plus conservatrices de Nouvelle-Angleterre on ferma une banque avec 500 000 dollars en billets non échangés et 86,48 dollars de réserves disponibles en pièces ».

L'opportunisme spéculatif des années 25

« On pouvait acheter des lotissements pour un paiement cash d'environ 10 %.

Dans ces conditions, chaque vague d'achats se justifiait d'elle-même et stimulait la suivante. Quand la spéculation battit son plein en 1924 et 1925, on pouvait s'attendre à voir doubler les prix en quelques semaines. Qui allait se soucier d'une dette qui serait si vite effacée ?...

... D'autres forces irrésistibles étaient à l'œuvre. Les lotissements de choix « front de mer » pouvaient, en vertu d'une conception élastique des distances, se trouver à quinze ou vingt-cinq kilomètres du bord de l'eau. Le célèbre Charles Ponzi de Boston, dont le nom est associé pour longtemps à des opérations financières qui rapportaient aux premiers investisseurs de sérieux dividendes payés sur l'argent des suivants, s'était alors reconverti dans la promotion immobilière. Le terrain qu'il aménageait se situait, disait-il, « près de Jacksonville ». Il en était à une centaine de kilomètres »...

futuribles

4. Les caisses d'épargne, manquant d'argent, ont longtemps réussi à préserver une illusion de solvabilité en détournant de leur mission les inspecteurs, qui émettaient des certificats spéciaux apparaissant dans les comptes comme capital, et se livraient à diverses contorsions comptables pour dissimuler les pertes. Les inspecteurs agissaient ainsi parce qu'ils préféraient leur laisser un peu de temps pour se rétablir, plutôt que de les fermer. Mais l'affaire se termina par un scandale financier de première grandeur.

Source : J.K. Galbraith. — *op. cit.*

faire appel, dans des proportions variables, à l'intermédiation bancaire et aux financements désintermédiés, pour couvrir les besoins de financement.

2) ***La configuration des taux d'intérêt.*** La montée des taux d'intérêt réels dans les années 80, sous l'effet de la désinflation, de la combinaison de politiques monétaires restrictives et de politiques budgétaires expansives, et de quelques autres forces, a attiré vers les placements financiers une fraction croissante de l'épargne privée. Le mouvement a été d'autant plus marqué lorsque l'augmentation des taux réels est allée de pair avec l'affirmation de la désinflation, c'est-à-dire avec l'anticipation d'une décade des taux d'intérêt nominaux et donc de gains en capital rapides sur les titres financiers. En

plus du niveau des taux, leur volatilité accrue a joué un rôle décisif pour alimenter la demande et l'offre d'instruments dérivés. Quant à la courbe des taux, elle a connu, et va continuer à connaître, des déformations marquées. Lorsque, comme maintenant, elle prend une pente nettement positive, elle incite à une consolidation de l'épargne — si le risque de remontée des taux longs n'est pas trop élevé.

3) *Le mimétisme des anticipations.* La bulle financière intervient sous l'influence d'une convergence des anticipations, chacun cherche à anticiper ce que les autres vont anticiper. Les marchés financiers ressemblent au concours de beauté évoqué par Keynes dans la *Théorie Générale*, dans lequel l'essentiel est de prévoir la réaction des autres. Le caractère « moutonnier » de nombreux opérateurs explique la fréquence des phénomènes de « surréaction » des marchés, à la hausse ou à la baisse.

Comment, en prospective, envisager ces trois séries de facteurs ? Les déficits à financer vont rester présents, même si leur distribution géographique est susceptible de se modifier. La nécessité d'ajuster les capacités et les besoins de financement va continuer à solliciter lourdement la sphère financière.

La prospective des taux d'intérêt est à la fois plus délicate, et plus contrastée. Les taux d'intérêt à court terme en France ne sont pas très éloignés d'un palier à partir duquel ils pourraient graduellement remonter (à partir de 1996 ?) en liaison avec la consolidation de la reprise et les mouvements des taux allemands. Les taux d'intérêt à long terme pourraient baisser un peu dans les mois qui viennent, après la forte correction dans le sens de la hausse intervenue depuis les premières initiatives restrictives de la Réserve fédérale américaine en février 1994. Mais il faut s'attendre à ce que les taux d'intérêt réels à long terme demeurent, en France (comme dans pas mal d'autres pays industrialisés), supérieurs aux taux de croissance de l'économie pendant encore au moins deux-trois ans. Il en découlera la persistance d'un écart critique entre taux réels longs et taux de croissance qui ne facilitera pas la résorption des poches de surendettement encore présentes dans l'économie française. Quant aux anticipations de mouvements sur les taux nominaux à long terme, synonymes de plus ou moins-values en capital attendues, elles resteront déterminées, à titre principal, par deux arguments : la maîtrise (ou la non maîtrise) des déficits publics ; le risque d'une reprise de l'inflation. A l'horizon des deux-trois prochaines années, ce risque est faible dans le contexte de l'Europe continentale en général, de la France en particulier. Au-delà de cet horizon, il est difficile de se prononcer. Il est certain que la globalisation financière a poussé depuis quelque temps à une convergence des taux d'intérêt nominaux à long terme, et qu'actuellement les taux longs en Europe portent la trace, via les effets de la globalisation, des craintes inflationnistes aux Etats-Unis.

Les anticipations n'ont aucune raison d'être, à l'avenir, moins moutonniers qu'elles ne l'ont été à différents moments dans le passé. Les autorités

devront continuer à faire avec, et elles devront s'efforcer de trouver, en termes de continuité et de crédibilité des politiques menées, des parades à des « surréactions » excessives.

La crise financière comme force de rappel

La bulle financière ne peut pas durer éternellement. Une fois que la hausse (du cours des actions, des devises...) a atteint un certain seuil, il se produit, en général, à la fois pour des motifs structurels et des raisons circonstancielles, une correction. Lorsqu'elle est brutale, il faut parler de crise financière ou de krach. Il existe d'ailleurs diverses formes de krachs : celui intervenu sur les actions en octobre 1987 (« maxi krach ») ou en octobre 1989 (« mini krach ») est différent du krach immobilier, plus récent, et l'explosion de la bulle immobilière a été également assez différente du krach sur le marché obligataire depuis février 1994 (qui vient corriger la montée rapide et sans doute excessive — au regard des « fondamentaux » — de ce marché). Quoiqu'il en soit, dans tous ces cas de figure, la crise sert de force de rappel, de façon de « reconnecter » la sphère financière (ou le marché de l'immobilier) à l'économie réelle. Elle n'est pas pour autant indolore, puisqu'elle s'accompagne de moins-values, effectives ou potentielles, et qu'elle peut provoquer des conséquences importantes pour le système dans son ensemble, à savoir des risques systémiques. Face à la crise financière, les autorités sont alors confrontées à des choix délicats relatifs au principe, aux formes et à l'ampleur de leur intervention. C'est la question du soutien apporté par « le(s) prêteur(s) en dernier ressort ».

Quelle est la prospective des crises financières pour les cinq à dix ans qui viennent dans un pays comme la France ? Il faut distinguer deux aspects étroitement liés (du fait de la globalisation financière), la fragilité des institutions financières et l'instabilité des marchés.

1) Les banques et autres établissements financiers sont entrés depuis quelques années dans une ère de concurrence exacerbée et de pression sur les marges, sous l'effet de la déréglementation, de l'entrée en vigueur du marché unique européen, de l'arrivée de nouveaux acteurs (exemple des entreprises de la grande distribution). Cette ère va perdurer. Elle continuera à provoquer des restructurations dans l'industrie bancaire, s'accompagnant de phénomènes de faillites pour certaines institutions financières. En outre, certains établissements n'ont pas fini de « digérer » la crise de l'immobilier (spécialement dans sa composante immobilier de bureau) et ils ont encore à effectuer des ajustements. Ceci dit, même si la fragilité bancaire va persister en France

comme dans d'autres pays européens, notre pays n'est pas menacé de l'équivalent de ce qu'à été la crise des caisses d'épargne aux Etats-Unis à la fin des années 1980.

2) Du côté des marchés, la volatilité et l'instabilité ont toutes les chances de rester élevées dans les années qui viennent. L'éventuel passage à la monnaie unique en Europe, au plus tard en 1999 d'après le traité de Maastricht, ne va pas, en tant que tel, réduire la volatilité des taux d'intérêt dans l'espace européen. Si par définition il aura pour effet d'éliminer le risque de change entre les devises du « noyau dur » remplacées par la monnaie unique, il laissera entière la question de la stabilité (ou plutôt de l'instabilité) du taux de change entre le futur ECU, le dollar et le yen. Il faut s'attendre à ce que les marchés continuent à être exposés à des phénomènes de bulles financières, puis de correction plus ou moins brutale de ces bulles selon l'attitude des « prêteurs en dernier ressort ».

Les Etats-Nations face aux marchés financiers

Avec la globalisation financière, la notion de souveraineté monétaire prend un autre contenu, qui sera lui-même remis en question selon le degré de l'intégration monétaire européenne (pour ne parler que de celle-ci).

Il est courant de dénoncer l'aveuglement, ou tout du moins la myopie des marchés financiers. Certes, ces derniers paraissent parfois sensibles à des « fondamentaux » qui ne sont pas les plus décisifs aux yeux des économistes ou des hommes politiques, et ils surréagissent. Mais, malgré ces limites, il faut aussi reconnaître que les marchés de capitaux servent de forces de rappel aux politiques économiques, induisant celles-ci à corriger des déviations trop criantes (par exemple, à corriger des déficits budgétaires insoutenables à moyen-long terme). Le problème n'est donc pas de restreindre le jeu des marchés, ce qui serait techniquement délicat et économiquement inefficace, mais de permettre aux autorités et aux politiques économiques de s'ajuster au nouveau contexte. Quatre dimensions sont à privilégier :

1) Même si les marchés financiers sont souvent moins myopes qu'on veut bien le dire et même s'ils développent sur certaines questions une capacité d'anticipation étonnante, leur horizon reste marqué par le court terme. L'horizon diffère selon la nature des intervenants (courtiers, investisseurs individuels, investisseurs institutionnels...), mais l'agrégation de ces différents horizons, variable selon la conjoncture, débouche souvent sur du court terme. La politique économique, au lieu de se laisser polluer par le syndrome du court terme comme cela a été souvent le cas depuis le début des années 80, doit s'efforcer de maintenir des caps à moyen terme.

2) La libéralisation financière ne peut dégager le maximum d'avantages que si elle est accompagnée d'une « reréglementation » exigeante, visant à limiter l'instabilité financière et les risques de système, et consistant dans la définition de nouveaux ratios de solvabilité, de principes de transparence et de règles comptables adaptées à la complexité des marchés (exemple des instruments dérivés), etc. S'il y a un domaine où, depuis quelques années, la coordination internationale a fait des progrès notables, c'est bien celui de la réglementation prudentielle, grâce aux discussions menées à Bâle (Banque des règlements internationaux) et à Bruxelles (Commission européenne). Il y a toutes les raisons de penser que la réglementation prudentielle va continuer, dans l'avenir, de se développer et de s'adapter au nouveau paysage financier, et qu'au-delà de difficultés locales et temporaires la coordination internationale en la matière va progresser.

3) Il arrive que la coordination des autorités de tutelle à l'intérieur d'un pays donné se révèle plus problématique que certains exercices de coordination internationale. Il y a là un défi que les crises financières rendent parfois patent, mais qu'il faudrait arriver à régler pour les périodes « normales », c'est-à-dire sans attendre la crise. La globalisation financière, qui comporte de multiples avantages, nécessite une concertation approfondie, et même des mécanismes institutionnels appropriés, pour articuler les activités bancaires et les activités de marché.

4) Désormais, les marchés financiers représentent une force de frappe sans commune mesure avec les réserves de change des banques centrales, elles-mêmes à la base d'une pyramide monétaire. Les autorités ne peuvent plus tellement se battre sur le terrain quantitatif. Ainsi même lorsqu'elles interviennent, de manière coordonnée au plan international, sur le marché des changes, elles exercent une action d'efficacité limitée. Les politiques monétaires se doivent en fait de donner une réponse qualitative au défi quantitatif représenté par les marchés financiers. Comment ? En émettant des signaux et des informations qui seront jugés crédibles par les marchés, parce qu'ils proviennent de banques centrales indépendantes, pratiquant une politique stable et inspirant confiance. Plutôt que de compter sur d'illusoire barrières réglementaires qu'il serait tentant de réintroduire, les autorités monétaires doivent désormais capitaliser sur, et entretenir, leur réputation, leur crédibilité et leur capacité à mettre en œuvre une coordination internationale adaptée à la globalisation et au poids des marchés financiers.

Séminaires de formation à la démarche prospective Futuribles International

16-17 janvier 1995 « Méthodes et outils de la prospective stratégique »

Séminaire organisé en coopération avec le Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique (LIPS) du CNAM, animé par Hugues de Jouvenel, Délégué Général de Futuribles International, et Michel Godet, Professeur titulaire de la chaire de prospective industrielle du CNAM, Directeur du LIPS.

Objectifs

Former les participants à un ensemble de méthodes et d'outils de la prospective (analyse structurelle, analyse des jeux d'acteurs, analyse morphologique, élaboration et probabilisation des scénarios, identification des options stratégiques) au travers d'exposés décrivant la manière de mettre en œuvres ces outils et les résultats que l'on peut en attendre.

Les exposés, assortis de la présentation des logiciels disponibles et de la présentation de cas d'application, feront l'objet d'un débat collectif sur l'utilité et les limites de ces outils, les conditions requises pour leur application, leur articulation au sein de l'ensemble de la démarche prospective.

Seront également exposées les différentes manières d'organiser une démarche prospective au niveau territorial et au sein d'entreprises.

14-15 février 1995 « Tendances et défis à l'horizon 2010 en Europe de l'Ouest » animé par Hugues de Jouvenel, Délégué Général de Futuribles International.

Objectifs

Définir ce qu'est la démarche prospective, sa spécificité au regard des autres « méthodes » de prévision, quelles sont ses limites et son utilité, particulièrement comme instrument d'aide à la décision et à l'élaboration de stratégies dans un climat croissant d'incertitudes.

Offrir un panorama des caractéristiques de la démarche, des méthodes disponibles, de l'usage qui peut en être fait et, très pragmatiquement, de la manière de conduire de telles réflexions. Dresser un panorama des grandes tendances et mutations prévisibles au niveau mondial, européen et français à l'horizon 2000 et 2010 au travers d'une analyse critique systémique des principaux changements en cours et prévisibles et des recherches prospectives qui y sont consacrées.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Laurence Faupin,
Futuribles International, 55, rue de Varenne, F 75341 Paris Cedex 07
Tél. : (33 1) 42 22 63 10. Fax : (33 1) 42 22 65 54

Le « village global » financier

Technologies d'information et marchés-réseaux

Albert Bressand et Catherine Distler ¹

Le numéro d'octobre de la revue Futuribles, très largement consacré à l'essor du multimédia et aux autoroutes de l'information, soulignait l'ampleur des enjeux liés à l'essor des moyens de communication. En voici une parfaite illustration, puisque Albert Bressand et Catherine Distler nous montrent ici comment le développement des réseaux — et les « économies de vitesse » — ont permis, depuis plusieurs décennies déjà, de connaître le prix de pratiquement tous les instruments financiers en temps réel et depuis toutes les places du monde. Mieux encore, de s'affranchir de la contrainte du temps et de l'espace pour créer, finalement, des marchés-réseaux planétaires.

Les auteurs donnent ainsi de nombreux exemples de réseaux, à commencer par NASDAQ, aujourd'hui deuxième bourse du monde après le New York Stock Exchange! Mais ils soulignent aussi que la transmission instantanée de l'information ne constitue qu'un élément, qu'elle induit de nouveaux modes de participation au marché et une évolution

1. Albert Bressand est polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts et chaussées et docteur de l'université Harvard, Directeur de PROMETHEE. Catherine Distler est ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres et ingénieur des Télécommunications, Directeur adjoint de PROMETHEE. PROMETHEE est un institut à but non lucratif qui anime depuis dix ans un ensemble de travaux et réflexions sur l'économie des réseaux en coopération avec des entreprises, administrations et organisations internationales en Europe, au Japon, aux Etats Unis et au Mexique. Le présent article s'appuie notamment sur les travaux conduits depuis 1991 dans le cadre du Groupe « Marchés-Réseaux ». Ce groupe d'étude, créé à l'initiative de Jean Saint-Geours qui en assure la présidence, réunit à PROMETHEE une vingtaine de bourses, réseaux, sociétés de télécommunication ou autres acteurs de la finance électronique. Tout en exprimant leur gratitude aux membres de ce groupe d'étude, les auteurs assument l'entière responsabilité des opinions et des inexactitudes éventuelles.

importante de l'organisation même des marchés : par exemple, de nouvelles formes d'intermédiation et de nouveaux modes de formation des prix en dehors des marchés existants, au travers de réseaux-marchés non réglementés.

Ils soulignent cependant qu'au changement d'infrastructure doit correspondre une « infostructure », c'est-à-dire un ensemble de règles permettant l'établissement et la bonne fin des contrats, voire une « info-culture » de sorte que les relations entre les acteurs s'inscrivent dans un ensemble d'attentes mutuelles et de règles non écrites permettant de régler les problèmes nouveaux que soulève le fonctionnement de ces marchés-réseaux.

Enfin A. Bressand et C. Distler, après avoir relaté le développement de différents réseaux, montrent comment ceux-ci, de plus en plus, s'interconnectent pour former, non pas un « village global financier », mais plutôt un « réseau de réseaux » et soulignent la nécessité d'une « co-régulation » ne passant pas nécessairement par l'adoption d'un cadre réglementaire supra-national.

H.J.

S'il est un domaine pour lequel l'image du « village global » popularisée par Marshall McLuhan pourrait sembler pertinente, c'est bien celui de la finance. On a décrit maintes fois l'essor des euromarchés échappant aux cadres nationaux, la globalisation des marchés, et le ballet des flux d'informations qui déplacent les capitaux de la « géofinance » à travers les fuseaux horaires à la vitesse de la lumière, quand ce n'est pas, tout simplement, « la fin de la géographie »². Certains marchés ont entièrement « basculé » sur support télématique — ainsi du marché de Cincinnati qui occupe un coin de mémoire dans les ordinateurs de Chicago ou du marché à terme de Madrid qui est hébergé sur les ordinateurs du MEF³ à Barcelone. D'autres ont conservé une criée traditionnelle dont les performances se comparent encore favorablement à celles de l'informatique pour les produits standardisés traités en très gros volume. Mais, même dans ces derniers cas, l'outil télématique est omniprésent : le parquet « MATIF VI » inauguré en septembre 1994 a supposé le déploiement de pas moins de 250 kilomètres de câbles et d'un

2. Voir notamment O'Brien, Richard. — *Global Financial Integration : The End of Geography*. — Chatham House, Council on Foreign Relations, janvier 1992 et Goldfinger, Charles. — *La Géofinance*. — Paris : Editions du Seuil, 1984.

3. MEF (Mercado de Futuros Financieros) : marché à terme d'instruments financiers de la Bourse de Barcelone, ouvert en mars 1990. NDLR.

nombre impressionnant d'interfaces télématiques en tous genres, y compris celles qui permettent au marché de se poursuivre sur le réseau GLOBEX au terme des heures d'ouverture de la criée.

Pourtant, le lien entre technologies et globalisation est plus complexe que ne le suggère la vieille image du village global.

La logique des « économies de vitesse » ou « économies relationnelles »

S'interrogeant sur les transformations qu'avaient induites le chemin de fer et le télégraphe dans l'Amérique de la seconde moitié du XIX^e siècle, Alfred Chandler⁴ avait déjà été amené à montrer comment ces réseaux avaient impulsé une longue succession de transformations portant sur la distribution, l'organisation industrielle et la gestion des entreprises, transformations dont les effets s'étaient étalés sur l'ensemble de la période allant de 1840 à 1920. Au cœur de ces transformations, Chandler plaçait les « économies de vitesse » (*economies of speed*), c'est-à-dire des innovations qui portaient sur les mouvements de l'information, des personnes et des marchandises et sur la manière dont les grandes entreprises parvenaient à les coordonner. Le fait de pouvoir connaître le prix d'un même quintal de blé dans les différentes régions productrices et de pouvoir en organiser le transport de manière parfaitement prévisible conduisait en effet à de nouveaux types d'intermédiation dans lesquels distributeurs en gros puis grands magasins jouaient un rôle clé. A leur tour, ces transformations de la distribution contribuaient puissamment à l'essor de la production de masse et à la diffusion de ce que Michel Boyer et les économistes du CEPREMAP appellent le modèle « fordiste ».

Qu'on nous permette donc de ne pas céder à la fascination pour les derniers-nés du progrès technologique et de raisonner autour de *l'information* elle-même, des « économies de vitesse » dont elle est l'objet et des « économies relationnelles » qui viennent alors bouleverser les modes précédents d'intermédiation et d'internationalisation.

Le monde de la finance porte depuis longtemps la marque de cette logique chandlérienne. Déjà, dans les années 1850-1870, la création des marchés à terme de céréales puis de produits animaux et de coton était une conséquence directe de la précision et de la prévisibilité avec lesquelles le télégraphe et le

4. Chandler, Alfred D. Jr. — *La Main visible des managers : une analyse historique*. — Paris : Economica, 1988 ; version originale : *The Visible Hand : The Managerial Revolution in American Business*. — Cambridge Mass : Harvard University Press, 1977.

train permettaient d'anticiper les livraisons à venir : les négociants en gros trouvaient alors avantageux de remplacer une partie de leurs financements bancaires par la vente de contrats à terme à ceux que l'on appelle — au prix de bien des confusions — les « spéculateurs ». L'effet des « économies de vitesse » n'a pas cessé depuis lors de se faire sentir dans la sphère financière, selon une logique qui évoque encore celle impulsée par la combinaison chandlérienne du télégraphe et du train. Les réseaux de communication permettent ainsi depuis plusieurs décennies déjà de connaître le prix de pratiquement tous les instruments financiers faisant l'objet d'un marché — monnaies, actions, obligations et produits dérivés — en temps réel et depuis toutes les places du monde. Dans des conditions un peu moins parfaites, les outils télématiques permettent quant à eux d'assurer la « livraison » des produits financiers, à condition toutefois de s'appuyer sur les intermédiaires nécessaires.

« Une invention plus curieuse qu'utile »

L'histoire du télégraphe témoigne d'un cas intéressant d'amnésie de la société quant à ses besoins. En 1690, le physicien Guillaume Amontons fait une démonstration de communication optique par sémaphore au jardin du Luxembourg de Paris. Fénelon commente l'expérience dans une lettre au secrétaire du roi de Pologne en déclarant que « cette invention est plus curieuse qu'utile ».

La communication par signaux optiques a été exploitée, notamment au Moyen Age le long de la Méditerranée, pour signaler l'arrivée des Barbaresques, mais la société l'a oubliée et ne perçoit pas l'intérêt d'un moyen de transmission immatériel d'information pour remplacer les courriers humains ou volatiles (les pigeons voyageurs).

Ainsi, il faudra attendre la pression de la guerre révolutionnaire et la lutte de la Convention pour « consolider l'unité de la République » (déclaration de Barère le 17 août 1794) pour que Claude Chappe réussisse à faire passer dans la réalité le télégraphe optique. Mais les réseaux construits pour les besoins des armées

napoléoniennes dans l'Empire seront démantelés après 1814 dans les territoires perdus par celui-ci. Et l'Amirauté britannique détruira à la même date ses réseaux, en déclarant en 1816 à l'inventeur d'un télégraphe électrique que « des télégraphes de quelque nature que ce soit sont complètement inutiles ».

Une prise de conscience de l'intérêt de la communication immatérielle s'opérera cependant peu après, dans les années 1820 en Grande Bretagne, dix ans plus tard sur le continent, et les hommes d'affaires commencent alors à percevoir l'utilité du nouveau média. D'où l'essor de lignes privées et l'ouverture de lignes publiques à des messages autres que ceux du gouvernement en Grande-Bretagne. En France, après une fraude télégraphique en 1836 et une tentative de réseau privé, l'Etat affirme son monopole par une loi en 1837, qui, à peine modifiée, définit encore le monopole de France Télécom.

En France, la décennie 1840 est celle d'une double évolution : passage du télégraphe optique au télégraphe électrique, abolition du monopole d'usage de l'Etat.

En effet, une loi de 1850 autorise les usages privés du télégraphe électrique, tout en les soumettant à une surveillance « quasi policière » (craignant d'éventuels complots, la loi exige par exemple que les dépêches privées soient écrites en langage clair et signées!).

La transmission d'informations boursières constitue dès lors le premier usage du télégraphe électrique : dès les premiers mois de l'ouverture du réseau français à la correspondance privée, cet usage constitue la moitié du trafic; par la suite, il se maintiendra à environ 40%. En Grande-Bretagne, la Bourse représente la moitié des utilisations du réseau.

Le télégraphe électrique s'est donc inscrit dans le développement du marché capitalistique du milieu du XIX^e siècle; l'intensité du trafic télégraphique a même subi les fluctuations des cycles de la Bourse: selon une étude effectuée sur l'évolution du trafic de la principale société télégra-

phique anglaise (Electric and International Company) de 1851 à 1868, le nombre de messages envoyés par kilomètre de réseau a augmenté fortement durant cette période, de 15% en moyenne par an. A l'inverse les deux taux de croissance les plus bas apparaissent après les crises de 1857 (-9%) et 1866 (+1%).

Le télégraphe fut aussi un acteur-clé des crises boursières, comme en témoigne cet extrait de l'ouvrage de Jules Verne, *Les Cinq Cents Millions de la Bégum*: « les dépêches télégraphiques commencèrent alors à pleuvoir de tous les points du globe. Il ne se passait guère de minute sans qu'une bande de papier bleu, lue à tue-tête au milieu de la tempête des voix, vînt s'ajouter sur la muraille du nord à la collection des télégrammes placardés par les gardes de la Bourse ».

André-Yves Portnoff et Clarisse Fabre

futuribles

Source : Flichy, Patrice. — *Une histoire de la communication moderne*. — Paris : La Découverte, 1991.

Quelques dates-clés dans cette évolution ? L'histoire commence dès 1794, deux siècles avant que les financiers ne commencent à parler de « big bang », avec le bon vieux télégraphe Chappe qui fait basculer le monde de l'information du domaine de la journée ou de la semaine à celui de la minute : il ne faut plus qu'une vingtaine de minutes pour transmettre une nouvelle — le cours des bons d'Etat notamment — de Paris aux grandes villes de province. On se souviendra d'ailleurs que la réglementation et le monopole des télécommunications sont nés en France en 1837 d'une manipulation à laquelle s'étaient livrés deux courtiers de Bordeaux qui se faisaient communiquer les cours du marché parisien avant leurs confrères en se faisant dissimuler des messages parmi les signaux de correction technique nécessaires à la bonne marche du télégraphe optique. La pose du premier câble trans-Manche permit à l'agence anglaise fondée par un ancien employé de l'agence Havas, un certain Reuter, de diffuser ses informations par le télégraphe sur le continent. L'histoire s'accélère en 1897 avec la mise en service par Marconi du premier télégraphe sans fil puis une nouvelle fois dans les années 1960 avec le recours à l'informatique...

Le monde financier n'a donc pas attendu les « autoroutes de l'information » pour vivre à la vitesse de la lumière ! Pourtant, ce n'est qu'au fil des décennies qu'il a adapté ses structures les plus profondes à la logique des « économies de vitesse » ou « économies relationnelles »⁵ rendues possibles par les technologies d'information.

NASDAQ, SEAQ, GLOBEX et quelques autres

De fait, jusqu'aux années 70, tout « marché » constitué s'inscrivait encore dans un cadre géographique contraignant. Puis NASDAQ vint, tranchant le lien entre marché et corbeille. Ce marché délocalisé permet à dix millions d'investisseurs de suivre l'évolution des cours sur l'un quelconque des 190 000 écrans disséminés dans 46 autres pays et, aux Etats-Unis mêmes, de participer au marché en nouant une transaction avec l'un des 370 teneurs de marché qui assurent sa liquidité. Avec plus de 2 500 entreprises cotées et plus de 100 millions de titres échangés chaque jour, NASDAQ est déjà la deuxième bourse du monde, et, chaque soir, ses responsables jettent un coup d'oeil aux chiffres qui mesurent la distance à parcourir encore pour dépasser un jour le New York Stock Exchange.

Mais la « délocalisation » du NASDAQ restait encore confinée au sein des frontières politiques des Etats-Unis⁶. C'est en Europe qu'était franchie au milieu des années 80 une nouvelle étape significative. Le réseau SEAQ International tirait en effet toutes les conséquences de l'outil électronique mis en place en 1984 pour s'affranchir des frontières : plus besoin d'aller à la bourse de Londres, c'était la bourse qui venait aux courtiers, qu'ils soient au Royaume-Uni ou sur le continent ! « Big bang » en effet que celui qui voyait les écrans londoniens scintiller un peu partout en Europe et drainer vers les teneurs de marché londoniens une part substantielle du marché de gros (« marché de blocs ») sur les titres les plus connus des autres places européennes !

La directive sur les services financiers adoptée dans le cadre du marché intérieur européen de 1992 va évidemment renforcer encore cette concurrence

5. Pour une analyse d'ensemble de la « seconde révolution chandlérienne », des « économies de vitesse » et des « économies relationnelles », voir Albert Bressand et Catherine Distler, *Sous le signe d'HERMES : la vie quotidienne à l'ère des machines relationnelles*, à paraître à la Librairie Flammarion, janvier 1995.

6. A l'exception d'une filiale installée à Londres à la fin des années 80 avec, pour l'instant, un succès limité.

L'ABC financier

SEAQ

Système de cotation informatisée de la Bourse de Londres.

SEAQ INTERNATIONAL

Créé en 1986, ce département du Seaq (voir ce terme) est réservé à la cotation des valeurs non britanniques. La liste des valeurs susceptibles d'être négociées sur le Seaq International est fixée par la Bourse de Londres. Les prix d'achat et de vente proposés pour chaque action par les teneurs de marché sont affichés sur écran et libellés dans la monnaie du pays d'origine de la société cotée. Les transactions se font par téléphone.

Cotation Assistée en Continu (CAC)

Système de cotation informatisée, mis au point à Toronto, et introduit à la Bourse de Paris en juin 1986. Il consiste en la confrontation permanente des ordres introduits directement par les sociétés de bourse dans le cahier de cotation électronique tenu par l'ordinateur central : celui-ci établit un cours d'équilibre (de 9 h à 10 h) puis (de 10 h à 17 h) sert les ordres « au fil de l'eau », c'est-à-dire au fur et à mesure de leur arrivée.

Depuis le 2 décembre 1991, toutes les valeurs françaises et étrangères du marché à règlement mensuel, du marché comptant, du second marché et du marché hors-cote sont introduites dans le système CAC (Avis SBF n° 91-3481 du 20-11-1991).

COCA (Connection CAC)

Système de routage automatisé des ordres de bourse mis au point par la Société des Bourses Françaises (SBF), établissant une connexion directe entre les ordres passés aux sociétés de bourse et l'ordinateur central de cotation.

RELIT (Règlement-Livraison de

Titres)

Système de place assurant la simultanéité du règlement et de la livraison des titres dénoués en même date comptable et instituant un délai de place normalisé de J + 3, (J + 2 pour les opérations de gré à gré),

J étant le jour de la date de négociation des ordres (sauf sur le marché à règlement mensuel où J = le jour de la liquidation).

SATURNE

Système automatisé de traitement unifié des règlements de créances négociables, mis en place en septembre 1988 par la Banque de France. Saturne assure la simultanéité de la livraison et du règlement des titres négociables suivants : bons du Trésor, bons des institutions et sociétés financières, certificats de dépôt.

GLOBEX

Système de transactions électroniques hors séance par confrontation générale des offres et des demandes mis au point par le Chicago Mercantile Exchange (CME) et Reuters. GLOBEX offre à chacune des bourses associées un accès direct, à partir de terminaux, à tous les produits financiers introduits sur le système. MATIF SA a rejoint GLOBEX en 1989.

Les règles de négociation et de compensation d'un contrat sont celles de son marché d'origine. La compensation est assurée par la chambre de compensation du marché d'origine.

Deutsche Terminbörse (DTB)

Marché à terme d'instruments financiers de la Bourse de Francfort, ouvert le 26 janvier 1990. Sont négociés sur cette Bourse, entièrement informatisée, des contrats à terme sur indice boursier (Dax 30) et sur taux d'intérêt (obligations fédérales ou bunds à 10 ans, emprunts d'Etat à moyen terme (Bobl), des contrats d'options sur actions, sur indice boursier (Dax 30), sur contrats à terme (contrat à terme sur obligations fédérales à 10 ans, contrat à terme sur indice Dax 30).

La DTB a signé, le 17 décembre 1993, un accord de coopération avec le MATIF permettant aux membres de chacune des bourses la négociation croisée des contrats de l'autre bourse.

futuribles

Sources :

- Villeneuve, J.F. (de). — Le dictionnaire technique de la Bourse et des marchés financiers 1993. — Paris : Soficom Ed., 1993.
- Dictionnaire encyclopédique de la finance « La synthèse financière ». — 1993.

frontale entre marchés différents sur le même territoire. Partie un peu plus tard dans cette course, la France a mis les bouchées doubles⁷. Le réseau CAC est la clé de voûte d'un ensemble qui comprend également COCA pour la transmission des ordres et les réseaux RELIT et SATURNE pour le règlement/livraison⁸ sur, respectivement, les actions/obligations et les bons du Trésor. Mais la place de Paris ne se contente pas de combler son retard — stabilisant à 25 % environ la part du « marché de blocs » délocalisée vers Londres — elle prend également plusieurs initiatives à l'avant-garde de la nouvelle étape de restructuration électronique. Le réseau GLOBEX qui relie le MATIF à Paris aux deux marchés à terme de Chicago est ainsi le premier exemple d'un lien allant au-delà de la dissémination des informations pour inclure l'accès au marché, c'est-à-dire la possibilité d'effectuer une transaction sur le réseau lui-même plutôt qu'au téléphone par l'intermédiaire d'un membre du marché étranger. Les marchés partie prenante à GLOBEX s'accordent en effet un accès mutuel qui permet aux membres de l'un d'entre eux d'intervenir sur l'un des autres marchés comme s'il en était membre. Le même principe est appliqué, sous une forme plus complète, entre MATIF et DTB — les marchés à terme de Paris et Francfort — dans le cadre d'un accord important en cours de mise en œuvre.

Au total, si l'on veut garder à l'esprit ces deux siècles d'histoire, la transformation induite par les « technologies d'information » (catégorie englobant les sémaphores du citoyen Chappe) est marquée par une série d'étapes dont la transmission instantanée de l'information n'est qu'un élément : dans un premier temps, c'est le mode de participation au marché qui évolue, puis c'est au tour de l'organisation du marché, tout d'abord à l'intérieur d'un cadre politique puis autour de réseaux électroniques pluri-nationaux.

Le rôle des technologies est évidemment important, car il détermine la manière dont les acteurs du marché peuvent entrer en relation les uns avec les autres. De ce point de vue, les dix dernières années ont vu l'achèvement d'un travail titanesque qui a consisté à informatiser l'ensemble des composants du marché et à donner à l'outil télématique le niveau de performance compatible avec le cahier des charges du « Groupe des 30 »⁹, autour d'objec-

7. Le point de départ de ce rattrapage est probablement le Rapport Dautresme de 1982. Les grandes étapes en sont la loi Delors de 1983 accompagnée de la dématérialisation des titres, la création du MATIF en 1986, du MONEP en 1987, la réforme de la bourse en 1988 et le renforcement des pouvoirs de la COB en 1989.

8. Evaluation technologique du système financier français, rapport du Conseil National du Crédit, octobre 1991.

9. Groupe des trente : Comité international indépendant d'experts, banquiers, hommes d'affaire, ministres et chefs de gouvernement, constitué en 1978 au sein de la Fédération Internationale des Bourses de Valeurs. Son objet est l'étude des questions financières et économiques au niveau international. NDLR.

Clearance and Settlement Systems in the World's Securities Markets, Group of Thirty, 1989.

MATIF : Marché à terme international de France

A l'origine « marché à terme d'instruments financiers » (MATIF), puis rebaptisé après sa fusion en 1989 avec la bourse de commerce, « marché à terme international de France », le MATIF est un marché public réglementé, créé par la loi du 11 juillet 1985.

Le MATIF offre à une large clientèle d'établissements financiers domestiques et étrangers (ces derniers comptant désormais pour plus de 40 % de l'activité), banques, gérants de fonds, compagnies d'assurance, entreprises industrielles et commerciales, la possibilité de couvrir et de gérer différents types de risques, principalement de taux d'intérêt en francs et en devises.

Les négociations se déroulent à la criée sur des parquets (*pits* en anglais) entre les membres « adhérents » à la chambre de compensation (MATIF SA) qui produisent des ordres pour leur compte propre ou celui de leur clientèle. MATIF SA liste également ses contrats sur GLOBEX en complément de la criée.

Les contrats d'instruments négociés sur le MATIF sont des engagements pris entre deux parties d'échanger un certain mon-

tant d'actif financier, à une date future et à un prix fixés à l'avance. Les contrats sont standardisés (taille, échéance). Il n'existe pas de possibilité de report à l'échéance. Le dénouement du contrat peut s'effectuer de deux façons :

— par une opération de sens inverse à tout moment avant l'échéance (achat pour dénouer une vente ou vice-versa), portant sur le même montant et la même échéance : il n'y a, dans ce cas, pas d'échange de titres mais un solde positif ou négatif résultant de la différence entre les cours d'achat et de vente ;

— par un règlement effectué à l'échéance en espèces (contrats sur indice CAC 40, Pibor contrats de change) ou par la livraison des titres prévus au contrat (contrats sur emprunt notionnel, contrats Ecu long terme, Franc long terme).

Une chambre de compensation, MATIF SA, assure la bonne fin des opérations moyennant le versement auprès d'elle de dépôts de garantie ou dépôts par les donneurs d'ordre et les négociateurs.

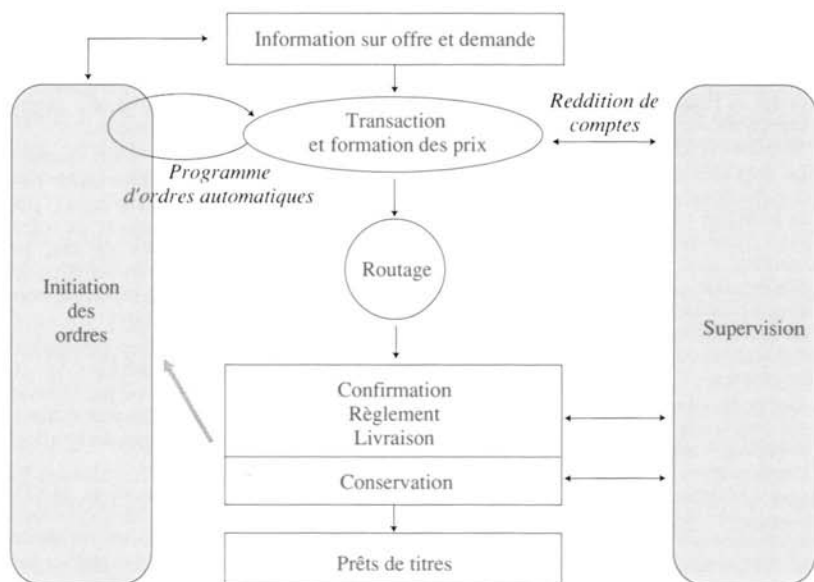
futuribles

Source : Dictionnaire encyclopédique de la finance. — « La synthèse financière », 1993.

tifs comme celui d'un dénouement complet de toute transaction en moins de trois jours. Pour la première fois, les dirigeants des grandes institutions portaient sur l'ensemble du marché un regard informé par ce que les technologies rendent possible aussi bien que par les risques qu'elles créent. Au-delà du type d'arbitrage confié jusqu'alors à leurs directeurs de l'informatique, ils établissaient un ensemble de repères communs sur le fonctionnement d'ensemble de l'entrelacs de réseaux que sont devenus la plupart des marchés (voir la description simplifiée que nous en avons proposé¹⁰ dans le graphique page suivante).

10. « Networks and Markets : more than a marriage of convenience », *Project PROMETHEE Perspectives* n° 21, Paris, décembre 1992.

Les fonctions des réseaux au sein du marché



© PROMÉTHÉE/ Groupe « marchés-réseaux »

L'impact réel des technologies d'information et de communication est donc conditionné par un ensemble d'évolutions stratégiques (au sein des institutions concernées) et réglementaires, cela au plan national, européen et international. Il est indissociable d'évolutions plus larges dont l'internationalisation des services ¹¹.

11. Pour une présentation d'ensemble des défis de l'économie des services, voir Jean Saint-Geours et Albert Bressand, « Co-regulation in the Age of Global Electronic Networks », présentation devant l'Association Internationale pour L'Economie de l'Assurance (« Association de Genève ») — que préside Orio Giarini — lors de son Second Forum International à Genève les 21 et 22 mai 1991, publiée dans *The Uruguay Round and Beyond : What Future for Services Trade Liberalization ?* R. Brian Woodrow and Chris Brown editors. Voir aussi *La Relation de Service*, sous la direction de Jean Gadrey et Jacques de Bandt, Editions du CNRS, Paris, 1994.

L'intermédiation électronique

Les évolutions que nous avons décrites ont eu pour cadre des marchés qui existaient déjà. Mais l'outil électronique permet aussi de nouveaux modes d'intermédiation et même de nouveaux modes de formation des prix en dehors des marchés existants, ce qui conduit à l'apparition d'un ensemble de réseaux-marchés non réglementés. Echappant aux contraintes réglementaires du NASDAQ aussi bien que de Londres, le réseau Instinet mis en place par Reuter est une autre manifestation importante du nouveau type d'internationalisation désormais possible.

Remplissant les mêmes fonctions que les marchés réglementés, ces réseaux-marchés se sont d'abord développés dans une zone grise réglementaire sous le signe du gré à gré. Certains analystes anglo-saxons n'hésitaient pas à parler à leur propos de « monstres » ou, plus exactement, de « MONSTERS » (*Market-Oriented New Systems Terrifying Exchanges and Regulators*). En pratique, ces nouveaux avatars du marché continuaient à entretenir des synergies étroites avec les marchés réglementés dont le rôle restait fondamental pour la formation des prix. Ils permettent néanmoins à de grands investisseurs institutionnels de bénéficier des coûts de transaction les plus réduits possibles et de s'affranchir aussi de certaines des contraintes de la reddition de comptes.

Les inquiétudes que suscitent ces outils électroniques étaient évidemment avivées par les souvenirs désagréables du crack de 1987 et du rôle qu'avaient joué des programmes de vente automatiques déversant une marée d'ordres sur un marché en déroute : au lieu de se borner à transmettre les ordres, les réseaux télématiques apparaissaient en effet à beaucoup comme des sources autonomes de « décisions » (« programmées » en fonction des paramètres du marché) avec tous les risques de dérapage¹² qui en découlaient. Avec un peu de recul, le rôle des technologies dans ce « mardi noir » fait toutefois l'objet d'analyses plus nuancées. L'absence de liens électroniques de capacité suffisante entre les marchés à terme de Chicago et le marché au comptant de New York a ainsi empêché que les arbitrages ne contribuent à enrayer le clarté des cours et a beaucoup contribué au climat de panique : les techno-optimistes déploreront alors le défaut de technologie plutôt que son excès, tout en reconnaissant que les volumes d'ordres maximum à prendre en compte ont une fâcheuse tendance à doubler d'une crise à l'autre.

12. Les éléments-clés de ce rapport sont présentés par J. Carter Beese, membre de la SEC, dans « Patterns of Integration in and among International Financial Markets », in *Rock Around the Pit : Strategies for Networked Markets*, Project PROMETHEE Perspectives n° 23, Paris, février 1994, pp. 3-8.

Plus fondamentalement, la bourse électronique commence à trouver son langage, ses concepts, ses points de repère. La Fédération Internationale des Bourses de Valeur (FIBV), l'Organisation Internationale des Commissions de Valeur (OICV) et les autorités réglementaires nationales mettent ainsi progressivement en place les cadres nécessaires à la bonne articulation entre les deux modes d'intermédiation désormais à l'œuvre sur les places financières, l'intermédiation classique et l'intermédiation électronique¹³.

La Security Exchange Commission (SEC) américaine a été parmi les premières à faire connaître sa doctrine sous la forme du rapport *Market 2000*. De manière pragmatique, elle s'efforce de laisser le champ ouvert à l'innovation, c'est-à-dire au développement de l'intermédiation électronique en dehors des contraintes appliquées aux marchés réglementés tout en fixant une limite au risque que cela peut représenter. Pour résumer sommairement cette philosophie, on peut dire qu'au-delà d'un certain seuil, l'intermédiation électronique doit être soumise aux formes habituelles d'encadrement mais que, jusqu'à ce seuil, elle peut se développer librement. Des personnalités comme Steve Wunsch, l'enfant terrible de la finance électronique, ont ainsi acquis une certaine célébrité en baptisant « bourse » de simples systèmes informatiques de rattachement (*matching systems*), en l'occurrence le « Arizona Stock Exchange ».

Au Royaume-Uni, la préférence donnée à l'auto-réglementation conduit à une articulation différente entre réseaux-marchés et marchés tout court. Peter Bennett, l'ancien Directeur de la Stratégie de la Bourse de Londres vient ainsi de faire « reconnaître » comme marché auto-régulé (*recognized exchange*) le réseau électronique *Trade Point*. Ce dernier peut donc opérer aux côtés et sous les mêmes conditions de supervision que la Bourse de Londres elle-même.

Dans chacun de ces exemples — que le présent article ne peut qu'effleurer — il est clair que les technologies d'information ne cantonnent pas leurs effets au domaine de l'information proprement dite mais qu'elles sont aussi des technologies d'organisation, des technologies de supervision et des éléments d'un système plus vaste de régulation. Nous préférons, quant à nous, parler de « machines relationnelles ».

Réseaux et marchés-réseaux

Au total, la différence entre les marchés actuels et ceux du siècle passé ne tient pas au fait que la télématique a remplacé le télégraphe pour ce qui est de la

13. Voir notamment *Regulation of Electronic Securities Markets*, Fédération Internationale des Bourses de Valeur, Paris, juin 1993 et Jean Saint-Geours, « Une finance sans frontières ? », *La Revue des deux mondes*, mars 1992.

transmission des informations mais à un mode d'organisation qui permet de mettre l'offre et la demande en relation de manière différente. Le concept pertinent n'est donc pas tant celui de « technologie » que celui « d'organisation ». Et c'est dans cette perspective que l'on peut parler du lien entre « marché » et « réseau » et de l'évolution en cours vers des marchés-réseaux.

SWIFT (Society For Worldwide Interbank Financial Telecommunication)

Se traduit en français par : société pour la télécommunication financière interbancaire mondiale.

Pour exécuter des transferts internationaux de fonds, les banques doivent disposer de moyens sûrs, rapides et efficaces de communication avec leurs correspondants étrangers. Les moyens classiques que sont le courrier et le télex ne satisfaisant pas à ces exigences et entravant l'automatisation du traitement des opérations « étranger », certaines grandes banques mirent en place des réseaux privés de transmission reliant leurs agences des Etats-Unis et d'Europe.

Ces réseaux ne résolvaient que partiellement le problème, mais concurrençaient les banques européennes, dont certaines répliquèrent avec un projet de vaste ambition qui donna naissance à la société

Swift, fondée le 3 mai 1973 par 239 banques appartenant à 15 pays.

Le 9 mai 1977, le réseau Swift s'ouvrit officiellement à la transmission de messages réels entre ses adhérents. Sa réussite s'appuie sur la complémentarité entre un outil technique perfectionné et des normes bancaires rigoureuses.

Le réseau Swift actuel est de conception centralisée, quatre commutateurs reliés entre eux prenant en charge les messages pour les retransmettre à leurs destinataires dès que ceux-ci ont ouvert leurs installations terminales en réception. La confidentialité des informations véhiculées et stockées est assurée par une procédure très stricte et le recours aux techniques de chiffrement.

futuribles

Source : Dictionnaire encyclopédique de la finance. — « La synthèse financière », 1993.

Nous travaillons à PROMETHEE, depuis dix ans, sur l'économie des réseaux et notamment ses implications pour la transformation des marchés. C'est précisément une définition large, une définition organisationnelle, du réseau qui nous paraît pertinente pour la compréhension de cette économie¹⁴. Bien entendu, tout réseau comporte une infrastructure — qu'elle soit réduite à l'annuaire des anciens élèves d'une grande école ou qu'elle soit aussi complexe que le réseau SWIFT de transferts inter-bancaires. C'est cette infrastructure qui permet aux acteurs du marché d'entrer en contact les uns avec

14. Bressand, Albert ; Distler, Catherine ; Kalypso, Nicolaïdis. — « Vers une économie de réseaux ». — *Politique Industrielle*, hiver 1989.

les autres. Mais ce contact n'est qu'une étape vers un deuxième niveau de relation, celui du contrat. On ne peut parler véritablement de « réseau financier » si ces deux dimensions ne sont présentes simultanément. A l'*infrastructure* répond ainsi l'*infostructure*, c'est-à-dire un ensemble de règles, privées et publiques, rendant possible l'établissement et la bonne fin des contrats. Enfin, la relation que les acteurs nouent entre eux s'inscrit dans un ensemble d'attentes mutuelles et de règles non écrites (que nous appelons infoculture) qui conditionnent le type d'initiative que chacun peut prendre et la manière dont seront réglés les problèmes auxquels les règles préétablies n'ont pas prévu de réponse. Il s'agit là d'une caractéristique générale des réseaux que l'on retrouve à travers l'ensemble de l'économie contemporaine, des plus techniques — réseaux de télécommunications ou réseaux d'échange informatique de données (EDI) aux plus informels — réseaux d'alliances ou réseaux d'anciens élèves.

A ces trois dimensions correspondent trois catégories d'acteurs. Les opérateurs du réseau, qui veillent sur le bon fonctionnement des infrastructures, le ou les superviseurs qui s'assurent que l'infostructure est bien respectée et enfin les utilisateurs eux-mêmes, dont les initiatives donnent son sens économique au réseau.

Les trois composants du réseau			
	Fonction	Nature	Acteurs
infrastructure	contact	physique	opérateur
infostructure	contact	organisationnelle et juridique	superviseurs
infoculture	connivence	stratégique	utilisateurs

Comme l'ont bien montré les débats au sein du groupe « marchés-réseaux », les innovations technologiques ne trouvent véritablement leur place sur la scène financière qu'à condition que puissent s'instaurer des relations satisfaisantes entre opérateurs, superviseurs et utilisateurs. Ainsi, le développement rapide du réseau de règlement/livraison Euroclear mis en place par la Banque Morgan à la fin des années 60 n'a-t-il pu se poursuivre qu'en transformant la structure initiale (dans laquelle Morgan était à la fois opérateur et superviseur) pour en faire une coopérative. Ce sont les banques utilisatrices qui exercent depuis lors le pouvoir de supervision, et c'est par le canal de cette coopérative qu'elles ont passé avec Morgan un contrat qui permet à cette dernière de rester l'opérateur du réseau.

Le réseau de réseaux

On retrouve bien sûr l'ensemble de ces dimensions au plan international. Il existe certes quelques réseaux comme Instinet qui opèrent à travers les

frontières sur le modèle des marchés de gré à gré. Il existe aussi certaines activités financières qui sont naturellement globales (comme l'est par exemple la ré-assurance dans un autre domaine) : on relèvera ainsi le développement rapide de certains centres off-shore, et l'existence de quelques réseaux électroniques globaux comme le réseau Reuter qui permet le fonctionnement délocalisé du marché des changes. Mais il ne s'agit là que du fer de lance de la globalisation financière. Une internationalisation authentique des marchés suppose bien davantage.

L'image qui vient à l'esprit devant le mélange actuel de réseaux globaux, de marchés délocalisés et de marchés, règles et comportements nationaux n'est donc pas vraiment celle d'un « village global financier » mais plutôt celle d'un « réseau de réseaux ». Encore faut-il donner au terme « réseau » toute l'épaisseur sur laquelle nous venons d'insister : celle de l'infrastructure — la plus visible — mais aussi celle de l'infostructure et de l'infoculture : quelles que soient leurs performances, les technologies d'information ne peuvent fournir aux marchés ces impondérables essentiels que sont l'existence d'un payeur en dernier ressort et la confiance mutuelle entre les participants !

Interconnexion

En termes d'infrastructures, l'avènement du réseau de réseaux passe alors par l'interconnexion. Ce terme simple recouvre une réalité bien plus complexe, comme on peut s'en rendre compte en observant par exemple les procédures très contraignantes qu'Euroclear, son concurrent CEDEL et la Kasensverein allemande ont dû mettre au point pour échanger et traiter, plusieurs fois par nuit, les données qui permettent au processus de règlement/livraison de s'étendre à l'ensemble de ces trois réseaux dans les mêmes conditions que s'il s'agissait d'un réseau unique ¹⁵.

Co-régulation et reconnaissance mutuelle

Au plan des infostructures, les mots-clés sont ceux de co-régulation et aussi de « reconnaissance mutuelle ». Il ne s'agit pas nécessairement de mettre au point un cadre réglementaire « supranational », mais plutôt d'avancer dans la direction que nous avons appelée, à propos de l'Europe, celle de la co-régulation. De ce point de vue, la directive européenne sur les services

15. EUROCLEAR et CEDEL sont les réseaux sur lesquels se dénouent les transactions sur le marché obligataire international ainsi que, pour les acteurs qui le souhaitent, sur une trentaine d'autres marchés, d'obligations ou d'actions.

d'investissements ¹⁶ qui entrera prochainement en vigueur ouvre une palette assez extraordinaire de possibilités. Aux Européens de les utiliser et de prendre ainsi un peu d'avance pour la réalisation du « réseau de réseaux » global.

Initiatives trans-frontières

Enfin, en termes d'infoculture, le réseau de réseaux suppose que les acteurs du système financier se perçoivent progressivement — et conçoivent leurs stratégies et initiatives — dans une perspective globale. On rappellera que l'internationalisation des grands fonds de retraite américains a tout juste commencé. On rappellera aussi qu'il reste beaucoup plus facile pour les petits porteurs de se tourner vers des titres nationaux et que des soubresauts comme le « crack » d'octobre 1987 poussent chacun à se défaire en priorité de ses titres étrangers (« *homing in the storm* » écrivait le *Financial Times*). Des initiatives comme celle du « Groupe des 30 » montrent, en sens inverse, que la communauté financière internationale peut être éminemment réceptive à des projets permettant un meilleur fonctionnement du réseau de réseaux. Sans l'appui d'aucun mandat officiel et malgré les dépenses considérables qu'elles impliquaient, les 9 recommandations du Groupe des 30 ont été suivies dans pratiquement toutes les places financières importantes et les centres qui s'en écarteront feront désormais figure d'anachronisme. Il est à l'honneur d'un groupe comme EUROCLEAR de continuer à alimenter ce débat à travers des propositions et réflexions sur la meilleure manière de réduire le risque-conduite (« *pipeline risk* ») et d'interconnecter les réseaux de règlement/livraison pour qu'un investisseur puisse opérer à travers les frontières avec la même sécurité que sur son marché national ¹⁷. De même, les initiatives qu'a pris le MATIF en participant au réseau GLOBEX puis en mettant au point des accords d'échange inter-marché avec la Bourse de Francfort sont-elles largement reprises et discutées hors de France, tandis que des réalisations

16. La directive concernant les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières a été définitivement adoptée le 10 mai 1993. Cette directive a pour objet de permettre aux entreprises d'investissement d'opérer, soit directement, c'est-à-dire par libre prestation de services, soit par le biais de succursales, dans tous les Etats membres de l'Union européenne, sur la base d'un agrément unique (« passeport européen ») délivré par l'Etat d'origine. La directive a également pour objet la libéralisation de l'accès à la qualité de membre des bourses de valeurs ou des marchés d'instruments financiers à terme et des marchés d'opinions. L'entrée en vigueur de la directive est fixée au 1^{er} janvier 1996. Les Etats membres ont jusqu'au 1^{er} juillet 1995 pour adopter les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires à la transposition de la directive. NDLR.

17. *Cross-Border Clearance, Settlement, and Custody: Beyond the G30 Recommendations*, EUROCLEAR, juin 1993.

exemplaires comme celle du réseau RELIT mériteraient sans doute d'être prolongées plus vigoureusement dans une perspective européenne ou internationale.

Au total, les technologies d'information ouvrent des possibilités importantes mais suffisent rarement à les valoriser pleinement. C'est d'un apprentissage bien plus complexe qu'il est question — apprentissage technique, réglementaire et culturel — pour que prenne forme le réseau de réseaux financier. Deux siècles après le télégraphe Chappe, un siècle après la globalisation des flux d'informations essentiels, l'avènement des « marchés-réseaux » n'est jamais qu'une nouvelle étape dans une longue histoire qui n'est pas tant celle du perfectionnement des techniques que celle de la recherche des modes d'organisation les plus efficaces...

Une administration mondiale pour le XXI^e siècle

Les problèmes de l'humanité ne peuvent plus être résolus par les pouvoirs publics nationaux. Un gouvernement mondial est devenu nécessaire.

La meilleure façon de l'établir est de renforcer le système des Nations Unies. Parfois, cela imposera que les agences des Nations Unies dépassent le caractère purement consultatif de leurs attributions pour participer concrètement aux réalisations. Ainsi, la FAO deviendrait le ministère mondial de l'Agriculture, l'ONUDI le ministère mondial de l'Industrie et l'OIT le ministère mondial des Affaires sociales. Dans d'autres cas, il faudra créer des institutions entièrement nouvelles. Celles-ci pourraient notamment comprendre une Police mondiale qui aurait le pouvoir de citer les pays à comparaître devant la Cour internationale de justice ou des tribunaux spécialement créés à cet effet. Si les pays ne se pliaient pas aux décisions de la Cour, il serait alors possible d'appliquer des sanctions, militaires ou autres. D'autres institutions pourraient comprendre une Autorité des océans (fondée sur le nouveau Droit de la mer) et une Autorité de l'espace, établie sur le même modèle, pour traiter des questions relatives à l'espace, à l'aviation et aux satellites de communication.

Cependant, certaines des nouvelles institutions, les plus importantes, auraient un caractère financier : un Trésor mondial et une Banque centrale mondiale. Le Trésor mondial serait un ministère mondial des Finances. Sa principale tâche consisterait à collecter les ressources nécessaires aux autres ministères mondiaux, grâce à un ou plusieurs systèmes de fiscalité mondiale à caractère obligatoire. Si les Etats membres tardaient à verser leurs contributions, il incomberait à ce ministère de débloquer des fonds pour couvrir les besoins les plus urgents. En outre, une Banque centrale mondiale, créée à partir du FMI, devrait traiter, entre autres choses, des politiques monétaire, bancaire et de change.

Tout comme chaque pays dispose d'un système de redistribution des revenus, une « politique financière mondiale » correspondante devrait être mise en œuvre par la Banque mondiale et la Banque centrale mondiale. (...)

Nul doute que certaines de ces propositions soient des plans tirés sur la comète, sortant du cadre des possibilités politiques actuelles. Cependant, les idéalistes d'aujourd'hui sont souvent les réalistes de demain.

Jan Tinbergen *
futuribles

* Prix Nobel d'Economie en 1969.

Extrait de la « contribution spéciale » de J. Tinbergen au « Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994 » PNUD.

futuribles

MARS *Numéro spécial*
Géopolitique et économie
politique de la drogue

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

n°185 - mars 1994

futuribles

SEPTEMBRE • *Le modèle allemand*
après l'unification
• *Europe allemande ou*
Allemagne européenne
• *Population mondiale,*
des projections suspectes

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

n°190 - septembre 1994

futuribles

JUIN • *Les fonds de pension en Europe*
• *L'approvisionnement*
en eau douce
• *Les migrations Est-Ouest*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

n°188 - juin 1994

futuribles

JANVIER • *Quatre scénarios pour*
l'Europe
• *Les fausses surprises*
de la démographie
• *Les délocalisations*
• *Feu le plein emploi ?*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

n°183 - janvier 1994

abonnez-vous

.....
A renvoyer à Futuribles, 55 rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France

Je m'abonne à Futuribles pour un an (11 n°)

France 620F Étranger/DOM-TOM 670F

Nom

Titre

Organisation

Adresse

Je commande

le n° : France 67F • Étranger 72F

le n°183

le n°185

le n°188

le n°190

Veuillez trouver ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de Futuribles.

Je préfère régler à réception de votre facture.

Offre valable jusqu'au 31.12.94

Finance - fiction

21 février 2001,

le jour où Reuters devint une banque

Luc De Brabandere ¹

Ancien Directeur général de la Bourse de Bruxelles, mais aussi grand spécialiste européen des techniques de créativité, Luc De Brabandere nous livre ici un essai de science-fiction qui, somme toute, reprend sous une forme romancée l'idée de réseau planétaire de la finance développée par Albert Bressand et Catherine Distler.

En effet, après avoir rappelé les heurs et malheurs de l'informatisation intervenue au cours des trois dernières décennies du siècle, l'auteur montre comment, au tournant du millénaire, les gestionnaires de réseaux pourraient se substituer aux banques traditionnelles et devenir les principaux opérateurs financiers...

H.J.

Ce matin-là, Steve Hamsoff se sentait le cœur particulièrement léger. Cela faisait près de vingt-cinq ans qu'il faisait le trajet entre son domicile, situé dans une de ces banlieues infinies de Londres, et la banque Hovengh logée au cœur de la City. Vingt-cinq ans d'aller en bus et de retour en métro, ou inversement suivant le temps. Hamsoff était un homme rigoureux, structuré, impliqué. Pas maniaque, non, organisé.

C'était d'ailleurs pour ses qualités d'ordre et de méthode qu'il avait été engagé à la fin des années soixante-dix au service de l'Inspection de la banque Hovengh. Rapidement remarqué par son chef, il confirma ses dispositions de fin limier en démontant le mécanisme frauduleux d'un caissier qui depuis des années abusait de la confiance d'un pensionné. « Son excès de zèle me parut suspect » déclara-t-il simplement en recevant les félicitations

1. Ancien Directeur général de la Bourse de Bruxelles, président de PARADIGM SA, bureau de conseil en stratégie. Il enseigne également la théorie des systèmes et les techniques de créativité, auxquelles il a consacré son dernier livre *Le plaisir des idées* (Dunod, octobre 1994).

du directeur, le jour même de la fin de son stage.

Pendant les années qui suivirent, Hamssoff fit un parcours sans faute. On ne fait pas carrière à la banque Hovengh, on la gravit. Et Hamssoff aimait la montagne.

Nommé successivement chef de service, fondé de pouvoir et sous-directeur, il occupait maintenant la fonction enviée de contrôleur de gestion. Il était en charge tout à la fois de la comptabilité, de la structure actif/passif du bilan et, de manière plus pointue, du contrôle des opérations de salle des marchés. Hamssoff était toujours mal à l'aise à propos de cette banque dans la banque, où de jeunes traders en bretelles recevaient selon lui beaucoup trop de libertés, et risquaient de mettre « sa banque » en péril.

Pour Hamssoff, la banque Hovengh était, en effet sa banque. Attention, soyons clair, Hamssoff n'était pas propriétaire de l'institution. Non, les quelques actions qu'il possédait lui avaient été simplement proposées au fil des années à un cours légèrement inférieur à celui de la Bourse. Hamssoff était donc un actionnaire infini-tésimal et quand il disait « ma banque », c'était un peu comme quand il disait « ma ville » en parlant de Londres. Le pronom possessif le faisait sourire. Finalement, qui possède qui ? La banque Hovengh ne lui appartenait pas, mais il avait développé, lui, un sentiment d'appartenance...

Ce matin-là donc Hamssoff était particulièrement de bonne humeur. Même s'il n'avait pas eu de place assise dans le métro — alors que lui la cédait toujours à une personne plus âgée —, il se sentait plutôt bien. Il est vrai que les problèmes des douze derniers mois semblaient enfin résolus.

Car l'année 2000 avait été vraiment difficile. Jamais personne n'avait d'ailleurs

imaginé à quel point changer de siècle aurait été un problème aussi ardu pour les banques. Plus précisément pour la comptabilisation des opérations bancaires. Car si pour un responsable des crédits, un prêt à cinq ans reste un prêt à cinq ans, pour celui qui a la charge de le traduire en écritures comptables et en encaissement d'intérêts, un changement de siècle entre le début et l'échéance du crédit complique tout.

L'informatisation des banques

Pour comprendre ces difficultés, il est nécessaire de retourner un peu en arrière — vingt-cinq ans environ — à l'époque, où la banque Hovengh, à l'image de toutes les autres, informatisa toutes ses procédures, construisit cet entonnoir à débit et crédit qui permettait alors de produire un extrait de compte unique au client avec toutes ses opérations et le solde de son compte.

A cette époque, un ordinateur coûtait cher, et la mémoire aussi. Une carte perforée comptait 80 colonnes et, de gré ou de force, une transaction devait être codée en autant de caractères. Les programmeurs, économes en perforation, éliminaient de manière impitoyable toute information inutile. Le code postal rendait, par exemple, superflu l'enregistrement de la ville correspondante. Un fichier adéquat pouvant toujours au moment voulu reconstruire l'adresse postale. De même, la conversion en devise étrangère d'un montant en livres sterling pouvait être décalée dans le temps.

Il était plus efficace de mémoriser une fois pour toutes une routine de multiplication que le résultat de millions d'opérations de ce type.

Et quand il s'agit de mémoriser la date d'une transaction, le même réflexe de par-

cimonie conduisit bien évidemment à l'élimination sans hésitation du 19 qu'on retrouvait de toutes manières dans les deux premiers chiffres de toutes les années de toutes les dates valeurs. Il était clair pour tout le monde que 88 signifiait 1988. Et l'an 2000 était tellement loin... A l'époque où la décision de décapiter les siècles fut prise par les informaticiens, Hamsoff n'était que tout jeune stagiaire inspecteur. Savait-il seulement à quoi servaient exactement ces grosses machines bruyantes qui avalaient des cartes et recrachaient du papier ? Jamais en tout cas — pour autant qu'on l'eut interrogé sur le sujet — il n'aurait accepté qu'on mutilât des chiffres. Une intuition peut-être, mais depuis toujours Hamsoff était conscient de la fragilité d'un plan comptable, de la précarité des constructions chiffrées. De toutes façons, dans le doute on s'abstient, pensait-il. Et c'était là pour lui le problème de l'informatique : un ordinateur ne doute jamais.

Ce qui devait arriver arriva. Un jour l'an 2000 succéda à l'an 1999. Pas vraiment une surprise d'une certaine manière, mais comment expliquer alors que tout le monde fût surpris ? Dix ans plus tôt, un premier signal d'alarme avait pourtant retenti. Début 91, un dépôt à terme de dix ans fut en effet refusé par le système à la logique implacable : l'opération était impossible puisque son échéance 01 était antérieure à sa décision 91.

Un peu plus tard, deuxième avertissement : lors de la promotion d'un produit « étudiant », une des plus anciennes clientes de la banque, décédée depuis, avait interrogé son chargé d'affaires. Il apparut alors que la publicité avait été envoyée à tous les jeunes nés après 68. Ce qui était son cas car elle était née en... 1897.

Parfois les banques font penser à ces

pétroliers tellement grands qu'on ne voit plus la mer. Malgré ce sérieux avertissement — et l'obligation d'enregistrer pendant quelque temps les opérations à long terme dans un grand cahier bleu à papier quadrillé en attendant un bricolage sur ordinateur individuel — la banque Hovengh ne prit pas les mesures qui s'imposaient. On dit « la banque Hovengh » car il s'agit d'une erreur et que par définition elle n'est donc imputable à personne de manière précise.

Mais une personne bien précise allait en payer les conséquences. C'était bien sûr Hamsoff. Malgré un plan d'urgence décrété mi 97, mi 1997 pour être précis, malgré des moyens supplémentaires importants donnés au département informatique et une bonne volonté incontestable de tout le personnel conscient d'être sur un seul bateau, le dernier réveilleur du siècle fut un peu particulier. En découpant sa dinde, Hamsoff avait un mauvais pressentiment. Il n'était pas informaticien mais se doutait bien que ceux-ci n'avaient pas tout testé. Il y avait certainement des choses auxquelles ils n'avaient pas pensé. Hamsoff avait raison.

Le 2 janvier 2000 était un dimanche. L'échange traditionnel des vœux eut donc lieu le 3 mais il ne parvint pas à arracher Hamsoff à ses préoccupations. Il était ailleurs.

Un de ses adjoints poussa même l'audace de lui souhaiter une bonne année... comptable. Mais il n'avait pas envie d'être distrait.

A 10 h 45, un coup de fil retentit. Impossible d'encoder la date dans le programme des attestations fiscales, un de ces nombreux programmes qui ne tournent qu'une fois par an. Hamsoff se dit en lui-même qu'il avait vraiment toujours raison. Et les tuiles commencèrent à tomber. Une vieille application liée aux pensionnés de

la banque Hovengh se « planta ». Un des plus anciens clients ne parvenait plus à charger ses opérations sur son propre ordinateur.

Quelques chiffres statistiques par ailleurs étaient d'autant plus incompréhensibles que plus personne dans la banque ne se souvenait des formules utilisées par le programme.

Et comme si cela ne suffisait pas, une « bombe software » programmée pour exploser le premier vendredi de l'an 2000 par un informaticien, licencié quelques années auparavant, eut l'effet escompté. Pas trop méchant quand même, mais le petit bonhomme pendu qui apparut sur tous les écrans de la banque ne fit pas rire Hamssoff. Pas du tout même...

L'infoduc planétaire

Enfin tout cela n'était plus qu'un mauvais souvenir. Depuis quelques mois les logiciels ronronnaient à nouveau, les fichiers semblaient à jour, les clients s'y retrouvaient dans les montants d'intérêts débités et le président dans le compte pertes et profits.

Les banques n'aiment pas le changement, alors changer de siècle ne pouvait évidemment pas se faire en douceur. Finalement, se disait Hamssoff, cela aura été une bonne chose pour la banque, l'occasion d'un grand nettoyage et d'un nouveau départ.

En passant par Fleetstreet, Hamssoff ne remarqua pas une agitation particulière au siège Reuters. Il est vrai que le bâtiment de cette institution n'est jamais calme. Bel exemple d'une entreprise qui a su évoluer avec son temps. Elle fut fondée par Julius Reuters il y a environ cent cinquante ans. Une ligne de pigeons voya-

geurs volaient l'aller-retour entre Aix-la-Chapelle et Bruxelles véhiculant les informations financières aux premières heures du grand capitalisme européen. Jamais en retard d'une technologie, mais fidèle à son métier premier, Reuters est aujourd'hui un réseau mondial, un Infoduc planétaire qui relie entre eux des milliers d'institutions financières, des centaines de milliers d'acteurs qui opèrent sur les marchés les plus variés.

Hamssoff se savait d'ailleurs client de Reuters. Non pas qu'il fut connecté à un écran couleur au logo reconnaissable, mais il voyait par contre passer de nombreuses factures — avec ce même logo — et à chaque fois se demandait si de telles dépenses étaient vraiment justifiées. Il était d'ailleurs bien décidé — le jour où il aurait le temps — de calculer la rentabilité globale de cette salle des marchés et de clouer l'ordinateur portable à ces jeunes gens hautains dont il aurait pu être le père. Mais de toutes façons, Hamssoff n'a jamais le temps.

En arrivant à la banque, il se trouva face à face avec le président. Ils se connaissaient finalement assez bien car, outre une ancienneté identique dans la maison, Hamssoff devait régulièrement lui présenter les « chiffres » principaux ainsi que les formulaires destinés aux différents organismes de contrôle, ce que les professionnels appellent « ratios ». Quelques fractions calculées sur différents postes du bilan sont censées rassurer les autorités sur la solvabilité et la liquidité de la banque, et un président attache une importance primordiale, avec la complicité du contrôleur de gestion, à tout ce qui peut être un signe extérieur de bonne santé.

Mais ce jour-là, Hamssoff fut intrigué par une attitude inhabituelle de son président. D'habitude courtois et ouvert, posant au moins une question, même s'il n'a pas le

temps d'écouter la réponse, il n'avait pas, cette fois-ci, envie d'être détourné de ce qui était de toute évidence une grosse préoccupation. Il demanda à Hamsoff de le suivre, chose exceptionnelle car en général l'heure des confidences était plutôt vers 11 heures, juste après le comité de direction.

– Hamsoff, dit-il à peine arrivé dans son bureau, dites-moi quelle est exactement la structure de l'actionariat aujourd'hui ?

– Il n'a pas changé depuis cinq ans, répondit Hamsoff fort surpris par cette question.

– Donc Puicastle a toujours 17 %.

– Oui.

– C'est bien ce que je pensais, soupira le président devant un Hamsoff de plus en plus intrigué. Eh bien, mon cher, continua-t-il d'un ton familier jamais utilisé en un quart de siècle d'employeur commun, la banque Hovengh n'est plus alors la banque Hovengh.

– ?

– Je vous passe les détails, nous venons de passer sous le contrôle de Reuters...

Hamsoff descendit dans son bureau, n'ayant pas vraiment compris — ou tout simplement pas cru — ce que lui avait dit le président. Racheté par Reuters ? Non, ça n'a pas de sens. 25 ans de logique comptable et d'habitude bancaire avaient convaincu Hamsoff pour toujours que le futur n'était jamais que le passé avec un peu plus ou un peu moins de la même chose, que le lendemain n'était jamais que la veille à un epsilon près.

Avec le sourire d'un météorologue content de voir l'une ou l'autre de ses prédictions se réaliser, il avait d'ailleurs assisté à l'échec de diverses tentatives de « bancassurance », le grand mythe de la fin du XX^e siècle. Qu'une banque puisse être rachetée par une autre, à la rigueur. Et encore tient-on compte de la différence de

culture qui peut exister ? et de l'informatique ?

Mais rachetée par une entreprise comme Reuters qui ne connaît même pas le métier ! Non, quand même. Et puis cela est sûrement interdit par la commission européenne ou par quelqu'un d'autre. Non Reuters, ce n'est vraiment pas possible.

Hamsoff était quand même troublé. On lui présenta — comme tous les jours — le signataire avec toutes les factures arrivées à échéance. Et il les parapha pour accord sans vraiment les regarder, ce qui n'était vraiment pas dans ses habitudes. Sauf celle avec le logo bien représentatif de Reuters, dont le montant n'avait pourtant rien d'excessif... et Hamsoff se redisait en lui-même « Reuters ? non, ce n'est vraiment pas possible ».

Et pourtant. Dans la salle des marchés, la journée avait commencé plutôt calmement. « New York n'est pas encore ouvert », ce qui était d'ailleurs l'explication classique de la pause café allongée. Mais à 11 h 30, la nouvelle tombait... sur Reuters, illustrant par un magnifique exemple qu'à la base de la complexité et des paradoxes se trouve bien souvent un mécanisme d'autoréférence.

« Ce mercredi 21 février, la société Reuters est devenue actionnaire majoritaire de la banque Hovengh. Cette acquisition est conforme à une stratégie qui devrait à terme faire de Reuters un des grands acteurs de la finance mondiale ».

Hamsoff n'en croyait pas son écran d'E-Mail interne où la nouvelle fut automatiquement diffusée via un système expert qui avait repéré les mots « banque Hovengh » dans le message. Il reprit la facture Reuters dans ses mains. « Quand je pense qu'in fine c'est nous qui finançons notre vente ! » marmonna-t-il, tout

surpris d'être un peu caustique et même ironique dans de telles circonstances.

Pendant le déjeuner, qu'il prit seul, des sentiments en tout genre se télescopaient dans sa tête. Il n'avait pas faim, son estomac refusait de travailler, un peu comme si son énergie était réquisitionnée par le cerveau, siège tout à coup d'une activité intense.

« Au fond, se dit-il, il y a un problème au moins que la banque Reuters n'aura pas, c'est celui de construire un réseau international, puisque *c'est* un réseau international ! ».

Hamssoff n'en revenait pas. Il venait déjà de baptiser et presque de justifier une institution financière qu'il y a quatre heures à peine, il considérait comme de la finance-fiction.

Emporté par sa plaidoirie — et son honnêteté intellectuelle — il en arrivait même un quart d'heure plus tard à se dire qu'au fond Reuters était peut-être dans le bon !

« Commencer par le réseau, c'est logique finalement. C'est un peu comme moi quand j'ai acheté ma maison. J'ai d'abord regardé où allait le métro », se dit-il.

En rentrant chez lui, Steve Hamssoff avait certes l'impression que la journée avait été longue, mais sans plus.

– Rien de spécial ? lui demanda son épouse qui ne connaissait de la banque Hovengh que l'agence de quartier.

– Non, dit-il. Tiens, tu te rappelles que je t'ai dit vouloir écrire un jour un roman sur la finance.

– Oui.

– Eh bien, je crois que ce jour est arrivé.

La stabilité des marchés de l'argent

Le rôle des banques centrales

Jean-Claude Trichet ¹

Les marchés des capitaux occupent une place essentielle dans le financement de l'économie mondiale, mais encore faut-il que l'allocation des ressources ne soit pas affectée par des perturbations graves dans la sphère financière, qui compromettraient le bon fonctionnement de l'économie.

Tel est en substance le message de J.C. Trichet qui, d'abord, fait observer que, si les fluctuations de cours sont normales sur les marchés, elles ont pris ces dernières années une ampleur particulière et un caractère brutal en raison de la « volatilité des marchés » résultant notamment du développement de nouveaux instruments financiers, de la mobilité plus grande et plus rapide des capitaux, de la réactivité des intervenants, etc.

Pour éviter en conséquence que ces fluctuations deviennent excessivement perturbatrices, il faut, souligne le Gouverneur de la Banque de France, qu'elles s'inscrivent dans un contexte de référence clair et cohérent permettant aux politiques économiques et monétaires d'assurer le maintien des grands équilibres : la définition d'un cadre organisationnel et réglementaire propre à ordonner le comportement des intervenants est à cette fin indispensable.

Les banques centrales jouent à cet égard un rôle essentiel d'arbitrage et de supervision, mais, en raison même de la globalisation des marchés, la coopération internationale devient plus nécessaire pour assurer la stabilité des cours, au moins dans un premier temps au niveau régional.

H.J.

1. Gouverneur de la Banque de France.

Par l'ampleur et la fréquence de leurs fluctuations au cours des dernières années, les marchés ont parfois donné l'impression d'imposer leur loi. L'interconnexion des grands marchés internationaux ainsi que la globalisation des phénomènes financiers ont contribué à développer cette image des marchés, perçus comme dotés d'une dynamique propre, incapables de s'auto-réguler, générateurs d'entropie et susceptibles de constituer une menace pour la stabilité du système financier.

Grâce à leur souplesse, leur facilité d'accès et le coût avantageux des ressources qu'ils procurent, les marchés de capitaux occupent une place essentielle dans le financement de l'économie mondiale ; le rôle des intermédiaires financiers s'est fréquemment orienté vers les activités de marché au détriment de l'intermédiation financière classique. Les banques centrales sont tout particulièrement concernées par le fonctionnement des marchés de l'argent : elles mettent en œuvre la politique monétaire en intervenant sur certains compartiments des marchés et attendent du fonctionnement efficient de ceux-ci la transmission de ces impulsions à l'ensemble du financement de l'économie, pour satisfaire leur objectif final de stabilité à la fois interne et externe de la monnaie.

La stabilité des marchés de l'argent ne veut pas dire qu'ils ne connaissent pas de fluctuations de cours. Celles-ci relèvent de la logique même des marchés et sont nécessaires pour que s'expriment les évolutions profondes en cours dans l'économie. Mais le rôle des marchés dans l'allocation des ressources peut être affecté par des perturbations graves dans la sphère financière, susceptibles d'engendrer des distorsions durables dans le financement de l'économie. Pour éviter la survenance de telles situations, les pouvoirs publics doivent en permanence créer les conditions d'une plus grande stabilité des marchés de l'argent. Cela suppose d'abord la définition d'un contexte de référence clair et cohérent au travers des décisions de politique économique et monétaire axées sur le respect des grands équilibres. Il convient également de mettre en place un cadre organisationnel et réglementaire des marchés, propre à ordonner le comportement de leurs intervenants. Les banques centrales tiennent en ce domaine une place essentielle notamment grâce à leur connaissance des grands intervenants financiers, dont elles sont fréquemment responsables de la supervision. Enfin, la globalisation financière rend de plus en plus nécessaire un approfondissement de la coopération internationale de façon à assurer une meilleure cohérence des politiques économique et monétaire mises en œuvre au niveau national et à définir une approche commune des questions soulevées par le fonctionnement des marchés et par la surveillance de leurs acteurs.

Les fluctuations, phénomène inhérent aux marchés

Les marchés connaissent normalement des mouvements de prix

L'origine des mouvements de prix

Bien que les fluctuations des cours véhiculent une image d'instabilité des marchés, elles sont inhérentes à leur bon fonctionnement. La première cause des fluctuations, la rencontre des intérêts multiples et parfois antagonistes, entraîne des variations de très court terme, nécessaires à la formation de l'équilibre du marché. La prise en compte des informations nouvelles constitue la deuxième raison des fluctuations de prix : en effet, pour qu'un marché puisse fonctionner de manière efficiente, le niveau des cours doit refléter et prendre en compte l'ensemble des informations disponibles à un moment donné. Tout événement, toute donnée macro-économique nouvelle entraîne des ajustements de position des intervenants et des variations de cours propres à définir de nouveaux prix d'équilibre, à l'issue d'un processus itératif permanent.

Ces fluctuations doivent être considérées comme une caractéristique du fonctionnement des marchés de l'argent. Dans des conditions normales, elles expriment les anticipations des agents et sont un reflet des évolutions profondes affectant les équilibres économiques. Le comportement des marchés est ainsi une source d'informations primordiale pour tous les agents économiques et, en premier lieu, pour les instances de décision dans les domaines économique et monétaire.

La volatilité, elle-même associée à la liquidité des marchés

L'image d'instabilité des marchés due aux fluctuations de cours est souvent mise en rapport avec le comportement des professionnels qui obéiraient seulement à des considérations de court terme et négligeraient ainsi les données économiques fondamentales. Une part importante des opérations financières est certes due à des prises de position de courte durée. La rentabilité de ces opérations provenant d'abord des écarts sur les cours des instruments en cause, il en résulte que les fluctuations du marché apparaissent comme un ingrédient nécessaire à cette activité. Même les investisseurs qui gèrent une épargne stable sont contraints d'adapter en permanence leur profil de risque : le coefficient de rotation des actifs qu'ils gèrent peut augmenter à mesure que s'amplifient les mouvements de cours.

L'activité des intervenants professionnels est largement nourrie par les fluctuations de cours, mais leur intervention est nécessaire pour assurer une

bonne liquidité des marchés et répondre, dans les meilleures conditions, aux demandes des agents économiques et des investisseurs finaux.

Les évolutions récentes ont accru la volatilité des marchés

Des masses de capitaux dont les mouvements sont de plus en plus fluides et sensibles

L'interconnexion mondiale des marchés, la diversification croissante des placements des grands investisseurs internationaux en termes de localisation géographique et de types d'instrument financier, enfin la mobilité plus grande des capitaux gérés et la forte réactivité des intervenants de marché aux informations et statistiques économiques publiées ont entraîné une forte croissance des flux financiers sur tous les marchés mondiaux pouvant se traduire, en certaines circonstances, par des mouvements de capitaux de grande ampleur.

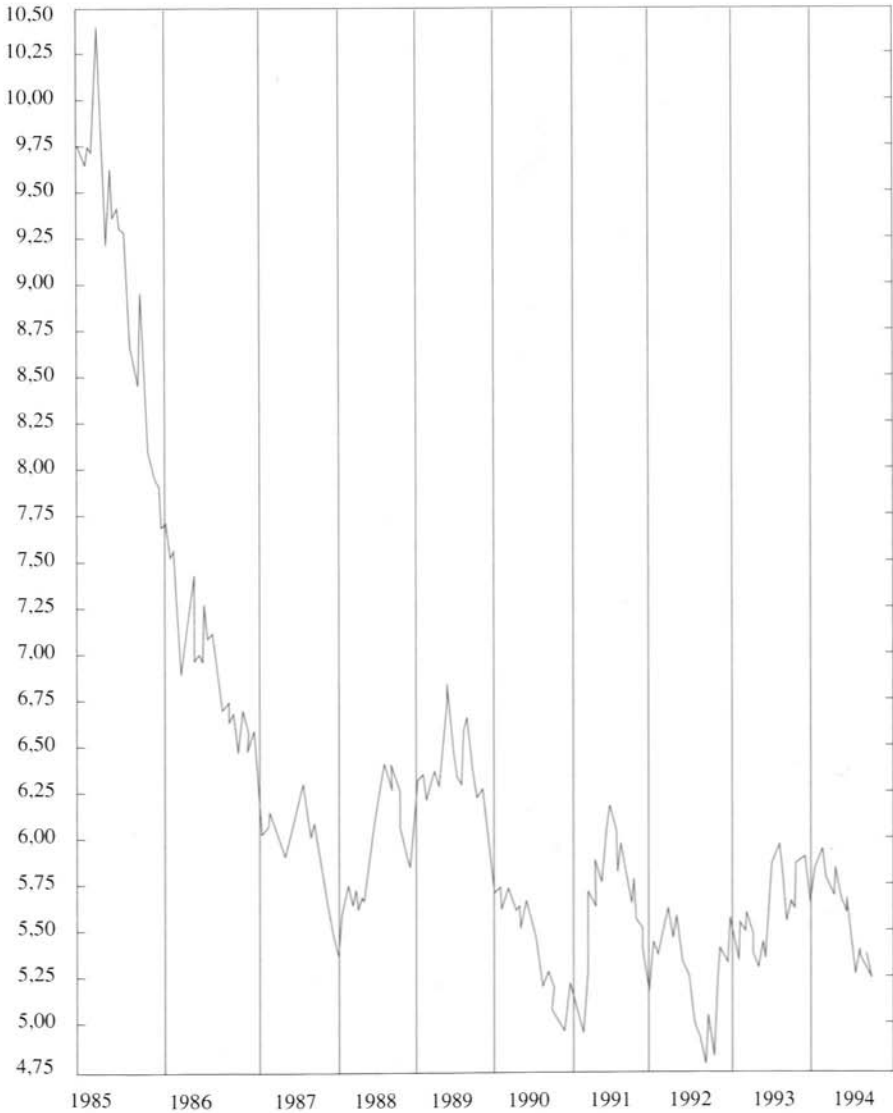
Cette évolution ressort en particulier de l'examen des mouvements sur le marché des changes, type même de marché mondial presque entièrement décloisonné : lors de sa dernière enquête, en avril 1992, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a ainsi estimé le volume quotidien à 880 milliards de dollars, soit un chiffre supérieur de plus de 40 % au résultat obtenu trois ans plus tôt. Les opérations négociées sur le marché des changes ne résultent que pour une faible part d'échanges de nature commerciale, la plus grande partie des volumes échangés provenant de mouvements purement financiers. L'organisation récente de la part de ces dernières opérations transparait notamment dans le montant des mouvements de portefeuilles-titres transfrontières, estimé par la BRI dans les grands pays industriels et les pays en développement, et donne l'impression d'un essor considérable.

Ces mouvements de capitaux peuvent déclencher des fluctuations de grande amplitude sur les marchés, illustrées par les variations de cours entre les grandes devises (voir le graphique 1) consécutives à l'abandon du régime des parités stables issu des accords de Bretton-Woods. Très récemment, la remontée des taux à long terme dans tous les

grands pays industrialisés, concomitamment avec une chute du dollar, a donné une illustration de cette propagation de fortes fluctuations sur les marchés de capitaux. L'impact de cette crise obligataire, caractérisée par son

Mouvements de capitaux transfrontières¹ (en Mds USD)					
1976-80	1981-85 (Moy. annuelle)	1986-90	1991	1992	1993
28,9	72,0	170,7	382,7	347,9	581,2
<small>1. Apprécies à partir des flux de capitaux financiers entrant dans les pays concernés.</small>					

Cours du dollar contre franc depuis 1985
Données hebdomadaires



Source : DGSE, Direction des changes.

ampleur et son caractère brutal, a mis en lumière la dimension essentielle prise par les interactions et les corrélations entre marchés nationaux, grâce à la diffusion instantanée de l'information et à la constitution progressive d'un marché mondial unique des capitaux.

Des produits et des techniques de gestion qui favorisent la volatilité

Le développement de nouveaux instruments financiers et le recours à des techniques de gestion de portefeuille complexes ont favorisé l'essor des marchés de capitaux et peuvent contribuer à accroître leurs fluctuations de cours. La place prise par les opérations sur produits dérivés, qui concernent notamment les marchés de taux d'intérêt, d'actions et de change et dont l'encours a été multiplié par plus de trois en trois ans, en donne la meilleure illustration. En raison de leur facilité d'accès, du faible coût des opérations qui y sont traitées et de l'effet de levier qu'ils comportent souvent, les marchés dérivés sont susceptibles, dans certaines circonstances, d'amplifier les mouvements de prix des actifs financiers, d'accélérer la vitesse de transmission de ces fluctuations dans la sphère financière et d'accroître leur dimension internationale en raison de la place nodale qu'ils ont acquise.

Le lien entre la gestion des instruments dérivés et les fluctuations de marché ressort nettement dans le cas des produits optionnels qui constituent l'outil de base des nouvelles techniques financières. La volatilité de l'actif sous-jacent représentant le principal déterminant du prix d'une option, la gestion de cet instrument est d'abord déterminée par les fluctuations de cours qui deviennent une pure variable instrumentale : elles exercent ainsi directement

Marchés optionnels

Les marchés optionnels sont des marchés organisés sur lesquels sont négociés des contrats d'options. L'option est un droit (pour l'acheteur de l'option) d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité fixe d'un produit support à un prix et jusqu'à une échéance fixés d'avance. Le vendeur de l'option est, quant à lui, obligatoirement soumis à la décision de l'acheteur d'exercer ou non son option. Il existe, pour le moment, cinq catégories d'options mais cette classification est loin d'être définitive, compte tenu de l'essor que ces marchés connaissent :

- *les options sur actions ;*
- *les options sur matières premières (céréales, métaux...) ;*

- *les options sur devises : le marché porte sur la valeur d'une devise exprimée en référence à une autre (le plus généralement le dollar) ;*
- *les options sur taux d'intérêt : ce marché permet de se prémunir contre un risque d'évolution défavorable des taux d'intérêt ; l'emprunteur se prémunit contre la hausse, le prêteur contre la baisse, tout en conservant le bénéfice lié à une évolution favorable des taux d'intérêt ;*
- *les options sur indices boursiers : l'option repose cette fois sur un indice représentatif d'un ensemble de titres cotés (exemple : indice Standard and Poor's, indice CAC).*

futuribles

ou indirectement une influence sur le comportement des opérateurs et participent pleinement au processus de formation des prix sur les marchés de base.

Les critiques parfois adressées à l'encontre de la place prise par les instruments dérivés ne sauraient toutefois occulter la raison d'être première de ces produits : permettre aux agents économiques de mieux gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de position sur actions qu'ils encourent. Leur succès rend compte de leur adéquation aux besoins des agents économiques et financiers en la matière. En tout état de cause, le développement de ces marchés résulte avant tout des plus grandes fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt au cours des années soixante-dix, elles-mêmes liées à la persistance de déséquilibres macro-économiques.

L'examen de l'évolution des marchés sur une longue période accrédite l'idée qu'ils ont rempli leur rôle, le jeu des fluctuations à court terme ne s'étant pas traduit par une augmentation de la volatilité tendancielle des cours. Ainsi, la volatilité des marchés de taux à long terme, ne s'est pas accrue ces vingt dernières années, en dépit de leur fort développement.

De la même manière, l'évolution de la volatilité des indices boursiers sur les grandes places financières ne fait pas ressortir d'accroissement sensible au cours des dernières années. Quant aux parités de change entre les grandes devises, leur volatilité connaît des variations parfois plus fortes que celle des autres actifs financiers, mais ce phénomène n'est pas propre aux années récentes.

Volatilité des marchés de taux à long terme				
	1970-79	1980-84	1985-89	1990-94 (avril)
France	0,19	0,45	0,36	0,30
Allemagne	0,22	0,30	0,20	0,22
Royaume-Uni	0,55	0,45	0,40	0,35
Etats-Unis	0,23	0,62	0,34	0,23
Japon	0,41	0,37	0,43	0,34

Source : OCDE (volatilité mesurée à partir des variations des moyennes mensuelles des rendements obligataires à dix ans).

La stabilité des marchés de l'argent, préoccupation centrale des autorités monétaires

Le besoin de stabilité des marchés

La dimension acquise par les marchés de l'argent, en termes de masse des capitaux échangés, de pouvoir d'influence sur les variables-clés de la sphère réelle et de répercussions sur l'activité des intermédiaires financiers, constitue un enjeu important pour les banques centrales : elles doivent inscrire leur action dans un contexte caractérisé par des risques accrus au sein de la sphère

financière, d'autant plus grands que subsistent des déséquilibres macro-économiques importants (déficits publics, soldes de balances des paiements courants fortement contrastés entre les grands pays industrialisés).

Le maintien de la stabilité du système financier constitue ainsi une préoccupation prioritaire des banques centrales. Le traité de Maastricht le rappelle d'ailleurs clairement dans son article 105 qui stipule : le Système Européen de Banques Centrales « contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne (...) la stabilité du système financier ».

La stabilité des marchés de l'argent, nécessaire pour que les prix qui s'y forment rendent compte des évolutions dans le comportement des agents économiques et financiers et dans la réalisation des équilibres de l'économie, suppose que les fluctuations de cours interviennent de manière ordonnée, ce qui exclut les mouvements excessifs, auto-entretenus sur une période relativement longue, brouillant les messages émanant des marchés et menaçant la situation financière de leurs intervenants en raison des risques élevés et difficilement maîtrisables auxquels ils sont exposés. Un tel contexte est aussi une condition essentielle pour que les impulsions de politique monétaire décidées par la banque centrale se transmettent de manière satisfaisante dans l'économie et que la pleine confiance dans la monnaie soit garantie. Elle peut être remise en cause dans deux types de situation :

- la formation de bulles spéculatives,
- le phénomène de rupture sur un ou plusieurs marchés susceptible de se propager dans l'ensemble de la sphère financière (risque systémique).

Le risque de formation de bulles financières

L'apparition d'une bulle spéculative sur tel ou tel marché de l'argent résulte d'une déviation progressive des prix par rapport aux données fondamentales de l'économie, conduisant à un état de déséquilibre aigu, mais durable. L'interaction des anticipations chez les intervenants du marché, leur caractère auto-réalisant ainsi que le phénomène de contagion entre les différents marchés sont les principaux constituants des bulles financières qui sont souvent alimentées en outre par un accès facile au crédit ainsi que par l'utilisation d'instruments à effet de levier. La résorption de ces bulles peut intervenir de manière précipitée si un événement provoque un retournement brutal des anticipations des intervenants.

La menace de secousses sur les marchés

La survenance d'une perturbation majeure risque d'affecter l'équilibre de l'ensemble du système financier — c'est le risque systémique — et de se

répercuter sur l'économie réelle. Elle peut avoir différentes causes impliquant les activités de marché :

- les difficultés, en termes de liquidité ou de solvabilité, d'une grande institution bancaire ou de plusieurs intermédiaires financiers actifs sur les marchés, susceptibles d'impliquer de nombreux intervenants de marché par un effet de domino,
- une défaillance importante d'un système de paiements,
- les graves dysfonctionnements d'un marché imputables à une situation proche de l'illiquidité, entraînant des variations brusques de prix incontrôlés.

Les marchés dérivés ont un rôle complexe dans ce processus, sous plusieurs angles :

- l'utilisation excessive en cas de crise, des instruments dérivés aux fins de couverture de l'actif sous-jacent peut augmenter les tensions sur la liquidité des marchés en cause,
- les arbitrages entre marchés peuvent devenir quasi irréalisables,
- la gestion dynamique, par les vendeurs d'options, de leur portefeuille d'opérations implique qu'ils vendent un montant croissant de l'actif sous-jacent en cas de baisse des cours, ce qui peut aggraver la tendance,
- les modèles de gestion des instruments dérivés complexes prennent difficilement en compte les variations brutales d'un marché, les situations de rupture. Il en résulte des incertitudes chez les opérateurs, parfois génératrices de nouveaux désordres.

Il appartient aux autorités monétaires de prendre toutes mesures préventives pour éviter le déclenchement de crises financières, susceptibles de requérir des interventions massives de la banque centrale et de modifier les conditions d'application de la politique monétaire. L'ensemble des facteurs influençant le fonctionnement des marchés doivent être pris en compte et appréhendés par la banque centrale à cette fin.

Les dispositions nécessaires pour assurer la stabilité des marchés de l'argent

La conduite d'une politique monétaire crédible constitue le meilleur garant de la stabilité des marchés. Mais diverses mesures concernant l'organisation des marchés et la surveillance de leurs intervenants sont requises pour instaurer un contexte favorable à cette stabilité. Dans ces deux domaines, la coopération internationale entre banques centrales et entre autorités de surveillance occupe une place très importante.

Le rôle déterminant de la politique monétaire

Il faut tout d'abord rappeler que la stabilité des marchés ne dépend pas seulement de la conduite de la politique monétaire. D'une part, les marchés sont vulnérables aussi bien à des chocs provenant de la sphère financière, au sein de laquelle l'action de la politique monétaire s'exerce, qu'à ceux qui proviennent de la sphère réelle. Ces derniers ont été nombreux au cours des vingt dernières années ; on peut notamment citer les fluctuations des prix des matières premières, la mise en place du Marché Unique, l'unification allemande et l'augmentation de l'endettement des secteurs publics. D'autre part, les marchés, s'étant considérablement développés, ont acquis un poids spécifique beaucoup plus fort que par le passé. Les banques centrales ne déterminent pas directement, mécaniquement, leur évolution mais s'attachent à réduire la volatilité en fournissant de solides points d'ancrage à moyen terme. La politique monétaire doit faire en sorte de guider les anticipations des marchés.

Fournir un cadre général de stabilité à moyen terme pour les prix

L'objectif prioritaire de la politique monétaire est la stabilité des prix. Non seulement cette dernière est désirable en elle-même parce qu'elle protège le citoyen contre un impôt invisible et inique, mais encore l'inflation dérègle les mécanismes de formation des prix sur les marchés, en particulier sur les marchés de l'argent, et atteint le dynamisme de la croissance de long terme d'une économie ; il est clair que l'incertitude sur l'évolution future des prix accroît la volatilité des taux d'intérêt. Cette stabilité des prix dépend elle-même pour une large part de la stabilité des flux de création monétaire. Ce lien est vérifié à moyen et à long terme, même s'il a été rendu plus complexe au cours des années 1980, par le phénomène des innovations financières qui ont desserré la contrainte de liquidité des agents, favorisé la distribution du crédit et finalement rendu plus difficile l'interprétation des évolutions monétaires.

En France, cela explique à la fois le maintien d'un objectif monétaire à moyen terme sur l'agrégat large M3 qui inclut des actifs rémunérés et la promotion d'un indicateur privilégié, l'Endettement Intérieur Total (EIT), dont la progression recouvre à la fois la distribution du crédit et celle des financements obtenus auprès des marchés.

Les objectifs de la politique monétaire fixés par la banque centrale s'inscrivent dans le contexte général de l'économie. Ils sont compatibles avec un niveau de croissance jugé équilibré à moyen terme et permettent d'assurer au moindre coût les flux de financement nécessaires. Les choix de politique monétaire ne sauraient à eux seuls garantir le respect de l'objectif de stabilité des prix, mais ils peuvent, le cas échéant, souligner et tendre à corriger les insuffisances de la politique économique à l'origine de déséquilibres inflationnistes.

Les agrégats monétaires

La politique monétaire se réfère aux agrégats, car son but est d'assurer la régulation de la masse monétaire. Celle-ci inclut non seulement les instruments de paiement mais aussi certains actifs qui, sans être des moyens de paiement, sont considérés comme liquides parce que facilement transformables en signes monétaires. Dès lors se pose la question de savoir quels actifs doivent être inclus dans la masse monétaire. Les réformes de 1986 et 1991 ont successivement redéfini les agrégats monétaires, au nombre de quatre :

- M1 comprend les actifs pouvant servir directement d'instruments de paiement : pièces, billets, dépôts à vue, ...
- dans M2 figurent les comptes sur livrets ;
- M3 inclut les titres du marché monétaire émis par les institutions financières ;
- enfin M4 contient certains titres du marché monétaire (billets de trésorerie et bons du Trésor).

futuribles

Source : Faugère, J.P. ; Voisin, C. — *Le système financier français*. — Paris : Nathan, 1994.

Fournir un cap de long terme offrant un socle de stabilité pour le bon fonctionnement des marchés

A l'égard des marchés, la contribution essentielle des banques centrales est de réduire l'incertitude, source de dérèglements dans la sphère financière.

Pour ce faire, la banque centrale doit indiquer le cap et s'engager fermement à le maintenir. Elle se dote de règles de décisions claires et explicites pour les agents économiques, ce qui ne lui interdit pas de prendre des mesures discrétionnaires lorsque les circonstances l'exigent. Elle adresse des signaux clairs aux marchés, s'appuyant sur la cohérence de ses messages de politique monétaire, et maintient un échange continu d'informations avec eux. Les innovations financières et la libéralisation des mouvements de capitaux ont rendu l'institution de règles de décision simples plus délicate : il faut désormais davantage s'expliquer sur les écarts entre résultats et objectifs.

Mener une action monétaire crédible

C'est par les décisions qu'elles prennent, et leur succès, que les autorités monétaires peuvent accroître leur influence sur les marchés. La crédibilité suppose en premier lieu de pouvoir mener une action continue dans ses objectifs, ses grandes orientations et ses résultats, à l'abri des influences et des perturbations accidentelles. L'indépendance de la banque centrale constitue une donnée déterminante. Le statut conféré à la Banque de France par la loi du 4 août 1993 renforce ainsi sensiblement sa crédibilité. Elle confie au Conseil de la Politique monétaire la responsabilité de définir une politique monétaire

dont le but ultime est la stabilité des prix. Cette démarche institutionnelle est un préalable pour établir la crédibilité, mais cette dernière est une oeuvre qui demande du temps et s'apprécie dans la durée.

Une autre condition de la stabilité des marchés est que la politique monétaire s'inscrive dans un cadre global de politique économique cohérent, assurant l'équilibre du « dosage des politiques économiques » au plan national comme à l'échelle internationale. Si la politique monétaire doit assumer une charge trop lourde dans la réalisation des grands équilibres économiques et financiers, elle voit son efficacité potentielle mise en cause, notamment son aptitude à maintenir et à consolider la stabilité des marchés financiers.

La mise en place d'un cadre organisationnel et réglementaire clairement défini pour les marchés

La stabilité des marchés ne peut être obtenue sur une longue période que s'ils présentent des conditions de fonctionnement satisfaisantes dans tous les domaines concernés par la négociation, la conclusion et le dénouement des opérations financières. Une telle exigence s'applique en premier lieu aux intermédiaires financiers actifs sur les marchés qui, effectuant des volumes importants d'opérations tant pour leur compte propre que du fait des ordres passés pour leur clientèle, encourent des risques importants et doivent donc offrir les garanties d'une bonne solidité financière. Les modalités techniques qui fixent le cadre dans lequel sont réalisées les transactions doivent ensuite être conçues et organisées de manière à réduire au strict minimum le risque de perturbation affectant la stabilité des marchés. Dans tous les domaines, les avancées les plus significatives résultent d'une collaboration étroite et permanente entre toutes les parties concernées : intermédiaires financiers, autorités chargées du contrôle des marchés, banques centrales, instances de surveillance des établissements financiers actifs sur les marchés. La création, en France, du Clamef — Comité de liaison des autorités monétaires et financières — dont certaines sont l'émanation directe des professionnels, participe clairement d'une telle démarche.

La solidité financière des opérateurs de marché

Une condition préalable de la stabilité des marchés est que les établissements actifs offrent en permanence les garanties d'une bonne situation financière, ce qui suppose que les risques nés de leurs opérations soient correctement maîtrisés et proportionnés au montant de leurs fonds propres. Cette discipline relève en premier lieu des professionnels eux-mêmes. S'agissant du risque de contrepartie, les limites de crédit que se fixent bilatéralement les opérateurs restreignent le montant des engagements qu'ils peuvent prendre

sur un marché. En outre, les opérateurs doivent avoir une connaissance étendue de leurs contreparties pour traiter dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité des échanges. Des dispositions imposant aux intermédiaires financiers de publier périodiquement des renseignements sur leurs opérations financières et leurs résultats constitueraient un progrès significatif dans ce sens. Il en irait de même si les évaluations des agences de notation financière étaient davantage utilisées sur les marchés, les émetteurs étant moins réticents à y recourir et les investisseurs les analysant comme une source d'information habituelle banalisée pour leurs décisions de placement.

Il faut signaler que les marchés organisés présentent une sécurité particulière par rapport au risque, puisque celui-ci est assuré par une chambre de compensation qui exerce une surveillance quasi continue sur les engagements de ses adhérents.

Dans le domaine des risques de marché supportés par les établissements au titre des variations de cours (change, taux d'intérêt, position sur actions), l'utilisation, par les intermédiaires financiers, de dispositifs adéquats de gestion et de contrôle des positions est un facteur propice à la limitation de ceux-ci. L'utilisation de ces modèles d'évaluation de risque et de résultat s'avère particulièrement riche d'enseignements dans le cas des tests de scénarii de crise.

Compte tenu de la place déterminante qu'occupent les établissements de crédit dans la sphère financière, leur surveillance prudentielle prend une importance particulière pour la stabilité des marchés. Elle s'est considérablement renforcée et affinée au cours des dernières années et accorde, dans le domaine des opérations de marché, une place grandissante aux règles et procédures internes en matière de contrôle interne et d'appréciation des risques. Les dispositions réglementaires concernant ces risques ont maintenant atteint un stade de développement avancé :

— le risque de crédit encouru par un établissement en cas de défaillance de sa contrepartie est correctement pris en compte par le ratio de solvabilité², s'agissant de l'exigence globale de fonds propres, ainsi que par les normes du règlement sur les grands risques, en ce qui concerne la division des risques par contrepartie ;

2. Le ratio Cooke est un ratio prudentiel élaboré par le Comité de Bâle et destiné à mesurer la solvabilité des banques. Il rapporte leurs fonds propres à l'ensemble de leurs risques de crédit de bilan et de hors-bilan, pondérés selon la nature de l'emprunteur. Le seuil minimum est de 8 %, la date d'entrée en application le 31 décembre 1992.

Le Comité de Bâle n'a aucun pouvoir réglementaire. La France et les autres pays membres de l'Union européenne n'ont pas transposé le ratio Cooke en tant que tel, mais la directive européenne adoptée en décembre 1989 sur le même sujet aboutit à des résultats très voisins. NDLR.

Directive sur l'adéquation des fonds propres

La directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit a été adoptée le 15 mars 1993 et doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1996 au plus tard. La directive sur l'adéquation des fonds propres définit les règles prudentielles de couverture des risques de marché des entreprises d'investissement et des banques pour leur activité de marché. Pour les banques, cette nouvelle directive vient compléter celle de 1989 sur le ratio de solvabilité couvrant les risques de crédit.

La directive définit, avant tout, le montant du capital initial nécessaire à l'agrément. Celui-ci est différent selon la catégorie d'intermédiaires concernés, suivant qu'ils sont autorisés à recueillir ou non des fonds des clients, à agir pour leur propre compte ou non.

Le dispositif prudentiel de la directive

construit un ratio de couverture des risques de marché encourus par le portefeuille de négociation (activité pour compte propre) de l'intermédiaire. Ce ratio est composé d'un dénominateur où figurent les risques pondérés et d'un numérateur composé des diverses catégories de capital venant en couverture.

Le ratio Cooke cherche à assurer que les établissements de crédit et les sociétés d'investissement surveillent les concentrations excessives des risques de marché qui feraient que la défaillance d'un client (ou d'un groupe de clients liés) puisse mettre en péril l'existence même de l'intermédiaire. Les mécanismes envisagés s'inspirent largement des dispositions de la directive sur le contrôle des grands risques des établissements de crédit mais ils apportent certains ajustements pour tenir compte des risques de marché.

futuribles

Source : COB. — Rapport annuel 1992.

— les risques de marché supportés par les établissements sont réglementés par la directive européenne sur l'« adéquation des fonds propres », en cours de transposition dans le droit bancaire français.

La transparence et la sécurité des opérations de marché

Outre la qualité des intermédiaires financiers, les conditions dans lesquelles ceux-ci traitent leurs opérations participent du bon fonctionnement des marchés. Une transparence plus grande est un premier élément de stabilité : celle-ci peut ainsi être menacée lorsque certains intervenants orientent de manière abusive ou artificielle les prix de marché. Dès lors que la loi française a fixé la nature des comportements fautifs sur les marchés, tel le délit d'initié, et les sanctions applicables, les autorités de contrôle, notamment la COB, ont pour mission de veiller au respect de pratiques saines sur les marchés et les intermédiaires financiers ont arrêté des règles déontologiques dans des codes professionnels.

Sous l'angle de l'organisation technique des marchés, les points sensibles pour la sécurité des opérations concernent plus particulièrement :

— les modalités et le délai de dénouement des transactions, avec en particulier la mise en place de systèmes de règlement-livraison pour les transactions sur titres. La France dispose à cet égard de systèmes répondant aux standards internationaux ;

— la protection des systèmes de paiement, compte tenu de la part des activités de marché dans les règlements interbancaires. Les réformes menées actuellement sur la place de Paris sous l'égide de la Banque de France permettront en particulier d'accroître la sécurité des règlements entre intermédiaires financiers en offrant la possibilité d'effectuer des paiements irrévoquables en cours de journée ;

— le renforcement du cadre juridique entourant les activités de marché constitue un autre enjeu important pour les autorités compétentes et les intervenants professionnels. Ainsi, le développement considérable de l'usage du réméré en France dans les années quatre-vingts a engendré un risque de place du fait que la nature réelle des opérations de marché conclues sous cette appellation ne correspondait pas à la définition juridique de l'instrument. La substitution de la pension livrée aux opérations de réméré a fait disparaître cette source d'instabilité et a permis une nette amélioration des pratiques de la place en matière de cessions temporaires de titres. Actuellement, les accords de compensation (*netting*) sur certains marchés de gré à gré (*changes, swaps...*) visant à réduire le montant des engagements résultant d'opérations croisées entre deux ou plusieurs contreparties et, autant que possible, les exigences réglementaires posées en matière de couverture par les fonds propres constituent un sujet de réflexion important. Si le principe de la compensation a été admis sur un plan bilatéral par les autorités de contrôle des pays du G.10 (groupe de Bâle) et consacré en France par la loi du 31 décembre 1993 pour les instruments dérivés et les opérations de pension livrée, les systèmes de compensation sur une base multilatérale soulèvent encore des questions difficiles quant à leur portée juridique et à leurs implications en termes de garantie offerte aux participants et de répartition des risques de crédit.

Enfin, en cas de crise, la surveillance en temps réel des marchés par les autorités en charge de leur contrôle peut jouer un rôle important dans la stabilisation des cours : la mise en place de coupe-circuits, destinés à suspendre temporairement les négociations lorsque certains seuils de variation des cours ont été dépassés, en est la manifestation la plus spectaculaire.

La coopération internationale, condition nécessaire de la stabilité des marchés

L'internationalisation des marchés de l'argent et la globalisation financière ont conduit les instances concernées par leur bon fonctionnement et par la sur-

veillance de leurs acteurs à multiplier les thèmes d'échanges et à élaborer de nombreux accords et réglementations d'une portée internationale. La concertation entre les autorités économiques et monétaires des grands pays, en liaison avec les organisations multilatérales, est plus ancienne, mais elle s'est beaucoup renforcée ces dernières années en vue de préciser les conditions et les modalités d'une meilleure coordination de leurs politiques respectives.

La dimension internationale du suivi des marchés et de la surveillance des intermédiaires financiers

La coopération internationale dans le suivi et le contrôle des activités financières revêt une importance croissante. Elle s'est inscrite au niveau européen du fait de la mise en place du marché unique dans le domaine bancaire, de sorte que l'essentiel de la réglementation actuelle sur la surveillance des établissements de crédits, notamment celle concernant les opérations de marché, a été fixée dans des directives européennes, et que les autorités de surveillance des différents pays de l'Union ont établi des accords sur la concertation et les échanges d'information qu'implique le contrôle des établissements implantés dans plusieurs pays. Parallèlement aux discussions menées au niveau européen, le Comité de Bâle, réunissant les représentants des banques centrales et des autorités de surveillance bancaire des pays du G.10, examine les questions touchant au fonctionnement des systèmes financiers : les problèmes posés par les activités de marché occupent une place prédominante depuis quelques années et, pour l'heure, le débat porte notamment sur l'analyse et le suivi des instruments dérivés.

Ainsi, les accords en matière de surveillance bancaire décidés au niveau international ont permis, depuis de longues années, d'empêcher les dérives de l'« arbitrage réglementaire », au moins dans les grands pays industrialisés, et constituent un apport important pour promouvoir une plus grande stabilité de leurs marchés. De la même manière, les autorités chargées du contrôle des marchés ou de la protection de l'épargne ont développé une large coopération sur tous les sujets d'intérêt commun dans le cadre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). L'approfondissement en cours des relations entre les autorités chargées de la surveillance bancaire et celles compétentes en matière de contrôle des marchés financiers, conduit à une unification progressive au plan international des règles et pratiques s'appliquant aux activités de marché et à leurs acteurs.

La nécessité de poursuivre la coordination internationale dans le domaine économique et monétaire

L'interconnexion des grands marchés de capitaux, qui favorise l'expression permanente des anticipations, donne aux investisseurs le pouvoir de

sanctionner les sources de déséquilibre qui apparaîtraient au niveau des principales économies nationales ou la divergence des évolutions dans les différents pays. Il convient donc d'harmoniser les politiques économiques et monétaires au niveau mondial pour parvenir à des relations financières internationales mieux équilibrées. L'unanimité observée par les grands pays en faveur de la conduite de politiques axées sur la stabilité des prix met en place un contexte favorable à leur crédibilité et crée les bases d'une gestion concertée des problèmes économiques mondiaux. La coopération internationale vise alors à assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées dans les grands pays, en donnant aux marchés des messages clairs de nature à stabiliser les anticipations. Ces stratégies coopératives facilitent ainsi la conduite des politiques dans les principaux pôles de l'économie mondiale et permettent d'éviter les heurts au sein de la sphère financière mondiale.

Le développement de la coopération internationale, les efforts visant à stabiliser les marchés de capitaux au niveau mondial, peuvent être facilités par la constitution de zones régionales analogues au modèle européen. Dès la deuxième étape de l'Union monétaire, les Européens ont choisi de mettre en oeuvre une stratégie collective pour arriver à une convergence nominale de leurs économies. Cette convergence, conçue comme un préalable nécessaire avant de faire le pas définitif que représente la monnaie unique, suppose que l'ensemble de la politique économique soit orientée dans le sens de la stabilité à la fois interne et externe de la monnaie sans s'autoriser les facilités illusoire et précaires des dévaluations compétitives et des dérapages dangereux des finances publiques.

La place considérable acquise par les marchés de capitaux au cours des dix dernières années impose plus que jamais que les banques centrales fassent usage de leur autorité pour faire prévaloir la stabilité de la sphère financière internationale. Au-delà des interventions directes sur les marchés, les banques centrales s'appuient à titre essentiel sur la cohérence et la continuité de leurs politiques monétaires axées sur la stabilité des prix. La fermeté et la constance dans l'action des autorités monétaires sont le corollaire indispensable de la puissance des marchés de capitaux, dont les acteurs accordent l'attention la plus grande au contenu et à la crédibilité des signaux adressés par les banques centrales. L'indépendance des banques centrales dans un nombre croissant de pays constitue une avancée significative dans la quête d'une plus grande stabilité des marchés puisqu'elle renforce l'élément de constance, de crédibilité et de continuité dans les politiques monétaires de stabilité poursuivies dans les principaux pays du monde.

POPULATION

L'INED publie *Population*, une revue bimestrielle (49^{ème} année). Depuis 1989, un numéro annuel en anglais : *Population: An English Selection* présente une sélection d'articles parus principalement dans *Population*.

POPULATION N° 4-5, 1994

- A. AVDEEV et A. MONNIER — À la découverte de la fécondité russe contemporaine.
- A. AVDEEV, A. BLUM et I. TROITSKAJA — Histoire de la statistique de l'avortement en Russie et en URSS jusqu'en 1991.
- J. C. KAUFFMANN — Les ménages d'une personne en Europe
- G. MEIL-LANDWERLIN — L'évolution de la politique familiale en Espagne. Du salaire familial à la lutte contre la pauvreté.
- A. JACQUOT — Les migrations et l'inégal vieillissement des zones rurales et urbaines. Une étude sur la Bretagne et la Lorraine.
- Y. WEISS — Les économistes et la formation des couples. Le fonctionnement du mariage et du marché matrimonial.
- Y. COURBAGE — La politique démographique en Égypte et son évaluation. Que nous apprennent les enquêtes récentes ?
- J. CASTRO-ROVIRA — Santa Ana de Chipaya au XIX^e siècle. Sources, méthodes et bilan des résultats.
- J. HECHT *et al.* — Tricentenaire de la naissance de François Quesnay (1694-1774). Colloque international, Versailles, 1-4 juin 1994.
- E. BRIAN — L'âge d'or de l'Arithmétique politique française.
- A. MONNIER et C. de GUIBERT-LANTOINE — La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer.

Les demandes d'abonnement sont à adresser à l'INED

	France, Dom, Tom	Étranger	Par avion
.Le numéro de <i>Population</i>	75 FF	90 FF	
.Le numéro annuel en Anglais	150 FF	165 FF	
.Abonnement d'un an à <i>Population</i>	350 FF	405 FF	485 FF
.Avec le numéro en anglais	500 FF	570 FF	650 FF

Veillez joindre à votre demande un chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INED ou un virement postal CCP Paris 9061-56h.



INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

27 rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14, France Tél. : 33 (1) 42 18 20 00, Fax : 33 (1) 42 18 21 99

La régulation des marchés

L'avenir de la régulation face à l'expansion de la liberté des marchés

Tommaso Padoa-Schioppa ¹

Jadis, l'univers financier était relativement simple, nous dit T. Padoa-Schioppa : il existait trois types de contrats (l'assurance, l'action, la dette), trois catégories d'institutions financières (les compagnies d'assurance, la bourse et les banques), auxquelles correspondaient trois catégories d'instances de régulation et de contrôle.

Mais nous avons assisté depuis, du fait du progrès technique et de la dynamique des marchés financiers, à l'effacement des frontières géographiques, institutionnelles et fonctionnelles qui a entraîné un affaiblissement des systèmes de régulation traditionnels.

L'auteur examine alors comment désormais s'organise et pourrait évoluer la régulation dans un contexte qui demeurera sans doute marqué par l'expansion de la liberté des marchés.

Il souligne en particulier la nécessité d'une coopération internationale croissante entre les autorités de contrôle nationales, celle d'une surveillance « sur base consolidée » effectuée en bonne intelligence par les autorités de contrôle (Comité de Bâle), celle d'une réglementation uniforme par type de risques.

Mais loin d'avoir pleinement atteint leurs objectifs, ces mesures devront se développer et, au passage, relever deux défis : instaurer des procédures cohérentes de régulation et de contrôle et cependant ne pas paralyser le jeu du marché.

H.J.

1. Directeur Général Adjoint de la Banque d'Italie et Président du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire.

L'an 2000 a cessé d'être une date lointaine, qu'on ne peut regarder qu'en se détachant complètement du présent. Six ans, c'est plus court qu'un cycle économique. Les signes de l'avenir sont écrits dans le présent et dans le passé et nous ne connaissons d'autres méthodes de prévision que l'observation intelligente du présent et du passé. Mais il faut exercer cette méthode avec la pleine conscience que le futur, même le futur proche, est ouvert : les six années qui sont derrière nous, le temps qui nous sépare de l'an 2000, l'ont démontré dramatiquement pour le monde entier une fois de plus.

*L'univers financier d'hier*²

L'univers financier que nous avons étudié et connu était relativement simple : *trois types de contrats, trois types d'acteurs, trois autorités de contrôle.*

Si l'avenir n'était pas incertain, la forme contractuelle spécifique par laquelle les marchés financiers canalisent les fonds des épargnants aux investisseurs n'aurait pas d'importance. Mais puisque l'incertitude existe et que les agents économiques prennent leurs décisions sur la base d'informations incomplètes et distribuées de manière inégale, toute transaction financière implique un risque. Et les différents contrats financiers opèrent non seulement comme des instruments de transmission de l'épargne, mais aussi comme instruments de distribution du risque.

Les trois formes contractuelles de l'univers financier traditionnel étaient l'assurance, l'action, la dette. Chacune correspond à une façon de distribuer le risque et les éléments d'incertitude de l'avenir entre les participants aux contrats.

Dans cet univers simple, trois catégories d'institutions financières correspondaient aux trois formes contractuelles : les compagnies d'assurance, la bourse, les banques. Et puisque les trois contrats de base ne sont pas tous également négociables, l'intermédiation d'un établissement financier est indispensable dans certains cas. Pour le contrat d'assurance, un établissement financier est nécessaire parce que le contrat ne devient profitable que si l'assureur peut compter sur les grands nombres. Pour le prêt (dette non négociable), sa valeur est fondée sur des informations et des évaluations confidentielles qui ne peuvent pas être échangées sur un marché impersonnel.

L'univers de la finance étant, par excellence, exposé aux risques d'instabilité et de crise, il est aussi la composante du système économique pour

2. Les intertitres sont de la rédaction.

laquelle, même dans les pays les plus fortement orientés au laisser-faire, des formes de régulation et de contrôle se sont développées. La finance, comme la monnaie, ne se gouverne pas toute seule.

Dans la plupart des pays, au double triptyque des formes contractuelles et des institutions financières s'est ainsi adjoint, historiquement, un triptyque d'autorités de régulation et contrôle présidant aux trois grands secteurs des banques, des valeurs mobilières et des assurances. Chaque secteur était assez séparé des autres pour être réglé et contrôlé sans, ou avec très peu de coordination entre les différentes autorités.

L'effacement des frontières

Depuis plusieurs années, nous assistons à l'effacement des frontières qui séparaient les formes contractuelles et les institutions. Cette évolution se produit sous une double impulsion : le progrès technologique et la recherche, de la part des participants aux marchés, de formes plus flexibles et plus efficaces de la transformation de l'épargne.

L'effacement des frontières internes de la finance a pris plusieurs voies : le développement de formes contractuelles complexes, la décomposition (*unbundling*) de certains types de risque en produits financiers séparés, l'extension de la négociabilité des contrats financiers, l'internationalisation des marchés financiers. Cet effacement a une triple nature : géographique, fonctionnelle, institutionnelle.

On dit souvent que l'ouverture des frontières financières a été déterminée par des actes des pouvoirs publics : abolition des contrôles des changes, libéralisation des mouvements des capitaux, dérèglementation financière. C'est en partie vrai, mais c'est également vrai que les actes des pouvoirs publics ont été imposés par une évolution technologique et une innovation financière qui avaient rendu largement inefficace le cloisonnement des marchés nationaux. Et le développement d'un marché international *off-shore*, tel que le marché des eurodevises, avait été en partie déterminé précisément par le désir d'échapper à des réglementations nationales, telles que la réserve obligatoire et la *Regulation Q* des Etats-Unis. En sens inverse, la rupture des cloisonnements géographiques a permis le contournement des cloisonnements fonctionnels et institutionnels. C'est la globalisation du marché qui a permis à la filiale de Londres d'une banque commerciale américaine ou d'une maison de titres japonaise d'offrir à sa clientèle internationale des services que la maison-mère n'est pas autorisée à offrir par sa législation d'origine. Et c'est la technologie qui a permis une gestion intégrée et unitaire d'une multiplicité

d'agents financiers bancaires et non bancaires, appartenant au même groupe et agissant, dans les 24 heures, sur les différentes places financières et devises du monde.

En deuxième lieu, le processus d'effacement institutionnel. La négociabilité des produits financiers s'est accrue énormément. Elle n'avait jamais été, à vrai dire, une caractéristique exclusive de l'instrument action : pour certains types de risque, le marché de la réassurance était la condition même pour que le contrat soit profitable. De la même manière, des prêts négociables ont existé toujours et leur marché a été élargi par le service de standardisation offert par les agences de *rating*.

Mais le développement récent de la titrisation (*securitization*) a donné une nouvelle impulsion à la négociabilité et considérablement détourné les flux de l'épargne hors du canal traditionnel du prêt bancaire. La transformation d'actifs non négociables (prêts hypothécaires et autres) en instruments négociables, la vente de prêts bancaires sur des marchés secondaires créés pour cela (crise de la dette latino-américaine) sont des exemples remarquables.

Les frontières entre les institutions financières s'effacent aussi à cause de la tendance à distribuer des produits financiers différents par un seul et même réseau de vente. Banques qui vendent des polices d'assurance et des plans de retraite, maisons de titres qui offrent des services de paiement comme un sous-produit de leur gestion d'un portefeuille, compagnies de réassurance qui distribuent des *mutual funds* : voici quelques exemples de ce phénomène d'effacement institutionnel.

En troisième lieu, l'effacement fonctionnel : la combinaison des formes contractuelles, qui était tout à fait limitée et marginale dans le passé, est devenue le trait caractéristique de l'innovation financière. Nous voyons chaque jour apparaître des mélanges nouveaux, des formes contractuelles originales. Les obligations indexées et les facilités d'émission d'effets (NIF), par exemple, mélangent l'assurance et la dette ; les obligations convertibles mélangent la dette et l'action. L'élément commun à ces produits est d'offrir aux investisseurs une assurance partielle contre des événements défavorables pour lesquels un marché de l'assurance n'existe pas.

Une autre forme de cette évolution fonctionnelle est la séparation (*unbundling*) entre les composantes de contrats financiers qui se réalisent grâce à la technologie : les parties composantes du contrat de base circulent séparément les unes des autres, chacune avec son prix. Les *swaps* en devises et ceux en taux d'intérêt ont été les premiers instruments conçus de cette manière. Plus récemment, les contrats financiers à terme (*financial futures*), les options et les contrats à terme sur taux d'intérêt (*forward rate agreements*) ont considérablement élargi le menu des instruments financiers qui contiennent un élément d'assurance.

L'avenir de la régulation

La triple rupture des cloisonnements traditionnels a signifié non seulement une liberté accrue des marchés, mais également un affaiblissement de l'édifice de la régulation traditionnelle. Cet édifice était fondé sur la coïncidence entre les frontières de l'Etat et les frontières des marchés ; sur la correspondance entre les trois contrats de base et trois types d'acteurs (banque, assurance, bourse) ; sur la répartition des tâches entre trois autorités de contrôle, dont les champs d'action ne se recoupaient pas.

Or, la réponse de la régulation au changement en cours a déjà commencé et a pris des lignes directrices qui permettent d'imaginer l'avenir de la régulation face à l'expansion de la liberté des marchés. Voyons ces réponses suivant le même ordre des phénomènes qui sont à leur origine.

Réponse à l'effacement des frontières géographiques

La réponse à l'effacement des frontières géographiques a pris la forme, depuis les années soixante-dix, d'une coopération internationale croissante entre autorités de contrôle nationales. Surtout dans le domaine bancaire et des valeurs mobilières, la coopération entre superviseurs nationaux a fait des progrès remarquables. Elle est à ses débuts dans le domaine des assurances.

Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, créé en 1975 suite à la chute de la banque Herstatt, s'est établi comme l'autorité qui fixe les règles de la supervision bancaire à l'échelon international. Le Comité a débuté en fixant l'attribution de la responsabilité du contrôle sur les banques internationales : à cette fin, il a adopté le principe du contrôle par le pays d'origine (Concordat de Bâle de 1975, successivement révisé en 1983). Il a ensuite fixé les ratios de capital pour le risque de crédit, selon une formule qui est devenue la règle dans tous les pays.

L'action du Comité de Bâle, initialement limitée aux banques internationales des pays du Groupe des Dix, s'est ensuite étendue à la totalité des banques de ces pays et au-delà de ces pays. La dernière conférence biennale internationale des autorités de contrôle bancaire, tenue à Vienne en octobre 1994, a réuni les autorités de contrôle bancaire de 132 pays du monde, qui partagent, désormais, les méthodes et les règles du Comité de Bâle. La base commune de travail est un système de normes minimales (*minimum standards*) de contrôle bancaire fixées par le Comité de Bâle suite à la crise de BCCI et adoptées comme base de référence par tous les pays. Les pays du monde sont réunis en groupes régionaux qui dialoguent régulièrement avec le Comité de Bâle et son Secrétariat.

Le Comité de Bâle

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est un comité d'autorités de contrôle bancaire institué en 1975 par les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix. Il est constitué de hauts représentants des autorités de contrôle bancaire et des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de France, d'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Il se réunit habituellement trois à quatre fois par an, à la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle.

Le Comité constitue, pour ses pays membres, un forum de coopération régulière en matière de contrôle bancaire.

Son rôle est de formuler des normes et orientations de caractère général et de recommander des pratiques optimales de contrôle pour les banques opérant à

l'échelle internationale, dans l'espoir que les autorités nationales s'emploieront à les mettre en œuvre par le biais des dispositions spécifiques (d'ordre législatif ou autre) les mieux adaptées à leur système national. Le Comité favorise ainsi la convergence vers une identité d'approches et de normes sans chercher à harmoniser dans le détail les méthodes prudentielles adoptées par les divers pays membres.

Il poursuit ces objectifs dans trois directions principales : échange d'informations sur les pratiques nationales de contrôle ; amélioration de l'efficacité des techniques mises en œuvre pour la surveillance de l'activité bancaire internationale ; fixation de normes minimales pour l'adéquation des fonds propres et analyse de l'opportunité d'appliquer des normes dans d'autres domaines.

futuribles

Dans le domaine des valeurs mobilières, c'est l'Organisation Internationale des Commissions des Valeurs (OICV) le principal forum de coopération multilatérale ; à l'OICV adhèrent plus de cent pays. En particulier, le comité technique de l'Organisation, regroupant depuis 1987 les autorités de contrôle des principaux pays industrialisés, a pour objectif de promouvoir l'internationalisation des marchés.

Réponse à l'effacement des frontières institutionnelles

Une première réponse à l'effacement des frontières institutionnelles a été, dans les différents pays, le développement d'une surveillance sur base consolidée, qui s'adresse aux groupes bancaires plutôt qu'à l'entreprise bancaire individuelle. Cette évolution a été guidée par la coopération internationale, quand, suite à l'affaire Ambrosiano, le premier Concordat de Bâle fut réformé pour préciser le partage des responsabilités entre le pays d'origine et le pays d'accueil et y inclure le principe du contrôle consolidé. Selon ce principe, « les banques mères et les autorités de contrôle du pays d'origine surveillent

l'engagement-risque... des banques ou groupes bancaires dont elles sont responsables, ainsi que le niveau adéquat de leur capital, sur la base de leur activité globale, où qu'elle soit effectuée ».

Une deuxième et plus récente ligne de réponse concerne les conglomérats financiers. Un conglomérat financier est un groupe de sociétés qui, sous un contrôle commun, offrent des services dans au moins deux différents secteurs (banques, assurances, valeurs mobilières). Après plusieurs études élaborées par l'autorité de contrôle de l'un ou l'autre des trois secteurs intéressés aux conglomérats financiers, en 1993, à l'initiative du Comité de Bâle, des représentants des autorités des trois secteurs se sont réunis pour la première fois dans un groupe tripartite pour une analyse commune. Un inventaire des principaux problèmes a été agréé. L'attribution des responsabilités de contrôle, l'échange d'informations, l'information sur les composantes non réglementées, la transparence des structures du groupe, le double comptage des fonds propres, les expositions intragroupes, y figurent parmi les principales.

Au-delà de l'inventaire des principaux problèmes communs, les représentants des trois autorités se sont aussi accordés sur certaines lignes à suivre. En premier lieu, ils considèrent que la supervision et la régulation doivent, face aux conglomérats financiers, prendre une perspective de groupe, tout en laissant la responsabilité principale au contrôle des composantes individuelles. En deuxième lieu, ils conviennent que les superviseurs doivent disposer de pouvoirs suffisants pour échanger toutes les informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et pour empêcher des structures de groupe opaques qui font obstacle au contrôle.

Les travaux pour permettre à la régulation de répondre aux phénomènes de l'effacement institutionnel n'en sont qu'à leur début. Ils posent des problèmes techniques complexes, comme celui du calcul des ratios des capitaux à travers le groupe ou celui des règles économiques et comptables pour une consolidation des bilans d'agents aussi différents qu'une compagnie d'assurance et une banque. Ils posent aussi les problèmes juridiques et institutionnels de la réorganisation des autorités de contrôle, dont les mandats avaient été conçus en fonction d'un cloisonnement beaucoup plus fort de l'activité des institutions financières.

Réponse à l'effacement des frontières fonctionnelles

La réponse à l'effacement des frontières fonctionnelles prend la forme de la recherche d'une régulation uniforme pour les risques du même type engendrés par différents instruments financiers ou encourus par différentes institutions financières. Là aussi l'adaptation de la régulation n'en est qu'à ses

débuts et doit affronter des problèmes complexes à la fois sur le plan technique et sur le plan politico-institutionnel.

Aujourd'hui, l'inventaire des risques particuliers dans lesquels se décompose le risque plus général d'instabilité financière comprend les risques suivants : de crédit (ou de contrepartie), de marché (ou de prix), juridique, opérationnel. De plus en plus, la régulation essaye de définir les politiques et les mesures par lesquelles ces risques doivent être affrontés quel que soit l'instrument financier ou l'institution financière qui les assume.

L'exemple principal qui illustre cette tendance concerne le risque de marché. Le risque de perte dû aux changements de prix s'applique à une pluralité d'instruments financiers et à une pluralité d'institutions : les actions, les devises, les obligations, les banques, les maisons de titre. Le Comité de Bâle et l'OICV ont longuement cherché, sans réussir pour le moment, une régulation commune des risques de marché qui s'appliquerait à la fois aux banques et aux maisons de titres. La Communauté européenne a réussi dans cet effort et a adopté une directive qui réalise l'objectif d'une régulation uniforme. L'exigence d'uniformiser les instruments prudentiels afin qu'ils s'appliquent de la même façon aux mêmes risques, indépendamment des instruments qui les engendrent et des institutions qui les assument, est une exigence primaire des systèmes financiers actuels.

Dans un domaine plus particulier, celui des produits dérivés, le Comité de Bâle et l'OICV ont réalisé un premier accord en émettant, sous une déclaration commune, deux documents, parallèles et inspirés des mêmes principes, fixant des lignes directrices pour la gestion des risques liés aux instruments dérivés de la part des banques et des maisons de titres.

Deux défis

Face à la liberté croissante des marchés, la régulation a donc organisé ses réponses. L'évolution de sa méthode et de son organisation, qui s'est dessinée dans les années récentes, marquera son avenir. Deux défis caractérisent cette évolution : *le défi de la cohérence et celui du respect du marché.*

Cohérence de la régulation signifie, comme nous l'avons vu, adopter une régulation qui s'applique d'une manière uniforme aux mêmes risques quel que soient l'instrument financier, l'institution financière ou le lieu géographique où ils surgissent. Au-delà de la difficulté technique de formuler des règles prudentielles capables de satisfaire cette exigence d'uniformité, il y a l'obstacle institutionnel représenté par la pluralité des autorités de contrôle héritée d'une époque où les marchés étaient triplement cloisonnés.

La coordination entre plusieurs autorités de contrôle, à l'échelon national et encore plus à l'échelon international, a été la voie parcourue jusqu'ici pour concilier le besoin d'uniformité avec la réalité d'une pluralité de superviseurs. Mais d'autres solutions, qui dépassent la coordination, se dessinent petit à petit pour adapter la régulation à la triple globalité des marchés financiers.

Dans certains pays, comme au Canada et au Danemark, une seule autorité de contrôle a été instituée, avec compétence sur les trois secteurs des banques, des assurances et des valeurs mobilières. Dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni, les autorités de contrôle ont été spécialisées par fonctions : l'activité bancaire traditionnelle aux superviseurs bancaires, celle en valeurs mobilières au SIB (Securities and Investment Board), l'autorité différente qui contrôle ces activités même quand elles sont exercées par les banques. En d'autres pays encore, comme en Italie, la spécialisation est faite par objectifs : la transparence et la protection de l'investisseur sont une compétence de la Consob, l'autorité de contrôle de la bourse, la stabilité (et donc les ratios de capital) sont une compétence de la Banca d'Italia, qu'il s'agisse d'une banque, d'une maison de titres ou d'un OPCVM ; pour les assurances existe une autorité séparée. A l'échelon international, le groupe tripartite pour les conglomérats est un premier pas vers une véritable intégration des autorités des trois secteurs.

Respect du marché signifie dessiner une approche de la régulation et du contrôle qui, tout en reconnaissant la vulnérabilité intrinsèque de la finance et donc la nécessité d'un contrôle, ne mortifie pas les marchés. Cela pour deux raisons. En premier lieu parce que la capacité des marchés de contribuer à une bonne allocation des ressources doit être exploitée à fond. En deuxième lieu parce que la technologie moderne offre trop d'instruments pour échapper au contrôle pour que ceci puisse s'organiser « contre » les marchés mêmes. Le processus de dérégulation qui a caractérisé les années dernières a pris la forme d'un véritable démantèlement d'une grande partie des contrôles administratifs qui existaient autrefois, mais aussi celle d'un changement de la nature même de la régulation.

De plus en plus la régulation a cherché à renforcer l'effet de discipline interne aux marchés plutôt que de limiter la concurrence. L'idée que le cloisonnement des marchés, la limitation de la concurrence et une grille complexe d'interdictions, autorisations, obligations puisse assurer la stabilité de la finance avait inspiré l'approche de la régulation à la sortie des crises financières des années trente. Petit à petit cette approche a cédé le terrain à une approche différente, selon laquelle les défenses doivent se développer dans le marché plutôt que contre le marché : la régulation doit stimuler la production d'anticorps plutôt qu'imposer ou interdire des actions particulières. D'où le renforcement de la base de capital par les ratios, les directives sur les sys-

tèmes de contrôle interne, l'utilisation par le régulateur des modèles élaborés à l'intérieur des institutions financières mêmes.

Dans les vingt dernières années, la liberté des marchés s'est affirmée jusqu'à imposer l'abandon des deux piliers bâtis dans les années trente et quarante pour l'architecture du monde financier : une régulation fondée sur les contrôles administratifs et la limitation de la concurrence ; un cloisonnement des marchés financiers nationaux, les flux des capitaux internationaux étant entièrement des flux officiels. La fin du système de Bretton Woods a représenté l'abandon du deuxième pilier et l'attribution au marché du rôle-clé dans l'intermédiation financière entre les pays ; la dérégulation des années quatre-vingts a représenté l'abandon du premier pilier.

Le moteur de ces changements a été la technologie, mais l'évolution des idées a aussi joué un rôle important. Cette évolution est encore en cours et il est peu probable que, dans un contexte mondial de paix et de coopération, le pendule change de direction. L'an deux mille est assez proche pour prévoir qu'il marquera un avancement ultérieur dans la direction décrite dans ces pages.

Tables rondes

futuribles international

Jeudi 24 novembre 1994 (17 h 30-19 h 30) Table ronde « La situation et les perspectives à moyen et à long terme de la Roumanie » avec le Professeur **Mircea Malitza**, Président de la Commission pour les Etudes sur le Futur au sein de l'Académie Roumaine et Président Exécutif de l'Université de la Mer Noire.

Mardi 29 novembre 1994 (17 h 30-19 h 30) Table ronde « Les grands défis de la société française à l'horizon 2000-2010 » avec M. **Jean-Baptiste de Foucauld**, Commissaire au Plan.

Les réunions *Futuribles International* sont ouvertes à toute personne et tout organisme moyennant le versement de frais de participation.

Les membres de l'association bénéficient d'un accès privilégié à ces rencontres ainsi qu'aux autres services offerts par *Futuribles International* (renseignements sur demande).

Renseignements et Inscription : Laurence Faupin,
Futuribles International, 55, rue de Varenne, F 75341 Paris Cedex 07
Tél. : (33 1) 42 22 63 10. Fax : (33 1) 42 22 65 54

Le petit porteur et le capitaliste

Pierre Richard ¹

La vitalité de l'économie ne dépend pas seulement du comportement des individus comme producteurs et consommateurs (Adam Smith), mais aussi de celle du citoyen actionnaire, nous dit en substance Pierre Richard, qui rappelle que le nombre d'actionnaires individuels est passé en France de 1,3 million de personnes début 1978 à 5,7 millions en avril 1984.

Encore convient-il, souligne l'auteur, que ces actionnaires individuels — importants tant par leur nombre que par le volume d'actions qu'ils détiennent — puissent s'impliquer davantage dans la vie de l'entreprise et devenir de véritables acteurs de la bourse.

A cette fin, Pierre Richard propose un certain nombre de mesures (développement de la communication financière, par exemple) devant permettre d'encourager les actionnaires individuels à être plus engagés.

H.J.

L'entreprise est l'acteur-clé de la vitalité d'un pays. Par la valeur ajoutée qu'elle produit, elle est la principale créatrice de richesses économiques. Pour être reconnue par tous comme partie prenante de la vie de la nation, elle doit sans cesse s'efforcer d'accroître sa légitimité. Le développement de l'actionariat individuel est un moyen essentiel d'atteindre cet objectif.

Simultanément salarié, contribuable, consommateur et actionnaire, le citoyen doit non seulement participer à la vie politique de son pays, mais

1. Président du Crédit Local de France.

aussi à sa vie économique. Le divorce si souvent souligné qui prévalait jusqu'à une époque récente dans notre pays entre le monde de l'entreprise et les Français a longtemps porté un préjudice considérable à notre économie. C'est que l'immense majorité de nos concitoyens étaient écartés d'une des fonctions fondamentales d'une économie de marché : celle de l'actionnaire. Les deux faces, pourtant indissociables de l'entreprise, productrice de biens et de services et génératrice de profit, s'opposaient artificiellement dans l'esprit des Français.

Et pourtant la meilleure définition de l'entreprise cotée en bourse est bien celle donnée par les anglo-saxons sous la dénomination de « Public Company », c'est-à-dire une entreprise appropriée par le public.

L'entreprise, propriété de nombreux actionnaires, est bien alors au service du public.

Depuis 1987, les privatisations ont permis d'élargir considérablement le socle de l'actionnariat individuel, révélant un intérêt latent pour l'entreprise. Mais son rôle au sein de celle-ci reste très effacé. De nombreuses améliorations pourraient être apportées afin que les actionnaires individuels deviennent les véritables acteurs de la vie de l'entreprise et, au-delà, de la vie économique de notre pays.

La « sicavisation » de l'épargne, c'est-à-dire l'essor considérable des diverses formules de placements collectifs, a apporté indéniablement d'importants progrès dans la gestion de l'épargne individuelle mais elle ne saurait se substituer totalement à l'acquisition directe d'un titre bien identifié, qu'il s'agisse d'obligations ou d'actions.

Il est sain que l'épargnant connaisse l'affectation d'au moins une fraction de son épargne afin qu'il ne vive pas, lui également, dans une bulle financière abstraite où il risque de perdre le sens des réalités.

Trouvons un meilleur équilibre entre placements collectifs « diffus » et placements individuels bien identifiés.

L'entreprise y a également intérêt. Elle a besoin de soumettre sa gestion à la critique d'actionnaires vigilants qui lui seront fidèles si elle pratique une politique conforme à leurs intérêts.

Le paradoxe du petit porteur

Les actionnaires individuels sont nombreux mais ne jouent qu'un faible rôle.

La France comptait en juillet 1993 environ 4,5 millions d'actionnaires qui détiennent plus du tiers de la capitalisation boursière du marché parisien. La proportion d'actions cotées détenues par les ménages est sensiblement plus

forte que dans la plupart des pays comparables au nôtre. C'est dire l'importance de l'actionnariat individuel sur le plan économique en France.

Toutefois, cette importance est relative : il existe une vraie sous-capitalisation boursière des entreprises françaises qui gêne fortement l'investissement. Ainsi la Bourse de Paris ne représente que 26 % de la richesse nationale, comparée à 90 % en Grande-Bretagne, et 84 % au Japon.

Le nombre d'actionnaires individuels en France a fortement progressé de 1978 à 1991, notamment sous l'impulsion de la Loi Monory (1978) et surtout des privatisations de 1986-1987 : il est ainsi passé de 1,3 million au début de l'année 1978 à 5,7 millions en avril 1994.

Tableau 1. — Evolution du nombre d'actionnaires directs de sociétés cotées en bourse (BDF, COB, SBF, septembre 1994)

	Début 1978	Août 1979	1982	1 ^{er} sem. 1987	Avril 1991	Décembre 1992	Avril 1994
En millions d'individus	1,3	1,45	1,7	6,2	5,4	4,5	5,7
En % de la population française âgée de plus de 15 ans ..	3,4	3,8	4,4	15,5	12,9	10,6	13,2

Le socle de l'actionnariat s'est élargi considérablement à la faveur des privatisations de 1986-1987. La majorité des actionnaires d'aujourd'hui ont fait leur entrée en Bourse à cette époque là. Rappelons que la privatisation de Paribas avait attiré 3,8 millions d'actionnaires. Même des sociétés inconnues du grand public avaient reçu un accueil extraordinaire (BTP 1 million d'actionnaires, BIMP 500 000 actionnaires). Puis une nouvelle vague d'actionnaires s'est intéressée à la Bourse lors des privatisations intervenues en 1993 et 1994. Après trois années de désinvestissements de 1990 à 1992, le flux net des placements en actions a atteint 13 milliards de francs en 1993 alors que les offres publiques de vente des privatisées ont drainé 50,4 milliards de francs de capitaux (source rapport du CNC 1993).

D'après l'étude réalisée en septembre 1994 par la Banque de France et la COB, associées à la SBF-Bourse de Paris, l'ensemble des privatisations ont gagné sur de nouvelles catégories socioprofessionnelles ; elles ont rajeuni la population traditionnellement « âgée » de l'actionnariat individuel. Toutefois, les portefeuilles peu diversifiés sont numériquement les plus nombreux : le nombre moyen de lignes détenues est de 5 et 70 % des actionnaires détiennent des actions d'au plus cinq sociétés. Par ailleurs, les « petits » portefeuilles sont majoritaires.

Tableau 2. — Qui sont les détenteurs d'actions françaises ?

Titres	Détenteurs	Etablissements financiers	OPCVM	Assurances, Mutuelles	Etat, Administration	Sociétés	Ménages	Non résidents	TOTAL
Actions (en milliards de francs)		841,16	195,60	211,20	629,90	6 883,40	2 276,20	1 584,60	12 222,40
en pourcentage		4,42	1,60	1,72	4,33	56,31	18,62	12,96	100
Dont :									
actions cotées ⁽¹⁾		120,20	188,60	132,60	38,40	420,90	674,30	379,90	1 954,60
		6,14 %	9,64 %	6,77 %	1,96 %	21,63 %	34,49 %	19,43 %	
actions non cotées		421,30	7,20	78,70	491,60	6 462,60	1 602,00	1 204,70	10 267,90
		4,10 %	0,07 %	0,76 %	4,78 %	62,93 %	15,60 %	11,73 %	
Titres OPCVM long terme ⁽²⁾		79,70	65,60	151,80	40,20	116,00	603,70	0,60	1 047,30
		7,61 %	5,29 %	14,47 %	3,83 %	11,07 %	57,64 %	0,04 %	

1. Ces statistiques raisonnent en stock et non en flux. Si l'on tient compte du « flottant », c'est-à-dire de la part qui n'est pas détenue par des actionnaires stables, la répartition des actionnaires se trouve modifiée.
 2. La distinction obligations-actions n'est pas faite.
 Source : statistiques Banque de France 1992.

D'où le terme habituellement employé de « petit porteur » pour dénommer l'actionnaire individuel, par opposition aux investisseurs institutionnels ou aux OPCVM. Le « petit » porteur, vu de l'entreprise, n'est pas nécessairement un individu au patrimoine modeste : au contraire, le risque inhérent aux placements en actions implique, pour que l'actionariat individuel se développe, que la détention progresse, pour les patrimoines moyens et élevés. Il est donc préférable de parler d'actionnaire individuel plutôt que de « petit » porteur.

Tableau 3. — Taux de détention des actions par classe d'âge

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Ensemble
Actionnaires	3,4 %	5,1 %	8,7 %	11,6 %	17,0 %	19,6 %	10,6 %

Tableau 4. — Répartition des détenteurs d'actions selon le montant du portefeuille d'actions cotées en 1992

Moins de 10 000 F	10 à 24 000 F	25 à 49 000 F	50 à 249 000 F	Plus de 250 000 F	Non précisé
17 %	15 %	16 %	29 %	23 %	1 %

Si les actionnaires individuels tiennent une place importante dans la structure de l'actionnariat des sociétés cotées, tant par leur nombre que par le volume de leur détention d'actions, leur participation à la vie des entreprises est des plus modestes. C'est en cela que réside le « paradoxe du petit porteur ». Il ne consent pas, ou ne sait pas, exercer un pouvoir que son importance capitaliste devrait lui conférer.

Plus précisément, les actionnaires individuels :

- ne participent physiquement que très peu aux assemblées générales des actionnaires,
- sont peu représentés dans les conseils d'administration,
- plus généralement, n'exercent pas les droits, notamment à l'information que leur confère la Loi.

Des actionnaires individuels mieux impliqués deviendront de véritables acteurs de la bourse

Il est indispensable de renforcer les liens entre les actionnaires individuels et les entreprises.

Avoir à son capital de nombreux actionnaires est plus qu'un symbole : cela permet d'ancrer résolument la culture d'entreprise dans le public. Copropriétaires de l'entreprise cotée en bourse, les actionnaires individuels participent ainsi à la production de la richesse nationale, à la valeur ajoutée. Cibles privilégiées de la communication financière, régulièrement et complètement informés, ils sont partie prenante à la bonne marche de l'entreprise et à sa croissance. La communication financière est ainsi un moyen de fidéliser les actionnaires individuels.

La communication financière

La fidélisation de l'actionnariat individuel nécessite, pour les sociétés cotées, un développement de la communication financière, de l'information et la mise en place de moyens et de circuits adaptés.

L'assemblée générale

L'actionnaire est un acteur réel de la vie de l'entreprise lorsqu'il a la possibilité de participer aux assemblées générales ou aux présentations faites par les dirigeants en province.

L'assemblée générale, si elle est considérée comme un moment fort de la communication financière d'une société, constitue en effet une occasion privilégiée pour écouter les actionnaires individuels et répondre à leurs préoccupations. Les questions et les réponses ont un écho qu'elles ne trouvent pas en d'autres occasions. Une transparence absolue dans la présentation des comptes doit permettre aux dirigeants de faire face au feu des questions.

Toutefois, si un certain nombre de rigidités ou de formalisme étaient levés, cela permettrait aux assemblées générales d'accueillir plus de monde et d'établir un véritable débat entre les actionnaires et les dirigeants. On peut citer les difficultés que rencontre l'actionnaire au porteur pour connaître la date de l'assemblée générale, obtenir dans les délais un certificat d'immobilisation de la banque, puis recevoir de la société les documents nécessaires à la participation et au vote. L'étude réalisée par la COB en 1992 montre que le pourcentage des actionnaires ne participant pas aux assemblées générales est de 93 % alors que la même population vote à 60 % (dont 54 % par procuration). Cela signifie qu'il y a bien un intérêt pour les sociétés cotées mais que la participation effective aux assemblées générales n'est pas considérée par les actionnaires comme une priorité.

Le comité consultatif d'actionnaires individuels

Plusieurs sociétés cotées se sont posées le problème de la représentation effective des actionnaires individuels, pour être à l'écoute de leurs préoccupations. Le comité consultatif des actionnaires individuels du Crédit local de France fonctionne depuis le début 1992. Il a été constitué dès la privatisation partielle de la société en décembre 1991, par appel à candidature diffusé par voie de presse. La sélection des douze membres, effectuée par un jury de personnalités, a pris en compte les origines professionnelles et géographiques ainsi que l'âge et le sexe. Le comité se réunit régulièrement et il donne aux dirigeants du Crédit local de France des avis et conseils sur sa politique de communication financière et en particulier sur les différents documents destinés au public qu'il édite : rapport annuel, communiqués financiers, lettre aux actionnaires...

Le rapport annuel

Le rapport annuel est aujourd'hui le support de référence de la relation avec les actionnaires qui le considèrent comme l'outil privilégié d'information à leur égard. Les actionnaires sont particulièrement intéressés par l'édition d'un rapport abrégé, reprenant l'essentiel du rapport annuel mais présenté de manière synthétique.

Cet outil de communication est utilisé par les uns et les autres comme la source d'information principale sur la société cotée. Les lecteurs y trouvent

des informations détaillées sur l'activité, l'environnement économique dans lequel évolue la société dont ils sont actionnaires. La stratégie de développement y est décrite.

La lettre aux actionnaires

Véritable lettre d'information éditée plusieurs fois par an lors des moments forts de la vie de l'entreprise (publication des résultats annuels et semestriels par exemple), la lettre aux actionnaires participe de l'effort de tisser des liens privilégiés avec les actionnaires individuels.

Elle doit contenir des informations claires et précises sur les résultats financiers, sur la stratégie commerciale de développement et, plus généralement, sur les événements marquants qui jalonnent l'activité de l'entreprise.

Favoriser l'actionnariat individuel

Pour développer l'actionnariat individuel, plusieurs propositions peuvent être faites :

Favoriser l'inscription au nominatif

La mise au nominatif est le moyen le plus classique de connaître son actionnariat. Les avantages du nominatif pur sont connus : absence de droits de garde, information directe et personnalisée de la société, simplicité d'obtention de la carte d'admission aux assemblées. Par ailleurs, les inconvénients ont été réduits, notamment en ce qui concerne les délais de revente. S'agissant des émetteurs, ils doivent dans ce cas se doter d'un important service aux actionnaires qu'ils peuvent sous-traiter aux banques. Mais l'entreprise a bien intérêt à supporter cette charge en contrepartie d'un service rendu à ses actionnaires.

Avoir une politique de distribution de dividende attractive

Pour motiver l'actionnaire individuel, les sociétés cotées doivent concilier la satisfaction de leurs besoins en fonds propres avec la nécessité de pratiquer une politique de dividendes attractive. En dehors du versement pur et simple de dividendes en espèces, la loi offre diverses facultés supplémentaires : paiement du dividende en actions, distribution d'actions gratuites notamment. La récente disposition votée par le Parlement permettant de majorer le dividende au profit des actionnaires stables est un pas supplémentaire dans cette direction qu'il convient de saluer.

Développer l'actionnariat salarié

En France, l'actionnariat salarié est encore peu développé, alors que les salariés, particulièrement attentifs à la communication financière de leur entreprise, sont un bon révélateur de son efficacité et de son caractère péda-

gogique. Les dispositions légales sont pourtant avantageuses, tant dans le cadre de la participation légale que dans celui de l'augmentation de capital réservée (les actions sont attribuées ou souscrites sous forme nominative et elles restent incessibles pendant cinq ans). Vis-à-vis de la société elle-même, l'actionnariat salarié est intéressant pour rééquilibrer le capital, mais surtout pour renforcer le sentiment d'appartenance des salariés à leur entreprise.

Une troisième voie : un capitalisme anglo-saxon tempéré

Le capitalisme n'est pas une morale mais un mode de fonctionnement de l'économie.

Dans une économie de marché, il faut viser l'efficacité. Une des conditions fondamentales est d'assurer un contrôle extérieur de la vie de l'entreprise. Il faut trouver un juste milieu entre le contrôle implacable imposé par la philosophie anglo-saxonne et qui vise à l'excès les résultats à court terme et le mode de fonctionnement des conseils d'administration français, en général peu actifs. C'est une troisième voie qui est proposée ici, tempérée, réaliste et efficace. L'efficacité, c'est la transparence mais c'est également le contrôle.

La montée en puissance du « Corporate Governance » est inéluctable et il s'agit souvent d'une force favorable.

Dans cet esprit, le conseil d'administration doit être puissant, formé de membres dynamiques, créatifs, compétents, influents.

Les conseils ne doivent pas exclure bien sûr les actionnaires représentant un fort pourcentage du capital de la société, mais ils ne doivent pas non plus les inclure systématiquement.

En fait, chaque administrateur doit représenter l'ensemble des actionnaires, y compris les actionnaires individuels. Il ne s'agit pas obligatoirement de choisir les administrateurs parmi les dirigeants d'entreprise : il est possible de trouver dans le milieu économique général des gens ayant un peu de temps, d'hétérogénéité de culture, de pensée et de motivation. Désignons les administrateurs pour leur qualité d'expertise et de compétence !

Un « cahier des charges » pourrait leur être présenté avant leur nomination sur le rôle et la mission de l'administrateur, ainsi qu'une charte déontologique, celle-ci ayant pour objectif entre autre de défendre l'actionnaire individuel.

Si l'on s'oriente résolument dans cette voie d'un capitalisme tempéré respectueux de l'ensemble des actionnaires, nous verrons se développer progressivement un actionnariat individuel actif et motivé pour le plus grand bien de l'entreprise.

La revanche de l'éthique

Jean Saint-Geours ¹

Une abondante littérature est aujourd'hui consacrée aux malversations d'acteurs économiques, financiers et politiques qui semblent s'être fortement développées au cours des années quatre-vingts sous l'influence sans doute d'un libéralisme mal compris et du « culte de la performance » entretenu par tous les moyens, y compris les plus ignobles.

Mais cette tendance résulte d'une profonde méprise sur le vrai sens du libéralisme dont la vocation n'est pas d'assurer le succès de quelques « gagnants » mais celui de l'ensemble des acteurs, libres et responsables, de la société. Or cela suppose que les agents se conforment à certaines règles de transparence et d'équité indispensables à la confiance, « lubrifiant essentiel de l'économie de marché et de la société libérale », dont la stabilité est fondée sur la sympathie et non sur la méfiance et l'outrage.

Tel est en substance le message de Jean Saint-Geours qui n'entend point ici adresser aux lecteurs un sermon mais qui, au-delà de l'analyse bien intéressante des fondements philosophico-politiques de la démocratie et du libéralisme, souligne les heureux prodromes d'un retour à une éthique individuelle et collective.

L'auteur n'a certes pas attendu d'être Président de la Commission des Opérations de Bourse pour engager le combat en faveur de l'éthique, mais son plaidoyer en faveur d'une moralisation du monde des affaires et de la politique aura sans doute aujourd'hui un écho encore plus fort en raison et de ses fonctions et de la demande sociale.

H.J.

Etrange présent ! Enigmatique avenir ! L'argent fécondant et corrompeur pénètre les cellules et les réseaux de la société, y exacerbant la domination des ressorts économiques ; jusque dans l'exercice des pouvoirs politiques,

1. Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB, France).

spectaculièrement, et le triomphe de la démocratie paraît en être rendu fragile. Les débordements de l'« ubris » des opérateurs des marchés financiers font fréquemment ressembler ces derniers à des casinos, cependant que, dans tous les pays, des patrons de grands groupes sont soupçonnés ou mis en examen. Ainsi, l'abandon des principes éthiques semble un phénomène massif et prédominant, inhérent à la démocratie de masse et au capitalisme financier international qui règnent sur la fin du deuxième millénaire.

Pourtant, une tendance tout aussi « lourde » caractérise également notre époque : la manifestation d'intentions, d'actes, de règles qui se réclament d'une éthique. Tendance qui procède sans doute à la fois d'un mouvement fondamental de recherche de valeurs et d'une réaction de santé à la dégradation des comportements.

Prodromes d'un combat de la bête et de l'ange qui nous conduirait vers un vingt-et-unième siècle « religieux » ? Ce serait une simplification abusive et trop facile que de l'avancer.

*La confiance, un lubrifiant essentiel*²

La clarification de ce qu'est l'éthique doit déjà nous en garder. Il y a quelques années, *Le Supplément*, dans un numéro intitulé : « Entre la réalité et les valeurs, l'éthique économique »³, définissait l'éthique « un agir humain référé à un sens », un sens qui fait, pour ainsi dire, partie de cette action là. Notion qui recouvre une fonctionnalité largement et hautement comprise des comportements. Il faut se donner pour norme et objectif de faire marcher le système, financier, politique, social de façon aussi efficace que possible. Or, cette efficacité ne s'identifie pas à la performance de quelques « gagnants », mais au succès de l'ensemble des acteurs de la société. Pour concrétiser cela, considérons les marchés financiers. S'ils ne se conforment pas à certaines règles de transparence et d'équité, que se passe-t-il ? La fortune de quelques-uns fascine et fait envie ; mais, que l'on connaisse ou que l'on devine les moyens qu'ils utilisent, la confiance disparaît ; l'appréciation défavorable des vrais épargnants l'emporte sur l'audace des joueurs ; le marché périclité. C'est que la confiance est, sur longue période, l'élément essentiel des rapports entre les protagonistes du système pour assurer sa véritable efficacité.

2. Les intertitres sont de la rédaction.

3. *Le Supplément*, Revue d'Éthique et de Théologie Morale, n° 176, mars 1991.

Le prix Nobel d'économie Arrow a été jusqu'à écrire : « L'opportunisme de l'individualisme sape un lubrifiant essentiel de l'économie de marché et de la société libérale : la confiance ».

Aussi bien, le père du libéralisme, Adam Smith, avant de le préconiser dans « *The Wealth of nations* » avait-il écrit, pour fonder sa doctrine sur une communauté morale, une « *Theory of Moral Sentiments* », comme vient de le rappeler Charles Handy dans « *The age of paradox* ». Adam Smith estime qu'une société stable est fondée sur la « sympathie », un devoir moral de prendre en considération les autres êtres humains. « Le marché est un mécanisme qui distingue l'efficace de l'inefficace, mais il n'est pas un substitut de la responsabilité » .

Confiance et responsabilité... il nous faudra en reparler bientôt. Mais on peut déjà rappeler ici que le libéralisme revendique d'autres bases éthiques. La liberté accordée à l'individu lui permet de prendre des initiatives, d'inventer, de mettre en valeur ces inventions. Ne comptant que sur lui-même, il ira à la limite de ses facultés et acceptera la sanction de ses fautes. La projet qu'il en tirera stimulera son action et la recherche de nouveaux bénéfices. La somme des efforts de tous les individus libres et agissants sera favorable à la société, alors qu'un système dirigé et réglementé par des politiciens et des fonctionnaires incompetents ou corrompus conduit à sa sous-optimisation. La cybernétique des actions individuelles et la concurrence sont, à cet égard, les meilleures solutions. De ces points de vue, le libéralisme maximise les responsabilités et minimise les risques de corruption.

La cupidité

A l'expérience de la décennie 80, on peut douter qu'il en soit ainsi dans la réalité. Certes, il est toujours prudent de relativiser ce genre de diagnostic : d'une part, on ne sait pas ce qu'aurait donné tout régime économique alternatif ; d'autre part, on peut penser que chaque période tend à susciter le régime qui lui convient le mieux : à la fin des années 70, s'est exprimé un besoin de libération des réglementations financières consécutif à la dislocation du système monétaire international, alors que les économies les plus fortes accentuaient leur pression pour diminuer les protections douanières. On doit cependant constater que les résultats d'un régime inspiré par la cupidité et exclusivement justifié par ses fins matérielles ont été déplorables, tant sur le plan humain que sur le plan économique. Ce qui explique que l'opinion publique et la plupart des institutions jugent aujourd'hui sévèrement les comportements des années 80 et leurs conséquences.

La fable de l'usurier

(...) Si l'usurier est à ce point dans le péché, c'est que, même en dormant, son argent lui rapporte... de l'argent. Voilà ce que nous apprennent les *exempla* médiévaux, ces anecdotes édifiantes à l'usage des prédicateurs : « un autre usurier très riche, commençant à lutter dans l'agonie, se mit à s'affliger, à souffrir, à implorer son âme de ne pas le quitter car il l'avait comblée, et il lui promettait de l'or et de l'argent et les délices de ce monde si elle voulait bien rester avec lui. Mais qu'elle ne

lui demande en sa faveur ni un denier ni la moindre aumône pour les pauvres. Voyant enfin qu'il ne pouvait la retenir, il se mit en colère et, indigné, lui dit : *je t'ai préparé une bonne résidence avec abondance de richesses, mais tu en es devenue si folle et si misérable que tu ne veux pas reposer dans cette bonne résidence. Va-t'en ! Je te voue à tous les démons qui sont en enfer.* Peu après il livra son esprit entre les mains des démons et fut enterré dans l'enfer » (...)

futuribles

Extrait de Le Goff. — *La Bourse et la Vie*. — Paris : Hachette, 1987.

Aux Etats-Unis, une abondante littérature⁴ a raconté les « crimes » des principales vedettes du marché, la diffusion de fausses informations, le chantage, les manipulations de cours, l'utilisation d'informations privilégiées, l'émission de titres « pourris », la faillite gigantesque des institutions d'épargne, les pertes subies par des millions d'épargnants, le gonflement artificiel des valeurs, etc. etc., au moment où régnait l'amoralité de la réussite sans mérite.

Sans doute le système a-t-il finalement résisté après être passé tout près de la catastrophe en octobre 1987. Mais ce fut grâce à un effort d'ensemble de la collectivité, de la part du budget fédéral, par exemple pour sauver les « Saving Banks », ou grâce à une extension gigantesque de la liquidité du marché par la Reserve Federale, lors du krach..., et cela a suscité heureusement une adaptation et un resserrement des régulations.

Car il avait été évident que la responsabilité des « truands » n'avait pas été réellement mise en jeu à la mesure de leurs dégâts ; et que la somme des initiatives ne produisait pas nécessairement un optimum. Il avait été évident qu'un système mené ainsi par la cupidité, le mensonge et la force, et ayant

4. Cf. — Saint-Geours, Jean. — « Réflexions sur la finance de la décennie 80 ». — *Futuribles*, décembre 1992 : Analyse des livres de : Robert Kuttner, *La fin du laissez-faire*, Alfred A. Knopf, New York ; Brian Burrough et John Helyar, *Barbarians at the gate*, Harper Perennial, New York ; David A. Vise et Steve Coll, *Eagle on the Street*, Charles Scribner's Sons, New York ; James Stewart, *Finance Connection*, Albin Michel, et John K. Galbraith, *Brève histoire de l'euphorie financière*, Le Seuil ; auxquels ont peut ajouter le livre de Charles Kindleberger *Manias, Panics and Crashes : A History of Financial Crises*, Basic Books, 1989.

« largué » tout principe éthique (nous étions bien loin de la « Sympathie » d'Adam Smith!...) promouvait et propulsait les fausses valeurs, humaines, financières et sociales.

La raison de gouvernement, les obligations d'une meilleure régulation et une réaction d'ordre éthique ont convergé dans tous les grands pays pour rechercher et appliquer de nouveaux principes de comportement en matière financière.

La revanche de l'éthique

Cette réaction correctrice, véritable revanche de l'éthique, est rendue encore plus opportune par l'intervention d'autres facteurs dissolvants dans le domaine économique. Deux d'entre eux me semblent particulièrement importants.

Le premier frappe les relations économiques et financières entre les pays. L'internationalisation des économies porte en elle une contradiction pernicieuse. D'une part, elles se rapprochent de plus en plus les unes des autres, grâce à la libéralisation des flux, les progrès des techniques de communication et de paiement, par l'action aussi de groupes transnationaux de plus en plus puissants. Mais, d'autre part, on observe une grande hétérogénéité des régimes politiques et administratifs dans le monde. Peu nombreux sont les pays où les dirigeants sont honnêtes et les transactions transparentes, principalement dans les secteurs du commerce des armes et des grands travaux publics. Pour vivre et prospérer à l'échelle de la planète, les grands groupes industriels et financiers — mais aussi des sociétés de moindre taille — ont dû se doter de structures d'optimisation complexes, opaques et qui visent pour la plupart à contourner les textes, à commettre des abus de droits, sans parler des illégalités. D'où la création de cascades de holdings et de filiales de statuts divers ayant pour principales fonctions de diminuer le total des prélèvements fiscaux, d'optimiser la réunion des ressources d'emprunts et la gestion des trésoreries, de faciliter le règlement des travaux et des échanges (autrement dit, de situer au mieux la caisse des commissions et bakchichs) et même de distribuer la rémunération de certains cadres en différents lieux. Bien entendu, ces pratiques ne font qu'accroître la corruption des régimes politiques.

Ces comportements de dissimulation sont sans doute l'effet de contraintes d'efficacité et de compétition. Ils n'en conduisent pas moins à des comptes inexacts qui suscitent de plus en plus la suspicion et leur mise en cause par des juges et par des actionnaires, sinon par des commissaires aux comptes. Les raisons des chefs d'entreprise risquent de ne pas être compatibles avec la

demande de sincérité et de transparence qui se manifeste de manière croissante dans la plupart des pays.

Le problème de cette corruption politico-économique à l'état endémique tend à être aggravé par la pénétration croissante de l'argent de la drogue dans le système financier international. Malheureusement, cette pénétration est facilitée par la constitution même du système qui combine unicité technique et hétérogénéité institutionnelle. Les fonds « sales » bénéficient de la facilité d'utiliser de nombreux réseaux internationaux, ceux des affaires industrielles ou commerciales, et ceux des ensembles financiers. Il faut avoir une conscience aiguë que l'informatisation des transferts et le développement de produits dérivés très ductiles favorisent ce phénomène, pour envisager des ripostes appropriées.

En vérité, le monde a franchi le seuil où les sommes en cause sont si considérables qu'elles ont toute chance de submerger les capacités de résistance et qu'il devient difficile d'endiguer l'épidémie de corruption. D'autant plus difficile que, dans un contexte général de permissivité — mais ne parlons pas en croisade pour un ordre moral!... —, des déficiences majeures atteignent la démocratie triomphante.

La plus importante est certainement de n'avoir pas convenablement ordonné, malgré des initiatives sporadiques ou récentes, le financement des partis et des élections, pour le soumettre à des règles d'équité et de transparence, alors que la plupart des démocraties sont entrées dans un régime politique « de masse », de relation directe et d'ordre médiatique entre les pouvoirs et les citoyens. Il y a près de vingt ans, j'écrivais⁵ : « Il est clair qu'une normalisation contrôlée du financement des partis politiques contribuerait à égaliser les chances des candidats et assainirait les bases mêmes de la démocratie ». On en parle périodiquement, généralement après une consultation électorale. Ne s'agit-il pas d'amuser le tapis ? En tout état de cause, j'affirme, sur la base de constatations concrètes bien qu'occasionnelles et partielles, que l'absence quasi complète d'organisation et de contrôle du financement des partis politiques est malsaine et l'une des tares de la démocratie française. Les Etats-Unis ont institué la publicité des comptes, l'Allemagne fédérale et l'Italie ont réglé l'alimentation financière des partis par les fonds publics. En France, au contraire, comme l'a dit à juste titre M. Michel Rocard récemment, « les partis politiques sont voués à la misère ou à la fraude ». Il ne serait pas bien difficile d'organiser en l'occurrence un financement public minimal, une publicité des comptes et les pouvoirs d'investigation d'une sorte de magistrature politique indépendante. Ce qui permettrait de renvoyer dos à dos les pratiques de l'appareil patronal et les filières complexes du parti communiste.

5. Saint-Geours, Jean. — *Pouvoir et Finance*. — Paris : Fayard, 1979.

Cinq recommandations du GAFI *

Chaque Etat devrait prendre les mesures nécessaires, y compris législatives, en vue d'incriminer le blanchiment des fonds provenant du trafic de stupéfiants, comme le prévoit la Convention de Vienne.

Chaque pays devrait envisager d'étendre l'infraction du blanchiment des capitaux issus du trafic de stupéfiants à d'autres infractions liées aux stupéfiants ; une autre approche constituerait à incriminer le blanchiment de capitaux se rapportant à toutes les infractions graves, et/ou à toutes les infractions qui génèrent un montant important de produits, ou à certaines infractions graves.

Les institutions financières ne devraient pas tenir de comptes anonymes, ni de comptes sous des noms manifestement fictifs : elles devraient être tenues (par des lois, des règlements, des accords entre autorités de contrôle et institutions financières, ou par des accords d'autodiscipline entre institutions financières) d'identifier, sur la base d'un document officiel ou d'une autre pièce d'identité fiable, leurs clients habituels ou occasionnels, et d'enregistrer cette identité, lorsqu'elles nouent des relations d'affaires ou effectuent des transactions (en particulier lorsqu'elles ouvrent des comptes ou des livrets, lorsqu'elles réalisent des transactions fiduciaires, lorsqu'elles louent des coffres, lorsqu'elles procèdent à des transactions importantes en espèces).

Les institutions financières devraient prendre des mesures raisonnables pour

obtenir des informations sur l'identité véritable des personnes dans l'intérêt desquelles un compte est ouvert ou une transaction est effectuée, s'il y a le moindre doute sur le fait que ces clients pourraient ne pas agir pour leur propre compte, en particulier dans le cas de sociétés de domicile (c'est-à-dire des institutions, des sociétés, des fondations, des fiducies, etc. qui ne se livrent pas à des opérations commerciales ou industrielles, ou à toute autre forme d'activité commerciale, dans le pays où est situé leur siège social).

Diligence accrue des institutions financières. Si les institutions financières suspectent que des fonds proviennent d'une activité criminelle, elles devraient être autorisées ou obligées de déclarer rapidement leurs soupçons aux autorités compétentes. En conséquence, des dispositions législatives devraient protéger les institutions financières et leurs employés contre toute responsabilité, pénale ou civile, pour violation des règles de confidentialité — qu'elles soient imposées par contrat ou par toute disposition législative, réglementaire ou administrative —, si ces institutions financières ont fait cette déclaration de bonne foi, même si elles ne savaient pas précisément quelle était l'activité criminelle en question, et même si l'activité illégale soupçonnée n'est pas réellement intervenue.

futuribles

* Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux ; groupe de réflexion et de proposition créé en 1989. Il comprend une quinzaine de pays. Extrait du « Rapport sur l'argent dans le monde ». — Association d'économie financière. — Editions PAU, 1994.

Si des textes devaient être pris, il faudrait qu'ils s'appliquent aussi à l'élection du président de la République, de loin la plus importante aujourd'hui.

Dans tous les pays développés, cette carence, obligeant les politiciens à trouver des ressources financières considérables, a développé en conséquence

les moyens frauduleux et clandestins de se les procurer, qui, jusqu'au milieu du siècle, ne sévissaient que de manière artisanale (sauf aux Etats-Unis).

Elle produit ses poisons sur un autre terrain, celui des collectivités provinciales et locales, et l'on peut aussi mettre au nombre des défauts majeurs de la plupart des nouvelles constitutions démocratiques le manque à contrôler les pouvoirs issus du mouvement général de décentralisation. Pour s'en tenir au cas de la France, des exemples de plus en plus nombreux, dénoncés par les Chambres régionales des comptes, montrent que l'autonomie croissante des collectivités locales a gangrené les relations entre les administrations et les entreprises au cours de ces dernières années.

L'émergence d'autres valeurs

Face à ces manifestations nombreuses et graves de la dégradation des comportements et des institutions dans les secteurs financiers, politiques et administratifs de la vie sociétale, la « récupération éthique » me paraît relever tout autant d'un mouvement de fond que d'une simple « réaction » compensatrice ou correctrice.

D'autres « valeurs » que celles qui procèdent d'un économisme dominant sont en effet proposées de manière de plus en plus vigoureuse. Les préoccupations écologiques, prenant la forme de modes de vie amènes, s'efforcent de maîtriser les désutilités de la croissance et de l'urbanisation, et leurs prélèvements sur la nature. A l'expérience et à la réflexion, la qualité de la vie paraît ne pas être faite seulement de performances matérielles. L'exigence de solidarité arme la défense de ses acquis (en Europe, par exemple) ou inspire des initiatives visant à limiter ou à compenser les effets destructeurs de l'individualisme pour l'ensemble de la société (c'est le cas des Etats-Unis aujourd'hui). Les expériences de libéralisation des pays émergents (en Amérique latine, par exemple) butent contre l'insatisfaction qu'engendre la dualité des situations sociales. On conteste, ici où là, la validité et la légitimité de la victoire du plus fort ou du plus astucieux, surtout lorsqu'il apparaît que les cartes du jeu économique et social ont été biaisées. Ainsi, les moyens de vaincre et d'arriver sont scrutés et mis en question. Une revendication générale se fait jour en faveur de l'égalité de l'information et du pouvoir d'agir. Dans le domaine financier comme en matière politique, on réclame l'application à tous de principes et d'obligations identiques. Sur un plan transcendantal, les encycliques papales répudient le capitalisme moderne sous des aspects a-sociaux et purement financiers, cependant que le fondamentalisme

islamique gagne des populations entières à la croisade contre l'impureté de la démarche économique de l'Occident.

Bref, on voit se fonder progressivement une « éthique sociale », aspirant à donner ou à trouver un sens commun aux comportements des protagonistes de la vie active, et qui soit ainsi conforme à la nature même de leurs finalités.

Partout, la démocratie est soumise à un processus quasiment révolutionnaire d'assainissement — qui ne va pas d'ailleurs sans quelques excès. Aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, les associations et les médias, révélateurs des sentiments de l'opinion — où, il est vrai, une curiosité malsaine se mêle au puritanisme — surveillent et censurent les gouvernants. Dans l'Europe latine — Italie, France, Espagne, Belgique —, c'est la magistrature qui est à la pointe du combat contre la détérioration des mœurs politiques et financières. Ce phénomène extraordinaire mérite une réflexion approfondie, tout autant parce qu'il procède d'un phénomène sociologique que parce qu'il donne des bases juridiques à un mouvement d'ordre éthique.

Au cours de l'histoire, le système judiciaire a le plus souvent reflété la situation socio-politique des pouvoirs dans la société. Au XIX^e siècle, par exemple, les décisions des juges, se consacrant surtout à la bonne fin des contrats, validaient la domination de la bourgeoisie. Pour diverses raisons — recrutement, abaissement du statut social des juges, prise de conscience d'un écart croissant entre l'esprit du droit et les comportements, ... — ce n'est plus le cas, et nous nous trouvons à cet égard dans un moment probablement original. La « criminalité financière », qu'elle touche aux pratiques des intervenants sur les marchés ou aux pratiques politiciennes, est devenue un thème majeur de mise en jugement. L'opération « mains propres » en Italie illustre cette révolution et il est clair que le thème de la « propreté » est beaucoup plus inspiré par les considérations d'éthique sociale qu'il ne relève d'un point de vue des juges sur la constitution politique.

La régulation des marchés financiers

Le cas français se situe à la confluence d'interventions correctrices aux trois « dérives » analysées plus haut : des délits et manquements sur les marchés financiers, du défaut de transparence dans la structure de certains grands groupes industriels et financiers, enfin des pratiques de corruption engendrées par les carences de la réglementation du financement des partis et des élections. Mais c'est la régulation des marchés financiers qui est survenue la pre-

Les commissions Brac de la Perrière et Pfeiffer

La première de ces commissions de professionnels, réunie sous la présidence de M. Gilles Brac de La Perrière, a mis à jour les règles de conduite qui doivent prévaloir dans la relation entre les intermédiaires financiers et leurs clients. Elle se fonde sur deux objectifs principaux : la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés.

A partir de ces deux objectifs, le rapport général que le groupe de déontologie des activités financières a présenté, en deux étapes, mars 1988 et septembre 1989, comprend 6 principes et 20 recommandations qui recouvrent 4 thèmes :

— **la déontologie personnelle**, qui a pour objet de régler les conditions dans lesquelles les salariés des intermédiaires financiers peuvent intervenir pour leur propre compte sur les marchés financiers ;

— **les relations entre l'intermédiaire et son client**, qui visent à donner à ce dernier une information la plus complète possible, en particulier lors de l'entrée en relation entre l'intermédiaire et le client et à la suite de toute opération réalisée pour le compte du client ;

— **l'organisation interne** des établissements, en donnant à ces derniers une obligation de moyens, en particulier dans la prévention des conflits d'intérêts ;

— **la déontologie des marchés**, qui vise à la plus grande transparence possible dans le fonctionnement de ces derniers.

La commission de déontologie boursière présidée par M. Didier Pfeiffer a été chargée en septembre 1989 par le ministre français de l'Economie, des Finances et du Budget de préciser « les règles de déontologie applicables aux dirigeants sociaux et aux professionnels dans les opérations boursières ».

Elle a, dans un rapport rendu public en janvier 1990, défini un certain nombre de principes et de recommandations dans les domaines de l'information du marché, de l'utilisation d'informations privilégiées, de la fixation des cours, de l'abus de position.

Elle a également souhaité la mise en œuvre d'une procédure de consultation de la COB sur l'interprétation de ses règlements sous la forme de « rescrits ».

futuribles

mière, a tendu à former un ensemble complet et cohérent et, surtout, s'est fondée le plus nettement sur une approche éthique et déontologique du comportement des intervenants.

Pendant vingt ans — de 1967 à 1987 — la COB a œuvré à cette fin. Puis, la transformation de la Bourse et les « affaires » de Triangle (Pechiney) et de la Société Générale, en 1988, ont suscité une rénovation considérable du système de régulation par la loi d'août 1989, précédée et suivie de deux rapports d'experts et de professionnels (Commissions Brac de la Perrière et Pfeiffer), explicitement chargés de définir les modes d'application de la loi et des règlements boursiers du point de vue de l'éthique et de la déontologie, cette dernière ayant pour but de traduire l'éthique en termes fonctionnels et professionnels. L'indépendance totale de la COB, la prévalence du service du client, la protection des épargnants, les règles de transparence pour l'information et les comptes des sociétés cotées, la surveillance du marché (et notamment de

sa manipulation éventuelle et des opérations publiques d'achat et de vente) sont les composantes les plus significatives de cette entreprise de régulation « moralisatrice ». Par ses directives, l'Union européenne l'a étendue en principe à tous les pays qui la composent, et ceux-ci les mettent progressivement en vigueur sous l'égide d'autorités de régulation indépendantes et de la justice.

Le recours à des autorités indépendantes pour réguler de nombreux secteurs d'activité (audiovisuel, marchés et concurrence, protection des libertés face à l'informatique, etc...), comme c'est le cas en France, participe d'une évolution générale et fondamentale des institutions, qui tend à compléter la

La Commission des Opérations de Bourse (COB)

Autorité administrative indépendante, créée par une ordonnance de 1967, dont les compétences et les pouvoirs ont été fortement accrus par la loi du 2 août 1989, la COB a pour mission de veiller :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou en autres placements donnant lieu à appel public à l'épargne (OPCVM, SCPI...);
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés financiers.

La Commission est composée de neuf membres : un président, nommé en conseil des ministres pour six ans, six membres issus des autorités juridictionnelles ou de marché (Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes, Conseil des bourses de valeurs, Conseil du marché à terme, Banque de France) et deux personnalités désignées par ces derniers.

Elle dispose d'un budget autonome de 135 millions de F, alimenté par des redevances perçues sur les organismes et opérations financières soumises à son intervention. Elle emploie 240 personnes placées sous l'autorité d'un directeur général, assisté d'un secrétaire général.

• **La COB vise.** Elle veille à l'information des épargnants par la délivrance d'un visa sur les notes d'information qui doivent obligatoirement être mises à la disposition du public, dès lors qu'il y a un

appel public à l'épargne (introduction en bourse, émission, offre publique d'achat, d'échange ou de vente...).

• **La COB agréée.** Elle agréee les produits d'épargne collective comme les Sicav et les fonds communs de placement (FCP) et contrôle de façon plus générale tous produits financiers pour lesquels il est fait appel à l'épargne publique. Elle agréee également les sociétés de gestion de portefeuille, de fonds communs de créance et de SCPI.

• **La COB surveille et sanctionne.** Elle mène des enquêtes et peut, depuis la loi du 2 août 1989, prononcer des sanctions pécuniaires à l'encontre de toute personne en infraction avec ses règlements, notamment en matière d'initié, de fausse information, de manipulations de cours ou d'abus de mandat.

• **La COB coopère.** Autorité la plus ancienne en Europe, elle coopère avec les différentes autorités du marché, ainsi qu'avec ses homologues tant européens qu'étrangers.

• **La COB communique et recommande.** Elle publie un rapport annuel et un bulletin mensuel. Elle est en contact, tant avec le public (centre de documentation, instruction de plaintes, médiation), qu'avec les professionnels (recommandations, entretiens annuels de la COB).

futuribles

démocratie idéologique traditionnelle — celle des rapports constitutionnels entre les pouvoirs et les citoyens — par des actions plus spécialisées et plus pratiques, mieux adaptées à la complexité des sociétés modernes. Dans celles-ci, une articulation, une harmonisation, doivent être recherchées en permanence entre la liberté d'agir de la personne (marquée par l'initiative, mais aussi par l'individualisme) et les enjeux communautaires. Or, entre les pouvoirs politiques élus et les administrations qui en dépendent, d'un côté, et des citoyens de plus en plus dépendants d'activités économiques diversifiées, de l'autre, il existe un vaste espace qui exige à cet égard surveillance et contrôle de régularité.

La justice aussi affirme son indépendance à l'égard des intérêts investis, politiques comme économiques. Elle donne aux textes leur pleine valeur éthique au fur et à mesure que se révèle à ses investigations une réalité qui ne lui paraît pas conforme à cette valeur.

La tâche des juges est malaisée car l'absence de cohérence est évidente entre le droit des sociétés, le droit boursier et les contraintes de la vie économique internationale, qui sont d'époques différentes et ne visent pas les mêmes objectifs. D'où l'importance de la jurisprudence, qui peut et doit opérer quelques conciliations, et de laquelle il faut aussi attendre qu'elle valide, réoriente ou interprète les décisions des autorités de régulation indépendantes. Nul doute que les juges ne pourront trouver dans les textes toutes les solutions qui permettent de sortir des contradictions ou des incohérences. Ils continueront donc à rechercher le secours de quelques principes éthiques forts de la vie en société : l'égalité dans l'information et dans l'exercice de pouvoirs identiques, la transparence des opérations et des comportements, la loyauté du service rendu par chacun, l'impossibilité d'abuser de sa fonction pour obtenir un avantage personnel, etc.

L'ensemble de ces démarches « institutionnelles » ne saurait cependant établir la force de l'éthique. Celle-ci doit être partagée par les acteurs.

Vers une éthique sociale

Dans le domaine politique, on peut espérer que les juges et les médias sont parvenus à faire prendre conscience aux citoyens et aux hommes politiques que la vertu était le fondement de la république et de la démocratie. Que l'intérêt général et l'exercice de la souveraineté populaire se trouvaient gravement atteints lorsque le pouvoir et les intérêts économiques étaient complices d'une corruption et d'une concussion généralisées, accompagnées d'une main mise (et basse) sur les rouages de la société.

Il ne faut cependant pas entretenir sur ce point un optimisme naïf. Le succès exercera toujours de la fascination sur une partie de l'opinion, qui suppose d'autant plus facilement que le pouvoir comporte toujours une certaine dose de corruption, que cela lui paraît excuser ses propres manquements. Les médias jouent ici un rôle ambigu. Il est vrai qu'ils véhiculent et vulgarisent les révélations, les indignations et les mises en cause. Mais ils créent des vedettes par le seul spectacle qu'ils en donnent, sans nullement se préoccuper de leurs qualités éthiques. Paradoxalement, la condamnation des « magouilles » des appareils politiques n'est pas incompatible avec la promotion de personnalités discutables. Le populisme est animé par des refus frustes et des songeries démagogiques. Il ne procède certainement pas d'un approfondissement éthique des institutions et des comportements.

Dans une phase de correction d'excès, on peut aussi craindre les excès contraires. Certains juges abusent manifestement de leur position actuelle de force pour monter en puissance ou se propulser dans l'actualité par la voie de l'information spectacle, au détriment des droits les plus sacrés des citoyens. Des manquements à l'éthique (ou à la déontologie) procèdent, de manière perverse, d'un effort légitime d'assainissement à fondement éthique.

Autre péril : que la recherche des responsabilités ne préjuge systématiquement l'existence d'une faute et d'une culpabilité. Par aspiration à un absolu sécuritaire, « les gens » n'acceptent plus le mauvais hasard ou l'erreur. Qui ne voit qu'une telle tendance conduit inévitablement à dissuader de prendre quelque responsabilité, ou à généraliser l'assurance contre tout... ce qui épuise aussi la responsabilité.

En matière économique et financière, la bonne mise en œuvre de règles éthiques procède largement d'une « intériorisation des normes ». Ni les textes, ni les autorités, ni la répression ne suffisent s'il n'y a pas participation des acteurs à la régulation des activités sur les marchés de biens et d'argent. Ce n'est pas une constatation nouvelle. De tout temps, les professions ont jugé utile de s'auto-normaliser pour inspirer confiance. Cette exigence est aujourd'hui particulièrement forte. Beaucoup de déontologies traditionnelles (des médecins, des juges, des hommes politiques, etc.) ont été mises à mal par la domination de l'argent et les sollicitations des médias. Le secret, le respect de l'autre, l'esprit de service, sont fréquemment oubliés. Par ailleurs, la complexité des opérations accentue les obligations de transparence et de sincérité.

De toute façon, il paraît être de la nature de l'éthique que d'être partagée, ambiante, pour ainsi dire, et non pas de se limiter à une règle extérieure, imposée et sanctionnée.

L'éthique de l'action : moi et nous ⁶

En France, depuis les textes des années 80 sur la banque, les marchés financiers, les OPCVM, la COB, les professions et de nombreuses entreprises ont affirmé des normes éthiques et se sont dotées de codes de déontologie. Beaucoup de ces derniers viennent traduire et compléter les règles officielles. Plus précisément, dans la plupart des pays, même si la pondération des forces varie, la régulation des marchés financiers, le contrôle des banques et la surveillance de l'énorme secteur des OPCVM sont assumés conjointement par des autorités publiques et des instances professionnelles.

Les principes éthiques sont ainsi, jour après jour, davantage partagés, ce qui est le gage majeur de leur bonne efficacité. De grands progrès sont encore cependant nécessaires. Il ne faut pas s'en dissimuler les difficultés. L'éducation prend du temps. Il est malaisé de conduire les médias à prendre réellement la responsabilité de leurs interventions, ce qui constituerait un facteur majeur d'amélioration. Les organisations conformes à la sécurité déontologique sont coûteuses. Les enjeux de la vie financière sont souvent énormes, et d'autant plus que l'argent de la drogue tend à la pervertir. Enfin et surtout, il y a actuellement un tel écart entre, d'une part, les normes éthiques et les structures de transparence qu'il est opportun de suivre dans les groupes industriels et financiers et, d'autre part, les pratiques du capitalisme international, qu'il est extraordinairement difficile de combler cet écart. Il y a là une donnée systémique majeure qui domine ou évacue toute problématique de la responsabilité. Il est cependant utile d'aborder celle-ci, puisqu'elle est le pivot de l'éthique.

Il faut se garder de jouer sur les mots en matière de responsabilité. Se prévaloir des conséquences heureuses de la liberté et de l'initiative individuelles pour l'homme et la société, c'est en principe rendre l'individu comptable de ses actes et susceptible d'en subir les effets comme d'en profiter. Être responsable, c'est répondre, et ce principe est au centre d'une éthique de l'action. Ainsi, l'action ne saurait elle être considérée en soi, seulement rapportée au mouvement d'un individu. Celui-ci, dans ses initiatives, dans la manifestation de son intention et de son effort de changement, agit sur une réalité ; une réalité qui comprend et concerne toujours d'autres. Il y a là, à l'œuvre, une forme de violence, même si celle-ci est sollicitée ou compensée. Dans la plupart des cas, l'action n'est justifiée que si elle rend un service, que si elle vaut quelque chose pour quelqu'un, distinct de celui qui agit.

Il est certainement bon que l'agissant exploite librement le potentiel qu'il détient, ses facultés diverses — de création, de commandement, d'initiative,

6. Saint-Geours, Jean. — *Moi et nous*. — Paris : Dunod, 1992.

etc. — mais ses actes incluent nécessairement une relation qui « sort » de sa propre personne. Une éthique enfermée dans le seul acte de l'individu est à peine une éthique. L'éthique implique en effet une relation à « l'autre » et « aux autres ».

A « l'autre », tout d'abord, c'est-à-dire à mon prochain, à celui, bien identifié, qui est associé à mon action parce qu'il la subit, qu'il en bénéficie, ou encore parce qu'elle prend la forme d'un contrat : le client, le mandant, le contractant, tel électeur, etc. A cette relation, on appliquera l'impératif : « Ne fais pas autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit », base de la confiance et de la loyauté. Mais il convient d'aller plus au fond de l'exigence éthique. D'une part, « l'autre » est la représentation de tous ceux qui, par la relation et l'échange, depuis ma naissance, ont participé à la construction de ma personne. D'autre part, la notion de bon service doit ajouter une valeur, une qualité, à la simple réciprocité de prestations, au moins dans l'intention, dans l'effort, dans le mode de rapport personnel. Surcroît parfois intéressé peut-être, mais qui dote l'acte économique d'une harmonique de fraternité.

Aux « autres », en second lieu. Une des grandes difficultés de la constitution sociétale moderne, en même temps que de l'exercice de la démocratie, est d'assurer l'articulation dynamique entre le désir de la personne et l'intérêt de la communauté. L'individualisme lui est néfaste, comme la prévalence de préoccupations collectives. Or chaque être, s'il est, par essence, libre, est composé d'apports sociaux, par l'effet de l'éducation parentale, scolaire, professionnelle, comme en raison de la division des fonctions dans la société. La solidarité qui en découle est au cœur de l'éthique de l'action et de l'éthique sociale. Chacun apporte et reçoit, et la rectitude des comportements doit présider, en principe et pratiquement, à la réciprocité des actes, si l'on veut que la société tienne debout et avance. D'où la nécessité des déontologies, des contraintes, de la régulation, des codes, des normalisations intériorisées et auto-surveillées. D'où, aussi, l'importance des « médiateurs — en particulier les autorités de régulation indépendantes — parmi lesquels il convient de ranger... les médias.

Au total, une éthique complètement adaptée à la vie en société, dans une société complexe et démocratique, est une éthique de soi, une éthique du rapport avec « l'autre » (autrui), une éthique de la solidarité avec les autres (la communauté) étroitement liées. On peut estimer que c'est cet état idéal que vise confusément le mouvement multiforme qui se manifeste à l'heure actuelle face aux maladies dont souffre notre civilisation en désarroi.

Emploi mutant, syndicat efficient, M.N. Auberger-Barré.

L'EFFICACITÉ POUR L'EMPLOI

Consolider, Innover, négocier, MO. Paulet. Les cadres dans le monde, G. Rohde. Les cadres dans la mutation sociétale, M. Bertrand. Résumé des décisions. Le Bureau National et le Secrétariat.

EN PASSANT PAR LA LORRAINE

Une région mal connue, R. Cayzelle. Euroguichet social en Lorraine, P. Faveaux. Pour une impulsion ascendante, J. Chérèque. L'expérience ARDAN.

LES FORUMS DU QUOTIDIEN

Quel avenir pour les jeunes diplômés? Organisation du travail et fonctions cadres. Cadres et environnement. Charte des libertés dans l'entreprise. Responsabilité professionnelle. Evolution des formes de salariat.

QUESTIONS SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

L'électrochoc du Livre Blanc, P. Venturini. La priorité de la CES (M.H. André). Les cadres italiens dans la tempête, S. Scialoja. Les cadres suédois s'interrogent, B. Blomqvist. Mi-temps et apprentissage dans les fonctions publiques (A. Rossinot). Appel au dialogue sociale (M. Giraud). Intériorisation du chômage et acceptation du partage, R. Cayrol. La R.T.T. plutôt que le plan social, B. Patin. Les cadres devant (G. Deininger). D'un pacte social à une ingénierie du temps, P. Vanlerenberghe. Des valeurs du faire à celles du savoir, Y. Lichtenberger. Du modèle de l'usine au marché mondial du travail, P. Morin. Lien social et changement des normes, M. Bertrand. Pour conclure, MO Paulet.

CADRES CFDT est la revue de l'UCC-CFDT (Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres de la Confédération Française Démocratique du Travail).
47, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19. Téléphone (1) 42 02 44 43.
L'abonnement annuel (5 numéros): 300 Francs.

La Turquie, pays de tous les défis

Pierre-André Carpentier

A la croisée de trois continents (l'Afrique, l'Asie et l'Europe), au cœur d'une région au sort incertain est la Turquie dont l'avenir déterminera pour une part celui de l'Europe (et inversement).

Or ce pays, dont la population croît rapidement (21 millions d'habitants en 1950, 55 millions en 1990, 90 millions peut-être en 2025) est confronté à des défis majeurs au plan intérieur comme au plan international.

Celui tout d'abord relatif au maintien de la cohésion sociale alors même que le développement économique rapide s'est accompagné d'importantes distorsions sociales dans un pays déjà composé de multiples groupes ethniques (dont les Kurdes) et confronté à l'émergence de l'islam sur la scène politique.

Défi tenant ensuite au succès mais également aux échecs d'une politique économique qui, après plusieurs décennies de dirigisme, a radicalement changé de cap au début des années quatre-vingt, enregistrant depuis lors une croissance rapide mais des déséquilibres préoccupants (inflation, endettement...).

Défi tenant en troisième lieu à l'objectif fixé par l'accord d'Ankara qui est de réaliser l'union douanière avec la Communauté européenne d'ici à fin 1995, voire de préparer l'adhésion pleine et entière de la Turquie à l'Union européenne.

Enfin, et celui-ci n'est point des moindres, défi lié au positionnement géopolitique de la Turquie alors que celle-ci se trouve au carrefour de plusieurs civilisations et qu'elle peut adopter des options stratégiques fort différentes qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement incompatibles.

H.J.

Rares sont les pays qui auront connu des bouleversements aussi importants que la Turquie :

— géographiques : succédant à la magnificence de l'Empire Byzantin, puis à l'hégémonie de l'Empire Ottoman, le pays

s'est vu attribuer une portion congrue par le Traité de Sèvres (1920) avant de stabiliser, à partir de 1923, les frontières que nous lui connaissons à ce jour, couvrant 1,5 fois la superficie de la France ;

— politiques : après le pouvoir politique

absolu élargi au pouvoir religieux du sultan-calife, la République a été instaurée en 1923 sur les principes forts imprimés par Mustafa Kemal Ataturk, en dépit des suspensions du pouvoir civil (1960-71-80), jusqu'au test de l'alternance au pouvoir par les voies électorales en 1991 ;

— socio-démographiques : les seules villes d'Istanbul et d'Ankara, les capitales économique et administrative, dépassent ensemble les 12 millions d'habitants que comptait la Turquie de 1923, alors à dominante rurale. Imaginons les mutations qu'impliquent le quintuplement et l'urbanisation accélérée (60 %) de la population en l'espace de trois générations.

Ainsi, on conçoit mieux l'ampleur et la complexité des défis que vit ce pays devenu la 26^e puissance économique mondiale¹ et qui comprend 10,5 % de la population de l'OCDE. Son image se brouille au gré des relectures de l'Histoire ou d'une actualité fragmentairement livrée par nos médias. Terre de nombreuses civilisations, et parmi les plus anciennes, elle livre à l'observateur ou au visiteur des contrastes qu'il lui est difficile de décrypter. Nous tenterons d'y contribuer en gardant pour fil conducteur les défis qui nous paraissent majeurs : préserver la cohésion interne, maîtriser la croissance économique, finaliser l'union douanière avec l'Europe, gérer des options stratégiques complexes.

Préserver la cohésion interne

Voyons les trois volets — social, religieux, ethnique — sur lesquels la cohé-

Repères historiques

306- 337	Règne de Constantin
400-1453	Empire Byzantin
1453	Prise de Constantinople - Début de l'Empire Ottoman
1536	Traité entre Soliman et François I ^{er}
1920	Traité de Sèvres
1923	Traité de Lausanne et proclamation de la République
1924	Abolition du Califat et des cours islamiques
1926	Adoption de nouveaux codes juridiques
1928	Introduction de l'alphabet latin
1938	Décès du Président Mustafa Kemal Ataturk
1960-71-80	Intervention des militaires
1982	Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution
1987	Demande officielle d'adhésion à la CEE

Présidents de la République

1923-38	Mustafa Kemal Ataturk
1938-50	Ismet Inonu
1950-60	Celal Bayar
1960-66	Cemal Gursel
1966-73	Cevdet Sunay
1973-80	Fahri Koruturk
1980-89	Kenan Evren
1989-93	Turgut Özal
1993	Suleyman Demirel

sion nationale est la plus durement sollicitée. Le propos n'est pas de prendre parti, ni de prétendre à une analyse exhaustive ; il est plus modestement d'offrir quelques

1. Source : Banque Mondiale.

clés pour mieux appréhender la situation et l'évolution prochaine.

Au plan social

L'intense développement économique s'est concentré autour de quelques zones urbaines et/ou côtières où l'on a vu émerger en peu d'années une société civile dynamique dont les modes de vie, les schémas de pensée et l'équipement sont proches des standards de Paris ou Hong-Kong. A quelques centaines de kilomètres, les coutumes ancestrales du paysan anatolien n'ont comparativement guère changé. Les contrastes sont plus accentués en interne, et les statistiques moyennes masquent ces disparités². Les pouvoirs publics ont tenté d'enrayer ces déséquilibres en programmant depuis 1976 un vaste plan d'aménagement du

Projet du sud est anatolien (GAP)

The Southeastern Anatolian Project (voir page 119). Initié en 1976, investissement global prévu = 26 milliards \$, réalisé à 36 %.

Localisation : région Sud-Est autour des bassins du Tigre et de l'Euphrate, d'une superficie de 74 000 km² (équivalente au Benelux ou à l'Autriche)

Objet : 1,7 million ha en irrigation et 27 300 Gwh/an d'énergie hydroélectrique

Contenu : 22 barrages, 19 installations hydro-électriques, 26 unités d'irrigation.

Sud Est Anatolien (GAP) ou en consentant de substantiels avantages aux investissements dans les zones prioritaires.

Ce foyer de tensions socio-économiques s'alimente d'autres facteurs communs aux pays qui connaissent conjointement croissance démographique et urbanisation fortes : avec une progression annuelle de 2,3 % de la population, la tranche d'âge jeune domine (55 % de 0 à 24 ans), ce qui, conjugué à un niveau élevé de formation (4 millions de scolaires dans le secondaire et 445 000 étudiants), va alimenter la demande d'emplois au rythme d'1 million par an : niveau redoutable quand on sait que les difficultés économiques auraient déjà conduit en 1994 à la suppression de 580 000 emplois et que, ici comme partout, les exigences de productivité ont un coût social élevé.

Enfin, chaque jour, plus de mille personnes migrent vers Istanbul qui est en passe d'allonger la liste des mégapoles abritant plus de 10 millions d'habitants, avec les problèmes spécifiques de disparités entre périphérie et centre urbain, de course poursuite pour assurer les équipements minima en matière de salubrité, sécurité, scolarisation.

Au plan religieux

Les élections municipales du 27 mars 1994 ont suscité une vive émotion lorsqu'on apprit que le R.P. (Refah partisi ou Parti de la Prospérité) islamiste avait emporté 26 mairies des chefs lieux de province, dont les villes symboles d'Istanbul et Ankara, contre 4 détenues

(2) Le revenu moyen est évalué par la Banque Mondiale à 1 980 \$ par habitant en 1992 selon les calculs classiques, mais à 5 170 \$ sur la base du concept plus moderne et significatif de parité du pouvoir d'achat.

jusqu'à-là. S'agit-il d'un « accident » résultant d'un concours, malheureux mais non durable, de circonstances ou, au contraire, d'une vague de fond ?

Les tenants de cette seconde hypothèse avancent plusieurs éléments qui méritent attention : cette tendance gagne la Turquie, après d'autres pays méditerranéens, musulmans, à forte population, soutenue par des sources extérieures et relayée par des fondations pieuses, confréries et associations dont la volonté hégémonique est sans ambiguïté : une « islamisation par le bas » pour reprendre l'expression de Gilles Kepel³. Comme ailleurs, ce mouvement, qui au départ puise davantage dans ses racines socio-culturelles que religieuses, s'alimente des difficultés et disparités particulièrement vives dans les grandes cités, ainsi que d'une remise en cause trop rapide des valeurs traditionnelles. Un travail de terrain méthodique donne soudain des résultats qui étaient mal anticipés.

A l'inverse, plusieurs facteurs viennent relativiser cette analyse, sans nier la nécessité d'une réaction de la société laïque :

— tout d'abord, les fondements institutionnels inchangés depuis 70 ans : ils consacrent la sécularisation du pays (bien qu'il soit la 6^e puissance musulmane du monde)⁴, renforcée par des décisions majeures telles que le remplacement vers 1925 de la Loi Coranique par un Code Civil inspiré du Code Suisse, l'abandon de l'alphabet arabe en 1928, et la reconnaissance des droits civiques des femmes dès 1934 ;

— ensuite le particularisme islamique

turc : l'Islam est indiscutablement un phénomène culturel fort en Turquie, mais qui se différencie de la lecture arabe du Coran. Les musulmans turcs sont fondamentalement attachés au pluralisme de la pensée, à la liberté d'expression, à la tolérance religieuse, aux structures laïques. Leur majorité ne peut consentir à un extrémisme de type égyptien ou algérien ; plus prosaïquement le vote de contestation d'une société civile qui cherche à peser sur le gouvernement en place, l'« usure » électorale rapide des équipes en charge, la difficile gestion des grandes métropoles, et un mode électoral uninominal favorable à un mouvement structuré face à un éparpillement des autres partis ont pu contribuer à ces résultats inattendus, sans pour cela traduire une vague de fond islamiste.

Le débat n'est pas tranché, tant s'en faut, et ne saurait être sous-estimé. Le danger semble être que, accaparées par d'autres sujets de préoccupation, les forces démocratiques du pays ne se laissent insidieusement déborder. « Simple étape dans la montée en puissance des islamistes, nous dit Vincent Cauche⁵, ces scrutins locaux n'ont pas marqué l'irruption fracassante de l'Islam sur la scène politique, mais ils ont révélé les formes de mobilisation politique du RP, les axes de son discours à l'adresse d'un électorat urbain et — comme l'émotion médiatisée par la presse turque en a été le révélateur — l'urgence des questions auxquelles se trouve confrontée la laïcité turque ».

En outre, cette prise de conscience, au même titre que d'autres facteurs de tension, va constituer un test significatif de la

3. Interview in *Le Monde*, Notes et documents du 16 février 1994.

4. 98 % de la population, dont 80 % sont sunnites et 20 % se reconnaissent dans les Alevis.

5. Cauche, Vincent. — « Turquie, héritage kémaliste et réislamisation de la société ». — in *l'Islamisme*. — Paris : La Découverte, 1994. Coll. Les dossiers de l'état du monde.

Les principaux partis politiques

Sigle	Nom	Lender	Tendance	Législatives 1987 %	Législatives 1991 %	Nombre de sièges mars 1994	Municipales 1994 %
DYP	Parti de la Juste Voie	T. Ciller	Centre droit	19,1	27,3	180	22,3
ANAP	Parti de la Mère Patrie	M. Yilmaz	Centre droit	36,3	24,0	101	21,1
SHP	Populiste Social Démocrate	M. Karayalcin	Centre gauche	24,8	20,8	53	13,2
RP	Parti de la Prospérité	N. Erbakan	Islamiste	7,2	16,7	40	18,6
MHP	Travailliste National	A. Turkes	Extrême droite	2,9	10,7	13	7,9
DSP	Gauche Démocratique	B. Ecevit	Centre gauche	8,5	0,5	3	8,8
Divers				1,2	100	60	8,1
						450	100

solidité des institutions : elle pourrait entraîner une modification du système électoral et élargir le champ des regroupements ou coalitions entre partis, sur lesquels diverses hypothèses circulent déjà, d'ici les prochaines élections législatives prévues, sauf scrutin anticipé, à l'automne 1996.

Au plan ethnique

Il n'est pas possible d'occulter cet aspect, aussi délicat soit-il. La question kurde, bien que non exclusive, vient immédiatement à l'esprit avec, là encore, ce que les médias égrènent périodiquement : que ce soit la mise en accusation de 6 députés kurdes exclus du Parlement, ou les 14 400 victimes officiellement recensées en dix ans de conflit entre les forces de sécurité et les mouvements séparatistes. Au-delà de cette froide arithmétique, on mesure les drames individuels et les déchirements de la collectivité.

Rappelons que 24 millions de Kurdes sont répartis entre quatre pays limitrophes⁶, à qui les grandes puissances avaient laissé entrevoir un temps la possibilité de créer un Etat indépendant au lendemain de la Première Guerre mondiale. La moitié sont citoyens turcs depuis 1923, majoritairement localisés dans le Sud-Est du pays. En dépit de gestes périodiques d'apaisement de part et d'autre, compliquée par les événements spécifiques aux autres pays concernés, cette question semble faire l'objet d'un durcissement croissant : début de la rébellion armée du PKK en août 1984, instauration de l'état d'exception en 1987 dans 11 provinces à majorité kurde, accroissement des moyens de répression, attentats en série dans plusieurs pays européens en 1992-93.

Ceci est une vision bien réelle de l'actualité, à tout le moins dramatique, mais qui peut devenir un prisme déformant si l'on occulte des données

6. 12 millions en Turquie, 6 millions en Iran, 5 millions en Irak et 1 million en Syrie.

plus générales. Le nationalisme turc posé à la fondation de la République fut, historiquement parlant, une doctrine de survie. L'intégrité nationale fut un ciment d'autant plus nécessaire que les minorités ethniques étaient multiples — on n'en dénombre pas moins de 28 — et significatives (la seule minorité kurde représente 20 % de la population turque).

Nombreuses sont les voix qui prônent une approche plus politique et innovatrice, trouvant trop timorées les décisions qui s'en inspirent, notamment au plan linguistique, culturel ou économique (voir encadré sur le GAP). Mais le réalisme oblige à observer combien la marge de manœuvre des autorités est étroite, le processus long et semé d'aléas. C'est bien, en définitive, le problème plus général de l'existence de minorités naturelles au sein d'un Etat unitaire et d'une nation en devenir, tel qu'il se pose avec une acuité renouvelée dans d'autres pays d'Europe.

Point n'est besoin d'autres aspects pour mesurer la complexité de ce premier défi que doivent gérer les autorités du pays, politiques certes, mais aussi civiles, religieuses et militaires. Il s'agit véritablement d'un défi à la démocratie, d'autant plus complexe qu'il pourrait très largement interférer avec celui que nous abordons maintenant.

Maîtriser la croissance économique

Le projecteur a été braqué au printemps 1994 sur quelques annonces fâcheuses : dévaluation de la livre turque, crise du

secteur bancaire, dégradation par Moody's et autres agences internationales de notation... étions-nous revenus aux années difficiles de rééchelonnement de la dette (1978-81) qui s'étaient estompées dans la mémoire des créanciers ou n'étaient-ce qu'incidents passagers ? Une réponse circonstanciée implique un rappel, fût-il rapide, de l'évolution économique du pays.

Dès l'instauration de la République, le pays s'attache à sa reconstruction et à son autonomie, en se fondant sur les options suivantes : une planification indicative mais centralisée, la promotion de pôles étatiques dans les principaux secteurs d'activités, la primauté donnée à la substitution de productions locales aux importations. L'économie est introvertie, il est fait recours à tout l'arsenal des mesures protectionnistes. L'Etat est très impliqué : multiplication des sociétés étatiques, fixation autoritaire des prix et des revenus, subventions d'équilibre, contrôle des changes.

En dépit des premiers succès de cette politique, les obstacles se multiplient : distorsions entre secteurs, étroitesse du marché intérieur, pénurie des biens d'équipement, dérapages inflationnistes, montée rapide de la dette extérieure. Les chocs pétroliers sont dramatiques pour une économie déjà fragilisée et la Turquie rejoint le peloton des pays qui se signalent par une crise des paiements chronique.

Quand on résume ainsi ces soixante années 1923-83, il faut cependant se rappeler que ces concepts de base, classiques au demeurant pour de jeunes nations en émergence⁷, étaient justifiés tant par une pénurie d'entrepreneurs et d'infrastruc-

7. On trouve effectivement des traits similaires en Inde, en Algérie ou au Mexique, par exemple.

tures économiques, que par un besoin originel de légitimation politique.

Un changement radical de cap est alors impulsé par le gouvernement de M. Turgut Özal, qui prône une croissance forte, la promotion de l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur. Aux options fondamentales de républicanisme, laïcité, démocratie, vient ainsi s'ajouter celle du libéralisme. Les ingrédients mis en œuvre sont multiples et puissants :

— abolition du contrôle des changes et libre convertibilité de la livre turque,

— code des investissements très libéral et incitatif,

— réforme de la politique monétaire, vive expansion du système bancaire et accueil de nombreux établissements étrangers, réouverture de la bourse d'Istanbul⁸,

— amorce de restructuration et de privatisation du secteur public.

Les résultats sont éloquentes, attestés par l'évolution de quelques indicateurs entre 1982 et 1992 :

	1982	1992
Production :		
d'acier (millions de tonnes)	2,5	9,5
de ciment (millions de tonnes)	15	27
d'électricité (milliers de GWh)	25	66
d'automobiles (milliers)	25	260
de téléviseurs (millions)	n.	2,5
Revenus du tourisme (milliards \$)	0,4	3,6

Plus globalement, retenons à l'actif de cette période les données suivantes : sur la décennie, le PNB a connu une croissance moyenne de 5,5 % par an, et le commerce extérieur de 11 %. Plusieurs

secteurs ont acquis une compétence suffisante pour ouvrir la voie à l'exportation : 4 % des véhicules produits sont exportés, ce pourcentage monte à 12 % pour les métaux non ferreux, 22 % pour les téléviseurs et 26 % pour les produits sidérurgiques. Le pays est devenu terre d'accueil pour les investisseurs étrangers, dont le nombre est passé de 109 à 2 400, dont 57 % en provenance de la Communauté Européenne. La croissance industrielle a été particulièrement vive, non seulement en volume, mais en intégration locale comme l'illustre de façon éloquente le secteur automobile : en 1970, la production était de 10 000 véhicules avec une contribution locale limitée à 15 % alors qu'en 1992 ces chiffres atteignaient respectivement 260 000 et 90 %.

Tout ceci démontre à l'envi une impressionnante capacité d'adaptation et d'assimilation, l'indéniable vitalité d'un secteur privé devenu prépondérant et un savoir faire reconnu à l'étranger dans plusieurs secteurs (textile - habillement, traitement des métaux, biens d'équipement ménager, chantiers de construction, ouvrages de génie civil).

Le revers de la médaille réside dans les déséquilibres dont s'est nourrie cette croissance forte⁹ et qui ont connu une dangereuse accélération courant 1993 :

— déficit de la balance commerciale aggravé par la rupture de certains flux d'exportation (Irak) puis la récession des pays de l'OCDE, avec une chute à 52 % du ratio exportations/importations,

8. En 1993, on dénombrait 72 banques et la bourse d'Istanbul a enregistré la plus forte progression des places financières mondiales, avec une croissance de l'indice en dollars de 194 %.

9. Phénomène classique de surchauffe que l'on a connu en Espagne, ou que l'on enregistre en ce moment en Chine.

Principaux indicateurs économiques					
	1990	1991	1992	1993	6 mois 1994
Population (Mios)	56,1	57,3	58,6	59,8	
PNB (Mds \$)	148	149	156	169	
Taux de croissance (%)	+9,9	+0,5	+5,9	+7,3	
Inflation (%)	60	71	66	71	61
Finances Publiques					
Déficit budgétaire (Tr TL)	-12	-33	-47	-129	-41
Recettes/Dépenses budgét. (%)	83	75	79	73	87
Besoins secteur public/PNB (%)	10,5	14,4	14,9	16,3	
Commerce Extérieur					
Solde balance commercial (Mds \$)	-9,5	-7,4	-8,2	-14,1	-3,2
Exportations/Importations (%)	58	65	65	52	71
Echanges extérieurs/PNB (%)	24	30	32	35	
Finances extérieures					
Solde balance des paiements (Mds \$)	-2,6	+0,3	-0,9	-6,4	-0,2
Dette externe (Md \$)	49,2	50,3	55,6	67,3	70,9
Dette externe/PNB (%)	33,0	33,8	35,6	39,8	
Service de la dette/PNB (%)	4,8	5,3	5,1	5,1	
Réserves extérieures (Md\$)	12,5	12,2	15,3	17,8	15,6
Investissements étrangers autorisés (Mds \$) . .	1,9	2,0	1,8	2,3	0,7
<i>Sources : EIU/IBS/DEIK/Anka Review/Diverses publications.</i>					

— dégradation corrélative de la balance des paiements qui, plus ou moins équilibrée jusque-là par les recettes du tourisme ou les transferts de l'étranger, accuse un déficit de 6 milliards \$,

— brutale croissance de la dette externe, supérieure à celle du PNB,

— accentuation du déficit budgétaire résultant d'une fiscalité insuffisamment productive, du poids des dépenses de

sécurité et de la persistance d'un déficit chronique du secteur public estimé à 4 milliards \$,

— gonflement de la masse monétaire, hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Comme souvent en pareil cas, il a suffi de quelques éléments catalyseurs, en particulier une inflexion de la politique monétaire de la Banque Centrale, pour que le pays entre en zone de turbulence, d'autant

plus forte que l'imminence des élections municipales de mars 94 contraignait le gouvernement à différer des mesures d'urgence inévitablement impopulaires. En deux mois, on assistera à une véritable crise de liquidité, à une défiance envers la monnaie qui se dépréciera de 55 % contre le dollar, à une chute brutale de la consommation et de l'investissement.

Le maintien au pouvoir de la coalition gouvernementale DYP/SHP permettra au Premier ministre d'annoncer dès le 5 avril 1994 un plan d'austérité suivi de rencontres avec le FMI et la Banque Mondiale. La potion est amère : impôts additionnels, ajustements des prix, réduction des subventions, modération salariale, etc. Les effets sont rapides, dont une baisse de la production industrielle et de nombreuses décisions de chômage technique, mais des résultats encourageants sont enregistrés dès le 2^e trimestre 1994 (derniers chiffres connus) :

- forte contraction du déficit budgétaire,
- recul de l'inflation à moins de 1 % en mai et juin, et reflux des taux d'intérêts,
- réduction chaque mois du déficit de la balance commerciale de 1 milliard \$ et remontée du taux de couverture à 77 %,
- reconstitution de 2,6 milliards \$ de réserves internationales de la Banque Centrale.

Une nouvelle fois, la Turquie fait montre de sa capacité à réagir et à s'adapter. Mais il faut bien voir, d'une part que le prix en a été une récession brutale et une amputation du pouvoir d'achat, d'autre part, et sans vouloir en minimiser la portée, qu'il s'agit d'effets quasi mécaniques aux décisions prises. Ce qui attend maintenant les autorités, c'est de prouver leur capacité à maintenir ces disciplines salariale, budgétaire, fiscale, tarifaire et monétaire sur une

période prolongée ; c'est plus encore, de s'attaquer aux causes plus structurelles des déséquilibres.

Le FMI et la Turquie

Le FMI a consenti le 8 juin 1994 une facilité stand-by de 742 millions \$ libérable en 4 tranches sur 14 mois, dont la première a été payée dès le 11 juillet, après examen des objectifs que le gouvernement s'assigne pour les deux années à venir :

- contenir l'inflation à 3,4 % par mois à compter du 2nd semestre 1994 ;
- maintenir le déficit budgétaire à 3,6 % du PNB ;
- réduire les besoins du secteur public de 16 % du PNB à 8,6 % en 94 et 5,5 % en 95 ;
- croissance de 3,6 % en 95 après un taux nul en 94 ;
- équilibrer la balance des paiements ;
- augmenter les réserves de la Banque Centrale de 1 milliard \$ d'ici fin 94 et 2 milliards \$ en 95 et stabilisation de son bilan ;
- Taux de change 45 000 TL/\$ fin 94.

L'équation à résoudre peut se résumer en quelques thèmes de fond :

— Extirper les racines du déficit des finances publiques, ce qui couvre des thèmes d'importance où les écueils sont nombreux :

- lever les obstacles législatifs et politiques au plan de privatisation qui est resté d'ampleur limitée depuis son lancement en 1986 (1,8 milliard \$ de revenus) alors que figurent sur la liste des symboles d'importance : télécommunications, Turkish Airlines, sidérurgie, compagnies pétrolières,
- mettre en œuvre une politique fiscale plus équilibrée et efficiente,
- résorber les sureffectifs d'organismes étatiques ou administratifs.

Turquie, prévisions à court terme					
Pourcentage de variation en volume (prix de 1982)					
	1991 Prix courants milliards de livres turques	En pourcentage du PIB	1993 Estimation	Prévisions ³	
				1994	1995
Consommation privée	279 430	61,7	14,0	3,8	4,1
Consommation publique	72 175	15,9	7,6	5,0	3,8
Investissement privé	55 578	12,2	10,7	6,5	7,8
Investissement public	46 815	10,4	-2,5	1,0	1,0
Demande intérieure finale	453 998	100,2	11,8	4,0	4,3
Variation de la formation de stocks ¹	-1 863	-0,4	0,8	-0,3	-0,0
Demande intérieure totale	452 135	99,8	12,4	3,7	4,2
Exportations de biens et de services	117 198	25,9	7,3	7,8	10,4
Importations de biens et de services	116 126	25,6	22,4	5,8	6,5
Variation du solde extérieur ¹	1 072	0,2	-6,2	-0,0	0,6
PNB aux prix du marché	453 207	100,0	7,0	4,1	5,2
Indice implicite des prix du PNB	-		58,8	75,0	70,0
<i>Pour mémoire</i>					
Prix à la consommation	-		66,0	78,0	73,0
Taux de chômage	-		7,2	8,0	9,0
Balance courante (millions de dollars)	-		-5,9	-5,0	-4,5
Balance courante ²	-		-5,2	-5,1	-3,7

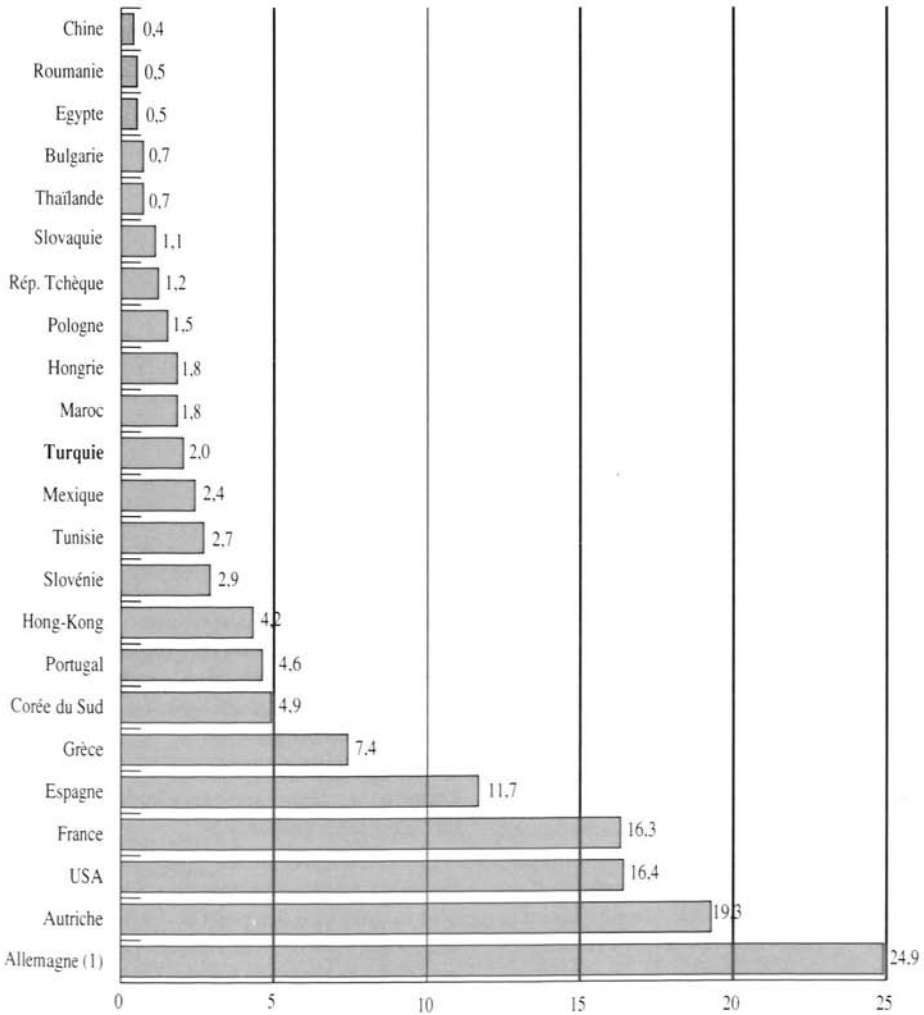
futuribles

1. En pourcentage du PNB de la période précédente.
 2. En pourcentage du PNB.
 3. Les prévisions sont fondées sur les informations disponibles au début de février 1994.
 Source : OCDE. — « Etudes économiques de l'OCDE, Turquie », — Paris : OCDE, 1994.

— Assurer des gains substantiels de productivité : la Turquie a aujourd'hui une position intermédiaire entre les économies très développées à faible protection douanière et les nouveaux pays industriels devenus à leur tour de redoutables concurrents grâce à des coûts salariaux sensiblement moins élevés (voir le graphique). L'histoire récente enseigne d'ailleurs qu'une main-d'œuvre bon marché n'est jamais qu'un avantage temporaire que la logique du développement vient tôt ou tard détruire. Dès lors la productivité devient la clé et la qualité, une des voies à privilégier.

Ces points sont éminemment importants. Ici encore, la marge de manœuvre est d'autant plus mesurée que les initiatives pourraient être handicapées par les contraintes d'une majorité politique ou de cohésion interne décrites plus haut, tout en devant s'inscrire dans la perspective de l'Union douanière dont nous présenterons les dimensions. Sont en jeu, non seulement le regain de confiance des bailleurs de fonds, quelques peu malmenés au printemps 94, mais plus généralement la capacité de la Turquie à retrouver durablement la voie d'une croissance forte sans déséquilibres majeurs. Nul ne peut

Comparaison des coûts salariaux horaires dans l'industrie en 1993
(en USD courant)



(1) ex-RFA

Source : DREE (étude sur les investissements à paraître, J.-J. Boillot).

sous-estimer cette délicate course poursuite entre les aspirations légitimes à un mieux-être social plus largement réparti, et par ailleurs la résorption des déficits et l'impérative recherche de gains de productivité.

En définitive, une projection à l'horizon 2000 donnerait les principales évolutions suivantes :

La Turquie en l'an 2000			
	1980	1990	2000
Population (Mios)	44	56	70-70,5
PNB (\$/ha)	1 310	1 960	3 000-3 700
Commerce extérieur (Milliards \$)	11	35	70-80
Touristes (millions) . . .	1,2	5,4	9-11

Finaliser l'Union douanière

Pour mieux apprécier la densité déjà acquise dans les relations de la Turquie avec l'Union européenne (UE), voyons quelques données sur les volets essentiels :

— *Les hommes* : un examen attentif des statistiques met en exergue des données méconnues. Le fait que les ressortissants turcs composeraient la 1^{re} communauté étrangère en Europe n'est pas la moindre, avec près de 4 millions de personnes et un pourcentage significatif dans plusieurs pays¹⁰ : plus de 45 % des immigrés recensés en Allemagne, 38 % aux Pays-

Bas, 26 % en Belgique, 22 % au Danemark. En France, le pourcentage est inférieur à 10 %, mais la communauté turque arrive au 6^e rang. Ce flux d'immigration résulte d'accords signés avec différents pays : dès 1961 avec l'Allemagne, puis en 1965 avec la France, il a connu son apogée en 1973. S'il est généralement suspendu depuis les années de chocs pétroliers puis de montée du chômage, le nombre de ressortissants continue de s'accroître par regroupement familial.

Les spécialistes enregistrent quelques tendances de fond, telles que l'allongement de la durée du séjour, voire le report sine die d'un retour au pays devenu mythique à compter de la 2^e génération, d'autre part l'élévation du niveau de vie avec l'accès à l'enseignement supérieur ou l'extension d'activités artisanales et la création de petites entreprises. Ceci permet d'anticiper une présence durable et une assimilation progressive à l'image d'autres communautés étrangères.

— *Les échanges commerciaux* : l'UE a capté une part croissante, devenue prépondérante, des échanges avec la Turquie. La crise du Golfe et l'implosion de l'URSS ont amplifié cette tendance de fond, à peine contrecarrée par les progrès simultanés des USA.

En 10 ans (1983-93), le commerce UE-Turquie a plus que quadruplé pour atteindre 20,2 milliards \$.

— *Les investissements* : de la même façon les investissements étrangers viennent en majorité des pays de l'UE (60 %) avec 4,6 milliards \$, devançant largement les USA (15 %) ou le Japon (5 %)¹¹.

10. Chaliand, Gérard : *Minces, Juliette. — Etat de Crise.* — Paris : Ed. Seuil, 1993, pp. 126 sq.

11. Moyenne calculée sur la période 1990-1993.

La croissance démographique turque

Peuplée de 21 millions d'habitants en 1950, de 27 millions en 1960, de 35 en 1970, de 44 en 1980 et de 56 millions en 1990 (soit l'équivalent de la population française), la Turquie enregistre une croissance démographique rapide qui, selon la variante moyenne des projections établies par les Nations Unies¹, l'amènerait à près de 90 millions d'habitants en 2025 !

Bien que l'indicateur conjoncturel de fécondité soit tombé de 6,4 enfants par femme en 1960 à 3,6 en 1990, l'accroissement naturel a, depuis 1980, toujours été supérieur à 1 million de personnes par an (1,2 million en 1991), la Turquie enregistrant le taux de croissance démographique le plus élevé parmi tous les pays européens.

Le solde migratoire toujours négatif, excepté entre 1985 et 1990, a considérablement varié sur l'ensemble de la période, passant par une pointe à plus de 157 000 en 1983/1984 pour atteindre 22 700 personnes en 1991, les émigrants s'orientant prioritairement vers les pays de l'Union européenne au sein desquels sur 16 millions de résidents étrangers en 1991, 2,2 millions (soit 14 %) étaient turcs. Ceux-ci de fait constituent la communauté étrangère la plus importante au sein de l'Union, suivi des Marocains (1 million en 1991, soit 6,6 %) des Yougoslaves (785 000 en 1991, soit 4,9 %) et des Algériens (640 800 en 1991, soit 4 %).

futuribles

1. Une variante moyenne combinant :

— une hypothèse de baisse continue de l'indicateur conjoncturel de fécondité, jusqu'au niveau de 2,1 enfants en moyenne par femme (niveau supposé être atteint dès 2005-2010). Aujourd'hui, la valeur de cet indicateur est en deçà de 4 (contre près de 7 en 1950) ;

— une hypothèse de progression de quelques dix années de l'espérance de vie à la naissance (74,5 ans sexes réunis en 2020-2025, contre un peu plus de 64 ans actuellement et seulement 43,5 ans en 1950) ;

— une hypothèse de nullité du solde migratoire.

Source : Conseil de l'Europe. — « Evolution démographique récente en Europe et en Amérique du Nord », 1992 et Meissner, Doris M. *et alii*. — « International migration challenges in a new era ». — The Trilateral Commission 1993, d'après les chiffres d'Eurostat.

Répartition des échanges extérieurs de la Turquie (%)

	89	90	91	92	93	1 ^{er} sem. 94
Importations Turques en provenance de :						
- Union européenne	38	42	44	44	44	45
- USA	13	10	11	11	12	12
- Autres pays OCDE		12	12	12	12	11
- Autres pays		36	33	33	32	32
Exportations Turques à destination de :						
- Union européenne	47	53	52	52	47	46
- USA	8	7	7	6	7	9
- Autres pays OCDE		8	6	6	5	4
- Autres pays		32	35	36	41	41

Sources : Annuaire DEIK ; *Anka Review*, 16 août 1994.

L'Union douanière

Hormis quelques cercles professionnels ou diplomatiques, ce sujet est méconnu, en dépit d'enjeux de taille. Pour mieux le cerner, revenons en 1963, le 12 septembre : le Marché Commun et la Turquie signent un Accord d'Association, dit Accord d'Ankara, complété le 23 novembre 1970 par un Protocole Additionnel signé à Bruxelles : ce dernier confirme le traité de 1963 et ouvre la perspective de l'adhésion à part entière. Dès l'origine, il est prévu de réaliser une union douanière complète dans un délai de 32 ans ; cela paraît bien lointain, relativement peu contraignant. Mais le temps passe, riche en mutations de part et d'autre et en démarches nouvelles telles que le gel par la Communauté du volet financier de l'Accord d'Ankara suite au coup d'Etat militaire de 1980, puis la demande officielle d'adhésion à la CE déposée en 1987 par le Chef du gouvernement Turgut Özal, estimée prématurée par la Communauté deux ans plus tard.

Après maints débats et plusieurs reports, est formellement annoncée le 8 novembre 1993 par le conseil d'Association CE - Turquie, la décision de réactiver l'Accord d'Ankara, donc de respecter une échéance devenue toute proche. En pratique, il s'agit de parvenir d'ici fin 1995 à :

— *la libre circulation des marchandises* dans l'ensemble unifié Turquie - UE (elle-même élargie à 15 ou 16 membres), c'est-à-dire une suppression complète des droits de douane et autres restrictions quantitatives ;

— *l'harmonisation des tarifs douaniers* sur le TEC (Tarif Extérieur Commun) et des politiques préférentielles, ou au contraire défensives, envers les pays tiers ;

— *le rapprochement des législations* relatives aux échanges commerciaux, mais également sur des points aussi sensibles que la concurrence, les règles anti-dumping, la propriété intellectuelle et industrielle, les marques, les marchés publics, les réglementations techniques ;

— *une coopération accrue* dans de multiples domaines : énergie, lutte contre la drogue, protection de l'environnement, secteurs bancaire et assurances, statistiques.

La Turquie s'y prépare activement et a continué d'amender chaque année ses droits de douane vis-à-vis de l'UE, s'approchant au 1^{er} janvier 1994 à 80 % de l'objectif fixé par l'union douanière. Mais il est clair que l'enjeu est bien plus large : ne s'approche-t-on pas d'une adhésion qui couvrirait la libre circulation des biens, des services et des capitaux, mais dont serait exclue celle des hommes, qui pose des problèmes autrement complexes. C'est bien le sens du discours officiel prononcé en septembre 1993 par M^{me} Scrivener, Commissaire européen : « Cette union douanière, je tiens à l'affirmer solennellement, n'est pas un moyen de retarder l'objectif d'adhésion à terme de la Turquie à la Communauté ; c'est au contraire le meilleur moyen d'enraciner nos relations dans le terrain le plus solide. L'union douanière, c'est plus que l'association, c'est vraiment déjà partager le même destin communautaire. »

Il était important que cette perspective fût précisée à un moment où des doutes pouvaient germer au fur et à mesure que se précisaient les nouvelles adhésions (Autriche, pays nordiques), mais aussi d'autres perspectives de rapprochement (pays de l'Est) ou une banalisation des discussions douanières (avec certains pays du Maghreb, du Moyen-Orient ou la Russie).

L'union douanière apparaît ainsi clairement comme une étape décisive pour conforter la place de la Turquie aux côtés de l'UE et faciliter d'autres avancées ultérieures¹². Les implications sont vastes :

— *En matière réglementaire* : une adaptation considérable est requise concernant les normes, marques et propriétés.

— *Au niveau budgétaire* : le manque à gagner en recettes douanières a été évalué à 3 milliards \$ sans que la Turquie n'ait, à ce jour, accès aux compensations financières ou aux fonds structurels, contrairement aux pays membres.

— *En termes économiques* : certains secteurs sont particulièrement exposés à une concurrence directe en raison des différences de niveaux qualité/compétitivité :

textiles européens, industries automobiles et pharmaceutiques turques. Des mesures transitoires pourraient finalement s'imposer, même si au stade actuel les négociateurs de l'UE en excluent farouchement le principe.

— *Au plan institutionnel* : l'accord prévu est novateur en ce qu'il n'existe pas d'équivalent avec un autre pays ouvrant de tels domaines de coopération.

L'interaction avec les deux premiers défis devient évidente. Cela a été clairement formulé par le Premier ministre, M^{me} Tansu Ciller, dans une interview au quotidien *Le Figaro* précédant sa visite officielle en France les 21 et 22 juillet 1994 : « A Paris, je dirai aux Français ce qu'il coûterait à l'Europe de nous garder

Le point sur les relations franco-turques

Après le gel des années 70, les relations franco-turques sont marquées d'un réveil tardif, initié par la visite en France en 1986 de Turgut Özal, alors Premier ministre, puis la réunion de la Commission Mixte en 1987. La France a recouvré depuis un rang fort honorable :

- *Résidents étrangers* : selon les sources consulaires, 250 000 Turcs résident en France, devenu deuxième pays d'accueil après l'Allemagne ; ils constituent la 6^e communauté étrangère.
- *Tourisme* : 240 000 Français se sont rendus en Turquie en 1992.
- *Commerce extérieur* : il a représenté 2,7 milliards de \$ en 1993 (en hausse de 26 % sur 92 et de 570 % depuis 10 ans). La France est devenue le 4^e partenaire commercial de la Turquie derrière l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie, assurant 6,6 % des importations et 5 % des exportations totales. Dans l'autre sens, la Turquie est le 17^e client de la France et son 31^e fournisseur. Avec 6,1 milliards de Francs, la France réalise avec la Turquie son 8^e excédent commercial.
- *Investissements* : sur la période 1990-1993, la France s'est hissée au deuxième rang des investisseurs étrangers, derrière les USA, avec 1,2 milliard de \$, soit 15 % du total. On dénombre un peu plus de 150 implantations industrielles ou commerciales françaises en Turquie.
- *Grands projets* : la France a mené ou participé à d'importants chantiers et contrats d'équipement : gazoduc, traitement de l'eau, équipement hospitalier, industrie aéronautique et spatiale.

12. Initiée avant l'entrée de la Grèce, l'union douanière ne peut être l'objet de son veto.

dehors. Elle prendrait le risque de voir l'islamisme s'installer à ses frontières. » Nous sommes ici au cœur de ce qui pourrait être le débat majeur : les choix stratégiques et le positionnement de la Turquie.

Gérer des options diplomatiques complexes

Peu d'hommes de ce siècle auront autant que M.K. Ataturk imprégné leur pays de principes constitutifs aussi forts et durables. Ceux posés, au nom d'un certain réalisme, dans sa formule lapidaire « Paix dans le pays, paix dans le monde » impliquaient en particulier : repli à l'intérieur de frontières chèrement acquises, mais aussi ancrage à l'Occident. L'union douanière qui vient d'être décrite en serait un symbole fort mais, nous l'avons vu, rien n'est encore acquis. D'autant que plusieurs événements viennent en moins d'une décennie modifier l'échiquier diplomatique, multiplier les facteurs d'incertitude, mais aussi offrir de nouvelles ouvertures.

Citons à ce titre : la dislocation de l'empire soviétique avec l'avènement des Républiques d'Asie Centrale et l'exacerbation des conflits dans le Caucase, la guerre en Bosnie avec ses clivages ethniques et religieux, le repositionnement des pays d'Europe de l'Est après la disparition du rideau de fer, le conflit du Golfe et la position dénuée de toute ambiguïté prise par le Chef de l'Etat (mais pour le moins diversement appréciée en interne), le processus de paix tout récemment amplifié au Moyen Orient, la montée de l'islamisme dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen, les débats internes à l'Europe sur sa propre évolution (problé-

matique ratification de Maastricht, modalités et contenu de son élargissement).

Il faudrait encore y ajouter nombre de dossiers non résolus (Chypre, Kurdes, eaux territoriales de la Mer Egée) ou plus récents : le statut à l'égard de l'UEO, la nouvelle réglementation de la circulation sur le Bosphore, la reconnaissance de la Macédoine et le projet de liaison mers Noire-Adriatique via la Bulgarie, la Macédoine et l'Albanie, la demande de levée des sanctions contre l'Irak et le déblocage de l'oléoduc reliant les champs de Kirkouk à la côte méditerranéenne turque. Cette liste est vertigineuse. On peut affirmer que chacune de ses composantes a eu, a, et aura des répercussions sur le positionnement stratégique de la Turquie. Il ne faut donc guère s'étonner des débats qu'il provoque. Même si la réalité ne se réduit jamais à un schéma, par essence trop simpliste, nous présenterons quatre options qui nous paraissent ouvertes : pour chacune d'elles, sera donnée une présentation succincte, les facteurs qui militent en sa faveur et ceux qui y font obstacle.

Adhésions de la Turquie

- 1947 FMI/Banque Mondiale/BIRD.
- 1948 OCDE
- 1949 Conseil de l'Europe
- 1952 OTAN
- 1964 OCE - Organisation de Coopération Economique avec l'Iran et le Pakistan, élargie en 1993 à l'Azerbaïdjan et aux Républiques d'Asie Centrale
- 1975 CSCE
- 1982 Conférence islamique
- 1992 Création à Istanbul de la CEN - Zone de Coopération Economique de la Mer Noire : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine.

L'intégration européenne

Reconnaissant la complémentarité des cultures et la communauté de destin, cette première option revient à aller au bout de la logique des efforts entrepris depuis plusieurs décennies. L'union douanière constituerait déjà une étape nouvelle significative, nous venons d'en voir l'ambitieux contenu, mais il s'agit d'aller ensuite au-delà en englobant les volets — sociaux en premier lieu — qui en sont exclus.

Les informations fournies plus haut donnent la mesure du niveau d'échanges atteint. L'extrapolation de la voie suivie vers plus de modernisme et de libéralisme permettrait d'envisager cette option durant la prochaine décennie.

A l'encontre de cette évolution, on peut opposer un rééquilibrage plus nordiste de l'UE telle qu'elle résultera de son élargissement en 1995, quelles que soient les incertitudes résiduelles à quelques mois de cette échéance ; on peut également anticiper les effets dilatoires de l'ouverture aux pays de l'Est. Enfin on ne saurait ignorer l'obstruction ou les objections puisées dans les sujets de divergence, voire de conflits : Chypre, démographie, religion, droits de l'Homme. Ces thèmes sont suffisamment sérieux pour ne pouvoir être occultés, mais l'analyse lucide qu'ils méritent ne peut que souffrir de les réduire à une caricature ou à des arguties. Depuis que le Marché Commun fut fondé par six pays, ce serait avoir courte mémoire que de prétendre qu'aucune nouvelle adhésion n'ait été précédée d'amples débats. La discussion est loin

d'être close entre les tenants de l'approfondissement et de l'élargissement ; reconnaissons qu'elle est plus complexe s'agissant de la Turquie, mais ne mesure-t-on pas la maturité et la force d'un groupe à sa capacité à affronter lucidement les débats qu'il génère ?

Le leadership moyen-oriental

Cette deuxième option est illustrée par la formule du P^t Turgut Özal imaginant la Turquie comme « l'atelier et le jardin du Moyen-Orient ». L'atelier dans la mesure où l'industrie turque (notamment dans le secteur du textile qui s'avère très performant) trouverait là un débouché naturel ; le jardin grâce au bassin hydrographique naturel et aux grands travaux d'irrigation qui font de la Turquie un vaste territoire agricole, notamment maraîcher et fruitier. Or, dans le cadre du processus de paix entre Israël et ses voisins, la Turquie a déjà révélé ses ambitions en proposant sa médiation. Elle est bien placée à la fois par les excellents rapports qu'elle a toujours entretenus avec la communauté juive et par sa position de membre de la Conférence Islamique qui lui permet de dialoguer à égalité avec les voisins d'Israël. De plus, elle peut contribuer, entre autres, à la solution de deux problèmes majeurs : celui de l'approvisionnement en eau¹³ et celui relatif aux besoins d'aménagement. Elle dispose en effet, plus que tout autre pays de la région, de la maîtrise en amont des principaux bassins fluviaux, d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée, d'une compétence reconnue dans la conduite

13. Voir l'article de Nguyen Tien Duc. — « Les besoins en eau douce ». — *in futuribles*, n° 188, juin 1994. NDLR.

des chantiers. Se dessinerait alors un ensemble humain et économique qui n'avait plus été perçu comme tel depuis bien longtemps et qui plus est, doublé d'un fort potentiel de croissance et d'intégration.

Il est cependant aisé d'imaginer les craintes hégémoniques que cela susciterait, ainsi que les oppositions ou résistances de la Syrie ou de l'Irak, avec lesquels il existe déjà une situation de conflit latent (due notamment à la question de l'eau). L'Iran ne serait sans doute pas indifférent à ce positionnement, compte tenu notamment de la profonde opposition idéologique existant entre ces deux pays dans leur conception respective de l'islam.

Le Pan-Turquisme

Bien que contraire aux bases kémalistes, cette piste de réflexion a repris de son acuité lorsque différentes contrées, après des décennies de centralisme et de dépendance, ont recouvré leur autonomie, regardé favorablement d'autres pôles de rapprochement et redécouvert un facteur commun : la langue, même s'il est vite apparu que proximité ne signifiait pas identité.

C'est à partir de 1991 qu'émerge une prise de conscience du fait turcophone, englobant 130 à 140 millions d'habitants, de Sarajevo à Almaty¹⁴. Cette période sera marquée d'une intense activité diplomatique, étayée par des efforts substantiels de la Turquie : plus de 1 milliard \$ de facilités sont octroyées aux Républiques d'Asie Centrale et à l'Azerbaïdjan,

11 000 étudiants sont accueillis dans les universités turques, les relations diplomatiques sont très vite établies, la compagnie aérienne turque est la première à desservir des aéroports longtemps réservés à l'Aéroflot, un satellite géostationnaire est affecté à la diffusion d'émissions turcophones, etc.

Il est incontestable qu'à bien des égards la Turquie offrait à ces nouvelles Républiques, sinon un modèle, du moins un exemple et des pistes de réflexion politiques, économiques et sociales. Est-il en effet d'autre exemple proche pouvant exciper de plusieurs décennies de sécularisme, de multipartisme, d'ouverture économique ? D'autant que la Turquie jouait un rôle pionnier et remarqué dans la reconfiguration de cette région.

Cette nouvelle « route de la soie » est pourtant pavée de nombreux écueils : le gigantisme des besoins financiers, les facteurs internes d'instabilité, la rémanence des liens avec les anciennes zones économiques ou monétaires d'appartenance ; sans compter le regain d'emprise de la Russie ou la rivalité traditionnelle de l'autre foyer d'attraction que constitue l'Iran. De fait, l'enthousiasme des premiers temps a vite fait place au réalisme et à la prise de conscience des difficultés, fixant les limites qu'il paraît peu probable de voir franchir dans les années à venir.

Le repli sur soi

Dans chacune des options précédentes, l'Occident a généralement apprécié ce rôle nouveau de la Turquie, tenant à sa position géographique et à des atouts bien

14. Dont 45 millions dans la CEI : 17 M Ouzbeks, 8 M Khazaks, 2,7 M Turkmènes, 2,7 M Azéris, 2,5 M Kirghizes.

spécifiques. Le sentiment émerge cependant que les efforts consentis ne sont guère payés de retour : ainsi, du coût net de l'implication dans le conflit du Golfe, ou les ambiguïtés des réponses européennes. A défaut que soit valorisée et soutenue la position charnière Europe/Moyen-Orient et Nord/Sud, on ne peut tenir pour nulle l'émergence d'une position « ni... ni... » Un sursaut de nationalisme étroit pourrait alors trouver un terrain favorable à ceux qui voudraient l'exploiter.

La Turquie n'est pas restée indifférente au nouveau rôle que la fin de la guerre froide et ses multiples conséquences lui confèrent. L'approche devenue traditionnelle d'une bipolarité entre blocs aux idéologies antagonistes a laissé la place à un ensemble beaucoup plus mouvant où se sont multipliés les foyers de cristallisation ethnique ou sécessionniste.

Après avoir été aux avant-postes de l'OTAN face au bloc soviétique, la Turquie aurait pu se figer dans une attitude neutraliste et se voir marginalisée, ou à l'inverse, se laisser entraîner dans tel ou tel conflit et devenir elle-même un facteur d'instabilité majeure. Outre qu'il lui était difficile de rester indifférente aux nom-

breuses mutations environnantes et qui étaient autant de menaces à sa propre stabilité, elle s'est fortement impliquée dans une diplomatie active, multipliant des initiatives de recomposition géo-économique tous azimuts :

— vers l'Ouest, avec la réactivation de l'union douanière,

— vers le Nord, avec la création de la CEMN dont elle fut l'élément moteur et dont elle abrite le Secrétariat,

— vers le Nord-Est, en résistant à toutes les aspirations extrémistes dans le Caucase et en étant pionnier dans les Républiques d'Asie Centrale qu'elle a fait admettre à l'OCE,

— vers le Sud-Est, dans ses initiatives vers la Syrie, la Jordanie ou sa position à l'égard de l'Irak, sans compter qu'elle n'avait jamais rompu ses liens diplomatiques avec Israël.

Dans tous ses aspects, de par ses caractéristiques originales, la Turquie aura un rôle qu'il est impossible d'ignorer ; qui, au contraire, pourra s'avérer utile et nécessaire. Tel est l'enjeu des défis dont cet article a essayé de tracer les grands traits. L'ampleur de son rôle sera proportionné à sa capacité à les relever, seule et avec ses alliés.

Le GAP : projet Anatolie du Sud-Est

Fabienne Goux-Baudiment ¹

Peu connu ailleurs qu'en Turquie — sa longue durée de réalisation le mettant à l'écart de l'intérêt des médias — le GAP est cependant considéré comme l'un des 12 grands projets mondiaux par son ampleur². Deux aspects retiennent l'attention : d'une part, les enjeux qui le sous-tendent et, d'autre part, les retombées qu'il peut avoir sur les activités économiques de la Turquie.

Objectifs et enjeux géostratégiques du GAP

Projet de développement régional intégré couvrant huit provinces sur une surface de 75 000 km² (soit 9,5 % de la surface totale du pays), le GAP est une combinaison de 13 principaux projets d'irrigation et de production d'énergie hydroélectrique. Il doit donner naissance à 22 barrages et 19 centrales hydroélectriques sur le Tigre et l'Euphrate, qui permettront d'irriguer 1,6 million d'hectares de terres arables et de produire annuellement 25 milliards de KWh. La construction de ces ouvrages monumentaux (le barrage

Atatürk est le 6^e plus grand du monde en termes de volume de chaussée de retenue et le 20^e par la capacité de son réservoir) est accompagnée de projets de développement visant l'ensemble des activités — du domaine économique au domaine social en passant par les infrastructures de communication — et concernant environ cinq millions de personnes (soit environ 9,5 % de la population totale de la Turquie). Trois millions d'emplois devraient être créés.

Les objectifs et stratégies de développement établis par le Master Plan sont particulièrement ambitieux.

Il s'agit en réalité de remodeler entièrement cette région, considérée comme la plus pauvre et la moins développée de toute la Turquie, dans le cadre des objectifs nationaux de croissance économique soutenue, de promotion des exportations et de stabilité sociale. L'utilisation efficace des ressources de la région doit permettre d'atteindre ces buts.

Le développement économique du Sud-Est Anatolien, peuplé essentiellement de Kurdes, devrait contribuer à sa pacification. Car le GAP n'est pas seulement une

1. Président du *Club Initiatives Franco-turques*.

2. Cf. le dossier « 12 mégaprojets mondiaux pour dopper la croissance », in *Science & Vie Économie*, n° 85, juillet/août 1992, pp. 8-16.

Fiche signalétique du projet ¹, d'aménagement de l'Anatolie du Sud-Est, Turquie

Financement : 110 milliards de francs ²,
fonds publics et privés.

Objectif : aménagement des plaines
situées entre le Tigre et l'Euphrate avec la
construction d'une vingtaine de barrages,
de 17 centrales hydroélectriques et de
multiples systèmes d'irrigation. La durée
du programme est de l'ordre d'une trentaine
d'années ³.

Etat d'avancement : la construction d'un
premier barrage (celui d'Atatürk) est
achevée. L'ouvrage, d'un coût de 11 milliards
de francs, est long de 2 km pour
170 mètres de hauteur.

Retombées attendues : un meilleur développement
de l'Anatolie du Sud-Est (Kurdistan),
partie la plus défavorisée du pays.

Obstacles : la Syrie et l'Irak voient d'un
mauvais œil ce projet pharaonique qui
prélèvera une bonne partie de l'eau de
l'Euphrate. Les conséquences écologiques
du programme — qui devrait submerger
200 villages et autant de sites archéologiques
— restent incertaines.

1. *Science et vie économie, op. cit.*

2. Selon d'autres sources (article de Christian
Chesnot, « Les objectifs cachés du Grand
Projet anatolien », paru dans *Le Monde Diplomatique*
d'octobre 1993, Paris), le coût total du
projet s'élèverait à 32 milliards de \$US, soit
190 milliards de francs, ce qui paraît vraisemblable
compte tenu de l'inflation turque (70 %).

3. Son achèvement est prévu vers 2010-2015.

vitrine extérieure destinée à montrer
l'effort que la Turquie est capable de
déployer pour se moderniser. C'est aussi

la réponse affichée de l'Etat turc aux
revendications séparatistes kurdes. En
comblant le fossé qui sépare cette région
des autres régions turques (le revenu
annuel moyen par tête est de 2 000 \$ en
Turquie alors qu'il ne serait que de 500 \$
dans cette région ³) au triple niveau de la
modernisation (équipement, structure
économique, etc.), de l'éducation et de la
richesse économique (emplois, revenus,
croissance), la Turquie fera d'une pierre
deux coups : elle pacifiera une région
dont le coût (matériel et politique) de la
rébellion hypothèque lourdement son
avenir et, en y fixant la population, elle
freinera un exode rural qui engorge
aujourd'hui ses grandes métropoles.

Mais l'ampleur même du projet inquiète.
Elle contrarie les voisins orientaux de la
Turquie qui estiment abusif ce prélèvement
des eaux du Tigre et de l'Euphrate,
voisins auxquels ce projet rappelle un peu
trop combien ils sont dépendants de la
Sublime-Porte pour leur précieux approvisionnement
en eau. Elle contrarie aussi
les milieux d'affaires qui préféreraient un
plus grand soutien du gouvernement par
l'intermédiaire d'une politique commerciale
extérieure offensive : aide à l'investissement
dans les républiques turcophones,
accélération des négociations avec la
Communauté Européenne pour abaisser
les tarifs douaniers, etc. Or ce soutien
ne fait pas partie des priorités d'un
Etat dont le déficit public est déjà
considérable et qui estime que la vitalité
du secteur privé se suffit à elle-même.
Elle inquiète encore une partie de
l'opinion publique qui craint que les
difficultés de la conjoncture ne ralentissent
sérieusement, voire interrompent, un
projet pour lequel elle a le sentiment de
« payer ».

3. Chesnot, Christian. — *op. cit.*

Enfin l'on peut imaginer, bien qu'aucune information ne soit disponible sur la question depuis la capitale, qu'elle inquiète la population locale qui devra faire face à des déplacements massifs (200 villages doivent être submergés).

Aussi la manière dont seront exploités les 800 000 ha ouverts à l'irrigation en 1994 sera un test particulièrement important pour l'avenir de ce programme.

L'impact du GAP sur les activités économiques

L'impact le plus direct du GAP sur les activités économiques de la région concerne l'agriculture⁴. En effet, l'irrigation n'a pas pour objet d'étendre la surface des cultures traditionnelles, mais de changer complètement le mode de production afin de passer d'une agriculture sèche (lentilles, pistaches...) à une agriculture irriguée (coton, maïs, oléagineux, fruits et légumes...) dont les productions ont un plus grand intérêt commercial. La région aura ainsi vocation à devenir une véritable « base d'exportation agro-industrielle ».

Mais le GAP a — et aura — des retombées induites extrêmement importantes pour l'activité économique du pays. Celles-ci peuvent être distinguées en trois catégories relatives à leur degré croissant de réalisation à terme.

Dans un premier temps, les sciences relatives aux opérations « amont » du GAP

mettent en œuvre des connaissances théoriques et applicatives concernant l'élaboration et la construction des barrages (matériaux, géologie, hydrographie, etc.), la réalisation des centrales hydroélectriques, la mise en œuvre des réseaux d'irrigation (hydrodynamique — tunnels jumeaux d'Urfa —, régulation des flux, etc.). L'enjeu de la maîtrise scientifique et technique de ces opérations est considérable car la Turquie compte 28 millions de terres arables dont 50 % sont économiquement irrigables. Or, cette maîtrise passe non seulement par le développement d'une recherche et développement propre mais aussi par le transfert de technologie. A titre d'exemple, dans le domaine de la régulation du débit d'eau des canaux principaux d'irrigation, un *joint-venture*⁵ a été contracté avec une entreprise française, GERSAR, spécialisée dans le « *down stream control* ».

Dans un second temps, les sciences concernant l'agriculture sont mises en œuvre pour les opérations « aval » du GAP. En effet, compte tenu du schéma d'irrigation, il faut prévoir les cultures les mieux adaptées aux sols, aux modalités d'irrigation possibles et au climat. Là encore, les compétences pointues doivent être recherchées au-delà des frontières. Ainsi, l'université Çukurova d'Adana travaille avec une équipe de scientifiques néo-zélandais sur le schéma des récoltes afin d'accroître le rendement des productions agricoles.

Un effort important est aussi consacré aux biotechnologies afin d'adapter les espèces

4. 70 % de la population active de la région travaillent dans l'agriculture, bien que ce secteur ne contribue qu'à 44% à la part de valeur ajoutée de la région dans le GNP (*source : Turkey*, février 1993, édité par la Direction Générale de la Presse et de l'Information, Bureau du Premier Ministre, République de Turquie).

5. Financé en partie par une subvention du Gouvernement français.

animales. Une coopération a été développée avec la Nouvelle-Zélande, considérée comme le pays le plus avancé dans ce domaine, concernant notamment le transfert du savoir-faire lié aux techniques d'insémination artificielle. Dans ce cadre, un programme de formation est dispensé par les universitaires néo-zélandais aux techniciens turcs.

Dans un troisième temps enfin, se dérouleront les activités postérieures à l'achèvement du programme. Elles concerneront tout d'abord les domaines qui auront bénéficié du développement du projet : biotechnologie, génie génétique, génie civil, énergie solaire, etc. Les autres secteurs dépendront largement des nouveaux venus, mais d'ores et déjà l'industrie agro-alimentaire sera l'une des grandes gagnantes.

Comme toute prospective à long terme, celle-ci est risquée. Deux éléments prêtent cependant à penser que cette nouvelle région issue du GAP verra se développer non seulement une véritable économie moderne locale, mais encore des pôles de compétences (R&D privée notamment) à un niveau sans doute supérieur à la moyenne nationale.

La qualité des infrastructures — un réseau serré de voies de communication modernes (TEM — Trans-Europe Motorway —, aéroports, chemins de fer), une abondance d'électricité favorable à l'installation d'industries énergétivores, des villes nouvelles à l'habitat adapté (utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage urbain) — résultant d'un tel remodelage quasiment *ex nihilo*, incitera les industries les plus performantes (technologiquement) à se délocaliser, dans l'espoir

notamment d'accroître leurs marges (mesures incitatives, énergie moins chère, etc.).

Parallèlement, si les perspectives de croissance de la Turquie se confirment, les industriels occidentaux accroîtront leurs investissements dans ce pays, d'autant plus que l'Occident serait alors (2010) sorti de son marasme structurel (productivité contre emploi). Les *joint-ventures* devraient proliférer dans cette région, augmentant les transferts de technologie qu'une population de mieux en mieux qualifiée assimilera plus rapidement. Enfin, conjuguant l'élévation du niveau général de la société et l'introduction de capitaux et de savoir-faire étrangers avec une forte poussée des exportations locales, cette dynamique pourrait difficilement échapper au courant de l'histoire qui voit croître, dans ce type de situation, une réelle conscience de la nécessité de réussir.

On l'aura compris : le GAP est bien un « mégaprojet » qui risque fort de ne pas atteindre les objectifs ambitieux qui lui ont été fixés. Les enjeux sont tels cependant, pour l'ensemble de la Turquie, qu'aucun gouvernement ne peut se permettre d'abandonner le projet avant qu'il ait atteint un seuil de répercussions (*spin-off*) significatif (soit environ les deux tiers de l'achèvement total prévu). Si l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux jouent le jeu, ce pari gigantesque aura des retombées incalculables sur un espace géostratégique considérable : des républiques turcophones d'Asie Centrale à la pointe occidentale de l'Europe.

Le concile du Caire

Michel Louis Lévy ¹

Michel Louis Lévy, dont on connaît la compétence et le talent, nous livre ici les conclusions et impressions essentielles qu'il a tirées de la Conférence mondiale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre dernier.

Il souligne le poids particulier qu'ont pris au cours de cette conférence trois courants religieux : le catholicisme, l'islam et le protestantisme, qui semblent avoir dominé les débats plus que les vieux clivages entre blocs politiques.

Mais il montre aussi comment les réflexions à caractère anthropologique, notamment sur l'avortement et l'éducation sexuelle, l'ont emporté sur les traditionnelles questions démographiques.

H.J.

Dans l'effervescence des relations internationales qui règne depuis la chute de l'Empire communiste, la *Conférence mondiale sur la population et le développement*, réunie au Caire du 5 au 13 septembre 1994 à l'initiative de l'ONU, a provoqué une confrontation qu'on peut juger confuse et décevante, mais qui paraît cependant significative.

Lors des deux précédentes Conférences de même objet, celle de Bucarest de 1974 et celle de Mexico de 1984, la guerre froide durait encore et les débats avaient été dominés, et même pollués, par les affrontements politiques entre les « deux blocs » de l'époque, dont les pays du Tiers Monde essayaient de tirer parti. En 1974, le « groupe des 77 » avait accusé

1. Chef du service de la Diffusion à l'Institut national d'Etudes démographiques (INED), Rédacteur en chef de *Population et Sociétés*.

« l'impérialisme américain » de vouloir répandre la pilule pour mieux asseoir sa domination sur les pays auxquels il était censé interdire le développement économique : « la meilleure pilule, c'est le développement ! » clamaient l'Algérie, la Chine, l'Argentine, sous les applaudissements du bloc soviétique. En 1984, l'administration Reagan avait pris au mot ses détracteurs en suspendant son aide aux programmes de planification familiale soupçonnés de favoriser l'avortement, ce qui l'exposait cette fois à l'accusation, évidemment relayée par l'URSS, d'égoïsme de grande puissance.

Cette fois-ci, l'ancien bloc communiste ayant disparu, les pays qui en faisaient partie, Russie en tête, ont été absents des débats, une fois qu'ils eurent rappelé qu'entre autres héritages de l'ancien régime, ils avaient à gérer une pénurie de moyens contraceptifs et une abondance d'avortements.

Sur le terrain ainsi dégagé, s'affrontèrent alors trois formes de pensée, dont deux furent commodément qualifiées par les médias de « religieuses » : le catholicisme, représenté par le Saint-Siège et quelques pays d'Amérique latine, et l'islam, représenté sous sa forme abrupte par l'Iran, et sous sa forme modérée par le pays organisateur, l'Égypte. Quant à l'Arabie Séoudite et au Soudan, qui avaient boycotté la Conférence, ils témoignaient que les absents ont toujours tort.

Le troisième corps de doctrine, que ses adeptes veulent moderne et laïque pour l'opposer à des « religieux », volontiers soupçonnés d'« intégrisme », n'est en fait pas moins religieux que les deux précédents. Il s'agit d'une certaine forme de protestantisme, individualiste et féministe, incarné lors de la séance d'ouverture sous sa forme abrupte par le Premier

ministre de Norvège, M^{me} Gro Harlem Bruntland, et sous sa forme modérée par le Vice-Président des États-Unis, Al Gore. Sans le savoir, ils renouelaient un vieux débat opposant la Réforme à l'Église de Rome : le premier traité de démographie fut celui du pasteur prussien Süssmilch qui, utilisant des décomptes anglais, hollandais, suédois, exaltait « l'Ordre divin » (1741) se manifestant sous les lois démographiques et substituait au Dieu catholique, sévère pour chacune de Ses créatures, un simple Gardien des grands équilibres humains.

Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte, avait donné le ton : « *Bienvenue en cette vallée du Nil, bénie par la lumière des versets du Coran, des paroles de l'Évangile et des textes de la Torah !* » avait-il souhaité d'entrée, en arabe, aux diplomates et experts éberlués par cette intrusion du Ciel dans des débats qu'ils prévoyaient plus terre à terre. Quant à son compatriote copte, le Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros (Pierre, fils de Pierre) Ghali, il fonda son énergique sermon, prononcé en français, sur trois vertus cardinales, l'exigence, la tolérance et la conscience, qui firent forte impression.

Bref, la Conférence ressembla beaucoup à une session de Concile, dont le Saint-Siège, au lieu d'être l'organisateur, n'était qu'un des invités. Un Concile s'étend sur plusieurs années, et les diverses sessions abordent des sujets distincts. De même, il était spécifié que la Conférence du Caire s'inscrivait dans un continuum, après celle de Rio (juin 1993) sur l'environnement, de Vienne (juin 1993) sur les droits de l'Homme, avant celles de Copenhague (mars 1995) sur le développement social et de Pékin (septembre 1995) sur les femmes. Comme dans un Concile

d'ailleurs, les délégués avaient à travailler sur un texte préparé d'avance, lors de laborieuses conférences préliminaires, en l'occurrence par le FNUAP (*Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population*). Ce texte était réputé entouré d'un large consensus, sauf sur divers points que des crochets dans le texte en discussion signalaient à l'attention. Cette méthode présente à la fois l'avantage et l'inconvénient de conduire à l'adoption sans débat ni publicité d'importantes orientations et de focaliser l'énergie des délégués sur quelques rares sujets d'affrontement, plus riches de visibilité médiatique que d'enjeux réels.

De plus, enfermée dans le texte qui lui était soumis, de structure trop proche de celui adopté dix ans plus tôt à Mexico dans une situation politique et démographique complètement différente, la Conférence était condamnée à en assumer les lacunes, omissions et pétitions de principe. Le résultat de ces circonstances fut qu'au lieu d'une Conférence internationale sur les aspects démographiques du développement, se déroula un Concile islamo-chrétien sur les aspects anthropologiques de la croissance démographique. Anthropologie et non démographie. De fait, contrairement à ce que beaucoup de journaux firent croire, il fut peu question de croissance démographique au Caire. Le projet discuté faisait certes référence aux 90 millions de personnes qui s'ajoutent chaque année aux 5,6 milliards d'habitants actuels de la planète; le FNUAP et la Banque mondiale avaient alarmé les médias sur cette « explosion » pour inciter opinions publiques et gouvernements des pays riches à l'action, c'est-à-dire à la générosité.

Mais les démographes, et notamment ceux de la Division de la Population des

Nations Unies, qui ne dépendent pas du FNUAP, avaient fortement affaibli cet argument en rappelant que la croissance démographique mondiale ralentit, que les 90 millions annuels ne sont déjà plus que 86, que le taux de croissance, longtemps évalué à 1,7 % par an a été inférieur à 1,6 % dans les dernières années, et que le prochain doublement de la population mondiale, de 6 à 12 milliards, devrait être le dernier, quand bien même il n'aboutirait à une stabilisation qu'à la fin du siècle prochain. L'inertie bien connue des phénomènes démographiques veut en effet que la baisse de fécondité ne débouche qu'avec retard sur celle de la natalité qui, si elle coïncide avec une baisse de la mortalité, n'entraîne pas immédiatement un ralentissement de la croissance démographique.

Mais le message passa. On entendit Simone Veil, parlant au nom de la France, désigner la stabilisation de la population mondiale comme un objectif, sans préciser combien de septennats il faudrait pour y parvenir. Il est vrai que la fécondité a déjà beaucoup diminué dans de nombreux et importants pays, qui ont honorablement concilié développement et croissance démographique. Il se constitua d'ailleurs au Caire, à l'initiative de l'Indonésie, un groupe de dix pays (voir le tableau) proposant de mettre leur expérience à la disposition de qui la demanderait: la présence dans ce groupe du Bangladesh montrait que la baisse de la fécondité ne suffit certainement pas à résoudre les plus graves problèmes de développement et de surpopulation. Du moins y contribue-t-elle à terme.

La perspective de la stabilisation, substituée à celle de l'« explosion », permettait de réfréner les ardeurs dépensières du FNUAP, et de polariser les débats de la

Evaluation de la fécondité dans le « groupe des Dix »			
	Années antérieures	1984	1994
Egypte	7,1 (1960)	5,3	3,9
Maroc	7,0 (1970)	6,1	4,0
Tunisie	7,1 (1965)	5,3	3,3
Kenya	8,1 (1978)	8,0	6,3
Zimbabwe ..	-	6,6	5,3
Bangladesh	7,0 (1975)	7,0	4,9
Indonésie ..	6,6 (1974)	4,4	3,0
Thaïlande ..	6,6 (1960)	3,9	2,2
Colombie ..	6,0 (1960)	3,6	2,7
Mexique ...	8,5 (1970)	4,7	3,2

Sources : 1984 et 1994 : Population Reference Bureau (Washington), années antérieures : sources gouvernementales citées à la Conférence.

Conférence sur d'autres sujets. Il ne fut cependant pas non plus question, dans les débats du moins, des aspects démographiques de la crise économique actuelle. Ceux-ci furent cependant présents dans la litanie des discours nationaux, sans doute fort ennuyeux à écouter, mais qui constituent une remarquable documentation, justifiant à elle seule la tenue de la Conférence. La baisse de la fécondité étant récente, le monde est dans une phase de « montée des jeunes » à laquelle le « nouvel ordre économique mondial » n'a pas su s'adapter. Dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, qui s'insèrent cahincaha dans la division internationale du travail, ces jeunes actifs sont les titulaires de ces fameux « bas salaires » qui troublent tant les chefs d'entreprise occidentaux et les portent au protectionnisme. Dans les pays arabes et musulmans en proie à l'intégrisme, et dans les pays africains aux prises avec la malnutrition et la

maladie, ces jeunes sont les candidats au chômage et à l'émigration, quand ce n'est pas au militantisme agressif. La Conférence buta sur le tard sur la question du regroupement familial, dont les pays d'émigration voulaient faire un « droit », quand les pays d'immigration, Etats-Unis en tête, leur accordaient un prudent « principe ». On se sépara en acceptant le... principe d'une future Conférence internationale sur les migrations, qui, si elle se tient, pourrait être le début de la mise en place d'un « ordre démographique mondial » qu'on ne peut que souhaiter, aussi utopiste soit-il.

De tout cela, répétons-le, il ne fut que peu question, encore qu'on puisse trouver dans le « programme d'action » adopté par consensus un chapitre X consacré aux migrations internationales. Ce furent des questions anthropologiques, tournant autour de la définition de la famille, du droit des femmes, de la protection de la mère et de l'enfant, qui furent mises sur le tapis. Sous la pression du Saint-Siège et de l'Iran, qui mettaient en cause le texte préparé par le FNUAP à partir des acquis de Mexico, on débattit principalement d'avortement et d'éducation sexuelle des adolescents. Cela pouvait passer pour « réactionnaire » et les médias, emmenés par CNN, principal « sponsor » de la Conférence, ne se privèrent pas de le dénoncer.

Cela pouvait aussi passer pour une manœuvre de diversion, empêchant qu'on parle de choses sérieuses, à savoir du financement de l'aide internationale. Michel Camdessus, président du Fonds monétaire international, fit un beau discours au Caire, réfutant ceux qui accusent le FMI d'aggraver la crise alimentaire et sanitaire des pays pauvres par ses exigences d'équilibre budgétaire. Et l'on

Le coût des programmes de population

§ 13.15 amendé

On a estimé que, dans les pays en développement et les pays en transition¹, la mise en œuvre de programmes axés sur la santé en matière de procréation, de sexualité et de maternité, y compris la planification familiale et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, et la mise en œuvre d'activités de collecte et d'analyse des données démographiques coûtera 17 milliards de dollars en l'an 2000, 18,5 milliards en 2005, 20,5 milliards en 2010 et 21,7 milliards en 2015 ; ce sont là des coûts estimatifs établis par les experts sur la base de l'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne les éléments susmentionnés. Il faudrait revoir et mettre à jour ces estimations en se fondant sur l'approche globale envisagée au §13.14 du présent Programme d'action, notamment pour ce qui est des coûts liés à la fourniture de services de santé en matière de procréation (...).

§ 14.11 amendé

(...) La communauté internationale prend note de l'initiative de mobiliser les ressources pour donner à tous l'accès aux services sociaux de base, connue sous le nom d'« initiative 20/20 »², qui sera précisée au cours du Sommet mondial pour le Développement social de 1995 (Copenhague).

1. Les pays en transition sont les anciens pays communistes « en transition » vers l'économie de marché.

2. 20 % de l'aide au développement consacrée aux services sociaux, 20 % des dépenses sociales consacrées aux programmes de population.

accepta rapidement le chiffre, quelque peu mystérieux, du paragraphe 13.15 amendé : 17 milliards de dollars en l'an 2000 consacrés aux programmes de population (planification des naissances, santé, collectes des données) ainsi qu'une non moins mystérieuse clé de répartition, dite de 20/20, entre pays pauvres et pays riches (paragraphe 14.11 amendé).

Sur les questions débattues, avortement et éducation sexuelle, le Vatican et l'Iran cherchaient à tenir le discours de la conscience qu'avait souhaité M. Boutros Ghali. Cela n'allait certes pas sans outrage ni maladresse qui exaspèrent nombre de délégués. Mais enfin que disaient-ils ? Le Vatican critiquait l'expression « avortement à risques » (*unsafe abortion*). Existe-t-il des avorte-

ments sans risque (*safe abortion*) ? répétaient inlassablement ses représentants et affiliés. L'Iran déniait le droit « des individus » à décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants. Il faut dire que l'expression consacrée à Mexico est considérée comme une grande avancée des droits de l'Homme : « droit du couple et *des individus* à décider... ». C'est évidemment le droit des femmes dominées par leur mari qui est principalement en cause, ce qui justifia la résistance de la Conférence sur cette formule et les réserves finales de l'Iran. Mais il se manifesta cependant, sur tous ces points, une immense bonne volonté propice à d'innombrables compromis.

Ces discussions, souvent oiseuses, n'en posent pas moins un réel problème, à

savoir le très inégal développement de l'Etat, dans les 180 pays participant à la Conférence. Les Français, qui ont nationalisé leur état civil il y a deux siècles, ne conçoivent même pas que beaucoup de pays n'en soient pas encore à l'Edit de Villers-Cotterêts de 1539, qui réglementa les registres de baptêmes et de sépultures, ni à celui de Blois, quarante ans plus tard, qui en fit autant pour les mariages. L'Eglise, dans cette affaire, a raison de donner son rôle en exemple, mais elle devrait accepter plus clairement les solutions de type français, où les registres sont tenus par des administrations qu'elle ne contrôle pas. Quant aux pays d'Islam, ils ont raison de dire qu'un homme et une femme, ce n'est pas la même chose, que leurs relations doivent être « équitables », et non pas forcément « égalitaires », mais ils ont tort de ne pas condamner du même souffle des situations de dépendance et d'aliénation féminines franchement insupportables.

La France, quant à elle, fit campagne pour l'éducation en général et celle des filles en particulier, alors que le chapitre

XI du Plan d'action privilégie la seule éducation sexuelle et sanitaire. Cela ne fait pas l'affaire du FNUAP, dont l'ambition est de devenir une « Agence » des Nations Unies, maître de son budget, alors qu'il n'est qu'un « Fonds » dépendant du PNUD, « Programme des Nations Unies pour le Développement », celui-ci étant largement contrôlé par les Etats-Unis. Pour parvenir à ses fins, le FNUAP doit se définir une mission claire et originale. Or, pour ce qui concerne la survie des enfants, l'œuvre de l'UNICEF est unanimement appréciée. Pour ce qui concerne l'éducation, l'UNESCO est censée être en première ligne. Si donc la Conférence du Caire eut le grand mérite de soumettre, pendant dix jours, les problèmes de population à l'opinion publique internationale, elle ne sera pas forcément un succès pour le FNUAP, si celui-ci voit ses crédits discutés, son ancien statut maintenu et si la Division de la Population ne lui est pas rattachée. Comme quoi, si tout Concile débouche forcément sur des projets de réforme de la Curie, il n'y a pas force plus conservatrice qu'un clergé multinational...

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

Journal électronique

San Jose Mercury News, du nom de la capitale du sud de la Silicon Valley, propose depuis plusieurs mois une version électronique et de surcroît originale de son quotidien : au lieu de faire une simple transcription électronique de son produit papier, le procédé mis au point permet d'accéder soit très rapidement à des résumés classés par sujets d'intérêts, soit à toute information ayant servi à la rédaction de tel ou tel article. A cette fin, dans l'édition papier, chaque article se termine par un numéro particulier, servant de code d'accès direct à l'information correspondante sur réseau.

Le *San Jose Mercury* n'a pas conçu ce service comme un produit de substitution mais comme un produit complémentaire : l'objectif est de proposer aux lecteurs deux supports différents équilibrant plusieurs facteurs : qualité-prix, quantité d'informations et délai de diffusion.

Cette diversification des services semble non seulement séduire le public habituel, mais en plus élargir le lectorat : si le quotidien papier tire à 250 000 exemplaires sur le rayon de la ville San Jose (750 000 habitants), le service électronique enregistre déjà 35 000 connexions par jour,

certaines d'entre elles provenant de fort loin... telles les 7 000 connexions par jour du Royaume-Uni !

Source : *Argos PAO*, n° 77, 10 octobre 1994.

Les Français et leur travail

Selon la dernière édition de *Franco-scopie*, l'image du travail en France est en train de se transformer. Deux tendances majeures méritent d'être signalées.

La première n'est pas neuve. Elle correspond à une évolution de la société contemporaine qui a depuis longtemps été relevée. L'aspiration à une meilleure qualité du travail tend à s'accroître : « être utile, exercer des responsabilités, participer à un projet collectif, apprendre, avoir des contacts enrichissants, créer ». De fait, le besoin d'épanouissement personnel se fait de plus en plus ressentir. Les enquêtes réalisées au cours des dix dernières années le montrent : pour beaucoup, le travail idéal, « c'est celui que l'on accomplit sans avoir l'impression de travailler ». Parmi les critères qui motivent la préférence pour un métier, les conditions dans lesquelles il s'exerce, la liberté qu'il laisse, les gens qu'il permet de rencontrer sont

jugés aussi importants que son contenu ou sa rémunération.

Signe des temps : la grande entreprise n'attire plus de manière privilégiée les jeunes ; elle n'exerce plus auprès d'eux l'espèce de fascination qu'elle a eue dans les années 80. En revanche, les petites structures bénéficient davantage de leurs suffrages car elles permettent une plus grande autonomie à leurs salariés. A 70 %, les jeunes français plébiscitent, comme critère de premier ordre, un « travail intéressant ». Ils sont 49 % à considérer qu'un « bon salaire » est une priorité.

Deuxième grand enseignement de *Franco-scopie* : beaucoup de Français se disent prêts à accepter un assouplissement de leurs conditions de travail. Ce phénomène, s'il se confirme, est d'une grande importance pour les années à venir. Un changement de comportement perceptible dès le début de la décennie qui s'est affirmé clairement en 1993. Inquiets de la montée du chômage, la majorité des Français se disent prêts à remettre en cause certains des avantages acquis à condition que « *les efforts soient équitablement répartis et s'inscrivent dans le cadre d'un projet courageux et créatif susceptible d'avoir une incidence sur le chômage* ». Ainsi, en février 1993, les Français interrogés par l'institut CSA pour le journal *La Vie* étaient 71 % à accepter de travailler un peu moins et de gagner un peu moins afin de permettre à leur entreprise d'embaucher (contre 32 % en octobre 1992). Cette évolution de l'opinion a été confirmée ensuite par d'autres instituts de sondage, dont la Sofres. En septembre 1993, 54 % des Français interrogés par cet institut se disaient prêts à accepter une réduction de leur temps de travail

accompagnée d'une baisse de salaire pour permettre des créations d'emploi au sein de leur entreprise. Parmi les catégories les plus favorables au principe de réduction du temps de travail, on trouve les femmes, les jeunes (25-34 ans), les membres des professions libérales et les cadres supérieurs. En outre, plus d'un tiers des actifs (37 %) estime travailler trop, ce qui coïncide à peu près avec la proportion d'actifs désireux de travailler moins avec un salaire moindre (34 %). Il est bien évident que la conjoncture actuelle (chômage très élevé, précarité de l'emploi) joue un rôle déterminant dans cette évolution récente de l'opinion. Dans ces conditions, il est possible que l'attitude favorable que l'on constate vis-à-vis du principe du partage de l'emploi ne soit que temporaire. Néanmoins, si l'on en croit les différents instituts de prévisions économiques, le chômage ne pourra pas être sensiblement réduit à l'horizon 2000-2005. Peut-être l'avenir résidera-t-il, dans ce contexte difficile, dans cette révolution du travail à laquelle l'opinion semble majoritairement acquise à l'heure actuelle ?

Rémy Oudghiri

Source : *Franco-scopie* 1995. — Paris : Ed. Larousse, 1994.

Le re-engineering en question

Les modes ne durent que ce que durent les modes... Surtout en management. Celle du « re-engineering » commence à faiblir. Au début de l'été, *The Economist* rapportait une étude du consultant CSC Index : sur 497 grandes entreprises américaines et 123 européennes, près des trois quarts se sont lancées dans un processus de « reconfiguration » et la moitié du reliquat y songe... Mais moins de la

moitié des expérimentateurs du re-engineering ont gagné des parts de marché. Ceci recoupe un constat tout aussi négatif de Mc Kinsey¹.

L'échec relatif du re-engineering dans les entreprises tient à cela même qui en a assuré le succès auprès des dirigeants : en reprenant les méthodes du management de la qualité, moins l'aspect participatif et humain, la pratique du re-engineering consiste à rationaliser les procédures mais elle empêche cette mobilisation des hommes qui est la clé de la compétitivité. Or l'expérience, comme le bon sens, montrent qu'on ne peut mobiliser et licencier à la fois. Il est significatif qu'ATT affiche désormais au premier rang de ses préoccupations non plus le client mais le personnel. Il est clair qu'on améliore davantage ses performances en mobilisant les ressources humaines qu'en rationalisant les procédures.

André-Yves Portnoff

1. *Harvard Business Review* et *Futuribles*, n° 187, mai 1994, p. 7.

La politique européenne

Le 1^{er} septembre 1994, le groupe parlementaire allemand CDU-CSU a rendu public un document relativement bref (moins d'une vingtaine de pages) intitulé « Réflexions sur la politique européenne », qui a déjà suscité d'innombrables commentaires, mais dont l'intérêt va bien au delà de l'émoi qu'il a pu provoquer dans le microcosme national ou européen¹.

1. Citons à ce propos l'intéressant commentaire de L. Cohen-Tanugi dans *Le Monde* du 6 octobre 1994.

Ce texte est organisé en un triptyque dans lequel s'enchaînent le constat de la situation, l'exposé de l'intérêt de l'Allemagne, et enfin les propositions.

1. On ne sera pas surpris que le document parte du constat d'une évolution inquiétante (sinon, pourquoi prescrire pour l'avenir ?) : évolution vers moins de convergence entre les pays membres et vers une simple zone de libre-échange « améliorée ». Les causes invoquées sont multiples :

- des institutions trop sollicitées du fait de la multiplication des pays membres ;
- des intérêts divergents tenant au degré de développement différent ;
- des vues contrastées sur les priorités internes et surtout externes (Méditerranée vs Est de l'Europe) ;
- crise de l'emploi et des systèmes de protection sociale ;
- montée du nationalisme agressif ;
- fragilité de certaines institutions politiques nationales ;
- défi de l'élargissement de l'Union à certains pays d'Europe centrale et orientale.

2. Mais pourquoi s'inquiéter de ces perspectives ? Ici intervient la seconde section du document : l'Allemagne n'a pas intérêt à ce que les affaires européennes aillent à vau-l'eau, mais les raisons avancées ne brillent pas par leur clarté. On croit comprendre que la position de l'Allemagne au milieu de l'Europe a constitué pour elle un statut géopolitiquement inconfortable (d'habitude on redoute plutôt d'être à la périphérie par peur d'être marginalisé...), car elle a placé ce pays au centre de tous les conflits européens. L'Allemagne a tenté dans le passé d'assurer sa sécurité par la conquête de l'hégémonie, avec des résultats désastreux. « La maxime dont s'ins-

pire désormais la politique allemande » c'est que la sécurité peut seulement être obtenue par une « modification profonde du système étatique en Europe rendant toute aspiration hégémonique inconcevable et la privant de tout attrait ». L'intégration européenne tend à cela, et a permis à la RFA de faire partie d'un ordre stable dans l'Europe de l'Ouest. Il faut maintenant, avec la fin de la guerre froide, construire cet ordre stable pour la partie orientale du continent, ce qui implique à la fois élargissement et approfondissement de l'Union européenne.

3. Les propositions du document s'organisent autour de cinq thèmes :

— développement institutionnel, avec une commission, jouant le rôle de l'exécutif, un parlement souverain et un conseil des ministres devenu Sénat des Etats ;

— renforcement du noyau dur de l'Union européenne (France, Allemagne, Benelux) ;

— clarification des positions françaises et allemandes en Europe, pour éviter les équivoques et les procès d'intention ;

— capacité d'action diplomatique et militaire renforcée (le passage sur « l'espace méditerranéen, dont la stabilité présente un intérêt fondamental non seulement pour les riverains mais aussi pour l'Allemagne » devrait calmer certaines appréhensions françaises...);

— élargissement vers l'Est, et « partenariat global » entre l'UE et la Russie.

La France qui s'est toujours voulue européenne tout en récusant à la fois la zone de libre-échange et un fédéralisme européen, va-t-elle enfin indiquer vers lequel des deux seaux penche l'âne de Buridan ?

Bernard Cazes

Les aléas des paradis virtuels

Depuis longtemps déjà, on sait que les techniques ne se développent et ne se diffusent que si le nouvel objet (ou service) qu'elles permettent de créer est suffisamment attractif pour que le futur consommateur (ou usager) accepte de sauter le pas technologique que son usage implique¹. Déjà naturellement complexes, les technologies numériques (CD-ROM, imagerie tridimensionnelle, images virtuelles, transport simultané des données, de l'image et du son, etc.) accroissent considérablement la complexité de leur environnement et des problèmes qu'elles génèrent par le seul fait de leur hybridation, soit entre elles, soit avec des techniques traditionnelles. En termes systémiques, les impacts de ces croisements sont en effet encore plus difficiles à maîtriser, à la fois économiquement, techniquement et humainement, comme le montrent les exemples ci-dessous.

Ainsi les nouvelles technologies de l'image et du son (NTIS et non plus NTIC) font-elles des pas de géant, sur le plan technique, dans le domaine artistique. Celui-ci est en effet le champ idéal d'expériences créatives en matière d'hybridation de techniques. Entre palettes graphiques, scanneurs² et calculateurs, images de synthèse, mondes virtuels et interactivité, les pionniers de l'art vidéo s'en donnent à cœur joie, comme on a pu le voir au forum Imagina de Monaco³. Mais ces mêmes outils techniques se transforment en obstacles souvent incon-

1. Cf. Gaudin, Thierry. — *L'Ecoute des Silences*. — Coll. 10/18, 1979.

2. Scanneur est l'expression recommandée par l'Académie pour remplacer l'anglicisme « scanner », conformément à la loi Toubon (cf. Le Petit Robert).

3. Chaque année en février.

tournables pour le consommateur de cet art. Car si la valeur de ces nouvelles créations est désormais admise, quel collectionneur privé peut se permettre un équipement numérique multimédia d'un million de francs pour contempler l'objet virtuel ou interactif de son acquisition ? Voilà qui compromet sérieusement le développement à venir de cet art, si les subventions du secteur public ne le soutiennent pas, ce qui serait vraisemblable compte tenu des conjectures économiques assez pessimistes concernant les cinq prochaines années.

En dehors des considérations économiques, le revers de la médaille peut être plus grave encore. Les *otaku*, ces jeunes japonais marginaux, en sont un triste exemple. Ils ont en effet choisi de s'abstraire du monde en s'immergeant totalement dans des univers virtuels médiatisés, informatiques ou audiovisuels. Consommateurs traditionnels de BD, vidéo ou maquettes issues de l'univers de leurs héros, ils sont la cible toute trouvée des fabricants de matériel électronique. De fait, grâce à eux, le marché des CD-ROM interactifs a pris un bel essor. Mais, au grand étonnement des fabricants et des sociologues, c'est le sous-marché du genre érotique qui a véritablement explosé : un quart des quelque 500 titres parus en 1993. Déjà, les éditeurs du « sexe virtuel » se réjouissent du taux de progression à venir du marché. Ce qui n'est pas le cas de l'Institut de recherche sur la jeunesse japonaise qui cherche à comprendre l'impact que pourront avoir, dans les années à venir, ces jeunes qui auront pu couper tout contact, même le plus intime, avec l'autre et dont on aura tarifé tous les désirs.

Enfin, si l'on vient à bout des problèmes économiques et sociologiques, demeure

ra encore la question du choix des technologies avec tous les bouleversements traditionnellement associés aux changements techniques. D'ores et déjà, les fabricants de supports numériques, selon le principe de l'attractivité du contenu, ont misé sur le jeu vidéo pour développer leurs activités. Produit particulièrement rentable, à l'avenir radieux, le jeu vidéo cumule tous les avantages : le support (consoles, ordinateurs) et le contenu (cassettes, disquettes) sont à prix raisonnables ; le soutien des médias et le jeu des modes provoquent un effet multiplicateur au niveau des ventes ; le jeu vidéo est adaptable aux NTIS (autoroutes de la communication⁴) et une formidable vague d'investissements irrigue tous les acteurs de ce secteur. Mais tous ces facteurs de développement achoppent aujourd'hui sur les futurs choix technologiques, enjeux de terribles batailles : supports universels ou supports dédiés, micro-ordinateurs ou consoles ?...

Tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de paradis, même virtuel, sans enfer.

Fabienne Goux-Baudiment

Sources : Enjeux-Les Echos, avril et juin 1994.

Le revenu minimum d'insertion

Au 31 décembre 1993, 792 947 foyers français percevaient le revenu minimum d'insertion (RMI), selon les dernières estimations de la délégation interministérielle au RMI. Chaque foyer représentant en moyenne deux personnes, ce sont en fait 1 575 000 personnes qui dépendraient du RMI en France (DOM compris).

4. Projets de chaînes de télévision ludiques à péage.

La forte croissance des foyers entrés dans le dispositif en 1993, et la moindre croissance de ceux qui en sont sortis, aboutissent à 121 000 bénéficiaires supplémentaires en 1993, contre 87 000 en 1992.

Trois caractéristiques permettent de situer schématiquement le profil des bénéficiaires :

— il s'agit en majorité de gens isolés : 58,7 % sont des personnes seules sans enfant, 21 % sont des couples dont 4,7 % sans enfant ; enfin 20,3 % sont des familles monoparentales, essentiellement des femmes ;

— 32 % des bénéficiaires ont moins de trente ans et forment le groupe en progression la plus rapide ;

— 47 % des bénéficiaires ont un niveau inférieur à la classe de troisième, 10,8 % ont le niveau bac ou plus, les autres bénéficiaires se situant entre ces deux niveaux (CAP, BEP...).

Le montant moyen de l'allocation est de 1 837 F par mois. 44 % des bénéficiaires sont hébergés (famille, amis...), tandis que 46,5 % perçoivent une allocation logement. Les 9,5 % restants sont soit propriétaires, soit en habitat très précaire, soit sans domicile fixe.

Au total, 206 000 personnes ont bénéficié d'une insertion sous la forme d'emploi ou de formation en 1993 :

— 164 000 ont eu accès à l'emploi, 68 000 dans le secteur marchand (+ 8 % par rapport à 1992), 96 000 dans le secteur non-marchand (+ 27 % par rapport à 1992), principalement par le biais de contrats emploi solidarité (CES) ;

— l'accès à la formation par contre a régressé : 42 250 entrées dans les actions d'insertion et de formation ont été enregistrées en 1993, contre 48 300 en 1992. La progression du nombre de RMistes est préoccupante à plusieurs titres.

D'abord, si l'on admet que le nombre d'allocataires rend compte de celui du nombre d'exclus en situation de grave pauvreté, cela signifie que celui-ci se développe ; à moins que celui-ci ait été stable et que seulement leur accès au dispositif RMI ait tardé. Pourquoi ? Serait-ce alors en raison d'une administration déficiente ou de la réticence des individus à solliciter cette prestation ?

Ensuite, il apparaît que le renouvellement du stock est bien lent ; or, il est vraisemblable que plus longtemps on demeure au RMI, moins grandes sont les chances d'en sortir et que, du même coup, se crée une catégorie irréductible d'exclus.

Enfin, bien faible est le nombre de ceux qui ont bénéficié d'une « insertion » professionnelle, celle-ci s'opérant essentiellement par l'octroi de CES. Or, ceux-ci, bien souvent, viennent se substituer à de « véritables » emplois¹.

Pour ceux au demeurant qui accèdent à une formation, on aimerait savoir quelle chance celle-ci leur confère d'accéder demain à une insertion professionnelle... Le RMI ne ressemble-t-il pas de plus en plus à un impôt négatif ? N'a-t-il pas vocation à se transformer en Revenu Minimum d'Existence (RME)² ? Comment vivent ses allocataires ? Quelles sont leurs activités ? Autant de questions que l'instance d'évaluation du RMI serait bien inspirée de se poser !

Source : Bulletin d'information de la délégation interministérielle au RMI, n° 23, juillet 1994.

1. Voir le témoignage de Marion Dupuis dans les actualités prospectives de *Futuribles* n° 189, juillet-août 1994, pp. 178-179.

2. Voir à ce propos le numéro spécial de *Futuribles* « Pour ou contre le revenu minimum », n° 184, février 1994.

12,6 milliards d'habitants en 2100

Wolfgang Lutz, auteur de *The Future Population of The World : What Can We Assume Today ?*¹ a élaboré plusieurs scénarios sur l'avenir de la population mondiale, à partir d'hypothèses sur les évolutions des taux de fécondité, de mortalité et de solde migratoire dans 12 régions du monde à l'horizon 2030 (cf. tableaux 1 et 2). Pour chacune de ces

variables démographiques, l'auteur a envisagé trois niveaux : élevé, faible et intermédiaire (moyenne arithmétique des deux niveaux précédents) en se fondant sur les données démographiques de 1990. Il en résulte neuf scénarios, le plus

1. London : Earthscan Publications, 1994. Wolfgang Lutz dirige le Population Project (POP) à l'International Institute of Applied Systems Analysis (IIASA).

Tableau 1. — Hypothèses des taux de fécondité à l'horizon 2030

	1990	2030 faible	2030 moyen	2030 élevé
Afrique du Nord	4,7	2,0	3,00	4,0
Afrique subsaharienne	6,4	2,5	3,75	5,0
Amérique centrale et Caraïbes	3,3	1,7	2,35	3,0
Asie de l'Ouest et centrale	4,2	1,7	2,35	3,0
Asie du Sud	4,2	1,7	2,35	3,0
Chine/Hong Kong/Taiwan	2,2	1,5	2,25	3,0
Asie du Sud-Est	3,2	1,7	2,35	3,0
Amérique du Nord	2,0	1,4	1,85	2,3
Japon/Australie/Nouvelle-Zélande	1,7	1,3	1,70	2,1
Europe de l'Est	2,0	1,3	1,80	2,3
Europe de l'Ouest	1,6	1,3	1,70	2,1

Tableau 2. — Hypothèses sur l'évolution de l'espérance de vie à l'horizon 2030

	Espérance de vie en 1990		Evolution de l'espérance de vie par décennie (en années) à l'horizon 2030		
	homme	femme	faible	moyenne	forte
Afrique du Nord	58,6	61,1	0,5	2,25	4,0
Afrique subsaharienne	49,0	52,4	3,0	0,00	3,0
Amérique centrale et Caraïbes	65,7	71,3	1,0	2,00	3,0
Amérique du Sud	64,0	69,6	1,0	2,00	3,0
Asie de l'Ouest et centrale	64,4	69,3	0,5	2,25	4,0
Asie du Sud	58,1	58,4	0,0	2,00	4,0
Chine/Hong Kong/Taiwan	68,6	71,8	1,0	2,00	3,0
Asie du Sud-Est	61,2	65,3	0,0	2,00	4,0
Amérique du Nord	72,2	79,0	1,0	2,00	3,0
Japon/Australie/Nouvelle-Zélande	75,3	81,1	1,0	2,00	3,0
Europe de l'Est	65,9	74,7	0,5	2,25	4,0
Europe de l'Ouest	73,0	79,4	1,0	2,00	3,0

Tableau 3. — Taille de la population dans 12 régions du monde selon le scénario central (en millions).

	1990	2010	2030	2050	2070	2100
Afrique du Nord	140	226	332	440	529	595
Afrique subsaharienne	502	924	1 499	2 097	2 561	2 700
Amérique centrale et Caraïbes	147	219	289	342	370	371
Asie centrale et occidentale	197	312	442	553	632	682
Asie du Sud	1 191	1 806	2 428	2 874	3 065	2 855
Chine et Hong Kong	1 159	1 469	1 722	1 873	1 945	1 968
Asie du Sud-Est	518	735	937	1 076	1 129	1 082
Japon/Australie/Nouvelle-Zélande	144	158	160	158	154	151
Europe de l'Est	345	368	380	385	392	427
Europe de l'Ouest	377	404	416	416	415	426
Régions en développement	4 149	6 097	8 167	9 859	10 897	10 980
Pays industrialisés	1 142	1 255	1 333	1 378	1 437	1 582
Total mondial	5 291	7 352	9 499	11 238	12 234	12 562

Sources : projections de l'IIASA.

probable d'entre eux étant appelé scénario central² et projeté à l'horizon 2100 (tableau 3).

Selon Wolfgang Lutz, la croissance de la population mondiale serait sensiblement supérieure à celle prévue par la Banque Mondiale et les Nations Unies dans la variante moyenne : évaluée à 5,3 milliards d'habitants en 1990, la planète en compterait 12,6 milliards en 2100 selon l'auteur, contre environ 11,2 milliards d'après les Nations Unies et 11,6 d'après la Banque Mondiale au même horizon. Cette différence résulte du fait que Wolfgang Lutz s'est fondé sur un déclin plus lent des taux de fécondité dans les pays en développement que ne l'ont fait les deux autres organismes³. Selon l'auteur,

le déclin des taux de natalité ne s'effectuerait pas de manière régulière et continue mais le processus pourrait être interrompu par des crises socio-économiques, le développement de mouvements culturels ou religieux ou enfin la coexistence, dans un même pays, de populations situées à des stades de transition démographique différents. L'exemple de la Bolivie illustre parfaitement ce dernier cas de figure : la population bolivienne issue des colons européens possédait un taux de fécondité assez bas alors que ce même taux était très élevé chez les Boliviens descendant des Indiens. Par conséquent, le taux national de croissance démographique est demeuré longtemps

2. Le scénario central se fonde sur les hypothèses d'une baisse de la fécondité, d'un recul de la mortalité et d'un solde migratoire tous modéré.

3. La thèse opposée (baisse des niveaux de fécondité plus importante que prévue) est défendue par Georges Mattews : « L'avenir de la population mondiale. Quand les perspectives officielles se trompent lourdement » in revue *Futuribles*, n° 190, septembre 1994.

stationnaire du fait de l'équilibre résultant des comportements démographiques opposés des populations indienne et latino-européenne.

Deuxième enseignement, la répartition de la population mondiale par régions connaîtrait des évolutions significatives :

— la part des pays industrialisés dans la population mondiale passerait de 22 % en 1990 à 14 % en 2030 et 13 % en 2100 ; la population des pays occidentaux diminuerait non seulement en valeur relative, mais aussi en valeur absolue après 2040, à moins que les taux de fécondité n'augmentent, notamment en Europe de l'Ouest. Dans le scénario extrême où le taux de fécondité des pays industrialisés diminuerait jusqu'à 1,1 enfant par femme et l'immigration serait stoppée, leur population passerait de 1 milliard actuellement à moins de 500 millions d'ici la fin du vingt-et-unième siècle ;

— parallèlement, les pays de l'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud verraient leur population doubler d'ici 2030 selon le scénario central : par exemple de 502 millions en 1990 en Afrique subsaharienne à 1,5 milliard en 2030 (cf. tableau 3). Selon le même scénario, la part de l'Afrique dans la population mondiale passerait de 12 % en 1990 à 19 % en 2030 et 26 % en 2100 ;

— les autres régions verraient leur poids démographique diminuer à long terme : d'une part, la Chine, qui représente 22 % de la population mondiale en 1990, ne représenterait plus que 18 % en 2030 et 16 % en 2100 ; d'autre part, l'Asie du Sud (incluant l'Inde), région la plus peuplée de la planète en 1990 avec 58 % des habitants, n'en représenterait plus que 52 % à l'horizon 2100.

Dernière conclusion de l'étude, le vieillissement de la population, processus particulièrement rapide actuellement dans les pays industrialisés, atteindrait les pays en développement à plus long terme. A l'échelle mondiale, la moyenne d'âge, estimée à 28 ans en 1994, varierait entre 31 et 35 ans en 2030 en fonction des différents scénarios envisagés. De 9 % en 1990, la part des personnes de plus de 60 ans dans le monde augmenterait jusqu'à 14 % en 2030 et 25,5 % en 2100 selon le scénario central. La moyenne d'âge mondiale serait alors de 41,3 ans en 2100.

La hausse de l'âge moyen à l'échelle mondiale masquerait en fait des spécificités régionales :

— dans certaines régions comme l'Asie du Sud, Taïwan et l'Amérique centrale, le pourcentage des « plus de 60 ans » doublerait à l'horizon 2030 selon le scénario central : il passerait de 7,6 à 14,8 en Asie du Sud, de 8,8 à 20,8 à Taïwan et de 6,4 à 13,2 en Amérique centrale. La structure par âge de ces populations accuserait alors un vieillissement comparable à celui des pays occidentaux actuellement ;

— même la population de l'Afrique subsaharienne, malgré sa forte croissance démographique, connaîtrait un processus important de vieillissement : en effet, seul le scénario irréaliste d'une population multipliée par 27 permettrait de maintenir la moyenne d'âge en dessous de 25 ans en 2100 ! Selon le scénario central, 16,6 % de la population seraient âgés de 60 ans et plus, soit environ quatre fois plus qu'en 1990 ;

— enfin, le vieillissement de la population des pays occidentaux s'accroîtrait : selon le scénario central, un Américain sur quatre serait âgé de plus de 60 ans

d'ici 2030, contre 16,7 % en 1990 ; le taux serait encore plus élevé en Europe de l'Ouest : 30,6 % en 2030 et 34,7 % en 2100 selon le scénario central.

Selon l'IIASA, la remontée du taux de fécondité, plus que le recours à l'immigration, serait susceptible de compenser le vieillissement de la population des pays industrialisés, en Europe de l'Ouest en particulier. Certes, l'immigration permettrait à court et moyen terme de « rajeunir » la population grâce à l'arrivée d'une main-d'œuvre jeune en âge de procréer ; toutefois, elle ne représenterait pas une solution à long terme si les immigrés restaient dans le pays d'accueil après leur retraite. Ainsi, selon les projections de l'IIASA, un gain migratoire annuel d'un million de personnes, toutes choses étant égales par ailleurs, diminuerait la part des 60 ans et plus de 2 % seulement en Europe de l'Ouest à l'horizon 2030. Par contre, une remontée du taux de fécondité à environ 2,1 enfants par femme, même combinée avec un solde migratoire nul, permettrait de réduire la part des 60 ans et plus de 5 % dans la même région à l'horizon 2030.

Source : Lutz, Wolfgang. — « The Future of The World Population ». — *Population Bulletin*, vol. 49, n° 1, juin 1994, 47 pages.

Les défis de l'environnement en Asie

La forte croissance économique dans certains pays d'Asie depuis les années 80 a généré en contrepartie un phénomène de pollution grave, en termes de coûts pour la santé et la productivité. Carter Brandon et Ramesh Ramankutty¹ estiment donc urgent de mettre en place une politique de protection de l'environnement.

Selon les auteurs, une telle politique peut être conciliable, voire à terme, favoriser la croissance économique :

— d'une part, la pollution génère des coûts socio-économiques : selon une étude de la Banque mondiale à Bangkok et Djakarta, la pollution de l'air cause à elle seule de 1 000 à 2 000 décès par an dans chaque ville, de 25 000 à 100 000 cas de maladies nécessitant une visite médicale ou une hospitalisation ; enfin, elle est responsable de millions, voire de centaines de millions de jours d'« activité restreinte » ;

— d'autre part, 85 % des investissements industriels à l'horizon 2010 porteront sur des produits nouveaux. Il faut donc non seulement limiter la pollution actuelle mais aussi produire des équipements futurs propres ;

— enfin, il est moins cher de prévenir la pollution que de « dépolluer ». Le Japon constitue à cet égard un parfait contre-exemple : le coût de ses équipements antipollution dans les années 70 se sont multipliés pour atteindre jusqu'à 25 % des investissements industriels !

Selon la Banque mondiale, le coût de la protection de l'environnement en Asie à l'horizon 2000 serait de 38 milliards de dollars, dont les deux tiers pour l'Asie de l'Est. Seraient contributeurs les bailleurs de fonds internationaux, à hauteur de 5 %, ainsi que les Etats à hauteur de 20-40 %. Les 50-75 % restants pourraient être financés par des investisseurs privés, à condition que le marché de l'environnement devienne rentable (privatisation d'équipements d'infrastructures, relève-

1. Cf. l'étude de Carter Brandon et Ramesh Ramankutty. — « Toward an Environmental Strategy for Asia ». — Document de travail n° 224 de la Banque mondiale, 1993.

ment des tarifs de services...). Parallèlement, l'Etat aurait la tâche d'infléchir le comportement des décideurs publics et privés, par l'élaboration de mesures incitatives et de réformes adaptées.

Quel avenir pour les marques ?

Dans les années récentes, en France, la montée des « premiers prix » et des marques distributeurs à laquelle s'ajoute un ralentissement marqué de la croissance de la consommation ont conduit de nombreux analystes à parler d'une « crise » de la consommation et à s'interroger sur l'avenir des produits de marques. Sans chercher les facteurs explicatifs de cette crise, l'objectif est d'étudier quelles ont été les réponses des fabricants de marques à cette modification des forces concurrentielles sur leur marché.

En France, les grandes marques qui, en 1992, s'octroyaient 68 % du volume total des produits de grande consommation ont reculé à 64 % en 1993 tandis que les marques distributeurs progressaient de 17 à 19 % et les premiers prix passaient de 15 à 17 %. Vu les menaces pesant sur eux, les fabricants de produits de marque ont, d'une part, cherché à concurrencer les marques distributeurs et les premiers prix sur leur propre terrain et, d'autre part, ont dû poursuivre leur politique d'innovation.

Les grandes marques ont dû souvent baisser le prix de certains de leurs produits, lancer des produits à bas prix voire produire pour les distributeurs. Les marques ont diminué le prix de leurs produits bas de gamme afin de réduire la différence de prix ou de lancer des produits bas de gamme (Nestlé a lancé les

PPA, c'est-à-dire des produits plus avantageux) pour compléter leur portefeuille de produits afin de mieux couvrir le marché en s'adaptant aux différents segments. En outre, de vigoureuses campagnes de promotion ont été menées (par exemple, le jeu Bingo lancé par BSN, récemment rebaptisé Groupe Danone...). Enfin, certains fabricants n'ont pas hésité à produire pour les distributeurs afin de rentabiliser leurs équipements de production et de contrôler une part de marché plus importante que celle de leur marque propre.

Puisque les marques disposent d'une notoriété acquise, pour certaines d'entre elles, depuis des décennies, elles possèdent un capital de confiance auprès du consommateur, qui naturellement a tendance à la choisir au moment de l'achat. La marque, qui représente la qualité et l'innovation, rassure le consommateur. Dans l'enquête du CREDOC de janvier 1994 sur la consommation, 44 % des consommateurs se déclarent sensibles à l'innovation technologique. Néanmoins, elle est loin d'occuper la première place dans les motivations d'achat. En outre, le consommateur des années 90 est sans doute plus exigeant vis-à-vis des nouveautés lancées sur le marché. Dorénavant, les innovations doivent offrir un rapport avantage/prix optimal pour le consommateur. Les fabricants de produits de marque ont dû lancer de nouveaux produits qui présentent de réels avantages pour le consommateur (par exemple, les produits deux en un). Selon une étude de Young & Rubicam portant sur 7 000 marques, un produit pour devenir leader doit tour à tour prouver sa différence, puis sa pertinence et sa capacité à être apprécié par les consommateurs pour être, in fine, connu et reconnu.

En conclusion, il est hâtif d'annoncer la mort des marques, dont le développement a été une des caractéristiques de la société de consommation depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Néanmoins, il est indiscutable que l'on ne retournera pas à la situation antérieure. Plus précisément, la marque devra dorénavant justifier son prix et toute innovation doit présenter des avantages tangibles. Dans cette optique, il s'agit plutôt d'un retour à la normale.

Charles du Granrut

Sources : Le Coroller, Philippe. — « Les marques contre-attaquent ». — in *LSA*, n° 1398, 19 mai 1994, pp. 40-45.

Corellie de Borely, Aude ; Racaud, Thierry. — « Innovation : joindre l'utile à l'agréable ». — in *Consommation et modes de vie*, n° 87, mai 1994.

Les Echos.

Les qualifications des jeunes en France

Qui a dit que le chômage des jeunes était lié à l'absence de qualification ? Moins de 10 % des jeunes en France ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification en 1992, contre 11 % en 1991. Ces chiffres résultent de deux études de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale.

Ces deux études font ressortir l'allongement de la scolarité des jeunes en France en 1992 :

— le nombre de jeunes ayant quitté l'école après le BEPC, le CAP ou le BEP a diminué entre 1991 et 1992, passant de 253 700 à 241 500 ;

— la quasi-totalité des bacheliers généraux et la grande majorité des bacheliers technologiques ont intégré l'enseignement supérieur ;

— enfin, les 270 000 jeunes qui se sont inscrits sur le marché du travail avaient au moins un diplôme bac + 2 (41 % d'entre eux étaient issus d'un bac + 3, bac + 4 ou bac + 5), contre 214 000 en 1991.

Ces résultats incitent à réfléchir à nouveau sur les liens entre la qualification et le taux de chômage des jeunes. Jérôme Gautié¹ affirme que les problèmes de formation, en termes quantitatifs ou qualitatifs, sont insuffisants pour expliquer l'ampleur du chômage de jeunes de moins de 25 ans en France (il oscille entre 19 et 25 % depuis une dizaine d'années). L'exclusion des jeunes du marché du travail serait, selon lui, plutôt la conséquence du système français qui reporte la pénurie d'emplois sur les moins de 25 ans.

Michel Godet² pour sa part souligne la différence qu'il peut y avoir entre le fait d'être diplômé et celui d'être qualifié ; il dénonce énergiquement « la maladie du diplôme » qui, contrairement à une illusion collective, ne qualifierait en rien les jeunes pour les emplois de demain qui d'ailleurs requerront plus de professionnalisme que de connaissances.

1. Voir l'article de Jérôme Gautié : « Le chômage des jeunes, un problème de formation ». — *Futuribles*, n° 186, avril 1994, pp. 3-23.

2. Godet, Michel. — *Le grand mensonge*. — Paris : Editions Fixot, 1994, 303 pages. Voir du même auteur : « La maladie du diplôme. Propositions pour une nouvelle politique », in revue *Futuribles*, n° 173, janvier 1993.

Economie française : la reprise est-elle durable ?

La reprise en France est-elle réelle ? Marque-t-elle le début d'une croissance économique forte et durable ? A leur grande majorité, les experts français

s'accordent au moins sur un point : la reprise actuelle est bien réelle et, à court terme (1995), les perspectives économiques sont encourageantes.

La reprise que l'on observe depuis la fin de l'année 1993 est essentiellement due à un redressement de la production industrielle : c'est le principal enseignement qui ressort de la lecture des derniers bulletins de conjoncture des principaux organismes de prévision français. Le BIPE va jusqu'à qualifier la reprise en cours de « vigoureuse », s'appuyant sur l'arrêt du déstockage et la croissance estimée à plus de 6 % de la production industrielle au premier semestre. Les entreprises ont ainsi décidé d'augmenter leur production face à l'augmentation de la demande (notamment étrangère) plutôt que de continuer à ponctionner sur leurs stocks. Ce que confirment les économistes de la banque Paribas, dans leur dernier bulletin de conjoncture, prévoyant une croissance de l'investissement de l'ordre de 8 % en 1995 (contre 1 % en 1994). Plus prudents, les experts de l'OFCE, s'ils confirment que « les indices de reprise sont nets » dans tous les pays européens, ne cachent pas en revanche leurs inquiétudes quant au comportement à venir des marchés financiers (lettre du 7 juillet 1994). La hausse des taux longs américains au premier semestre a contribué à freiner la tendance à la baisse des taux à court terme en Europe et notamment en Allemagne, cœur du dispositif européen. Même si l'OFCE table sur une poursuite de la baisse des taux européens à court terme, il n'en reste pas moins que l'intensité de la reprise européenne reste soumise à la pression des acteurs du jeu financier.

Dans leur ensemble, les experts tablent sur une croissance de l'économie fran-

çaise de 2 % en 1994 et de plus de 3 % pour les plus optimistes en 1995. Qu'en est-il à l'horizon 2000 ?

Même si tous les instituts de conjoncture n'ont pas encore rendu leur copie concernant leurs projections à long terme (sans parler des organismes tels l'INSEE dont les informations sont confidentielles), un certain nombre d'observations peuvent être faites à la lecture des prévisions disponibles.

D'abord, la croissance devrait rester modérée (entre 2 et 3 %) jusqu'en 1997. Ensuite, les experts diagnostiquent un retournement de l'activité avant la fin du siècle. Ainsi pour le GAMA, dont les projections devraient être connues d'ici la fin du mois de novembre, dès 1996 la croissance devrait se ralentir, un nouveau cycle économique devant se mettre en place à partir de 1996-1997. Ce ralentissement résulterait principalement de la nécessité pour les entreprises d'adapter leurs capacités de production à la reprise de l'activité, tirée en particulier par les exportations. Au BIPE, on estime que le point bas serait atteint en 1999 et que le taux de croissance annuel jusqu'en l'an 2000 serait de 2,3 % en moyenne. Dans les deux cas l'embellie actuelle n'annoncerait pas un retour à une croissance forte mais la poursuite d'un « cycle » modéré. A ce phénomène, le BIPE propose plusieurs explications et notamment que la croissance serait surtout le fait des entreprises, la consommation restant en retrait, contribuant à modérer l'activité. Pas d'emballement attendu à long terme donc. L'emploi devrait profiter en 1995 de la reprise et, à l'horizon 2000, le nombre de chômeurs reculer à 2,5 millions, chiffre particulièrement optimiste. A condition, précise le BIPE, que le marché du travail soit rendu plus flexible.

Reste un paradoxe : comment les entreprises pourront-elles continuer à investir si la demande n'est pas au rendez-vous ? Le BIPE s'appuie sur la capacité d'auto-financement importante des entreprises (113 %) qui devrait les inciter à investir si la reprise des exportations se confirme, malgré la relative faiblesse de la demande intérieure.

Il est frappant de voir combien les analystes s'écartent peu des données de la conjoncture. Leurs projections à long terme reposent sur des extrapolations élaborées à partir des informations conjoncturelles disponibles. L'annonce estivale

d'une légère décreue du chômage semble ainsi avoir influencé le BIPE dans sa prévision d'une baisse substantielle grâce à une création de plus de 350 000 emplois d'ici 1995.

Si les prévisions macro-économiques à moyen et à long terme doivent être ainsi continuellement révisées à la lumière des fluctuations à court terme, on peut se demander quel crédit les décideurs peuvent-ils leur accorder alors que de toute évidence des choix à long, voire à très long terme, doivent être adoptés !

R.O.

LES CAHIERS DE LA SECURITE INTERIEURE

Revue trimestrielle éditée par

l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure

LE NOUVEAU CODE PENAL

Normes et société

N° 18 - 4^{ème} trimestre 1994

Comment s'articulent droit et valeurs sociales ?

*Quelles sont les fonctions de la norme et de la sanction pénales
dans les sociétés modernes ?*

*Quelles sont les implications pratiques du nouveau Code pénal
pour les professionnels du droit et les justiciables ?*

Extrait du sommaire :

Les principes fondateurs du droit pénal (*Jean-François CHASSAING*)

Les innovations du nouveau Code pénal (*Jean PRADEL*)

La norme pénale comme enjeu culturel (*Louis ASSIER-ANDRIEU*)

Les fonctions sociales de la sanction pénale (*Raymond GASSIN*)

Regards croisés (*Henri LECLERC, Jean-Marc VARAUT,*

Pierre LASCOUMES, Christian CHOCQUET)



En vente à la Documentation Française Tél. : (1) 48 39 56 00

Analyses critiques

MEICHELBECK, Elisabeth. — *Un avenir possible*. — Strasbourg : Ed. Sophón, 1994.

A l'occasion, ou à partir, d'une réflexion sur *La paix indésirable*, Elisabeth Meichelbeck propose une brève mais ample méditation sur l'avenir et le passé de l'espèce humaine. Publié après la disparition de son auteur, l'ouvrage résume apparemment la recherche d'une vie. Malgré des aspects déroutants sur lesquels on reviendra dans la conclusion critique de ce compte-rendu, il mérite l'attention.

Selon l'auteur, l'humanité est en train d'entrer dans un ère post-historique où les valeurs et les méthodes qui nous sont familières et qui dérivent des logiques du savoir scientifique et décisionnel, devront être supplantées par d'autres, issues des logiques du pouvoir. Le terme de pouvoir ne doit pas être pris ici dans son acception courante (par exemple le pouvoir politique) mais dans un sens plus général, un peu comme dans pouvoir-faire. « Dans l'exercice des pouvoirs, le penser est requis pour concevoir des avenir possibles, déceler le souhaitable et créer les possibilités de poser des actes efficaces, qui permettront de faire exister ce qui n'est pas encore » (p. 20). Le projet est de dépasser et de remplacer le « système fondé sur la guerre » qui serait à la base de toutes les sociétés existantes, par un système plus conscient et plus créateur qui libérerait les potentiels de chacun, personnes et groupes sociaux, et accepterait, au prix du risque et au bénéfice de la perfectibilité, les incertitudes de sa réalisation, dans une perspective dynamique, contrairement à la quête ordinaire de la stabilité sociale.

Il ne se donne pas pour autant pour une utopie, c'est-à-dire la proposition arbitraire d'une organisation sociale autre, mais aussi et surtout pour une sorte

de prospective : « Un projet créateur ne procède ni de rêves chimériques, ni des situations concrètes déjà là. Il est construit essentiellement en fonction des tendances lourdes, décelables grâce à des repères temporels, et résulte d'un choix, entre différents avenir possibles » (p. 38).

Tendances lourdes, certes, puisque pour les fonder, on remonte des milliers, voire des dizaines de milliers d'années en arrière, à l'apparition et à l'évolution, fort conjecturales, des différentes qualités de la conscience humaine : elles se traduisent par quatre pouvoirs (cf. supra), pouvoirs de structurer, d'évaluer, de relier, de décider, dont les développements connaissent pour chacun trois phases, sa conscientisation, sa mise en œuvre, et enfin son intégration pleine à la conscience qui ouvre à la libération d'un nouveau potentiel. Ces développements sont, d'après l'auteur, décalés à travers l'histoire, ces décalages engendrant des tensions qui seraient le moteur de la dynamique évolutive de la conscience.

C'est que la conscience, prise dans ce sens très large, est le principal, sinon le seul, acteur de l'évolution humaine. C'est à l'aune de ses développements que l'on mesure le temps parcouru à travers un système de représentation graphique assez simple, baptisé chronographie, qui fait pivoter le lecteur de la lointaine préhistoire (85 037 ans avant notre ère pour l'origine de la conscience) au lointain avenir (25 123 de notre ère pour l'intégration pleine de la conscience décisionnelle). Aucune justification n'est donnée ni sur la précision surprenante de ces datations ni sur leur mode d'établissement. Elles semblent relever de l'application mécanique de cycles et d'épicycles et ont le bonheur pour le passé de coïncider grosso modo avec ce qu'on sait aujourd'hui des origines de l'humanité. En regard, Kondratiev était à la fois myope et pusillanime !

Bornons-nous toutefois à considérer ce qu'*Un avenir possible* nous dit du futur proche qui nous concerne de plus près. Se refusant à la prophétie, il nous annonce la subversion des logiques du savoir par les logiques du pouvoir, au sens précité : la fin des organisations sociales dérivant du « système fondé sur la guerre », et l'émergence, non sans difficultés ni conflits, d'un système nouveau fondé sur l'exploration des possibles, sur leur évaluation et sur leur réalisation « en l'absence de toute possibilité d'observer des résultats, avant la prise de décision » (p. 31). En d'autres termes, il préconise une morale dynamique du risque, de l'expérimentation et du volontarisme, dans le respect des tendances lourdes perçues et précitées. C'est en tentant, en s'efforçant vers l'inconnu, et en corrigeant le tir, à mesure qu'on progressera, et non plus en tâchant de résoudre des problèmes définis à la lumière d'un savoir déjà éprouvé, celui de la science ; non du reste que celle-ci soit à proprement parler récusée, mais seulement relativisée ; comme elle ne sait pas tout, et qu'elle ne le saura jamais, il faut bien concevoir, évaluer et décider en avenir incertain.

L'auteur ne nous en dira pas beaucoup plus même s'il insiste sur le fait que nous ne sortirons pas du « système fondé sur la guerre » qui semble son obsession, sans abandonner les méthodes et les valeurs qui ont fait la fortune de ce système et par suite sans un bouleversement profond, qui de toute façon interviendra, en Occident ou ailleurs, et plus que probablement ailleurs. Et tout cela passe par l'évolution — on n'ose pas écrire le progrès — des consciences, à commencer par celle de chacun.

Tout cela n'est pas si original qu'un appareil conceptuel assez dogmatique tente de le donner à penser. Hommes d'Etat, entrepreneurs et artistes d'une certaine envergure savent depuis longtemps qu'on invente l'avenir, en respectant les fameuses « tendances lourdes ». Et la plupart des régulateurs sociaux n'attendent plus depuis longtemps de la science des réponses toutes faites aux tensions et aux dysfonctionnements, pas plus qu'ils ne cherchent à imposer une stabilité mortifère.

On retrouve d'autre part ici, d'une manière assez bien articulée à la chose sociale, les thèmes nietzschéens (bien que Nietzsche ne soit jamais cité) de la volonté inconsciente qui cherche à passer à la conscience, du *Will* qui se traduirait mieux par tension évolutive, voire par pulsion, que par volonté ; celui aussi de la fin du pouvoir des dieux, de la laïcisation encore incomplète, comme affirmation de la souveraineté des hommes qu'ils n'osent pas accomplir dans toute l'étendue de son arbitraire ; et enfin celui de la fécondité et du pouvoir des marges. On ne s'étonnera pas de rencontrer une référence à Heidegger qui résonne ici (plus qu'il n'apparaît) à la fois comme le maître à penser de ce-qui-n'est-pas-encore-pensé et comme le contempteur, ou du moins le relativiseur, de la technique, voire de la science, en ce qu'elles auraient de programmatisquement clos.

Du point de vue de la prospective, on relèvera que l'ouvrage s'en approche sous trois aspects, au demeurant très flous ; le premier, en quelque sorte descriptif, étant historico-prospectif ; le second, diffus à travers tout le livre, normatif, l'auteur contournant à très grands traits le projet d'une société qui semblerait assez séduisante par sa tolérance et sa « justesse » mais qui l'est peut-être justement parce qu'elle ne se précise pas, qu'elle demeure toute virtuelle ; le troisième enfin méthodologique à travers quelques paragraphes et une allusion à Gaston Berger.

Cela étant, ce livre réunit tout ce que ne devrait pas être la prospective : le prophétisme ; des horizons vertigineusement éloignés dans le passé et dans l'avenir ; des indices ou des preuves, soutenant le raisonnement, faibles ou inexistantes ; une méthodologie à l'avenant, en tout cas non explicitée ; une théorie exagérément ambitieuse reposant sur une herméneutique fortement sollicitée à partir de données ambiguës et souvent incertaines pouvant conduire à une multitude d'autres interprétations ; aucun appui sur des tra-

vaux antérieurs et/ou extérieurs à la théorie en question ; une cohérence interne plus scolastique que logique ; aucun critère de validation, ni non plus, à terme, d'évaluation.

S'agit-il alors d'une philosophie de l'histoire ? On peut en douter d'abord en raison de l'absence de référents historiques définis, et ensuite (ce qui explique cela) de l'empan de la spéculation qui l'établit à cheval entre théorie de l'évolution et histoire proprement dite, là où précisément nous en savons le moins, sur les origines de l'humanité et des civilisations. L'auteur, notamment dans sa chronographie, ne s'embarrasse pas de précautions historiques. L'importance donnée au temps, en soi sympathique, conduit à une naïveté sur la relativité d'Einstein (p. 34) : il faudra vraiment se décider à enseigner dès le cours élémentaire que la relativité d'Einstein n'introduit rien de relatif, bien au contraire, qu'elle conclut de façon classique un problème classique de la physique classique, dit en effet de la relativité (des mouvements), et qu'elle y parvient en faisant l'hypothèse d'invariants.

Ensuite, si l'on considère la « chronographie » comme une sorte de philosophie de l'évolution et de l'histoire de la conscience humaine, on est conduit à un paradoxe. Le passage à la post-histoire découle de la chronographie. En gros, celle-ci prétend décrire des ères de l'humanité : ou bien elle se fonde sur des arguments scientifiques et historiques, mais outre qu'on ne les voit guère, ils sont récusés par avance, la science étant présumée ne rien pouvoir dire d'important sur la conscience ; ou bien elle trouve son évidence *après* le passage au temps post-historique prophétisé, ou du moins dans sa promesse ; mais comme ce passage n'est annoncé, ou prévisible que dans le cadre de ladite chronographie, on est contraint d'admettre l'hypothèse pour soutenir la validité de la conjecture. En bref, on est en présence d'une idée auto-référentielle, voire d'une pensée circulaire ou d'un cercle vicieux.

Certes la théorie sous-jacente (la Sophonique ?) entend sans doute se ranger parmi ces constructions fondatrices qui définissent à partir d'un retournement épistémologique et d'un point de vue radicalement inédit les faits qui les valideront. Mais on ne trouve pas trace ici des travaux lents et minutieux qui ont lesté par exemple le marxisme et la psychanalyse, dont on sait par ailleurs les incertitudes sur la scientificité.

Le problème le plus singulier est que ce livre pour le moins étrange semble reposer, au moins dans son intention, sur le plus ou moins fameux *La paix indésirable, rapport sur l'utilité des guerres* (Calmann-Lévy, 1967), qu'il prend au sérieux comme s'il s'agissait d'un véritable travail d'experts concluant à l'impossibilité par les sociétés humaines connues de vivre durablement en paix. Or, comme la plupart de ses lecteurs le savent aujourd'hui, ce rapport, dit aussi, sauf erreur de ma part, « de la Montagne de Fer » est un canular de Galbraith, fort bien monté, rédigé dans le style pédant propre aux publications du Hudson Institute, et auquel beaucoup de gens se sont laissés

sés prendre à l'époque ¹. Ainsi la prétendue démonstration du fait que les meilleurs experts mandatés par le Gouvernement américain s'étaient avérés incapables d'imaginer une société sans guerre et que par conséquent tous nos systèmes sociaux sont entachés à jamais d'incapacité à la paix, n'a aucune espèce de fondement. Une brève enquête historique, sans même avoir recours à la Sophonique, cette discipline hautement spéculative qu'à créée Madame Meichelbeck et qui fonde, semble-t-il, sa chronographie, aurait ébranlé cette conviction : sauf erreur de ma part, il n'existe pas d'exemple de guerres entre démocraties ; d'autre part, les démocraties sont d'habitude réticentes à se lancer dans des guerres : la plus puissante d'entre elles, les Etats-Unis, n'a pas connu de guerre entre sa Guerre Civile et la Seconde Guerre Mondiale si on laisse de côté sa participation limitée à la Grande Guerre et de rares et médiocres expéditions régionales, ce qui ne l'a pas empêchée de connaître le développement que l'on sait. Il est probable que sans la forte insistance des Nazis et des Japonais, elle aurait continué d'ignorer la conscription.

Mais après tout, on peut légitimement fonder un raisonnement sur une fiction ; l'auteur le reconnaît qui évoque sans le citer le roman de science-fiction d'A.E. van Vogt, *Le monde des Non-A* (p. 17). Alors, *Un avenir possible* est-il une fiction ? Si oui, malgré un vocabulaire parfois déroutant, une syntaxe un peu surchargée et rendant la lecture parfois difficile à force de précautions, je salue une construction ambitieuse, parfois fascinante par son envergure jusque dans ses zones d'ombres, ses suggestions, ses à demi-dits, une sorte de poème philosophique que je rangerai à côté de l'*Uranie* de Camille Flammarion, ou des œuvres d'Olaf Stapledon ².

Sinon, eh bien c'est dommage. Mais malgré les réserves émises, j'engage le lecteur à aller y voir de plus près. Une fois surmontées des préventions légitimes, il glanera peut-être quelques idées stimulantes.

Gérard Klein

BURGEL, Guy. — *La ville aujourd'hui*. — Paris : Hachette, 220 pages.

La ville, pendant des millénaires, était lieu de vie politique, religieuse, culturelle. Avec l'industrialisation, elle est devenue centre économique, les

1. Il est vrai qu'un autre canular juste postérieur, et celui-là tout à fait sérieux, *L'an 2000* d'Hermann Kahn, a eu beaucoup plus de succès.

2. Un ouvrage « en boucle » auquel j'ai également pensé en lisant *Un avenir possible* a été le *Devant la guerre* de Cornelius Castoriadis où celui-ci, afin de fonder son raisonnement sur l'excellence de l'armée soviétique, avait fini par postuler un secteur entier de l'économie soviétique entièrement secret, entièrement invisible, parce que fonctionnant bien. Une splendide fiction digne de Philip K. Dick !

usines et les bureaux attirant les gens venus des campagnes. Désormais, alors même que l'industrie offre de moins en moins d'emplois et que le travail peut se situer géographiquement n'importe où, la ville continue d'attirer les populations. C'est encore plus vrai dans les pays en développement dont l'explosion urbaine est l'un des phénomènes majeurs de l'époque.

En 1800, la terre portait un demi-milliard d'individus et les villes de 100 000 habitants, les grandes agglomérations de l'époque, ne comptaient guère plus de 15 millions de personnes. En 1970, elles totalisaient 500 millions d'hommes et de femmes, le septième de la population mondiale. En 1990, les 100 villes les plus peuplées du monde regroupent 600 millions de citoyens. La plus petite, Xian en Chine, a 2,5 millions d'habitants. Toutes les villes ajoutées bout à bout couvriraient à peine la moitié de la France. La concentration s'accroît parce que, même si les villes n'offrent pas d'emploi, on pense y trouver une vie moins dure qu'à la campagne, plus libre, en bénéficiant d'aides sociales et en espérant faire son chemin à coups de travaux divers. Dans de nombreux pays encore pauvres, la ville prend d'autant plus d'importance que le mythe de l'industrialisation rapide a tué l'équilibre des campagnes.

Contrairement aux impressions, l'Asie Continentale et l'Afrique sont encore sous-urbanisées. C'est la raison pour laquelle de grandes migrations sont encore à prévoir : un milliard de villageois en Chine, en Inde et presque autant au Pakistan vont venir frapper aux portes des mégapoles. On n'est pas en mesure de prévoir la manière dont se fera l'insertion, mais on sait qu'elle sera rude. En Amérique latine, l'évolution est déjà réalisée et peut servir de référence (avec ses drames et aussi ses politiques urbaines).

La ville continue, en dépit des aspirations des gens des pays aisés à vivre à la campagne, en dépit de l'extension des banlieues qui ne sont ni des villes ni des campagnes, à être la « lumière qui attire ».

Pour l'organiser, il n'y a guère que le modèle capitaliste. Le système soviétique, grand créateur de cités en forme de casernes avec des appartements égaux (en principe 9 m² par personne, ce qui n'a jamais été réalisé dans les faits), a totalement échoué. Son urbanisme est kafkaïen et contribue aux désordres actuels. La « cité idéale » que certains urbanistes et architectes rêvaient ainsi de réaliser à l'Ouest est une cité de misère. Mais le modèle « capitaliste », s'il conduit à un urbanisme varié, est également fondé sur la concentration des moyens économiques et politiques. Les villes reflètent les inégalités. Seules les banlieues nouvelles sont révélatrices de la montée des classes moyennes. La ville nouvelle reste à naître.

C'est par la ville que s'opèrent les nouvelles transformations de la société. Déjà, c'est par elle que le travail féminin, la libéralisation des mœurs, la généralisation de l'éducation se sont accomplis. Mais l'économie n'est pas tout.

Il agit sur les autres facteurs, notamment culturels, qui agissent sur lui. Les désordres des villes sont à cet égard révélateurs des désordres de société.

Une autre évolution crée des tensions dans l'organisation urbaine. Le mondial s'impose au local. Pour exercer une influence, les villes doivent disposer de moyens. Cela renforce la concentration. Contrairement aux souhaits de l'aménagement du territoire à Paris, et ailleurs, les zones centrales des agglomérations restent le siège et le moteur du dynamisme. Qui plus est, la ville consommation supprime la ville production. La prospérité est en partie liée à la concentration. Les ensembles de distribution y contribuent. Les loisirs, dont l'importance ne cesse de croître, agissent dans le même sens, en dépit de la recherche de calme ou d'air pur.

Dans les pays développés, ces contradictions apparentes se diluent dans le développement de vastes régions urbaines. Nous nous orientons vers une structure géographique faite de zones d'étalement urbain séparées par des vides territoriaux. Voilà qui ne va pas faciliter la lutte contre la désertification des campagnes.

Guy Burgel, professeur et directeur du Laboratoire de Géographie Urbaine de Paris X, ayant décrit les évolutions passées et en cours, se demande comment « créer un esprit nouveau des solidarités spatiales ». Il le fait en étudiant les approches architecturales et d'urbanisme, opposant le retour au baroque, dans lequel nous évoluons, aux rêves de la ville organisée.

Plutôt que de prétendre imposer des schémas, il faut admettre l'expérimentation urbaine qui n'est que la traduction des expérimentations de notre vie économique et sociale. Pour éviter le désordre et de trop profondes inégalités à l'intérieur des villes et entre les pays et les villes, une seule réponse : « plus d'esprit démocratique ». « Seul le ressourcement de la ville et de ses habitants dans les vertus civiques et originelles de la cité peut offrir une voie de salut étroite ».

Michel Drancourt

GEMDEV. — *L'Intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures.* — Paris : Karthala, 1994, 305 p.

Dernier né d'une série d'ouvrages publiée par le GEMDEV (Groupement d'intérêt scientifique, économie mondiale, Tiers monde, développement, Paris), *L'Intégration régionale dans le monde* est le fruit d'une réflexion pluridisciplinaire menée par une trentaine d'universitaires bien connus, venus de tous les continents, lors d'une rencontre conjointement organisée par le GEMDEV et l'EADI (Association européenne des instituts de recherche et de

formation en matière de développement, Genève) à Paris en mai 1993. Les textes proposés reprennent les communications des conférenciers qui sont elles-mêmes suivies des commentaires critiques faits par des auteurs appartenant à un autre pays et à une autre discipline scientifique. Cette approche assure une très grande diversité de perspectives dans le traitement des grands thèmes sélectionnés par les organisateurs. Ceux-ci correspondent aux trois grandes rubriques de l'ouvrage : le mondialisme et le régionalisme ; les différentes formes d'intégration régionale ; et la remise en cause de l'Etat par les particularismes et la mondialisation.

Avant de procéder à une présentation très succincte de certaines des idées-forces de l'ouvrage, peut-être convient-il de préciser d'emblée que l'on y chercherait en vain un catalogue exhaustif des phénomènes d'intégration survenus sur la planète depuis quelques années. Les auteurs ont choisi de se concentrer sur les développements importants en matière d'intégration/désintégration de ces dernières années sur les cinq continents, en privilégiant ceux qui, à leurs yeux, présentaient un intérêt particulier en raison de leur importance intrinsèque et de leur forte portée analytique.

Utilisant des outils de leurs disciplines respectives (géographie, droit, économie, sciences politiques, etc.), les contributeurs de la première partie de l'ouvrage se sont attelés à mieux rendre compte de la complexité du rapport dialectique mondialisme-régionalisme observable ces dernières décennies à travers le monde. Plusieurs relèvent une tendance vers une forte mondialisation des échanges ainsi qu'une uniformisation croissante des règles de comportement des Etats et des sociétés civiles d'une part, et une intensification tout aussi remarquable des revendications à base de particularismes culturels, ethniques ou religieux d'autre part. Curieusement, comme le suggère l'un des auteurs, c'est bien « la philosophie de l'universalité », véhiculée de manière latente sur fond d'expansion d'économie de marché, qui étouffe l'éclosion des identités culturelles particularistes auxquelles elle s'oppose. D'où le besoin ressenti chez certains de ces groupes de s'opposer au courant actuel de mondialisation des échanges et de faire valoir leur droit à la différence un peu à la manière d'un bouclier identitaire.

Les différentes contributions qui constituent la seconde partie de l'ouvrage montrent bien que l'intégration régionale a épousé plusieurs formes et suivi plusieurs cheminements selon les continents. En Occident et dans les pays à revenus intermédiaires d'Amérique latine, la forte expansion des macro-réseaux techniques (MRT) a servi de catalyseur à une régionalisation souvent menée sous l'impulsion d'un puissant centre technologique tel que les Etats-Unis dans l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain), le Japon dans le bassin du Pacifique dans le cadre de l'ASEAN (Association of South East Asian Nations) ou encore dans le contexte d'associations entre partenaires de puissance comparable tels que ceux de la CEE. En Amérique du Sud, le Mer-

cosur (*Mercado común del Sur*) qui réunit l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay dans une zone de libre-échange, peut être considéré comme une nouvelle tentative d'intégration sud-sud.

Les essais sur les zones à plus faible pénétration technologique telles que l'Afrique — ou, dans une moindre mesure, les Républiques musulmanes ou asiatiques situées aux confins de l'Europe de l'Est — font ressortir d'autres types de réactions aux efforts d'intégration de ces contrées au système-monde. Bien souvent, les efforts d'institutions financières telles que le FMI ou la Banque mondiale pour « réajuster » les économies de ces pays (par l'intermédiaire, entre autre, d'une dévaluation orchestrée en Afrique francophone avec la France, par exemple, en janvier 1994) sont vécus comme des diktats imposés à des populations déjà fragilisées par la misère et la désolation. Au Centre et à l'Est de l'Europe, l'insatisfaction populaire a conduit à des protestations identitaires qui ont fait de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie par exemple, des espaces fragmentés et hautement instables.

Aux niveaux nationaux, et s'agissant plus particulièrement de l'Afrique, certaines des réflexions contenues dans la troisième partie du volume suggèrent que la mondialisation de l'idéologie économique libérale a sapé les fondements clientélistes de l'Etat africain. Désormais incapables d'arbitrer des conflits entre citoyens de leurs territoires respectifs, diminués dans leur pouvoir de s'attacher à la loyauté de membres influents de certaines strates de leurs communautés nationales, au moyen « d'aides financières » de toutes sortes, les Etats africains doivent aux programmes d'ajustements structurels d'avoir perdu aujourd'hui toute crédibilité vis-à-vis d'interlocuteurs qui, hier, représentaient leurs soutiens.

L'une des grandes innovations de ce volume réside dans la mise en exergue de la *simultanéité* des courants contradictoires qui traversent aujourd'hui la plupart des continents et qui se traduisent par des poussées menant à la globalisation, à la régionalisation ou à la fragmentation de ces espaces. Cette simultanéité rend difficile tout effort d'analyse prospective dans les zones instables, mais permet néanmoins de comprendre les raisons des frustrations engendrées par ce qui est perçu par certains comme la mise en place de projets d'imposition technologique du Nord, et par d'autres comme la poursuite normale de manifestation du triomphe de l'intégration technologique.

La deuxième contribution importante de *L'Intégration régionale dans le monde* se situe dans l'analyse de la notion même de frontière. Les différentes analyses exposent la vacuité du concept de l'intangibilité des frontières quand au Nord, une économie fluide continue de s'organiser selon une logique de réseaux et au Sud, se met en place celle de « réintégration régionale transfrontalière ». Enfin, plusieurs des analystes relèvent un certain dépassement

de l'Etat susceptible d'accélérer l'intégration régionale, en Afrique par exemple, étant donné le rôle de frein joué par celui-ci dans ce domaine jusqu'à présent.

Ouvrage d'excellente facture et aux idées particulièrement novatrices, *L'Intégration régionale dans le monde* promène un regard pluriel sur une analyse de phénomènes cruciaux dont la compréhension est facilitée par des textes concis et clairs. La démarche et la structure du livre reflètent le souhait exprimé par les autorités du GEMDEV de favoriser une approche fondée sur la complémentarité des cultures en envisageant l'intégration à l'échelle mondiale non comme une uniformisation, mais comme un dialogue des cultures. Ce livre symbolise ce dialogue.

Jean-Emmanuel Pondi

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES. — *Military Balance*. — Londres : IISS, 1994 et *Strategic Survey*. — Londres : IISS, 1994.

Comme chaque année, l'Institut International d'Etudes Stratégiques de Londres, l'IISS, a publié en 1994 deux annuaires dédiés aux questions de sécurité internationale. Le premier, intitulé *Military Balance*, donne l'état de toutes les forces armées régulières du monde, effectifs, organisation, armements. Il représente pour les chercheurs un inestimable document de référence. C'est la raison pour laquelle les questions spécifiquement militaires sont seulement évoquées dans le deuxième annuaire qui s'intitule *Strategic Survey*. Ce bilan annuel passe en revue et commente les événements de l'année passée, les crises, les conflits, les rapports politiques et diplomatiques, sans négliger les aspects économiques quand ils ont eu une influence notable sur les équilibres politico-stratégiques.

Cet ouvrage fait autorité. Depuis de nombreuses années, il a contribué à établir la réputation de l'IISS, organisme international qui réunit quelques-uns des meilleurs experts du monde en géopolitique. La diversité des origines et des nationalités des membres de l'institut, l'étendue de leurs sources d'informations et de leurs relations sont des atouts dont peu d'autres institutions analogues peuvent se prévaloir au même degré.

L'édition de 1994 rend compte des bouleversements consécutifs à la fin de la guerre froide. L'année 1993 a été riche en situations imprévues : nouveaux conflits ou progrès inespérés de certains processus de réconciliation, tâtonnements et hésitations des grandes puissances, crises économiques et

politiques. Tous ces événements sont très clairement exposés dans les plus grands détails et assortis de commentaires ou d'appréciations qui reflètent le point de vue de l'institut. Les jugements sont solidement fondés, ils paraissent être dans la majorité des cas à la fois objectifs et nuancés. Néanmoins, le lecteur ne doit pas oublier que l'influence anglo-saxonne, surtout britannique, est ici dominante ; il doit donc faire preuve de sens critique et savoir tenir compte d'autres points de vue d'origines différentes.

Le *Strategic Survey* est composé de trois parties d'un volume inégal :

— le préambule, intitulé « perspectives » donne en une dizaine de pages les conclusions générales que tire l'institut du bilan stratégique de 1993. J'y reviendrai ;

— la deuxième partie développe cinq thèmes sélectionnés pour avoir été les plus significatifs de l'année passée : — L'islam politique ; s'agit-il d'une nouvelle internationale, d'un « islamtern » comparable au komintern communiste ? — Les guerres civiles, comment les gérer, comment accompagner la démobilisation des combattants ; rétablissement de la paix et action des organisations internationales. — Les droits de l'homme et la sécurité dans le contexte nouveau de l'après-guerre froide. — La croissance des budgets militaires en Asie de l'Est, évolution inverse de celle qu'on observe dans les autres régions du monde. Faut-il s'en inquiéter ? — La prolifération des armements est-elle justifiable des procédures de l'« Arms Control » en vigueur au temps de la bipolarité ?

— La troisième partie est de loin la plus abondante ; elle consacre les quatre cinquièmes du document à l'examen détaillé des situations et des stratégies régionales dans cinq grandes entités : les Amériques ; l'Europe (englobant la Russie) ; le Moyen-Orient ; l'Asie de l'Est ; l'Asie du Sud et l'Asie Centrale ; l'Afrique. Ce découpage est arbitraire, comme toute classification de ce genre, mais il est globalement justifié dans l'état actuel de notre monde.

Il n'est pas possible de rendre compte, dans le cadre limité de cette présentation, de la richesse des informations qu'on trouve dans le *Strategic Survey*. La plupart d'entre elles figurent aussi dans d'autres documents analogues comme il en paraît beaucoup, notamment à la fin de l'année civile. Mais l'intérêt réside ici dans le fait qu'elles sont systématiquement analysées dans l'optique de leurs conséquences stratégiques. D'autre part certaines régions sont bien mieux connues à Londres qu'à Paris : les réseaux britanniques sont encore irremplaçables, par exemple sur la Chine vue de Hong-Kong, sur l'Inde, le Pakistan ou sur le Golfe Persique. Les non-spécialistes sont donc assurés de trouver dans les synthèses régionales beaucoup de renseignements originaux ou inédits.

Les conclusions générales que l'IISS tire de cette revue figurent donc au début sous le titre « perspectives ». Elles soulignent l'immobilisme, l'impuissance et la paralysie des grandes puissances et des institutions internationales

devant les événements. L'Amérique de Clinton est hésitante, pratique une politique en « montagnes russes ». La Russie est largement imprévisible, l'Europe n'en finit pas de se construire. La crise économique contribue à interdire toute initiative hardie de l'Occident où les dirigeants, à l'écoute de leurs opinions publiques, ne veulent prendre que des assurances sans risques. Les incertitudes de l'après-guerre froide risquent de durer beaucoup plus longtemps que ce que l'on avait espéré. Le partenariat transatlantique est moins solide, mais l'initiative de l'Otan du « partenariat pour la paix » est considérée comme un succès. Le même parti pris en faveur de l'Otan se manifeste dans l'appréciation de son rôle en ex-Yougoslavie. Et le tropisme anglo-saxon attribue une importance excessive à l'affaire nucléaire nord-coréenne qui mobilise les médias depuis tant de mois. On remarquera que si la France n'est jamais directement critiquée, son rôle dans le monde est subtilement minimisé ; la publication du Livre Blanc sur la défense n'est pas mentionnée, la participation majoritaire des soldats français dans les forces de l'Onu est passée sous silence.

En fin de compte, cette édition 1994 de *Strategic Survey* montre que les politologues de l'Institut de Londres n'ont pas encore admis qu'au-delà des changements dans l'ordre des relations internationales, notre époque est celle de la remise en cause des fondements des principes directeurs qui ont prévalu pendant des décennies. Ils ne s'interrogent pas sur les raisons des échecs du modèle libéral appliqué aux ex-pays communistes, ils ne semblent toujours pas douter de la supériorité de leur type de société...

C'est pourtant, comme l'a vu Samuel Huntington, le problème du choc des civilisations qui s'inscrit en filigrane derrière toutes les vicissitudes de notre temps.

Amiral Pierre Lacoste

INSEE : *Les étrangers en France*. — Paris : INSEE, 1994. Collection Contours et caractères, 152 p.

En 1986, l'INSEE avait déjà consacré aux étrangers vivant en France un volume de sa collection « Contours et caractères ». Il vient de renouveler fort utilement l'expérience.

Comme pour « Les agriculteurs », portrait social précédemment publié, ou « Les familles monoparentales » (à paraître), le recensement général de la population de 1990 (en dépit des lacunes qu'il présente pour l'étude d'une

telle population) a constitué, avec les nombreuses enquêtes « maison » (Famille, Emploi, Education, Budget-consommation, ...) et l'état civil une source privilégiée d'informations.

En une cinquantaine de fiches, de deux pages chacune (une d'analyse agrémentée d'une cursive bibliographie, une autre de tableaux, graphiques ou cartes), les quelque 3,6 millions d'étrangers recensés en France (non comptés donc les clandestins) nous sont sobrement présentés.

L'agencement de l'ouvrage en quatre parties (« La population étrangère », « L'école », « Les étrangers dans le monde du travail », « Les étrangers, une population à part ? »), ainsi que l'affectation des différentes rubriques à telle partie plutôt qu'à telle autre ne sont pas forcément les plus judicieuses. Ainsi, l'analyse montrant que la fécondité des femmes étrangères a sensiblement baissé depuis une dizaine d'années et se situe désormais entre celle des Françaises et celle des femmes du pays d'origine est-elle une rubrique du chapitre « Enfants » (elle eût mieux figuré dans un chapitre « Femmes », mais celui-ci n'existe pas) de la première partie, et non de la quatrième, dont le but est pourtant de mettre en évidence que « Les comportements des étrangers diffèrent souvent de ceux des Français, parfois du fait d'habitudes culturelles liées à leur origine nationale mais aussi pour de simples raisons pratiques qui découlent de leur situation ».

Par ailleurs, certaines analyses mériteraient quelques développements plus rigoureux. Celle relative, par exemple, à la comparaison des taux d'activité de la population étrangère et de la population française, parce qu'elle suppose une durée d'exposition au risque de travailler identique pour tous, relève de celles-ci. On conviendra pourtant qu'à 25 ans, un Malien récemment installé en France, un Portugais entré dans notre pays à l'âge de 19 ans et un Français né en métropole de parents français ou algériens, tous trois sans diplômes, n'ont pas les mêmes chances d'être actifs ; simplement parce que le premier commence à peine à chercher du travail quand le second et le troisième peuvent en rechercher depuis respectivement 6 ans et 8 ans, l'âge de fin de scolarité obligatoire étant fixé à 16 ans.

La publication de l'INSEE n'en mérite pas moins attention. Elle n'exempte pas de chercher à en savoir plus mais :

— elle donne de précieux ordres de grandeur ;

— elle clarifie certains concepts. Un étranger, un immigré et un Français ne sont pas nécessairement ceux que l'on croit : le premier peut être né en France, le second être Français et le troisième avoir vu le jour à l'étranger.

— elle relativise certains jugements ; par exemple, à propos de la délinquance plus forte des étrangers.

Alain Parant

KRUGMAN, Paul. — *Peddling Prosperity. Economic Sense and Nonsense in the Age of Diminished Expectations.* — London : W.W. Norton & Company, 1994.

Selon Paul Krugman, bien qu'elles soient souvent critiquées ou apparemment ignorées, les théories économiques sont une source d'inspiration et de justification indispensable pour les hommes politiques. A cet égard, les pourvoyeurs d'idées que l'on pourrait qualifier d'affairistes intellectuels (« policy entrepreneurs » selon Paul Krugman), sont des individus qui, tout en évoluant en marge du monde universitaire, jouent un rôle très important aux Etats-Unis. Ils ont des stratégies médiatiques très élaborées et proposent des solutions simples voire simplistes aux problèmes économiques. L'ouvrage de Paul Krugman cherche donc à y répondre en présentant de manière pédagogique et dans une perspective historique les controverses économiques actuelles. Ainsi, après avoir étudié les fondements intellectuels et l'impact des politiques économiques menées aux Etats-Unis depuis la fin des années soixante, il analyse les défis que le Gouvernement américain doit relever et critique les fausses solutions actuellement proposées.

A la fin des années soixante, certains économistes, notamment les monétaristes sous la conduite de Milton Friedman, remettent en cause la théorie keynésienne en soulignant notamment les effets néfastes des politiques publiques et les dangers de l'inflation. Or, le ralentissement de la croissance économique et le développement de la stagflation semblent confirmer la pertinence de leurs analyses. Plus récemment, les théoriciens d'une politique de l'offre ont plaidé pour une réduction drastique des impôts afin de permettre une forte croissance. Mais, bien que ces préceptes économiques aient été suivis par les républicains, qui ont été au pouvoir pendant 14 ans, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs et des promesses. Dans une perspective de long terme, la croissance économique aux Etats-Unis s'inscrit dans les tendances passées. Surtout, les inégalités et le déficit fédéral se sont fortement accrus durant ces années. D'une part, le revenu d'une famille médiane a augmenté très lentement durant les années 80 tandis que 70 % de l'augmentation a bénéficié à 1 % des plus riches. D'autre part, le déficit budgétaire a entraîné l'augmentation de la dette ce qui représentera une contrainte importante notamment en raison des charges d'intérêt. Bien qu'elles n'aient pas été complètement identiques, les politiques conservatrices menées dans les pays européens, particulièrement au Royaume-Uni ont connu des résultats mitigés.

Progressivement, les théories, souvent inspirées du keynésianisme et contredisant les préceptes monétaristes ou conservateurs, reviennent sur le devant de la scène. Ainsi, les théories, qui s'appuient sur la fixité partielle des prix et la rationalité limitée des agents, justifient l'intervention des pouvoirs publics. D'autres économistes ont souligné le rôle de l'histoire et des écono-

mies d'échelle. En particulier, dans le cadre des relations commerciales internationales, certains économistes, dont Paul Krugman, ont montré que le soutien apporté à des industries spécifiques peut se révéler une stratégie payante. Or, selon l'auteur, ces idées ont été déformées et reprises par un groupe de « policy entrepreneurs » tandis que l'administration Clinton en a fait son credo. Cette nouvelle école de pensée estime que la prospérité économique d'un pays passe par une position internationale dominante dans certains secteurs. Mais P. Krugman estime que cette analyse est fautive et dangereuse. Tout d'abord, puisque le commerce international est indispensable car il permet à un pays de disposer de biens qu'il ne produit pas, l'auto-suffisance est une utopie. Tout en vendant des produits en concurrence les uns avec les autres, les grands pays industrialisés sont aussi les principaux marchés d'exportation les uns pour les autres et les principaux fournisseurs des importations dont ils ont besoin. Pour les Etats-Unis, le commerce international est encore marginal relativement à l'importance de leur économie et joue un rôle secondaire dans la diminution du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier. En outre, c'est la croissance de la productivité domestique et non par rapport aux pays concurrents qui est la variable déterminante pour l'évolution de la richesse d'un pays et de ses habitants. Enfin, les secteurs à haute productivité, admirés par les *strategic traders*, ne sont que des secteurs à forte intensité de capital dont certains sont matures et à faible intensité technologique (industrie du tabac, etc.).

La thèse de Paul Krugman, selon laquelle la compétitivité serait une dangereuse obsession, a provoqué de nombreux débats et a fait l'objet de plusieurs critiques. Tout d'abord, la dimension internationale ne se limite pas au commerce des marchandises : les mouvements des capitaux, les implantations à l'étranger des entreprises, les politiques d'alliances sont des dimensions très importantes à prendre en compte dans l'analyse de la mondialisation actuelle et de son impact sur les économies nationales. En outre, la concurrence des pays du Tiers-Monde exerce des effets plus grands que leur part de marché le laisse présager : la commercialisation sur un marché de produits à bas prix a une influence sur toute sa structure des prix. Plus généralement, la compétitivité croissante des Pays du Tiers Monde provoque des problèmes d'ajustement au niveau international notamment concernant la rémunération des facteurs de production (travail non qualifié, etc.).

En définitive, l'ouvrage de Paul Krugman, comme les débats qu'il a provoqués, prouve une fois encore que la science économique est par essence une science inexacte dont les enseignements portent plutôt sur ce qu'il ne faut pas faire plutôt que sur ce qu'il faut faire. D'un côté, l'économie occupe une place croissante dans la vie quotidienne des individus et la dynamique des sociétés humaines. D'un autre côté, les phénomènes économiques semblent impossibles à comprendre et encore plus à maîtriser.

Charles du Granrut

Comptes rendus

● **BOYER, Robert ; DORE, Ronald** (sous la direction de). — *Les politiques de revenu en Europe*. — Paris : La Découverte, 1994.

Voici un livre touffu, remarquablement documenté, issu de la collaboration de onze universitaires, pour la plupart européens. La politique des revenus de sept pays européens est passée au crible de l'analyse, ce qui permet aux auteurs de présenter une vision riche et nuancée d'un problème que les évolutions macro-économiques récentes ont contribué à rendre particulièrement complexe. La dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur, la montée des taux de chômage et les contraintes monétaires ont singulièrement réduit la marge de manœuvre des gouvernements tout en remettant en cause les instruments traditionnels de régulation économique. Dans ce contexte on peut se demander si la notion même de politique des revenus a encore un sens.

Soulignant la diversité des situations nationales, l'ouvrage choisit de distinguer les pays européens selon deux critères : le degré d'institutionnalisation de la formation des revenus (implication des partenaires sociaux, rôle de l'Etat et des syndicats) et sa plus ou moins grande conformité au marché. L'étude de leurs résultats respectifs est riche d'enseignements. L'exemple britannique montre ainsi qu'une politique visant à laisser au marché le soin de répartir et de fixer les niveaux de revenus n'évite pas pour autant les dérapages inflationnistes. Les politiques de blocage des prix et des salaires pratiquées en France et en Italie ont également révélé leurs limites : efficaces à court et à moyen terme, elles sont impuissantes sur une longue période à enrayer les déséquilibres inflationnistes. En revanche, les solutions intermédiaires propres aux pays d'« économie sociale de marché » (Suède, Allemagne, Autriche) ont obtenu de bons résultats. Les chapitres sur ces pays analysent les raisons du succès des politiques de revenus dans ces pays. L'équilibre des pouvoirs publics et syndicaux dans le cadre de négociations salariales décentralisées y semble conduire à un mariage réussi entre distribution des revenus et compétitivité.

Mais, avertit Robert Boyer dans l'introduction, la crise du système suédois et les difficultés liées à la réunification allemande doivent écarter la tentation d'une copie pure et simple de ces modèles. Simplement, au lieu de se laisser séduire par les sirènes du marché pur, les pays traditionnellement interventionnistes tels la France seraient bien inspirés de prendre conscience de la diversité des mécanismes existants : formules salariales scandinaves, formules binômes ou trinômes, fonds salariaux, partage des profits... Entre l'Etat et le marché, des mesures politiques efficaces sont possibles. A tous ceux que lassent les polémiques partisanes, ce livre fournit justement une base solide pour réfléchir à de nouvelles politiques de revenus, adaptées aux enjeux de l'économie contemporaine.

Rémy Oudghiri

● COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — *La protection sociale en Russie*. — Groupe de travail franco-russe n° 3, Commissariat général du Plan, avril 1994, 104 pages.

Lentement mais sûrement, un nouveau système de protection sociale se met en place en Russie. Lentement, car, après plus de 70 ans de gestion collectiviste, les entreprises publiques ont hérité de responsabilités en matière sociale que les nouvelles règles de l'économie de marché ne bousculent pas si facilement. Sûrement, car ces mêmes entreprises, pour survivre, doivent désormais se libérer de charges sociales incompatibles avec leurs nouveaux objectifs de rentabilité. Le groupe de travail franco-russe du Commissariat du Plan, qui a planché sur le sujet, esquisse les grandes lignes du système de protection sociale qui pourrait s'imposer progressivement en Russie dans la décennie à venir.

La perspective d'un système de protection sociale entièrement régi par le pouvoir fédéral de Moscou semble être une hypothèse exclue par les rédacteurs du rapport. Le financement de la protection sociale devrait plus probablement faire l'objet à l'avenir d'un « système mixte » dans lequel les entreprises et les régions joueraient un rôle déterminant. Les premières devraient continuer à remplir une mission de protection sociale, mais sensiblement allégée. Surtout les plus anciennes au sein desquelles le paternalisme de la direction envers les employés est traditionnellement fort. De fait, les entreprises privées nouvellement créées auront naturellement davantage tendance à limiter au maximum leurs attributions sociales. Quant aux régions, elles devraient précisément occuper le terrain abandonné par les entreprises. Et c'est là que le bât blesse, car le niveau de protection sociale dépendrait ainsi largement de la situation économique et politique des régions : du fait des inégalités régionales, la prise en charge de la protection sociale risque de se heurter dans certains cas au manque cruel de moyens. Quand on sait la dégradation des conditions de vie de plusieurs catégories de la population dans certaines régions, on est en droit de s'inquiéter de l'avenir de la protection sociale dans la fédération de Russie.

La solution, dans ce contexte, ne peut venir que de l'Etat et cela, même si le processus de libéralisation de l'économie russe doit subir quelques entorses du point de vue de l'orthodoxie libérale. Surtout pour les situations de précarité extrême. Dans le nouveau système, les rédacteurs du rapport attribuent à l'Etat un rôle de contrôle et de régulation, une fonction d'« inspecteur des affaires sociales » qui lui permettraient de venir en aide aux régions dont les ressources budgétaires sont insuffisantes pour assurer la couverture sociale de leurs administrés.

L'invention peut-être d'un nouveau modèle de protection sociale, distinct des systèmes occidentaux, dépendra ainsi fortement de la capacité de l'Etat fédéral russe à arbitrer selon les situations entre les régions et les entreprises.

R.O.

● DESSUS, Benjamin. — *Atlas des énergies pour un monde viable*. — Paris : Ed. Syros, 1994, 138 pages.

Epuisement des réserves de pétrole et de gaz, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, accumulation des déchets nucléaires à stocker... le déluge énergétique, soumis aux influences géopolitiques, est-il vraiment inéluçable ?

Oui, si nous continuons à laisser faire ! Non, si nous imaginons et mettons en œuvre des alternatives crédibles. Si nous anticipons des scénarios réalistes basés sur de nouvelles options énergétiques (Noé) présentés dans cet ouvrage avec à l'appui de nombreuses cartes, schémas et graphiques.

Dans chaque contexte et en tenant compte des ressources locales, l'énergie peut être mise au service du développement et de l'environnement. A l'échelon mondial, l'avenir — si le politique en a la volonté — est aux énergies renouvelables (le solaire, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique) et à l'exploitation d'une ressource fabuleuse : les économies d'énergie.

Benjamin Dessus, président de l'association Global Chance, est également directeur du programme interdisciplinaire de recherche sur les technologies pour l'environnement et l'énergie du CNRS, le programme ECOTECH.

- DUMONT, René. — *Misère et chômage. Libéralisme ou Démocratie.* — Paris : Le Seuil, 1994, 184 pages.

Entre le libéralisme économique et la démocratie, René Dumont choisit son camp sans hésitation : car il faut choisir, l'un étant incompatible avec l'autre. « *La démocratie et les droits de l'homme sont balayés dans un monde désormais livré à la tyrannie de l'économie de marché* ». Remontant dans l'histoire économique, l'auteur montre avec fougue et vivacité comment le libéralisme économique a d'abord ruiné les pays du Sud puis maintenant s'attaque aux pays du Nord ou industrialisés, générant chômage, exclusion, risques écologiques...

Pour en finir avec la prédominance de l'économie sur le social, l'écologie et la politique, l'auteur propose alors dans une seconde partie des voies alternatives : l'instauration de nouveaux rapports Nord-Sud, des mesures strictes pour économiser l'énergie, la solidarité, le partage du travail, etc...

C.F.

- ETCHEGOYEN, Alain. — *Le pouvoir des mots. Dictionnaire critique de l'entreprise contemporaine.* — Paris : Dunod, 1994.

« On ne gagnera pas la bataille économique sans batailler sur les mots ».

Il est ici question de ceux que l'on emploie dans l'entreprise. Certains sont portés par des modes éphémères. On ne sait pas toujours très bien ce qu'ils recouvrent. Le snobisme de l'expression peut cacher l'à peu près de la réflexion.

Il existe aussi des conventions à l'intérieur d'une entreprise ou d'un secteur d'activités. Elles ont souvent de bonnes raisons d'être, mais elles peuvent masquer une forme de protectionnisme, de particularisme et de désir de se différencier par un jargon, à défaut de pouvoir le faire par une réelle supériorité professionnelle.

Nous sommes également en présence d'un langage « managérial » qui devient envahissant. « *Le client s'abstrait de la simple perception empirique qui nous met dans sa situation lorsque nous faisons nos courses ; la mobilité dépasse la distinction du mouvement et du repos ; la marque devient un actif immatériel quand on l'appréhende comme l'étiquette cachée de notre vêtement* ». Partant de ces constats, Etchegoyen — qui est philosophe — va tout au long de son essai s'intéresser surtout aux concepts qui se profilent derrière les mots et montrer les déviations qui peuvent se produire.

Ainsi pour PME, c'est une locution qui, on le sait, signifie « Petites et Moyennes Entreprises ». Elle désigne donc un ensemble d'entités concrètes regroupées dans une confédération qui a fait la notoriété du sigle. « Mais les règles court-circuitent à ce point la pensée qu'il n'est pas rare d'entendre dire : « Je suis patron d'une PME ». L'expression est absurde. L'entreprise est ou petite ou moyenne. On ne dirige pas une petite et moyenne entreprise ».

De même si un trésorier payeur général vous dit : « Je suis patron de plusieurs PME », il dérive en s'assimilant à un chef d'entreprise : le patron d'une entreprise doit gagner l'argent qu'il dépense. Les fonctionnaires savent que, quoi qu'il arrive, leurs salaires seront payés en fin de mois.

L'ambition d'Etchegoyen est, d'une part, une défense de la langue contre les barbarismes (pour qui veut promouvoir la qualité, la qualité du langage doit compter), d'autre part, d'inciter à la réflexion pour préciser vraiment le contenu des termes que l'on utilise. Il y va notamment de la compréhension des acteurs de l'entreprise entre eux. Au total 80 mots sont passés au scanner, le dictionnaire s'achevant sur une attaque en règle contre les suffixes en vogue.

M.D.

- SALMON, Robert. — *Tous les chemins mènent à l'homme.* — Paris : Inter Editions, 1994, 312 pages.

Robert Salmon est Directeur Général de la prospective de l'Oréal. Il a exercé dans le groupe des responsabilités opérationnelles. Son livre est à la fois une somme de ses expériences et un éclairage sur les années 2010. Lindsey Owen-Jones, le Président de l'Oréal, lui a demandé de détecter à temps les évolutions planétaires décisives.

Les amateurs d'originalité à tout prix, pour faire neuf, pour surprendre, seront peut-être déçus. Les phénomènes susceptibles d'entraîner des ruptures sont souvent bien connus. Mais on refuse généralement de les voir.

Robert Salmon insiste sur le désordre des cultures provoqué par la « médiatisation » généralisée : l'image finit par primer sur l'événement, la représentation de la réalité masque la réalité.

Les cultures se mondialisent et, en même temps, se différencient. En effet, l'homme qui perd ses repères se raccroche à son territoire régional. Les limites des entreprises elles-mêmes deviennent plus floues. Les gens se sentent moins appartenir à un groupe qu'à une usine ou un bureau.

Tout cela doit conduire les responsables à « penser global et agir local ». Chacun dans le chambardement général des traditions, des frontières, a du mal à se situer. La religion est devenue affaire privée. Les idéologies ne sont plus prises au sérieux. En fait, l'économique sert de trait d'union aux gens et aux pays. Mais l'économique ne suffit pas à asseoir une civilisation.

Les égoïsmes menacent la survie de notre planète. Les régions riches ont tendance à devenir séparatistes. Les individus qui « réussissent » et ont du travail se préoccupent peu des autres. Les riches plaident pour l'écologie, mais ne changent pas leur mode de consommation et aident peu les pauvres à se développer sans polluer.

Pourtant l'avenir n'appartient pas aux Cassandre.

Le quantitatif ayant atteint ses limites, « on en revient, à travers les courants actuels, à une sorte de logique du dépouillement ». On passe de l'ère de l'avoir à celle de l'être. C'est cela l'espoir. Viennent alors quelques recommandations :

— apprendre à vivre avec l'incertitude, ce qui suppose une formation à la pensée systémique ;

— relier la pensée, le désir et l'action ;

— s'appuyer sur l'entreprise qui est l'organisation la plus intelligente et remplira pleinement son rôle si elle renforce son éthique.

Partout il faut continuer à favoriser l'innovation car ce n'est pas en reprenant les vieilles méthodes que l'on traversera avec succès les mutations en cours.

Le livre s'achève sur un appel aux dirigeants d'entreprise dans le style de Malraux qui disait : « Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas ». Robert Salmon dit : « Le libéralisme au troisième millénaire sera visionnaire ou ne sera pas ».

M.D.

● MOREAU DEFARGES, Philippe. — *La mondialisation vers la fin des frontières*. — Paris : Dunod Ramsès, 1994.

● MONTFERRAND, Bernard (de). — *La vertu des nations*. — Paris : Pluriel Hachette, 1994.

Philippe Moreau Defarges est Conseiller des Affaires Étrangères, professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, et Chargé de Mission auprès du Directeur de l'IFRI. Son livre, court mais dense, est inspiré par Paul Valéry « Le temps du monde fini commence » (Regards sur le monde actuel, 1931).

Ce monde avait trouvé un équilibre grâce au système Est-Ouest dans lequel la crainte d'un conflit nucléaire tenait lieu d'ordre mondial. La dislocation du système appelle la recherche d'un nouvel ordre mondial. Il ne sera pas assuré par un État mondial, même si l'on assiste à une mondialisation technico-économique et une mondialisation de la « gestion économique ». Mais, sur le terrain politique, les antagonismes sont loin de disparaître. Les conflits ethniques se multiplient. La conscience d'une légitimité universelle transcendant les légitimités nationales ne conduira pas facilement à une régulation d'ensemble. En revanche, les États multiplieront les organes susceptibles d'agir en ce sens. Ce sera la marche tâtonnante, et probablement sans fin, d'un ordre accepté par beaucoup et s'imposant à tous. Il consistera, comme hier, en solidarité négative, notamment les interdits dans le domaine des armes nucléaires. L'auteur espère que ceux qui relèvent de la solidarité écologique prendront de plus en plus d'importance. Les solidarités positives tels les transferts de technologie ou de moyens d'investir sont plus incertaines. Toutes, finalement, continueront de dépendre du consentement des États.

S'il existe des bribes de légitimité universelle, la légitimité des actions collectives continue de se construire à partir des Etats-Nations. Au-delà, nous vivons des tensions permanentes entre la voie rationnelle, qui devrait conduire les hommes à organiser le « monde fini », et les réflexes passionnels qui sont autant des réactions de craintes de perte d'identité que des comportements anarchiques.

Pour aboutir à ces conclusions empreintes d'un pessimisme digne de Valéry, l'auteur parcourt l'histoire à grands pas en décrivant la formation du monde fini, la mondialisation technique, économique et financière, la poussée de l'environnement, le rôle des idéologies, des cultures, des mentalités. Traditionnellement, la mondialisation est conçue par un Empire qui, se croyant être à lui seul le représentant de l'humanité, veut être le monde.

Les techniques et l'économie ont bousculé l'histoire, mais également les vastes migrations humaines du XIX^e siècle. La libre circulation, autrefois réservée à quelques-uns, devient massive et se généralise. L'argent joue un rôle essentiel dans la mondialisation. L'explosion des masses d'argent, du crédit, échappe au contrôle des Etats. Elle contribue à la globalisation des entreprises qui, tout en ayant des racines dans un Etat, cherchent partout les marchés et les implantations en comparant les qualités de l'environnement politique. Les Etats eux-mêmes sont en compétition, obligés de valoriser leurs atouts pour attirer les capitaux et les activités et de réduire ou de masquer leurs défauts.

Mais, si l'espace planétaire est le champ véritable de la concurrence, il est fait de sociétés inégales. D'où la constitution de sous-ensembles comme le Marché Commun, l'Alena ou l'Asean. De toute manière, l'Etat « oscille entre deux exigences contradictoires : d'un côté adapter son espace à la compétition, alléger les règles, les charges pesant sur les agents économiques, faciliter la circulation, de l'autre côté, faire vivre la solidarité nationale : les structures établies n'ont pas fini d'en être secouées ». Philippe Moreau Defarges ne le dit pas, mais tout son texte tend à le démontrer, la notion traditionnelle de souveraineté est atteinte. Mais, comme les nouvelles formes de souveraineté sont longues à émerger, le « monde fini » risque d'être celui d'une régression aggravée par les phénomènes démographiques que l'auteur évoque peu, sauf dans les tableaux des dates-clefs qui sont l'un des apports les plus utiles de son essai : 1800 : 1 milliard d'hommes ; 1930 : 2 milliards ; 1960 : 3 milliards ; 1975 : 4 milliards ; 1987 : 5 milliards ; 1998 : 6 milliards.

La mondialisation, c'est aussi cela, qui risque fort de bousculer nos habitudes et nos spéculations sur l'avenir.

Ces considérations rejoignent l'inquiétude de Bernard de Montferrand, diplomate, qui affirme la nécessité d'un ordre international, basé sur un système économique ouvert, le renforcement des solidarités régionales (dont l'Europe), la recherche d'une démocratie des nations qui suppose un souci d'équilibre constant entre ses membres. Il y a urgence. « La situation du monde est encore largement celle du désordre qu'il soit monétaire, politique ou militaire... Le pire danger pour la liberté individuelle, comme pour celle des Etats, est dans le désordre du monde... La grande nouveauté de notre époque est sans doute que nul n'imposera plus un ordre international qui n'ait le soutien plein et entier des nations et qui, par conséquent, les respecte. L'ordre ou le désordre du monde ne dépendent plus de gendarmes omniprésents, mais « seront ce que les nations en feront ».

Et Montferrand de plaider pour « le retour de la politique » étrangère, seul moyen d'éviter les risques résultant de la montée du tribalisme, de l'intégrisme, de l'intolérance, voire de l'égoïsme national.

La nation comme réforme aux interrogations de notre temps ? Philippe Moreau Defarges, comme Bernard de Montferrand, répondent oui. Ils sont tous les deux énarques et diplomates. Les hommes qui ont l'expérience de l'entreprise et des marchés ont des approches différentes. Un Peter Drucker constate que l'action des entreprises modifie les pouvoirs et les moyens des Etats-Nations. Ce sont les hommes de l'économie qui appellent des novations politiques, y compris en osant parler de fédéralisme nécessaire. Mais tous se rencontrent sur la nécessité de règles communes acceptées par la plupart des pays et des acteurs économiques. Comment y parvenir sans la volonté commune des Etats-Unis, de l'Europe, du Japon et des pays en voie de démocratisation ?

M.D.

GROUPE FUTURIBLES

**Explorer ce qui peut advenir (les futurs possibles)
et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies)
L'anticipation au service de l'action**

FUTURIBLES S.A.R.L. Société de presse indépendante

1. REVUE FUTURIBLES
Publication mensuelle
2. COLLECTION FUTURIBLES
Livres et rapports de prospective
3. PRODUCTION AUDIOVISUELLE

FUTURIBLES CONSULT Société d'études, de conseil et de formation en prospective et stratégie

1. FORMATION ET ENTRAÎNEMENT À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE
2. CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE EN PROSPECTIVE APPLIQUÉE
3. ÉTUDES DE PROSPECTIVE APPLIQUÉE

FUTURIBLES INTERNATIONAL Association Internationale de prospective

1. FONCTION VIGIE : SYSTÈME INTERNATIONAL DE VEILLE STRATÉGIQUE PERMANENTE (Bulletin Vigie info)
2. FORUM PRÉVISIONNEL : PLATE-FORME INTERNATIONALE DE RENCONTRE ENTRE EXPERTS DE DISCIPLINES, DE PAYS, D'IDÉOLOGIES DIFFÉRENTS
3. FORMATION À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE : CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS
4. RECHERCHE PROSPECTIVE SUR LES GRANDS ENJEUX COLLECTIFS DU MOYEN ET DU LONG TERME
5. BASES DE DONNÉES DE PROSPECTIVE : CENTRES, EXPERTS, ÉTUDES...

**Pour tous renseignements : 55, rue de Varenne - 75341 Paris Cedex 07
Tél. (33 1) 42 22 63 10 - Fax (33 1) 42 22 65 54**

Hugues de Jouvenel	3	<i>Les marchés financiers en 2001</i>
Christian de Boissieu	5	<i>Le destin de la bulle financière</i>
Albert Bressand, Catherine Distler	21	<i>Le « village global » financier. Technologies d'information et marchés-réseaux</i>
Luc De Brabandère	39	<i>Finance-fiction. Le jour où Reuters devint une banque</i>
Jean-Claude Trichet	45	<i>La stabilité des marchés de l'argent. Le rôle des banques centrales</i>
Tommaso Padoa-Schioppa	63	<i>La régulation des marchés. L'avenir de la régulation face à l'expansion de la liberté des marchés</i>
Pierre Richard	73	<i>Le petit porteur et le capitaliste</i>
Jean Saint-Geours	81	<i>La revanche de l'éthique</i>
Pierre-André Carpentier	97	<i>La Turquie, pays de tous les défis</i>
Fabienne Goux-Baudiment	117	<i>Le GAP : projet Anatolie du Sud-Est</i>

Forum

Michel Louis Lévy	121	<i>Le concile du Caire</i>
-------------------	-----	----------------------------

Actualités prospectives

| 127 |

Journal électronique. Les Français et leur travail. Le re-engineering en question. La politique européenne. Les aléas des paradis virtuels. Le revenu minimum d'insertion. 12,6 milliards d'habitants en 2100. Les défis de l'environnement en Asie. Quel avenir pour les marques ? Les qualifications des jeunes en France. Economie française : la reprise est-elle durable ?

Bibliographie

141	<i>Analyses critiques</i>
156	<i>Comptes rendus</i>

67 F

